

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU CHEF DU BLOC QUÉBÉCOIS	2
Avant-propos	5
CHAPITRE I - LA DÉMOCRATIE.....	7
1.1 Retrouver le pouvoir d’agir	9
1.2 L’étranglement financier du Québec	11
1.3 Le Québec absent des forums internationaux	17
1.4 Paver la voie démocratique dès maintenant	20
1.5 Éliminer la corruption libérale	21
CHAPITRE II - LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC	35
2.1 L’environnement : un Québec d’eau et de vent	36
2.2 L’énergie québécoise et le Protocole de Kyoto	38
2.3 La mise en œuvre du Protocole de Kyoto	43
2.4 La biodiversité et les OGM	49
2.5 L’éducation : un investissement rentable	51
2.6 Les arts et la culture	55
2.7 L’économie québécoise et la mondialisation	60
2.8 L’économie sociale	82
CHAPITRE III - LA POPULATION QUÉBÉCOISE.....	85
3.1 Un poids démographique et politique en déclin	86
3.2 Les jeunes familles	88
3.3 Citoyenneté et langue française	91
3.4 L’immigration	95
3.5 Dignité pour les personnes âgées	101
3.6 Les nations autochtones du Québec	103
3.7 La santé : un élément fondamental de la justice sociale	109
3.8 L’assurance-emploi et les lois du travail	112
3.9 Le logement social	117
3.10 Sécurité et justice	119
3.11 Le partage de la richesse et la justice fiscale	124
3.12 Le sport	127
CHAPITRE IV - LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS	131
4.1 L’avenir du Saint-Laurent	134
4.2 L’exode des jeunes	138
4.3 Le manque à gagner régional	140
4.4 Des services de qualité sur l’ensemble du territoire	142
4.5 Adapter Ottawa aux réalités régionales	145
4.6 Les transports	149
4.7 Les infrastructures municipales	159
4.8 L’agriculture québécoise	161

4.9 Bois d'œuvre : pour un retour au libre-échange	169
4.10 Les pêches	173
4.11 L'industrie minière	176
CHAPITRE V - MONDIALISATION ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES	177
5.1 Le monde après le 11 septembre 2001	180
5.2 Aide internationale	183
5.3 Une mondialisation à visage humain	186
5.4 Protéger la diversité culturelle	190
5.5 Le commerce et l'éthique	192
5.6 L'armée canadienne : pour un renforcement des missions de paix	195
CHAPITRE VI - CADRE FINANCIER	198

Message du Chef du Bloc Québécois

Chères électrices, chers électeurs,

Le 28 juin 2004, les candidates et les candidats du Bloc Québécois sollicitaient votre appui. Les Québécoises et les Québécois nous ont alors réitéré en grand nombre leur confiance, ce qui a permis à notre formation politique de remporter une quatrième majorité de sièges consécutive au Québec. Cette confiance nous honore et montre qu'ici, au Québec, c'est le Bloc Québécois qui défend le mieux vos intérêts.

Dynamisés, les élus du Bloc Québécois ont travaillé très fort à faire progresser le Québec. Comme nous nous étions engagés à le faire, le Bloc Québécois a agi en tout temps de façon responsable et constructive, en ayant pour seul critère les intérêts du Québec.

Nous avons démontré notre volonté de faire progresser des dossiers comme ceux du déséquilibre fiscal et du financement de l'éducation postsecondaire, de Kyoto et de l'urgence de réduire la pollution de même qu'une foule d'autres questions primordiales.

Pour arriver à avancer sur ces questions et sur toutes les autres, nous devons avant tout nous assurer que le gouvernement est intègre et qu'il respecte les règles démocratiques.

Or, le gouvernement libéral de Paul Martin a fait tout le contraire. Il a ainsi perdu toute autorité morale de gouverner. Le juge Gomery a en effet démontré que le Parti libéral de Paul Martin a trempé dans la corruption.

La démonstration a maintenant été faite que le Parti libéral du Canada a voulu acheter les élections de 1997 et de 2000 avec l'argent des commandites et qu'il a violé les règles les plus élémentaires de la démocratie, y compris au moment du référendum de 1995.

Le gouvernement libéral a montré un profond mépris envers le Québec en tentant d'acheter la conscience des Québécoises et des Québécois avec notre propre argent.

Paul Martin affirme qu'il ne savait rien de tout cela. Comment le croire, alors qu'il était le ministre des Finances qui fournissait l'argent, qu'il était le vice-président du Conseil du Trésor chargé de faire respecter les règles et qu'il était le numéro deux de ce gouvernement?

Comment croire Paul Martin, alors que lui-même est intervenu dans l'octroi plus que douteux de contrats fédéraux, qu'il a fait adopter des règlements et des amendements législatifs qui ont permis à son entreprise familiale de bénéficier des paradis fiscaux?

Comment croire Paul Martin qui a juré sur toutes les tribunes que la culture qui a mené aux commandites allait être bannie d'Ottawa et du Parti libéral, alors qu'il a trahi cette promesse en nommant des amis et des organisateurs libéraux comme Francis Fox et Dennis Dawson au Sénat – c'est du copinage.

Pour la souveraineté, heureusement qu'ici, c'est le Bloc Québécois

Le Bloc Québécois a donc accompli beaucoup de travail en peu de temps, mais il reste encore beaucoup à faire. Nous avons donc décidé de mettre à jour la plateforme électorale de 2004, en en précisant le contexte et en y intégrant de nouveaux enjeux.

Comme c'était déjà le cas en 2004, cette plateforme offre aux Québécoises et aux Québécois des perspectives d'avenir qui sortent du cadre du fédéralisme canadien. Ces perspectives sont celles du Québec souverain et plusieurs d'entre elles sont directement inspirées du travail accompli par les élus ainsi que par les militantes et les militants du Bloc Québécois au cours du congrès de notre formation politique qui s'est tenu en octobre dernier.

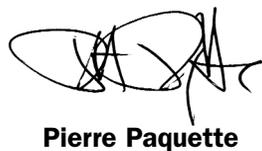
Quoique les élections fédérales ne soient ni le lieu ni le moment de décider de l'avenir du Québec, il nous a semblé important de soumettre à la population un portrait du Québec souverain. Car c'est aussi le rôle du Bloc Québécois de réfléchir à ce que sera le pays québécois, en particulier dans les domaines qui relèvent pour l'instant du gouvernement fédéral. Vous serez donc à même de comparer les moyens qui sont ceux du Québec actuel avec les moyens dont disposera le Québec souverain.

Le Bloc Québécois continuera à défendre et à promouvoir sans relâche, avec intégrité et de façon responsable, les intérêts du Québec à Ottawa. Du même souffle, nous allons intensifier nos efforts visant à faire du Québec un pays souverain.

Au cours des prochaines années, le peuple québécois aura la chance de modifier profondément et durablement le cours de son histoire. Pour accompagner les Québécoises et les Québécois sur cette route, heureusement, ici, c'est le Bloc.



Yvan Loubier



Pierre Paquette

Co-présidents du Comité de la plateforme électorale du Bloc Québécois

CHAPITRE 1 - LA DÉMOCRATIE

Une démocratie forte et efficace

Les valeurs démocratiques des Québécoises et des Québécois ont de profondes racines dans l'histoire. La démocratie parlementaire québécoise remonte à 1792 et au Parlement du Bas-Canada. Certains épisodes de cette histoire montrent bien que les valeurs démocratiques québécoises sont solidement ancrées depuis longtemps. Par exemple, en 1807, un membre de la communauté juive était élu pour la première fois au Canada¹. De leur côté, les Patriotes vont militer pour accroître la liberté et la démocratie. Plus près de nous, le référendum de 1995 sur la souveraineté a démontré la grande qualité de la démocratie québécoise avec un taux de participation record et des débats tout aussi animés que pacifiques.

La démocratie est une valeur fondamentale de l'action politique du Bloc Québécois.

L'Assemblée nationale du Québec

L'Assemblée nationale est le lieu privilégié de la démocratie québécoise. C'est le seul Parlement contrôlé par le peuple québécois et autorisé à parler en son nom. À l'Assemblée nationale, la nation québécoise est souveraine.

Cependant, l'Assemblée nationale perd d'année en année toujours un peu plus de son emprise sur les lois et les impôts, tandis que l'absence du Québec aux forums internationaux se fait sentir davantage à mesure que les accords internationaux encadrent nos vies. La démocratie québécoise est ainsi affaiblie par le cadre fédéral canadien.

Les déficits démocratiques

Les déficits démocratiques du Québec sont d'autant plus importants qu'ils sont nombreux. Ce n'est guère étonnant de voir la désaffection de la population québécoise à l'égard du processus politique quand on sait à quel point sa capacité à orienter les décisions est en recul. Actuellement, les Québécoises et les Québécois :

- votent pour élire des représentants à l'Assemblée nationale afin qu'ils décident des orientations en santé, en éducation ou pour la famille, mais le gouvernement fédéral refuse de tenir compte des décisions prises à l'unanimité par le seul parlement contrôlé par le peuple québécois;
- votent pour élire des représentants à l'Assemblée nationale, mais ceux-ci sont impuissants à mettre en œuvre les politiques pour lesquelles ils ont été élus, puisqu'ils sont privés des moyens financiers adéquats par le déséquilibre fiscal imposé par Ottawa;
- votent pour élire des représentants à l'Assemblée nationale, mais le Canada refuse que le Québec puisse participer aux forums internationaux où se prennent les décisions dans les domaines qui le concernent.

¹ En fait, il fut le premier élu juif de tout l'Empire britannique.

Les pratiques antidémocratiques libérales

Depuis que le juge Gomery a déposé son rapport au sujet du scandale des commandites, nous savons que le Parti libéral du Canada a transgressé les règles démocratiques en détournant des fonds publics – notre argent – au profit de sa caisse électorale. Les libéraux ont créé un système de pots de vin. Aux dires du juge Gomery, le Parti libéral du Canada s'est déshonoré et a « trahi »² la confiance de la population dans son régime de gouvernement.

En transgressant les règles lors du référendum de 1995, en utilisant 5,4 millions \$ en provenance du Programme de commandites pour financer les élections de 1997, de 2000 et de 2004 et en omettant sciemment de déclarer au directeur général des élections des dizaines de milliers de dollars en espèce remis à des « bénévoles » et à des candidats, le gouvernement du Parti libéral du Canada a sérieusement entaché le système démocratique fédéral.

En transgressant les règles lors du référendum de 1995 et en tentant d'acheter les élections de 1997, de 2000 et de 2004, le gouvernement du Parti libéral du Canada a creusé un quatrième déficit démocratique.

Ces déficits démocratiques sont périlleux pour le Québec. Les défis auxquels est confronté le peuple québécois ne pourront être surmontés et transformés en occasions de progrès sans une mobilisation générale de la société. Pour ce faire, la démocratie québécoise doit être forte et efficace. Seule l'accession du Québec à la souveraineté permettra aux Québécoises et aux Québécois de décider eux-mêmes, démocratiquement, de leur avenir.

Il faut donc paver la voie à la souveraineté et nous attaquer dès maintenant à ces déficits démocratiques pour permettre au peuple québécois de reprendre une certaine emprise sur les décisions qui vont déterminer son avenir. Cela commence par le respect, par Ottawa, des décisions prises à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec ainsi que des lois du Québec et du Canada.

² Commission Gomery. *Rapport factuel*, 1^{er} novembre 2005, p. 453.

1.1 Retrouver le pouvoir d'agir

L'Assemblée nationale bafouée par Ottawa

On ne le dira jamais assez : l'Assemblée nationale est le seul parlement contrôlé par le peuple québécois. Lorsque ses députés ont une position unanime concernant une question particulière, cela signifie que le peuple québécois est uni. Dans une démocratie normale, cela suffit à prendre une décision et à l'appliquer rapidement. Ce n'est pas le cas au Québec.

Au cours des dernières années, l'Assemblée nationale a été unanime à exiger la création d'un programme québécois de congés parentaux, à dénoncer le déséquilibre fiscal ou la nouvelle loi sur les jeunes contrevenants, à exiger pour le Québec une plus grande place au sein des forums internationaux, à réclamer une entente équitable pour la mise en œuvre de Kyoto ou encore à dénoncer les intrusions du gouvernement fédéral dans les champs de compétence exclusifs du Québec. Les partis présents à l'Assemblée nationale sont tout aussi unanimes à refuser de signer la constitution ou à rejeter la *Loi sur la clarté*. Pourtant, dans tous ces cas, le gouvernement fédéral a refusé de tenir compte de l'avis unanime de l'Assemblée nationale.

Le mépris fédéral

Un des exemples les plus flagrants du mépris du gouvernement de Paul Martin envers le Québec, c'est la question dite de « l'intérêt national. »

Comme l'affirmait Paul Martin : « *Il faut reconnaître qu'il y a des aspects nationaux qui doivent influencer des choses dans les domaines des provinces. La cohésion est de responsabilité fédérale.* » Cinq jours plus tard, en réponse à une question du chef du Bloc Québécois sur les services de garde, il ajoutait : « *Est-ce que le député est en train de dire que nos enfants ne sont pas d'intérêt national? Ils le sont.* »

Cette théorie, en plus d'être contraire à la constitution, est dangereuse. Si tout ce qui est important devient fédéral en vertu de la théorie de « l'intérêt national », le Québec ne sera plus responsable que d'administrer les décisions prise à Ottawa.

Dans le cas des congés parentaux, il aura fallu dix ans et une poursuite du gouvernement québécois devant les tribunaux pour que le Québec puisse enfin mettre en œuvre la décision unanime de l'Assemblée nationale. Il faut noter que dans un Québec souverain, un tel programme existerait déjà depuis de longues années.

Il s'agit là d'un grave déficit démocratique qui peut décourager les citoyennes et les citoyens québécois, puisque leur vote est constamment bafoué par Ottawa. La seule façon pour le peuple québécois de retrouver pleinement sa capacité démocratique est de faire en sorte que l'Assemblée nationale soit souveraine. Personne ne dicte au peuple canadien ce qu'il doit faire avec ses impôts ou ses lois. Le Canada est un pays souverain et lorsque la Chambre des communes est unanime, tout est dit. Pourquoi en serait-il autrement pour le peuple québécois?

Le Bloc Québécois

A Ottawa, le Bloc Québécois est devenu un rempart permettant de protéger la démocratie québécoise contre les attaques libérales. En effet, alors que le Québec a adopté, il y a plus de 25 ans, une loi sur le financement des partis politiques interdisant les contributions corporatives, alors que le Québec s'est doté de lois électorale et référendaire limitant les dépenses des partis, le gouvernement libéral n'a cessé de mépriser la démocratie québécoise :

- contournement de la loi québécoise sur les consultations populaires en utilisant Option Canada comme paravent afin de dépenser 4,8 millions \$ en faveur du camp du NON;
- création du Programme de commandites afin de tenter d'acheter la sympathie des Québécoises et des Québécois tout en renflouant les coffres du Parti libéral du Canada;
- adoption de la loi sur la clarté référendaire, un acte qui vise à retirer aux Québécoises et aux Québécois le droit de décider démocratiquement de leur avenir.

Le Bloc Québécois s'est dressé contre ces attaques en travaillant à mettre au jour le système de pots de vin du parti libéral, en dénonçant les enveloppes d'argent sale qui circulent au Parti libéral du Canada, en réclamant la mise sur pied de la Commission Gomery, en exigeant que la vérificatrice générale enquête sur Option Canada et en proposant des solutions législatives et administratives qui permettront de mieux contrôler les excès à Ottawa.

Le Bloc Québécois s'engage à veiller scrupuleusement et au respect des règles démocratiques par le gouvernement fédéral.

La seule façon pour les Québécoises et les Québécois de retrouver une partie de leur pouvoir d'agir à Ottawa est d'y renforcer la présence du Bloc Québécois, le seul parti à Ottawa qui défend les décisions unanimes de l'Assemblée nationale. Plus les députés du Bloc Québécois sont nombreux, plus la Chambre des communes doit tenir compte de l'avis du Québec.

Les dernières élections fédérales, qui ont permis l'élection de 54 députés du Bloc Québécois, l'ont démontré éloquemment. Dans des dossiers comme les ententes sur la santé, sur les congés parentaux et sur les garderies, ou encore le rejet du projet américain de bouclier anti-missile et l'abandon du projet d'élargissement de la Voie maritime du Saint-Laurent, le gouvernement a été obligé de tenir compte de la présence massive des députés du Bloc Québécois.

Cette fois-ci encore, le Bloc Québécois ne participera pas à une coalition gouvernementale car cela l'obligerait à renoncer à défendre pleinement les intérêts du Québec. Cependant, dans le passé, le Bloc Québécois n'a pas hésité à faire des alliances ponctuelles avec les autres formations politiques à Ottawa lorsque cela était dans l'intérêt du Québec, comme par exemple au sujet du déséquilibre fiscal.

Le Bloc Québécois s'engage à faire des alliances ponctuelles avec les autres formations politiques à Ottawa pour faire avancer les intérêts du Québec et défendre les décisions unanimes de l'Assemblée nationale.

1.2 L'étranglement financier du Québec

Pour que la démocratie québécoise soit vivante et efficace, il ne suffit pas d'élire des représentants à l'Assemblée nationale. Il faut également que ces représentants élus soient en mesure de mettre en œuvre les décisions prises démocratiquement. Pour y parvenir, il leur faut des moyens financiers.

Or, le déséquilibre fiscal prive en partie le gouvernement du Québec de sa capacité à mettre en œuvre ses choix. La moitié des impôts des Québécoises et des Québécois est contrôlée par un gouvernement qui refuse de reconnaître la nation québécoise. Le gouvernement fédéral se sert de ces impôts pour multiplier les intrusions, affaiblir l'État québécois et imposer les choix du Canada. Il ne peut y avoir de démocratie vivante et efficace dans ces conditions.

L'argent à Ottawa, les besoins au Québec

Depuis 1994, Ottawa récolte de plus en plus d'impôts et de taxes au Québec, mais retourne de moins en moins l'argent là où il est nécessaire. Cela signifie que le gouvernement fédéral fait de moins en moins sa part pour le financement des programmes sociaux alors que ses revenus augmentent sans cesse.

Les conséquences du déséquilibre fiscal

Le Comité Léonard³, créé par le chef du Bloc Québécois pour réviser les programmes fédéraux, a démontré que le déséquilibre fiscal a trois conséquences fondamentales pour le Québec :

- le gouvernement fédéral est trop riche par rapport à ses responsabilités. Ce qui fait que les impôts des Québécoises et des Québécois ne sont pas utilisés pour répondre à leurs priorités. Ainsi, le gouvernement fédéral a utilisé une partie de ces impôts pour multiplier les dépenses bureaucratiques, le gaspillage et la corruption, pendant que le gouvernement du Québec manque de moyens pour financer la santé, l'éducation, la politique familiale et le développement économique;
- le gouvernement fédéral profite de ses moyens excédentaires et de l'étranglement fiscal du Québec pour multiplier les intrusions. Cette façon de faire impose les décisions prises par le Canada dans des domaines où c'est le peuple québécois qui doit décider;
- pendant que l'État canadien se renforce et rembourse sa dette, l'État québécois s'affaiblit et s'endette davantage d'année en année.

Des dépenses bureaucratiques hors contrôle

Le volet I du Rapport Léonard a montré hors de tout doute qu'Ottawa avait trop d'argent par rapport à ses responsabilités. Cette situation pousse le gouvernement fédéral à dépenser sans compter dans sa bureaucratie et à gaspiller nos impôts. De 1998 à 2003, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 39 % et le nombre de fonctionnaires fédéraux a augmenté de 46 000, alors qu'Ottawa ne dispense pratiquement aucun service en santé et en éducation.

Le Comité a fait une mise à jour préliminaire de son rapport couvrant les deux dernières années. Ce qu'il a découvert est stupéfiant :

³ Le rapport du Comité Léonard est disponible sur le site Internet du Bloc Québécois au www.blocquebecois.org.

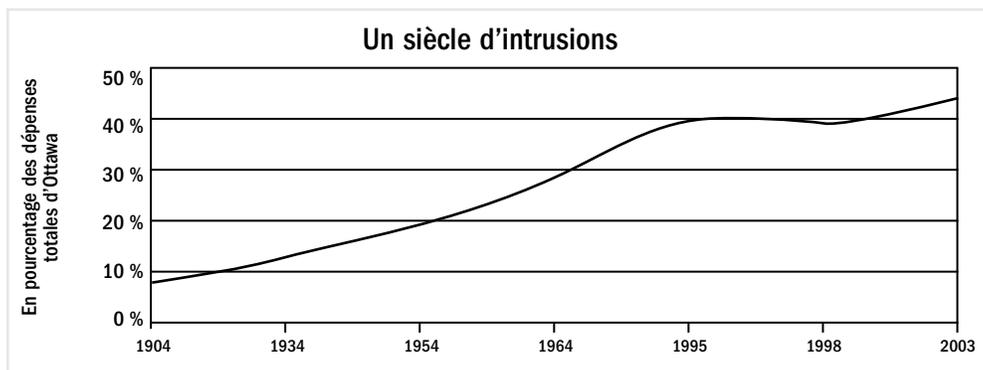
- de 2003 à 2005, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 20,4 %;
- de 1998 à 2005, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 67 %, soit une augmentation de 20,6 milliards \$ en sept ans.

Cela fait en sorte que l'argent des Québécoises et des Québécois va aux dépenses bureaucratiques du gouvernement fédéral plutôt qu'en santé ou en éducation, ce qui va complètement à l'encontre de leurs priorités.

Le Bloc Québécois exige que le gouvernement fédéral réduise ses dépenses bureaucratiques pour dégager, dans un horizon de trois ans, une marge de manœuvre supplémentaire de 5,7 milliards \$ par année destinée au Québec et aux provinces.

Les intrusions d'Ottawa au Québec

Lors de la signature de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, en 1867, il a été convenu de répartir les pouvoirs de chaque gouvernement. Mais le gouvernement fédéral n'a jamais respecté ce pacte et il a multiplié, année après année, les intrusions dans les champs de compétence réservés au Québec. Cela fait en sorte que les décisions concernant la santé, l'éducation, la culture ou la famille, qui sont censées être prises par le peuple québécois à l'Assemblée nationale, sont maintenant déterminées en partie par Ottawa. L'ampleur et le nombre de ces intrusions sont en hausse constante depuis un siècle et le phénomène s'est encore amplifié au cours des cinq dernières années. Le tableau suivant illustre la proportion des dépenses d'Ottawa qui constituent des intrusions depuis un siècle.



Source : Comptes publics du Canada, 1904 à 2003

Depuis que Paul Martin est devenu premier ministre, les intrusions fédérales se sont multipliées à un rythme effarant dans tous les domaines : municipalités, aide sociale, éducation, santé, petite enfance, pour n'en nommer que quelques-uns.

En même temps que le gouvernement libéral de Paul Martin multipliait les intrusions, son bilan dans les domaines de sa compétence est pitoyable. Par exemple, la gestion des pêches est un désastre, l'assurance-emploi demeure inaccessible au plus grand nombre de travailleurs, le Registre des armes à feu a constitué un gouffre sans fond, le dossier du bois d'œuvre n'est toujours pas réglé et la gestion des dépenses de fonctionnement d'Ottawa est hors contrôle.

Rétablir l'équilibre : éliminer le déséquilibre fiscal

Cette tendance est malsaine car, à mesure que le gouvernement fédéral se renforce financièrement, il affaiblit le Québec et en profite pour multiplier les intrusions. Le peuple québécois est alors dépouillé de sa capacité à faire des choix. De plus en plus, les décisions sont prises à Ottawa. Cette tendance doit être renversée.

Le Québec n'est pas le seul à dénoncer le déséquilibre fiscal. Les premiers ministres des provinces dénoncent eux aussi cette situation et le Bloc Québécois a convaincu les partis d'opposition à la Chambre des communes de voter en faveur d'une motion qui reconnaît le déséquilibre fiscal et qui exige son élimination. Seul le Parti libéral du Canada refuse de reconnaître l'existence du déséquilibre fiscal, alors que c'est Paul Martin lui-même qui a créé ce problème.

Le 7 octobre 2004, le Bloc Québécois contraignait les libéraux fédéraux à reconnaître dans le discours du Trône que les pressions financières dont parle Paul Martin sont synonymes de déséquilibre fiscal. Quelques semaines plus tard, l'adoption par la Chambre des communes d'une motion du Bloc Québécois permettait la création du Sous-comité des finances afin d'étudier sur une base canadienne la question du déséquilibre fiscal et de proposer des solutions concrètes pour l'éliminer. Voici les quatre principales conclusions du rapport :

- inscrire le déséquilibre fiscal à l'ordre du jour des travaux du Comité permanent des finances afin d'en suivre l'évolution sur une base triennale, à l'instar des mandats réguliers du Comité dans différents domaines et ce, en collaboration avec le Conseil de la fédération;
- le gouvernement fédéral doit limiter les ententes à la pièce ou les accords ponctuels avec les provinces qui ne font qu'exacerber le déséquilibre fiscal horizontal;
- restructurer le transfert canadien en matière de programmes sociaux en deux transferts fédéraux distincts : l'éducation postsecondaire, d'une part, et l'assistance sociale et les services sociaux, d'autre part;
- une fois cette restructuration effectuée, le Sous-comité est d'avis que chaque transfert soit bonifié sur une période de quatre ans, comme c'est le cas pour les transferts fédéraux sur la santé.

De plus, le 8 mars 2005, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité une motion réaffirmant l'existence du déséquilibre fiscal et réitérant son exigence que le gouvernement fédéral reconnaisse et corrige ce déséquilibre fiscal et l'iniquité du nouveau calcul de la péréquation. Notons aussi qu'en juin 2002, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité une résolution qui endossait les recommandations de la Commission Séguin et que moins de deux ans plus tard, le 17 mars 2004, l'Assemblée nationale réitérait à l'unanimité sa volonté de voir le gouvernement fédéral reconnaître le déséquilibre fiscal.

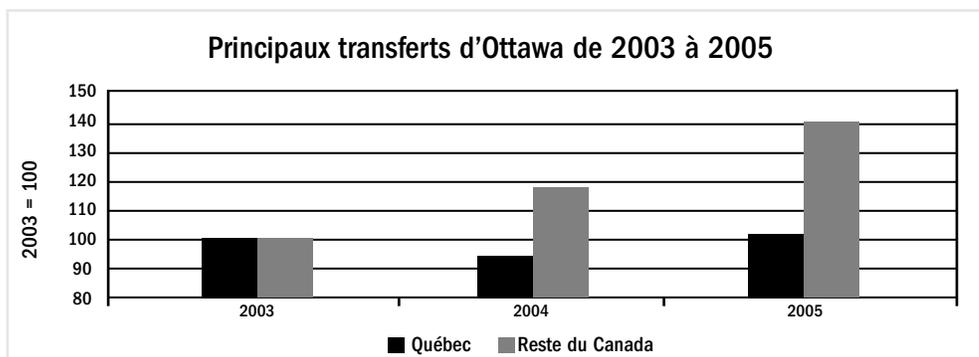
Ainsi, devant ce déséquilibre quasi-unanimement reconnu, le Bloc Québécois reprend à son compte les propositions formulées par la Commission sur le déséquilibre fiscal. Cette démarche en deux temps vise tout d'abord à parer au plus pressant en haussant les transferts destinés à l'éducation et aux programmes sociaux.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral d'utiliser sa marge de manœuvre financière afin de hausser les transferts à l'éducation postsecondaire (secteurs collégial et universitaire) et aux programmes sociaux de 11,6 milliards \$ au cours des trois prochaines années.

Il est urgent de modifier la formule de péréquation de façon à ce que ce mécanisme puisse jouer son rôle de redistribution de la richesse à l'échelle canadienne, ce qui n'est manifestement pas le cas à l'heure actuelle. De 1994-1995 à 2004-2005, la proportion des revenus fédéraux consacrés à la péréquation a chuté de 23 %, passant de 7 % à 5,4 %.

Le Canada de Paul Martin

Notons que la multiplication d'ententes particulières, rendue possible par Paul Martin, a plutôt fait en sorte que la péréquation accroît maintenant les disparités fiscales entre le Québec et les provinces au lieu de les aplanir, comme en fait foi le tableau suivant.



Source : Comptes publics du Canada⁴

Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral de modifier la formule de péréquation en se fondant sur la « règle des dix »⁵ et en modifiant le calcul de la richesse foncière⁶, de façon à ce que ce mécanisme joue pleinement son rôle de redistribution de la richesse à l'échelle canadienne.

⁴ Il s'agit du TCSPS et de la péréquation.

⁵ Actuellement, le montant de la péréquation est calculé à partir d'un panier d'indicateurs de cinq provinces canadiennes.

La « règle des dix » signifie que le calcul se fait à partir des indicateurs des dix provinces canadiennes.

⁶ Au cours du budget 2004, Ottawa a modifié le calcul de la richesse foncière, mais ces changements sont si progressifs que seulement 50 % de la transition sera effective en 2009.

À terme, cependant, la véritable solution passe par le rétablissement de l'équilibre fiscal entre le gouvernement fédéral, le Québec et les provinces. C'est pourquoi la Commission sur le déséquilibre fiscal recommandait un nouveau partage des champs de taxation, en plus de la bonification de la péréquation. Le Québec et les provinces pourront ainsi bénéficier d'une source de revenu stable et autonome qui remplacerait le Transfert canadien pour la santé et les programmes sociaux (TCSPS)⁷. Le Bloc Québécois est d'accord avec cette recommandation.

Le Bloc Québécois soutient la recommandation de la Commission sur le déséquilibre fiscal à l'effet que le partage des champs fiscaux devrait être renégocié entre le gouvernement fédéral, les provinces et le gouvernement du Québec.

En améliorant la situation financière du gouvernement du Québec, le peuple québécois retrouvera peu à peu son pouvoir d'agir et sera en mesure d'améliorer concrètement son sort. Cela permettra de revaloriser la démocratie québécoise.

Le Bloc Québécois croit que cela donnera confiance aux Québécoises et aux Québécois et qu'ils auront le goût d'aller plus loin et de reprendre le contrôle entier de leurs propres ressources financières en faisant accéder le Québec au statut de pays souverain.

Si la situation financière du gouvernement du Québec est précaire actuellement, c'est loin d'être le cas de la santé économique du Québec. La richesse collective des Québécoises et des Québécois se situe en effet à un niveau enviable à l'échelle internationale. Avec un PIB par habitant de 26 502 \$ en 2004⁸, la nation québécoise devance l'Italie et l'Allemagne.

D'autre part, l'économie québécoise est performante, comme l'indique sa croissance per capita qui a surpassé celle de l'Ontario à six reprises depuis 1998. Les moyens financiers du Québec sont donc fort importants et la santé précaire des finances publiques québécoises est essentiellement le fait du déséquilibre fiscal. Ce problème sera réglé avec la souveraineté du Québec.

La transparence financière

Les gouvernements ont le devoir de gérer les fonds publics et de prendre leurs décisions en toute transparence. C'est une condition essentielle au bon fonctionnement de la démocratie. La transparence, c'est aussi le meilleur moyen d'avoir des débats éclairés sur les enjeux publics et de permettre au Parlement de contrôler les dépenses du gouvernement. À cet égard, le gouvernement du Parti libéral du Canada a été particulièrement médiocre.

⁷ Depuis le 1^{er} avril 2004, le TCSPS est scindé en deux transferts différents : le TCS (transfert canadien en matière de santé) et le TCPS (transfert canadien en matière de programmes sociaux).

⁸ En dollars américains et en parité du pouvoir d'achat de 2000 (Institut de la statistique du Québec, 30 septembre 2005).

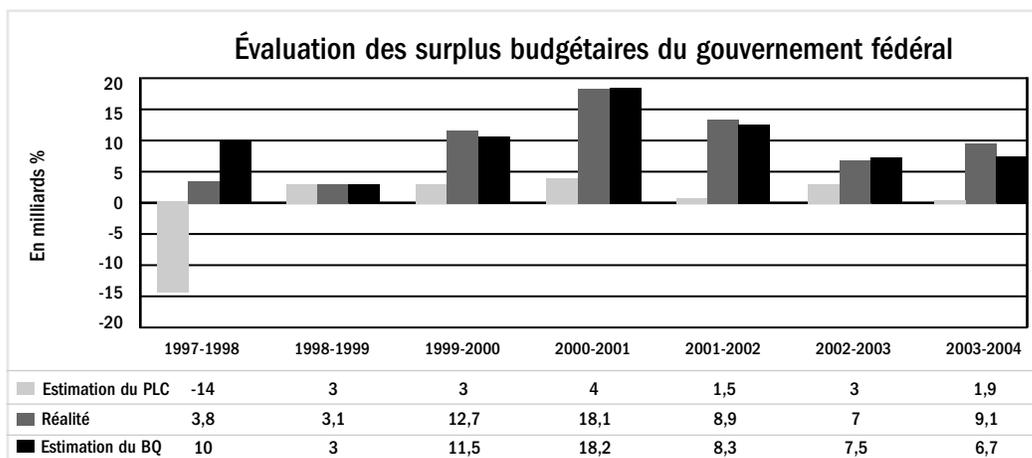
La mascarade financière du gouvernement libéral de Paul Martin

Depuis 1994, le gouvernement libéral a constamment trompé la population à propos de sa marge de manœuvre financière. Cette farce grotesque n'équivaut à rien de moins qu'une forme de fraude intellectuelle et empêche tout débat sérieux sur les choix budgétaires du gouvernement, ce qui est contraire au bien commun. Il est temps de mettre fin à cette mascarade et d'informer la population quant à l'état réel des finances publiques fédérales.

Pour l'année 2004-2005, le gouvernement fédéral a utilisé des pratiques comptables *créatives* afin de réduire son surplus. Il a imputé à l'année fiscale 2004-2005 plusieurs dépenses qui auraient dû être étalées sur plusieurs années. Le gouvernement fédéral a agi de cette façon simplement pour cacher l'ampleur de ses surplus et pour continuer à nier l'existence du déséquilibre fiscal. Il s'agit donc de surplus de 12 milliards \$, et non 1,6 milliard \$, que le gouvernement fédéral aurait dû annoncer pour 2004-2005.

Le gouvernement fédéral a tenté de cacher, jusqu'à la dernière minute, les surplus dont il dispose. Ce n'est que lors de la Mise à jour de 2005, dévoilée à la veille de la présente campagne électorale, que le gouvernement fédéral a étalé ses milliards de dollars afin d'essayer d'acheter le vote des citoyennes et des citoyens par des baisses d'impôt financées à même l'argent qu'il a perçu en trop.

Les actions du Bloc Québécois ont permis l'engagement de quatre prévisionnistes indépendants qui, depuis janvier 2005, présentent des prévisions financières au Comité des finances. Mais il faut aller plus loin et favoriser la création d'un bureau indépendant et permanent des prévisions financières, à l'instar de ce qui existe depuis de nombreuses années aux États-Unis.



Source : Finances Canada

Le Bloc Québécois propose la création d'un organisme indépendant rattaché au Comité permanent des finances qui aura pour mandat d'établir des prévisions financières réalistes, révisées périodiquement. Ces prévisions serviront de base à un véritable débat sur les priorités budgétaires de la population.

1.3 Le Québec absent des forums internationaux

Le Québec est très ouvert sur le monde. Ses réussites sur la scène internationale sont nombreuses aussi bien aux plans économique, culturel, scientifique que sportif. Le Québec souverain pourra compter sur une politique étrangère québécoise, mise en œuvre par un appareil diplomatique au service des valeurs et des intérêts du Québec.

L'adoption par l'Unesco de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* nous donne un avant-goût de l'apport du Québec souverain à la communauté internationale. Le Québec a en effet été à l'origine de cette convention et il a été très actif jusqu'à la fin⁹. Cela montre bien que lorsque le Québec et le Canada sont d'accord, ils sont plus forts à deux voix qu'à une seule. Et quand le Québec souverain et le Canada seront en désaccord sur une question, ils pourront parler de leur propre voix sur la scène internationale. La souveraineté du Québec apparaît donc comme une voie d'avenir enrichissante pour tous.

Pour le moment, le gouvernement du Québec est exclu des forums internationaux où sont discutées des questions qui le concernent directement, comme la culture, la santé, l'éducation, le travail ou l'agriculture et l'environnement. Les gouvernements du Québec qui se sont succédés depuis les années soixante ont tous exigé d'être représentés dans ces occasions.

Il faut bien admettre, cependant, que tant que le Québec ne sera pas un pays souverain, il sera très difficile d'obtenir une telle chose pour deux raisons :

- le gouvernement fédéral a toujours refusé d'accorder un tel statut au Québec au sein des forums internationaux, à l'exception de l'Organisation internationale de la francophonie;
- les organisations internationales sous l'égide de l'ONU ne prévoient un tel statut que pour les pays souverains. Tout au plus l'UNESCO prévoit-elle un statut de membre associé pour certains territoires, mais la demande doit être faite par le pays qui est responsable de leur politique étrangère, soit, dans le cas du Québec, le Canada.

Paul Martin trahit sa promesse

Au cours des dernières élections fédérales, Paul Martin avait promis ceci : « *Le Québec doit non seulement être assis avec nous à la table de l'UNESCO, mais aussi faut-il qu'il puisse prendre la parole lorsque nous discutons, par exemple, de diversité culturelle. [...] Il doit pouvoir s'exprimer sur les grands sujets qui le touchent de près. La porte doit lui être toute grande ouverte, sans équivoque et, je vous le promets, elle le sera.* »¹⁰

Or, Pierre Pettigrew a déclaré : « *Je n'ai pas le choix. Je dois m'assurer que je ne ferai pas de précédents avec lesquels on sera obligé de dire : " on ne peut pas revenir là-dessus ", même quand on va avoir un fanatique de l'indépendance du Québec au gouvernement, éventuellement.* »¹¹ C'est ainsi que Paul Martin a renié sa promesse, puisque M. Pettigrew parlait alors au nom du gouvernement.

9 Il a pu l'être, parce que le Québec a pleinement profité d'un des seuls sièges dont il dispose dans les organisations internationales : l'Organisation mondiale de la francophonie.

10 Promesse électorale de Paul Martin, le 17 mai 2005.

11 Déclaration de Pierre Pettigrew, le 8 septembre 2005.

Un changement de gouvernement fédéral n'y changera rien. Il y a unanimité chez les partis fédéralistes pour refuser au Québec le moindre rôle sur la scène internationale. Lorsque le Bloc Québécois a proposé un projet de loi reconnaissant que le Québec est pleinement responsable des champs de compétence que la Constitution lui accorde, y compris sur la scène internationale, tous les députés fédéralistes, libéraux comme conservateurs et néodémocrates, s'y sont opposés. Les députés du Bloc Québécois sont les seuls à appuyer la doctrine Gérin-Lajoie à Ottawa¹².

Démocratiser la politique étrangère

Lorsque le Québec sera un pays souverain, il sera en mesure de démocratiser sa politique étrangère. Plus spécifiquement, dans le Québec souverain :

- les traités internationaux pourront être soumis pour approbation à l'Assemblée nationale et, dans certains cas très importants, ils feront l'objet d'une consultation populaire;
- tout envoi de troupes québécoises à l'étranger pourra être soumis à l'approbation de l'Assemblée nationale;
- en application du modèle québécois de concertation, des tables rondes permanentes avec la société civile pourront être créées pour discuter des questions d'affaires étrangères, de sécurité et de développement international;
- le gouvernement du Québec pourra créer un observatoire de la mondialisation et susciter la création d'un réseau international d'observatoires qui pourrait, fort de l'expérience acquise par les différents pays, permettre au Québec de mieux réagir devant les défis auxquels il est confronté.

Voter sur les accords internationaux

Depuis quelques années, le Bloc Québécois s'est fait le porte-parole à Ottawa de ceux qui considèrent que les représentants élus de la population doivent avoir la possibilité de se prononcer sur des accords internationaux conclus par le gouvernement fédéral en leur nom. Cette possibilité est d'autant plus importante pour le peuple québécois qu'il est représenté par un gouvernement qui refuse de le reconnaître. Le Bloc Québécois a déjà déposé des projets de loi en ce sens dans le passé.

La démocratie perd beaucoup de son sens si les représentants élus par les citoyennes et les citoyens sont exclus de tout le volet international des décisions prises par le gouvernement fédéral, alors qu'il a de plus en plus de conséquences sur la vie de tous les jours de la population.

Comme il s'y était engagé au cours des dernières élections, le Bloc Québécois a présenté un projet de loi visant à démocratiser tout le processus de conclusion des traités internationaux. Il proposait que la Chambre des communes consulte la société civile avant de se prononcer sur les traités, qu'elle vote les traités importants avant que le gouvernement puisse les ratifier et que le gouvernement consulte le Québec et les provinces avant d'aller négocier un traité qui affecte leurs champs de compétence. Malheureusement, tous les députés fédéralistes s'y sont opposés.

¹² La doctrine Gérin-Lajoie veut que le Québec exerce lui-même ses champs de compétence partout, y compris sur la scène internationale. Tous les partis politiques présents à l'Assemblée Nationale et tous les gouvernements du Québec depuis 40 ans y souscrivent.

De même, les parlementaires devraient avoir le droit de débattre à la Chambre des communes des accords commerciaux et des traités qui sont en cours de négociation avant qu'un vote ne soit tenu.

Le Bloc Québécois exigera un débat portant sur les accords internationaux en cours de négociation avant la ratification de tels accords.

Représenter le Québec auprès du corps diplomatique

Le Bloc Québécois organise des rencontres plusieurs fois par année avec le corps diplomatique présent à Ottawa et ailleurs sur le territoire québécois. Ces rencontres ont généralement beaucoup de succès, une cinquantaine de pays y étant représentés en moyenne à chaque fois. Ces rencontres sont importantes pour faire valoir le point de vue du Québec, souvent fort différent de l'image qui en est présentée par Ottawa.

De même, les députées et députés du Bloc Québécois profitent de chaque délégation étrangère pour tisser un réseau de contacts internationaux qu'ils tiennent informés de la situation québécoise.

Le Bloc Québécois continuera à organiser des rencontres régulières avec le corps diplomatique et avec son réseau de contacts internationaux pour présenter le point de vue du Québec sur des questions importantes.

1.4 Paver la voie démocratique dès maintenant

La souveraineté sera une occasion en or pour les Québécoises et les Québécois de surmonter le défi du déficit démocratique en faisant du Québec un pays où les citoyennes et les citoyens ont une véritable emprise sur les décisions qui engagent leur propre avenir. De cette façon seulement, le Québec pourra relever les défis auxquels il est confronté et les transformer en occasions de faire avancer le Québec comme jamais.

La seule façon pour le Québec de retrouver pleinement son pouvoir d'agir consiste à reprendre le contrôle de ses impôts, de ses lois et de ses relations internationales. C'est seulement de cette façon que les Québécoises et les Québécois pourront utiliser pleinement leur capacité de décider de leur avenir.

Lorsque les Québécoises et les Québécois vont voter pour élire leurs représentants à l'Assemblée nationale, ce sont eux qui vont les représenter sur la scène internationale. Les accords internationaux pourront être débattus au sein du Parlement québécois. De plus, lorsque les représentants élus par la population québécoise prendront des décisions, ils auront tous les outils en main, y compris les moyens financiers, pour les mettre en œuvre, sans devoir supplier une autre nation de lui accorder ce privilège.

Pour permettre à la démocratie québécoise d'avancer plutôt que de reculer, le Bloc Québécois s'engage à :

- conclure des alliances ponctuelles avec le gouvernement en place ou avec les autres formations politiques à Ottawa de manière à faire avancer les intérêts du Québec et à défendre les décisions unanimes de l'Assemblée nationale;
- combattre le déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec afin d'assurer le financement adéquat des choix collectifs et démocratiques des Québécoises et des Québécois;
- permettre au Québec de mieux défendre et promouvoir ses intérêts sur la scène internationale tout en lui permettant d'acquérir une précieuse expertise au niveau international;
- exiger pour les parlementaires le droit de se prononcer par un vote sur tout accord international d'importance conclu par le gouvernement fédéral;
- faire le ménage à Ottawa afin que les impôts des Québécoises et des Québécois ne servent plus à enfreindre les règles démocratiques et à nourrir la corruption.

1.5 Éliminer la corruption libérale

Les dérapages libéraux étaient prévisibles

La condition première du développement durable d'une société, c'est un gouvernement responsable qui gère avec efficacité et honnêteté les impôts, les lois et les relations internationales au nom des citoyens. Le critère qui doit présider aux décisions prises par un gouvernement est celui du bien commun. Le gouvernement libéral de Paul Martin échoue ce test sur toute la ligne.

Dans sa plateforme électorale de 2000, le Bloc Québécois avait déjà identifié les principaux acteurs du scandale des commandites. Il réclamait une enquête publique indépendante, la nomination d'un commissaire à l'éthique indépendant et la fin du patronage. Paul Martin et le gouvernement libéral ont toujours refusé d'acquiescer à ces demandes jusqu'au jour où ils ont été forcés de le faire.

Pourtant, la liste des manquements à la bonne gouvernance et à l'éthique du gouvernement libéral est très très longue. Mentionnons les promesses reniées des trois livres rouges, les prévisions budgétaires tronquées, le pillage institutionnalisé de la caisse d'assurance-emploi, la promotion des paradis fiscaux, la mauvaise gestion des finances publiques, la création du déséquilibre fiscal, les campagnes de propagande contre les souverainistes québécois à même les fonds publics, le patronage à même le Fonds canadien de création d'emploi¹³ ou les sondages sur l'opinion publique à des fins partisans, les nominations partisans à tous les échelons de l'État canadien et l'impunité de pratiquement tous les responsables de ces malversations.

Le dernier manquement en date, le scandale des commandites qui a révélé des cas de fraude, de patronage et de corruption du Parti libéral du Canada, n'a été que la goutte faisant déborder le vase bien rempli des forfaitures libérales. Le Bloc Québécois peut se targuer d'avoir dénoncé avec constance tous les abus du gouvernement libéral depuis 1994, à commencer par l'argent versé au mépris de toutes les règles à Option Canada, en 1995, lors du référendum sur la souveraineté.

Le Bloc Québécois continuera à surveiller l'utilisation qui est faite des fonds publics à Ottawa et à dénoncer tous les cas de patronage, de détournement de fonds, de trafic d'influence, de conflit d'intérêts et de fraude.

La propagande canadienne et les commandites

À la suite du référendum de 1995, tous les membres du cabinet fédéral, dont l'actuel premier ministre, ont approuvé un plan d'action visant à renforcer la visibilité du gouvernement fédéral et du Parti libéral au Québec. De cette rencontre de travail est née toute une série de projets servant à vendre de force le Canada aux Québécois : le Bureau d'« information » du Canada, le renforcement du soutien au Conseil de l'unité canadienne et Programme de commandites. Ces mesures étant financées par une « réserve pour l'unité nationale », secrète et discrétionnaire, mise à la disposition de Jean Chrétien par Paul Martin. Le juge Gomery a soutenu que le Conseil du Trésor, où siégeait Paul Martin, « donnait presque systématiquement son blanc-seing à l'utilisation de la

¹³ Le Fonds transitoire de création d'emplois, qui avait changé de nom, sans doute pour tenter de faire oublier le scandale. Le fonds a complètement été éliminé depuis.

Réserve pour l'unité parce que les présentations qui lui étaient adressées étaient expressément endossées par le premier ministre. »¹⁴

Ce fonds a été caché au Parlement et camouflé de sorte qu'il n'apparaisse ni dans les Comptes publics, ni dans les documents budgétaires. Cette réserve était tellement secrète et gênante que, lorsqu'elle a été mise au jour par le Bloc Québécois, le gouvernement s'est empressé de l'éliminer. Nous avons par la suite appris que le gouvernement fédéral avait lancé une véritable offensive secrète qui a transgressé les règles de contrôle financier, en plus de contrevenir aux lois.

Le scandale des commandites

Le ministère des Travaux publics a versé environ 40 millions \$ par année à des événements culturels et communautaires, principalement au Québec, de façon à accroître la visibilité du gouvernement fédéral. En contrepartie des commandites, les organisations devaient accepter de donner de la visibilité au gouvernement en utilisant le mot-symbole « Canada » et d'autres symboles comme le drapeau canadien lors de leurs événements et sur leurs articles promotionnels.

En novembre 2005, le Commissaire Gomery a révélé que : « De 1994 à 2003, le gouvernement du Canada aura consacré en tout 332 millions \$ aux programmes spéciaux et de commandites, dont 44,4 p. 100, soit 147 millions \$, en honoraires et commissions versés à des agences de communication et de publicité. »¹⁵

Le Commissaire Gomery venait ainsi confirmer un problème que le Bloc Québécois avait identifié dès 2000. D'ailleurs, à la page 40 de sa plateforme électorale de 2000, le Bloc Québécois dénonçait le régime de copinage entourant les commandites. Dès 2000, le Bloc avait identifié les principales entreprises impliquées dans ce scandale : Groupe Everest, Groupaction, Lafleur Communication et Polygone, pour n'en nommer que quelques-unes.

La Commission Gomery a aussi permis de mettre au jour « un dispositif bien huilé de pots-de-vin » où des fonds du Programme de commandites ont été détournés au bénéfice du Parti libéral du Canada qui a fait trois campagnes électorales avec de l'« argent souillé », pour reprendre les mots du ministre des Transports et lieutenant politique du Parti libéral du Canada au Québec, Jean Lapierre.

Le Bloc Québécois, qui a participé activement aux travaux de la commission Gomery afin de s'assurer que la vérité soit connue, estime, à la lumière des témoignages entendus, qu'au moins 5,4 millions \$ ont fait leur chemin jusqu'au Parti libéral du Canada. Le Bloc Québécois estime que toutes ces sommes doivent être remises à l'État.

Le rapport Gomery est accablant pour le Parti libéral du Canada

Paul Martin tente de se dissocier du scandale libéral depuis le rapport de la vérificatrice générale. Il voudrait que l'on oublie qu'il est membre du caucus du PLC depuis 1988 et qu'il a tenté de se faire élire chef de ce parti à deux reprises.

¹⁴ Commission Gomery. *Rapport factuel*, 1^{er} novembre 2005, p. 445.

¹⁵ Commission Gomery. *Synopsis*, 1^{er} novembre 2005, p. 13.

Or, le parti dont il est le chef a été condamné par le Commissaire Gomery. Le commissaire affirme que le parti libéral a « trahi »¹⁶ la population, et ce à tous les échelons :

- le bureau du premier ministre exerçait la direction politique d'un « programme quasiment secret de dépenses discrétionnaires pour des bénéficiaires triés sur le volet [...] »¹⁷;
- des directeurs généraux et des organisateurs proéminents du parti libéral « se sont déshonorés et ont déshonoré le parti » en acceptant « des contributions en liquide et d'autres avantages malhonnêtes »¹⁸. Le Commissaire Gomery confirme que ces dirigeants du parti libéral ont « agi au mépris des lois »;
- « un dispositif bien huilé de pots-de-vin »¹⁹ mis sur pied par Jacques Corriveau, un ami personnel de Jean Chrétien qui a occupé différents postes électifs au sein du PLC au cours des années, a permis « l'acheminement de paiements en espèces à des cadres du PLCQ »²⁰;
- citant Jean Chrétien, le commissaire rappelle que le Cabinet où siégeait Paul Martin « était unanime dans sa détermination à faire tout ce qu'il fallait pour que les conditions gagnantes de la souveraineté ne soient jamais réunies au Québec. »²¹

Plus inquiétant encore, le commissaire nous apprend que sous la vice-présidence de Paul Martin au Conseil du Trésor, le chien de garde du gouvernement a complètement abdiqué de ses responsabilités : « La Commission a l'impression que le Conseil du Trésor ne considère plus sa fonction de supervision comme une partie importante de ses responsabilités. »²²

La façon de faire du Parti libéral du Canada

Le Programme de commandites s'ajoute à une longue liste de cas où des programmes et des institutions fédéraux ont été mis à contribution afin de récompenser les amis du Parti libéral du Canada. Le Commissaire Gomery a décrit avec justesse la culture libérale : « Durant toute la période où [le ministère des Travaux publics] semait l'argent des commandites à tous vents, il a régné une sorte de culture du « tout m'est dû »²³. Plusieurs dossiers menés par le régime libéral témoignent de cette culture.

Scandale des ressources humaines

Après avoir détruit le régime d'assurance-emploi, les libéraux ont créé le Fonds transitoire de création d'emploi, en juillet 1996, afin d'atténuer les effets des réformes, disaient-ils. Or, ce programme, qui n'a duré que trois ans, est devenu sous la gouverne de Pierre Pettigrew un véritable nid de patronage :

16 Commission Gomery. *Rapport factuel*, 1^{er} novembre 2005, p. 453.

17 *Ibid*, p. 442.

18 *Ibid*, p. 450.

19 *Ibid*, p. 310.

20 *Ibid*, p. 312.

21 *Ibid*, p. 72.

22 *Ibid*, p. 51.

23 *Ibid*, p. 343.

- une part importante des subventions a été accordée en période électorale en 1997;
- plus de la moitié des entreprises subventionnées dans la circonscription du premier ministre ont contribué à la caisse du parti libéral;
- de multiples projets contestables ont été subventionnés²⁴;
- un organisateur libéral, Pierre Corbeil, a été condamné pour trafic d'influence le 29 avril 1998. À la veille des élections de 1997, il a approché certaines compagnies pour qu'elles versent des fonds au parti en échange d'une évaluation favorable de leur demande de subventions. Il avait en sa possession une liste des demandes de subventions FTCE que lui avait remis Jacques Roy, adjoint spécial du président du Conseil du Trésor, Marcel Massé. Pierre Pettigrew aurait prévenu l'organisation du PLC-Québec qu'une enquête de la GRC était en cours;
- le bureau du Ministre Pierre Pettigrew, alors responsable du programme, s'est lui même impliqué dans certains dossiers, notamment le cas de *Cochrane Entertainment* où il a court-circuité le processus normal d'évaluation des projets en annonçant une subvention de 2,5 millions \$ qui n'avait pas encore été approuvée et à propos de laquelle ses fonctionnaires exprimaient de sérieuses réserves.

La Société immobilière du Canada

Responsable de la Société immobilière du Canada (SIC), Alfonso Gagliano est intervenu à de nombreuses reprises auprès des administrateurs pour qu'ils embauchent des amis du régime dont :

- Tony Mignacca, un ami du ministre et un membre de son organisation qui a comparu d'ailleurs devant la Commission Gomery.
- Michèle Tremblay, une stratège libérale et rédactrice de discours pour Alfonso Gagliano qui a été embauchée par la SIC pour 5000 \$ par mois;
- la firme Tremblay-Guittet Communications a reçu pour plus de 10 millions \$ de contrats de divers ministères depuis 1995;
- Robert Charest, frère de Jean Charest, aurait reçu 187 000 \$ de la SIC, entre 1996 et 1998, sans rien offrir en retour selon la firme de consultants Samson Bélair-Deloitte & Touche qui a conclu que même s'il a été rétribué pour deux ans de travail, M. Charest n'a pas fourni les services correspondants comme consultant et courtier immobilier.

Autres exemples

Le Bloc Québécois a également soulevé à de nombreuses reprises le cas de CINAR, une entreprise dont les dirigeants, des proches du Parti libéral du Canada, ont transgressé plusieurs règles. Aucune poursuite n'a jamais été intentée dans cette affaire par le gouvernement fédéral. Le Bloc Québécois a également soulevé le cas des *Internationaux du sport de Montréal*, une organisation dont les dirigeants – des proches du Parti libéral du Canada et de Paul Martin – auraient dilapidé les fonds publics.

²⁴ L'affaire *Mode Conili Star* : Quelques semaines avant le déclenchement des élections de 1997, Pierre Pettigrew a approuvé une subvention de 719 850\$ à *Modes Conili Star* qui devait créer 160 emplois. En fait, les emplois ne seront que déplacés d'une entreprise à l'autre. L'affaire *Placeteco* : *Placeteco*, dirigé par un ami de Jean Chrétien, a obtenu une subvention de 1,2 million du FTCE. En plus de créer une fiducie, en conflit avec les règles d'attribution et de subvention du Conseil du Trésor pour recueillir les fonds, *Placeteco* n'a créé aucun emploi.

La culture libérale du patronage, du gaspillage et de l'opacité

Tous ces scandales montrent bien que les écarts du gouvernement libéral ne sont pas des gestes isolés, mais plutôt qu'il existe une véritable culture du patronage, du gaspillage et de l'opacité au sein du Parti libéral du Canada. Les gains obtenus par le Bloc Québécois dans les dossiers des dénonciateurs, du financement des partis politiques, du commissaire à l'éthique indépendant et d'une enquête publique indépendante sur le Programme de commandites vont certainement contribuer à assainir quelque peu l'administration fédérale. Le Bloc Québécois propose en outre, dans la section suivante, une série de mesures visant à accroître la transparence du gouvernement fédéral.

Finalement, il faut souligner que le renforcement des règles ne sera d'aucune utilité si le gouvernement chargé de l'appliquer en fait fi comme les libéraux l'ont fait depuis 15 ans.

Paul Martin n'a pas agi de sa propre initiative

Même après la mise au jour du scandale des commandites, Paul Martin n'a pas agi de sa propre initiative pour faire la lumière sur ce sérieux dérapage et éviter tout abus dans le futur.

Bien au contraire, après s'être replié dans ses derniers retranchements, le gouvernement libéral n'a fait que répondre aux pressions du Bloc Québécois et de l'opinion publique. L'élimination du Programme de commandites et la création de la Commission Gomery, par exemple, sont le résultat des pressions exercées depuis 2000 par le Bloc Québécois pour mettre fin à ce programme politique, interdire l'utilisation d'intermédiaires par le gouvernement et faire la lumière sur ce scandale.

Il en va de même pour le congédiement de Messieurs Marc Lefrançois, Jean Pelletier, André Ouellet et de l'ambassadeur Alfonso Gagliano. Paul Martin déclarait, le 11 avril dernier : « C'est nous qui avons congédié les dirigeants d'un certain nombre de sociétés d'État. C'est nous qui avons rappelé notre ambassadeur au Danemark. » Or, les démissions de Pelletier et de Gagliano ont été réclamées par le Bloc Québécois avant que Paul Martin ne se décide à agir.

En ce qui concerne la nomination de M^e André Gauthier, chargé de récupérer les sommes payées en trop par le gouvernement aux agences de publicités, elle est également une réponse tardive de Paul Martin aux pressions politiques du Bloc Québécois. En effet, le Bloc a réclamé dès l'été 2002 que le gouvernement fédéral fasse le nécessaire pour récupérer ces sommes, mais M^e Gauthier n'a été nommé qu'en février 2004 et aucune procédure légale n'a été intentée avant mars 2005.

Finalement, dans un communiqué diffusé le 1^{er} octobre 2004, le Bloc Québécois réclamait que le Parti libéral du Canada place « en fiducie les contributions douteuses jusqu'à la fin de l'enquête du juge Gomery ». Cette demande a dû être reformulée plus de quarante fois à la Chambre des communes avant que le premier ministre n'annonce, le 18 avril 2005, la création d'une fiducie où serait déposé l'argent sale des commandites.

En créant cette fiducie de l'argent sale, Paul Martin cédait cette fois encore à une demande que tous les partis d'opposition avaient appuyée lors de la journée d'opposition du Bloc Québécois sur le scandale des commandites.

Pour la suite des choses, la présence du Bloc Québécois à Ottawa est essentielle. Rappelons que seulement un million \$ sur cent a été remboursé par les agences et que le Parti libéral du Canada n'a versé que 1,4 des 5,4 millions \$ identifiés par le Bloc Québécois à partir des travaux de la Commission Gomery.

Les hésitations de Paul Martin à mettre fin au Programme de commandites et à créer la Commission Gomery nous indiquent que le Bloc Québécois sera plus que jamais nécessaire à Ottawa pour veiller à ce que le rapport Gomery ne soit pas tableter.

Des mesures correctrices

Le Commissaire Gomery a consulté le Bloc Québécois et d'autres groupes préoccupés par l'éthique et la transparence gouvernementale afin de préparer son second rapport. La présente section s'inspire des 72 recommandations présentées par le Bloc Québécois²⁵ au commissaire en octobre 2005.

Commissaire à l'éthique

Le gouvernement libéral a remplacé un conseiller à l'éthique sans pouvoir et redevable seulement au premier ministre par un commissaire à l'éthique paralysé par le manque de ressources. Dans les deux cas, le résultat est le même : les contrôles sur les ministres sont inexistantes.

Le Bloc Québécois propose que la détermination du budget de fonctionnement des agents du Parlement²⁶ et du commissaire à l'éthique soit effectuée par un comité parlementaire (composé d'un membre par parti politique officiel représenté à la Chambre des communes), appuyé par un panel d'experts et d'un représentant du bureau concerné.

Registraire des lobbyistes

Le registraire des lobbyistes a un rôle déterminant en démocratie : il est chargé de s'assurer que les échanges entre les décideurs et les intérêts privés se fassent de manière transparente. Or, le registraire n'est pas indépendant : il est un fonctionnaire, nommé et destituable par le ministre de l'Industrie²⁷.

Ainsi, celui qui est chargé de faire appliquer la *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes* et le *Code de déontologie des lobbyistes* est en conflit d'intérêt. D'une part, il doit veiller à la transparence des relations entre ministres et lobbyistes et, d'autre part, il doit protéger son employeur, le ministre de l'Industrie et les autres membres du Cabinet.

Comment croire que ce registraire soit apte à juger qu'un lobbyiste exerce une « influence répréhensible » sur un titulaire de charge publique si ce lobbyiste exerce également des activités partisans.

25 Le rapport du Bloc Québécois peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.bloc.org/archivage/Recommandations_bq_gomery.pdf .

26 Commissaire à l'information du Canada, commissaire à la protection de la vie privée du Canada, commissaire aux langues officielles, directeur général des élections, vérificateur général du Canada.

27 En vertu de la partie III de la *Loi sur le ministère de l'Industrie*, le ministre de l'Industrie fait office de registraire général. Le registraire général doit, entre autres fonctions, rendre compte au Parlement des questions touchant à l'enregistrement des lobbyistes. Le registraire général (le ministre de l'Industrie) désigne la personne qui fait fonction de registraire des lobbyistes.

Le cas des dirigeants de la firme Earnscliffe, impliqués dans la campagne à la direction de Paul Martin et bénéficiaires de contrats de recherche accordés par le ministre fédéral des Finances, est à cet égard très révélateur. Comment le registraire pourrait-il s'en prendre aux amis de Paul Martin, tout en sachant que ce dernier, qui est devenu premier ministre, est en fin de compte son patron?

Rappelons aussi le cas René Fugère, cet organisateur libéral de Shawinigan qui faisait du lobby pour le compte de plusieurs firmes sollicitant des subventions d'Ottawa sans s'enregistrer. Malgré une enquête de la GRC, les procureurs fédéraux ont conclu en août 2000 que, selon les termes de la *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes*, le fardeau de la preuve était trop exigeant pour qu'une condamnation soit probable.

Le Bloc Québécois propose que le registraire des lobbyistes obtienne le statut d'agent du Parlement comme, par exemple, le vérificateur général.

Le Bloc Québécois propose également que le registraire ait le mandat et les moyens pour enquêter sur les infractions.

De plus, nous proposerons des amendements au régime actuel d'enregistrement des lobbyistes afin d'étendre les activités qui doivent être déclarées, d'obtenir une application plus sérieuse de la période d'exclusion pour un fonctionnaire ou un élu et d'augmenter les peines imposées aux contrevenants.

Le DGE doit pouvoir nommer les directeurs de scrutin

La réputation d'efficacité et de transparence démocratique du système électoral du Québec est connue et reconnue dans le monde. Au Québec, depuis 1980, les responsables du bon déroulement des élections sont nommés par le directeur général des élections. Or, au niveau fédéral, les directeurs de scrutins sont nommés par le parti au pouvoir. Cette pratique antidémocratique et archaïque conduit à des cas flagrants d'incompétence et de partialité que dénonce le directeur général des élections du Canada.

Dans son dernier rapport présenté au président de la Chambre des communes, à la suite des élections générales fédérales de juin 2004, le directeur général des élections du Canada, Jean-Pierre Kingsley, déplorait le fait qu'il ne puisse pas assurer un service de qualité uniforme dans l'ensemble du Canada lorsque les directeurs de scrutin sont désignés par le gouvernement. Pire, il ajoute que certains directeurs de scrutin : « [...] estiment ne pas avoir à respecter son autorité parce qu'ils doivent leur nomination à une autre instance ».

Le Bloc Québécois déposera à nouveau un projet de loi qui accordera au directeur général des élections du Canada des pouvoirs semblables à ceux que détient son homologue du Québec. Le directeur général des élections du Canada pourra ainsi nommer lui-même les directeurs de scrutin, une fois qu'ils auront démontré leur compétence, leur mérite et leur aptitude à remplir cette fonction.

Protection des dénonciateurs : il ne faut pas laisser les dénonciateurs à la merci des libéraux!

Le scandale des commandites illustre parfaitement la nécessité de prévoir un mécanisme de protection des dénonciateurs. On se rappellera que dès 1996, Allan Cutler, un subalterne de Chuck Guité, avait dénoncé les pratiques douteuses d'attribution de contrats au sein du ministère chargée de la visibilité fédérale. Or, à l'époque, le gouvernement libéral a enterré l'histoire et laissé Allan Cutler à la merci de Chuck Guité. Après avoir subi diverses humiliations et menaces, son poste a été aboli par Chuck Guité.

À la suite du scandale des commandites, le gouvernement de Paul Martin a proposé un projet de loi (C-11) permettant la dénonciation d'actes répréhensibles dans le secteur public et prévoyant un mécanisme de protection pour les dénonciateurs. Le Bloc Québécois est parvenu à obtenir que le commissaire, responsable de la protection des dénonciateurs soit indépendant du gouvernement.

Dans l'intérêt des nombreuses personnes qui ont été et qui seront témoins d'abus et d'actes répréhensibles dans le secteur public, nous estimons qu'il sera nécessaire d'accroître la protection des dénonciateurs. Au-delà de C-11, de nombreux autres combats restent à faire.

Le Bloc Québécois proposera d'améliorer le système de dénonciation des actes répréhensibles et la protection de dénonciateurs dans le secteur public en :

- réclamant que le nouveau commissaire soit approuvé par les chefs de l'opposition;
- s'assurant que le gouvernement n'ait pas la possibilité d'exclure les sociétés d'État, les fondations et tout autre organisme fédéral de l'application de la loi;
- en accordant au commissaire plus de latitude afin de corriger le tort imposé aux dénonciateurs;
- facilitant aux dénonciateurs l'accès aux tribunaux;
- s'assurant que la nouvelle loi ne serve pas de prétexte au gouvernement pour restreindre le droit à l'accès à l'information.

Accès à l'information

En quelques mois de pouvoir, le gouvernement de Paul Martin a su se mériter le prix citron de la cachotterie. Les actions suivantes ont contribué à ce « succès » :

- le gouvernement Martin a transmis plusieurs documents censurés à la Commission Gomery et a refusé de transmettre plusieurs documents clés à la commission sur l'affaire Maher Arar;
- le gouvernement libéral a induit le Parlement en erreur en répondant à une question inscrite au Feuilleton. Dans une première réponse, en février 2003, le gouvernement de Paul Martin avait estimé à 137 500 \$ le montant total versé à l'entreprise familiale de Paul Martin en dix ans. À la suite de protestations de l'opposition, le gouvernement a révisé sa réponse en janvier 2004 pour porter à plus de 161 millions \$ le montant total des octrois fédéraux à CSL;

- les frasques d'André Ouellet (Postes Canada), de Michel Vennat (BDC) et de Marc Lefrançois (Via Rail) n'auront pas suffi au gouvernement Martin pour étendre la *Loi sur l'accès à l'information* aux sociétés suivantes²⁸ : VIA Rail, Centre national des Arts, Radio-Canada, EDC, Société canadienne des postes, Énergie atomique, Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public.

Paul Martin refuse toujours de dévoiler les informations permettant de faire la lumière sur divers dossiers douteux, tels :

- l'utilisation des 4,8 millions \$ transférés à Option Canada lors du référendum de 1995;
- la décision du ministère de la Justice de ne pas tenter de poursuites criminelles pour violation de droits d'auteur contre la firme CINAR et ses fondateurs, alors qu'un rapport de la GRC recommandait le contraire;
- le nom du ministre qui, après le rapport de la vérificatrice générale, défendait toujours au comité du Cabinet sur les Communications les agences de communication et leurs commissions abusives;
- le 5 avril 2005, le gouvernement a présenté un document de discussion relatif à la réforme de l'accès à l'information. Le document a été décrié par tous les observateurs. En plus de doubler les frais administratifs minimums que l'on réclamerait aux citoyens, le projet du gouvernement Martin propose de n'abandonner aucune des nombreuses exceptions prévues à la loi.

Le Bloc Québécois présentera un projet de loi afin d'améliorer l'accès à l'information. Ce projet de loi s'appuiera sur le projet de loi présenté par le commissaire à l'information à l'automne 2005. Les éléments suivants nous apparaissent essentiels :

- la *Loi sur l'accès à l'information* devrait couvrir la totalité des sociétés d'État et des fondations, les agents du Parlement, les bureaux de député ainsi que les cabinets des ministres et du premier ministre;
- les documents confidentiels du Cabinet devraient être assujettis à la loi et aux révisions du commissaire;
- toutes les exceptions devraient être assujetties à la primauté de l'intérêt public;
- l'énonciation des rôles et des responsabilités des coordonnateurs de l'accès à l'information;
- l'établissement d'incitatifs pour le respect des délais de traitement;
- l'élargissement du mandat du commissaire à l'information;
- les responsables gouvernementaux doivent être tenus de mettre par écrit leurs décisions, interventions, considérations et analyses;
- les fournisseurs de services-conseils doivent être tenus de produire un livrable témoignant de leur travail.

²⁸ Le 17 février 2005, le Conseil du Trésor a présenté diverses mesures pour augmenter l'imputabilité des sociétés d'État. Le projet prévoit que la loi ne s'appliquera pas à sept sociétés d'État tant que le gouvernement n'aura pas élaboré des mécanismes pour protéger leurs renseignements de nature délicate sur le plan commercial.

Fondations et sociétés d'État : plus de transparence et d'imputabilité

Jusqu'à tout récemment, la vérificatrice générale n'avait pas accès aux fondations et à certaines sociétés d'État qui, pourtant, gèrent des sommes importantes.

Les frasques d'André Ouellet à Postes Canada, de même que l'implication de Via Rail, de Postes Canada, de la SCHL et de la Société du Vieux-Port dans le scandale des commandites nous rappellent qu'il est important de soumettre les sociétés d'État au regard scrutateur de la vérificatrice générale.

Le Bloc Québécois réclame depuis longtemps qu'elle ait accès aux sociétés d'État et aux fondations. En février 2005, le gouvernement a récupéré le projet de loi du Bloc Québécois (C-277) et assujéti les fondations et sociétés d'État²⁹ au regard de la vérificatrice générale.

Le Bloc Québécois se réjouit de ce gain mais constate que les amendements permettant la vérification des fondations sont conditionnels à la réouverture des accords de financement.

Le Bloc Québécois s'assurera que le gouvernement modifie les accords de gestion afin de permettre l'application de la nouvelle loi.

Le Bloc Québécois dénonce depuis longtemps la pratique du gouvernement libéral qui consiste à détourner et à camoufler une partie de ses imposants surplus pour les placer dans des fondations qui échappent au contrôle du Parlement et de la vérificatrice générale. À de nombreuses reprises, la vérificatrice générale s'était dite extrêmement inquiète de la manière dont le gouvernement fédéral opérait des transferts de fonds publics vers ces fondations.

Au cours des sept dernières années, le gouvernement fédéral a transféré 9 milliards \$ dans les fondations qu'il a créées. De ce montant, 7,7 milliards \$ dorment toujours dans des comptes bancaires, alors que le gouvernement fédéral persiste à nier l'existence du déséquilibre fiscal. Pendant ce temps-là, le Québec et les provinces sont aux prises avec le défi de financer des services essentiels comme la santé, l'éducation et les infrastructures.

D'ici au démantèlement souhaité des fondations, le Bloc Québécois continuera de dénoncer le camouflage des surplus budgétaires du gouvernement au moyen des fondations.

Le Bloc Québécois réclamera que le gouvernement ne puisse plus exempter les transferts aux fondations de la politique du Conseil du Trésor qui interdit que des paiements soient effectués avant que les fonds ne soient nécessaires.

Le Bloc Québécois réclamera que les fondations fassent partie du périmètre comptable, ce qui empêcherait le gouvernement de comptabiliser les paiements de transfert comme des charges, même si la majeure partie de ces fonds dorment dans les comptes bancaires des fondations et dans certains cas dans des placements portant intérêt!

²⁹ Sauf la Banque du Canada et l'Office d'investissement du Régime des pensions du Canada.

Processus de nomination

Le 17 mars 2004, lors d'un discours devant la Chambre de commerce de Québec, Paul Martin avait promis de mettre fin au favoritisme : « L'essentiel à Ottawa ne sera plus de savoir qui vous connaissez. Nous allons jeter aux oubliettes de l'histoire la politique et la pratique du copinage. »

Lors de sa course à la direction du PLC, Paul Martin proposait de réformer le processus de nomination : « les pouvoirs absolus de nomination dont jouit un premier ministre sont trop étendus ». Paul Martin souhaitait « [...] que les qualifications des candidats puissent être examinées par le Comité permanent ayant compétence avant que les nominations soient confirmées »³⁰. Or, à titre de premier ministre, Paul Martin s'est comporté de la même façon que Jean Chrétien, en multipliant les nominations partisans et en bafouant les opinions émises par les comités parlementaires. Les exemples suivants sont probants.

Hauts fonctionnaires et dirigeants des sociétés d'État : mettre fin à la mainmise du « réseau libéral »

Le gouvernement Martin s'est donné comme ligne de conduite d'annoncer publiquement et de soumettre aux comités parlementaires les nominations des hauts fonctionnaires et des dirigeants de sociétés d'État. Or, cette ligne de conduite a été bafouée à de nombreuses reprises. Les exemples suivants indiquent que Paul Martin n'a pas la volonté de mettre fin au patronage :

- le 16 septembre 2004, Mario Laguë est nommé ambassadeur auprès de la République du Costa Rica par Paul Martin et Pierre Pettigrew. Laguë a travaillé au Cabinet du premier ministre Martin, à titre de chef de cabinet adjoint (Communications), de janvier à juillet 2004;
- l'ex-maire de Winnipeg et candidat défait du PLC aux élections de 2004, Glen Murray, a été nommé par Paul Martin, le 16 février 2005, président de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie³¹;
- l'ex-député libéral, Yvon Charbonneau, a été nommé au poste d'ambassadeur auprès de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à Paris, le 12 août 2004.

Malgré les promesses de Paul Martin et les divers rapports qui ont été présentés, il n'y a toujours pas de processus formel d'examen des nominations des hauts fonctionnaires et des dirigeants de sociétés d'État. Ceci est d'autant plus inquiétant depuis que l'ex-directeur général du PLCQ, Benoît Corbeil, a confirmé que « Le réseau libéral [...] contrôle tout : nominations, mandats, contrats, subventions »³².

Le Bloc Québécois considère qu'un processus formel d'examen des nominations des hauts fonctionnaires et des dirigeants de sociétés d'État doit être une priorité du nouveau gouvernement. Les comités parlementaires doivent être au cœur du processus décisionnel et aucune nomination ne devrait être effectuée contre l'avis des comités.

30 « Mode de nomination des juges de la Cour suprême », Le Soleil, 22 octobre 2002, p. A1.

31 <http://pm.gc.ca/fra/news.asp?id=418>

32 Le Téléjournal / Le Point. Radio-Canada, mercredi 20 avril 2005.

Nomination de sénateurs

En quelques mois de pouvoir, Paul Martin a nommé une série de sénateurs liés au PLC :

- Francis Fox, ex-député et ministre du PLC de 1972 à 1984, il a été secrétaire principal de Paul Martin lorsque ce dernier a accédé au pouvoir en décembre 2003;
- Dennis Dawson, ex-député du PLC de 1977 à 1984, ami personnel et conseiller de Paul Martin, qui a été candidat du PLC en 2004 dans Louis-Hébert;
- Art Eggleton, ex-député et ministre du PLC de 1993 à 2004, il est célèbre pour avoir offert un contrat de 36 000 \$ à une ex-amie de cœur;
- Grant Mitchell, ex-collaborateur de Paul Martin (campagne à la direction du PLC en 1990).

Le Bloc Québécois considère que le Sénat est une institution non démocratique, coûteuse et désuète.

Mode de nomination des juges de la Cour suprême

En 2003, le Bloc Québécois a déposé une motion visant à étudier le processus de nomination des juges de la Cour suprême qui a été adoptée à l'unanimité. Depuis ce temps, des révélations nous ont permis de constater que le problème est plus étendu et que c'est plutôt l'ensemble du processus fédéral de nomination des juges qui est contestable.

Bien qu'il n'existe aucune garantie constitutionnelle, la *Loi sur la Cour suprême* prévoit que trois des neuf postes de juges de la Cour suprême reviennent à des juges québécois. Dans le contexte où le Québec ne contrôle pas toutes ses institutions, le processus de nomination des juges est déterminant pour le Québec.

Le gouvernement libéral a répondu en proposant de créer, chaque fois qu'une vacance survient au plus haut tribunal, un comité consultatif qui serait chargé d'évaluer les candidatures pour le poste à combler. Cette proposition a été rejetée par le comité qui la jugeait nettement insuffisante.

Le Bloc Québécois propose plutôt que :

- le Québec ou le gouvernement de la province ou de la région où il y a un poste à combler propose une liste fermée;
- un comité, au sein duquel siègent entre autres des députés fédéraux, effectue une révision de cette liste;
- la liste soit ensuite soumise au ministre fédéral de la Justice et au premier ministre qui font le choix final.

Le Bloc Québécois continuera de réclamer une réforme du processus de nomination des juges de la Cour suprême qui prévoit que chaque poste québécois revienne à une personne proposée par le gouvernement du Québec.

Le mode de nomination des juges par Ottawa

S'il est particulièrement urgent de créer un processus de nomination propre aux juges de la Cour suprême du Canada dont la nomination actuelle ne répond à aucun mécanisme formel, il apparaît de plus en plus important, dans la foulée des récentes allégations de copinage, de revoir la transparence du processus de nomination de la magistrature fédérale.

Rappelons que l'ancien directeur général de la section québécoise du PLC, Benoît Corbeil, a récemment confirmé que, « [...] une personne qui désire être nommée juge [...] doit avoir des liens d'amitié avec ces personnes-là [les membres du réseau libéral], qui peuvent influencer l'appareil politique »³³.

Quelques jours plus tard, le juge en chef de la Cour d'appel du Québec, Michel Robert, un libéral de longue date ayant notamment présidé le Parti libéral du Canada de 1986 à 1990, en rajoutait et affirmait que « [...] pour occuper une fonction dans la magistrature de nomination fédérale, je pense que c'est une sorte de prérequis qu'on ne doit pas être souverainiste [...] »³⁴.

À la suite de ces révélations, le Bloc Québécois a réussi à obtenir la création et la présidence d'un Sous-comité de la justice chargé d'étudier le processus de nomination à la magistrature fédérale.

Le Bloc Québécois continuera de travailler à dépolitiser le processus de nomination des juges.

³³ Le Téléjournal / Le Point. Radio-Canada, mercredi 20 avril 2005.

³⁴ *Ibid*, mardi 26 avril 2005.



CHAPITRE II - LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC

La souveraineté permettra au Québec de se doter d'une véritable politique de développement durable

Le Québec est confronté, comme toutes les sociétés, aux limites du développement effréné qui a caractérisé le monde industriel au cours des dernières décennies. Il est aujourd'hui nécessaire de conjuguer le développement économique et la qualité de vie, non pas en les opposant l'un à l'autre comme ce fut trop souvent le cas dans le passé, mais en les conjuguant à partir d'une perspective à long terme.

Cette politique de développement durable a pour but d'offrir aux prochaines générations de Québécoises et de Québécois un pays plus prospère, plus solidaire, qui offre une meilleure qualité de vie à tous, dans un environnement plus sain et dans un monde gouverné par le droit et la solidarité internationale. Il y a là tout le potentiel d'une nouvelle « révolution tranquille ».

Il s'agit d'un projet ambitieux mais nécessaire. Tous les pays qui veulent progresser devront en arriver là, tôt ou tard. Le Bloc Québécois propose que le Québec s'y mette le plus tôt possible, ce qui lui confèrera, dans l'avenir, un avantage décisif.

Il serait illusoire, pour le Québec, de penser accomplir un projet aussi ambitieux sans disposer des outils qui sont l'apanage des pays souverains. Les décisions prises par un pays souverain dans des domaines comme l'économie, l'environnement, la politique étrangère ou le développement social ont des effets multidimensionnels.

Par exemple, la ratification et la mise en œuvre du Protocole de Kyoto par le Canada, qui sont essentiellement des décisions de politique étrangère, auront des effets évidents sur l'environnement et l'économie, mais aussi sur le développement régional, la politique énergétique du Québec, les transports ou encore la recherche scientifique et les finances publiques.

L'appartenance du Québec au système fédéral canadien constitue un frein important. Le gouvernement fédéral, en sabrant dans les transferts au Québec, a causé des problèmes de financement importants au système québécois d'éducation. Il constitue un frein à l'essor économique du Québec dans les domaines de la recherche, de la formation de la main-d'œuvre et de la production manufacturière. Le gouvernement fédéral a également un lourd bilan qui a beaucoup contribué, avec le déséquilibre fiscal, à miner le climat social québécois.

La culture québécoise demeure, pour le gouvernement fédéral, une simple composante régionale de la culture canadienne. Enfin, plutôt que d'orienter le Canada vers des pratiques environnementales durables, il soutient les industries du charbon, du pétrole, de l'énergie nucléaire et des organismes génétiquement modifiés (OGM).

Tout cela va à l'encontre des intérêts fondamentaux du Québec. Il faut dès maintenant inverser le cours des choses pour permettre au Québec de ne pas perdre tous les avantages qu'il possède. C'est la tâche que se donnent les candidates et les candidats du Bloc Québécois pour les prochaines années.

2.1 L'environnement : un Québec d'eau et de vent

En ce début de 21^e siècle, les changements climatiques constituent sans doute un des défis les plus importants auquel est confrontée l'humanité. L'ampleur des conséquences liées à ce phénomène est étourdissante : augmentation des catastrophes naturelles comme les inondations, les feux de forêt, les tempêtes tropicales, les tempêtes de verglas ou les raz de marée, baisse des niveaux de certains cours d'eau, inondations de terres habitées, migration et disparition de milliers d'espèces animales et fonte des calottes glacières.

C'est dans ce contexte que s'ouvrira bientôt la Conférence de Montréal sur les changements climatiques. Cette conférence est très importante et le Bloc Québécois considère comme plusieurs que la première phase, celle de Kyoto, n'était qu'un premier pas modeste.

Le Québec est bien placé pour faire plus que sa part dans la lutte aux changements climatiques, mais aussi pour en tirer un bénéfice économique important. Le Québec possède en effet deux atouts majeurs : de l'eau et du vent pour produire l'hydroélectricité et l'énergie éolienne. Le vent pourrait bien devenir une des grandes richesses naturelles du Québec.

Ces avantages québécois sont cependant à risque. Actuellement, le plan canadien de mise en œuvre du Protocole de Kyoto soutient les grands pollueurs, impose un fardeau financier disproportionné aux contribuables québécois et ne reconnaît d'aucune façon les efforts et les résultats du Québec depuis 1990. En fait, ce plan récompense les pollueurs et il exige du Québec qu'il paie pour les autres, ce qui va complètement à l'encontre de ses intérêts fondamentaux.

L'eau constitue certainement l'autre grande richesse naturelle du Québec. Le Saint-Laurent, par exemple, est à la fois un symbole de l'identité québécoise, une source d'eau potable, un moteur du développement économique, une voie navigable, un milieu naturel floral et faunique très riche et un attrait touristique majeur. Le Québec possède une des plus importantes réserves d'eau douce du monde, ainsi qu'un potentiel hydroélectrique important. C'est cette réalité qui a amené les députés du Bloc Québécois à former un Caucus du Saint-Laurent en 2004 et à effectuer une tournée de consultations à travers tout le Québec sur l'avenir du Saint-Laurent.

Ils ont alors constaté que l'intégrité naturelle du Saint-Laurent était menacée par les décisions du gouvernement fédéral. Le projet d'élargissement de la voie maritime constitue la menace la plus sérieuse. Pour l'instant, le Bloc Québécois et ses partenaires ont réussi à bloquer ce projet, mais il nous faudra demeurer vigilant. L'autre menace qui pointe à l'horizon est une éventuelle dérivation de l'eau des Grands Lacs pour étancher la soif sans fin de certains États américains, ce qui pourrait affecter le débit du Saint-Laurent. L'érosion des berges, la protection des écosystèmes et le contrôle du trafic maritime constituent également des enjeux majeurs.

La qualité des aliments que les Québécoises et les Québécois mangent est un facteur important de santé publique. Au cours des dernières années, la question de la sécurité alimentaire a été au cœur d'un vaste débat de société. Les aliments qui contiennent des organismes génétiquement modifiés (OGM), par exemple, inquiètent beaucoup les consommateurs. Les agriculteurs s'inquiètent de la prolifération des cultures OGM dans les champs et de la contamination de ces

OGM dans les cultures qui en sont exemptes. Les Québécoises et les Québécois sont pour leur part très majoritairement en faveur de l'étiquetage obligatoire des aliments qui contiennent des OGM. Pourtant, le gouvernement fédéral va à l'encontre de cette opinion, en refusant d'imposer une telle pratique. Cela est contraire aux intérêts des Québécoises et des Québécois.

La protection de l'environnement a longtemps été opposée à la croissance économique, comme si l'une devait nécessairement se faire aux dépens de l'autre. Ce raisonnement ne tient plus aujourd'hui. La croissance économique durable passe par des pratiques environnementales durables. La conciliation de ces deux objectifs constitue le défi par excellence des sociétés en ce début du 21^e siècle. Le Québec est en position d'en tirer profit comme peu d'autres nations. Il faut saisir cette occasion.

Le Québec souverain nous permettra d'atteindre cet objectif, puisqu'il disposera de tous les outils législatifs et des moyens financiers permettant de mettre de l'avant une telle politique.

2.2 L'énergie québécoise et le Protocole de Kyoto

L'énergie québécoise harnachée par Ottawa

Le Québec souverain aura tous les outils nécessaires pour prendre le virage vert et du même coup saisir les occasions pour réorienter son économie vers des pratiques plus durables.

Actuellement, le Plan 2005 du Canada pour la mise en œuvre de Kyoto nuit aux efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec et constitue un véritable frein à sa prospérité en faisant payer les Québécoises et les Québécois pour les autres. Le Québec souverain, au contraire, aura des politiques adaptées aux réalités québécoises qui lui permettront de lutter efficacement et à moindres coûts contre les changements climatiques.

Actuellement, le Québec est coincé dans la dynamique canadienne. Cela fait en sorte que la mise en œuvre de Kyoto est un fardeau, alors que pour le Québec souverain Kyoto sera une occasion exceptionnelle de progresser. Tout s'explique par le fait que le Québec émet beaucoup moins de gaz à effet de serre par habitant que le Canada, qu'il a déjà investi beaucoup dans le passé pour réduire les émissions sur son territoire sans l'aide du Canada et que, tant qu'il fait partie du Canada, il doit assumer les coûts de réductions des provinces comme l'Alberta et l'Ontario.

Produire et exporter de l'énergie propre

À l'heure des changements climatiques, l'exportation d'énergie propre apporte des bénéfices environnementaux importants, puisqu'elle permet de substituer de l'énergie propre à d'autres sources d'énergie comme le charbon, le pétrole, le gaz naturel ou le nucléaire. Le Québec possède un fort potentiel de production d'énergie éolienne, une technologie énergétique de plus en plus rentable, très propre et dont la source, le vent, est absolument gratuite et renouvelable. Le Québec souverain pourra augmenter considérablement sa production d'énergie propre d'ici 2025, pour ses propres besoins et pour des fins d'exportation sur le marché nord-américain. Le développement de la filière éolienne inclut un volet de fabrication, de façon à maximiser les retombées économiques sur le territoire québécois et les possibilités d'exportation de matériel éolien.

Trouver des alternatives au pétrole

Le Québec importe la totalité du pétrole qu'il consomme. Selon le ministère québécois des Finances, une hausse de 7 \$ du prix du baril de pétrole correspond à une ponction nette de 1,3 milliard \$ dans l'économie québécoise. Les perspectives laissant entrevoir une hausse continue du prix du pétrole au cours des prochaines années sont inquiétantes à cet égard et semblent se confirmer. L'économie canadienne, au contraire du Québec, profite de la hausse du prix du pétrole, en particulier l'Alberta, la Saskatchewan, Terre-Neuve et le gouvernement fédéral.

Par ailleurs, un jour ou l'autre les ressources pétrolières seront épuisées. L'économie mondiale devra alors se tourner vers d'autres sources d'énergies plus propres. Dans l'ensemble, les énergies fossiles représentent 86 % de toute l'énergie consommée dans le monde. Ces sources d'énergies fossiles sont très nocives pour l'environnement. De plus, le pétrole est à l'origine de multiples conflits, son prix fluctue constamment et plusieurs de ses sources d'approvisionnement sont situées dans des régions politiquement instables.

Le Québec a donc tout intérêt à réduire sa dépendance au pétrole, d'autant plus qu'il n'en est pas un producteur lui-même. Fait remarquable, de 1981 à 2001, la part du pétrole dans la consommation d'énergie du Québec est passée de 56 % à 38 %. Le Québec souverain pourra ramener la part du pétrole dans la consommation d'énergie du Québec à 10 % d'ici 2025.

Constituer un bas de laine vert

Afin de s'extirper de l'économie pétrolière, il faudra substituer d'autres sources d'énergie et d'autres matériaux au pétrole. Il faudra accentuer les efforts de recherche dans ce domaine, développer de nouvelles technologies et adapter les technologies existantes, modifier certaines de nos pratiques et économiser l'énergie bien davantage. Pour ce faire, il nous faudra des moyens.

Le Québec souverain pourra constituer un « bas de laine vert », un fonds de développement durable, qui pourra financer diverses initiatives visant à sortir de l'économie pétrolière. Ce fonds pourra être financé à partir des exportations d'énergie propre et d'une surtaxe sur les profits des grandes pétrolières oeuvrant sur le territoire québécois.

Commercialiser les innovations québécoises

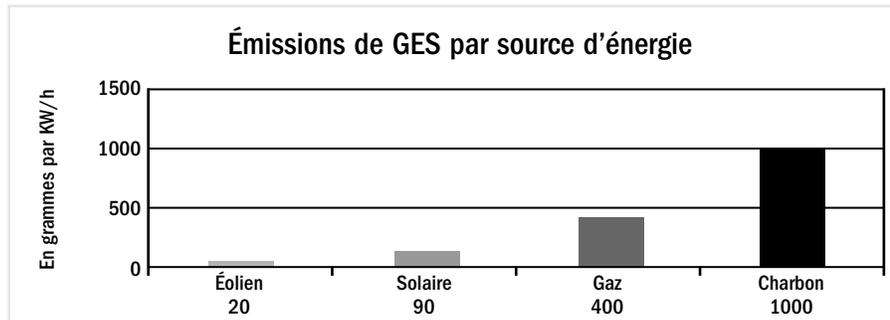
Sortir de l'économie pétrolière en développant la production éolienne ainsi que de nouvelles technologies énergétiques et environnementales permettra au Québec d'innover et de prendre une certaine avance technologique sur les économies qui tarderont à prendre ce virage. C'est dans cet esprit que le Québec souverain pourra se doter d'un office de commercialisation des technologies énergétiques et environnementales québécoises aux fins d'exportation.

Implantation d'une bourse mondiale des permis échangeables

Les Québécoises et les Québécois ont appuyé avec enthousiasme la ratification du Protocole de Kyoto. Le Québec souverain ratifiera ce traité et pourra contribuer à l'atteinte de ses objectifs en innovant. La réduction des émissions de soufre dans les années 1980 a fortement bénéficié d'un mécanisme de permis échangeables lancé à la Bourse de Chicago. Dans le même esprit, des représentants de la Bourse de Montréal ont proposé la création d'une bourse de permis échangeables dans le cadre du Protocole de Kyoto. Le Bloc Québécois propose l'implantation d'une telle bourse. Cette bourse, implantée à Montréal, pourra profiter de la spécialisation actuelle de la Bourse de Montréal, soit les produits dérivés.

L'éolien, une énergie propre au Québec

Selon des calculs publiés dans la revue *Science et avenir* de juillet 2002, l'éolien est la source d'énergie la plus propre qui soit devant le solaire et, bien sûr, les hydrocarbures.



Pour répondre aux exigences de Kyoto, le Bloc Québécois a proposé à de nombreuses reprises que le gouvernement fédéral change de cap et qu'il soutienne le secteur des énergies renouvelables plutôt que les industries du pétrole et du charbon. Le Bloc Québécois a proposé un plan d'investissement dans l'énergie éolienne qui permettra de créer un minimum de 20 000 emplois de qualité, directs et indirects, principalement dans l'Est du Québec.

Le gouvernement libéral, pour sa part, a été et demeure un fervent partisan de l'exploitation des énergies fossiles au Canada. De 1970 à 1999, Ottawa a versé 66 milliards \$ en subventions directes à l'industrie des énergies fossiles (charbon, gaz naturel et pétrole), contre un maigre 329 millions \$ à l'industrie de l'énergie renouvelable. Ottawa a également subventionné le secteur nucléaire, tandis que pas un cent n'allait à l'énergie hydroélectrique.

Subventions directes du gouvernement fédéral			
Période	Pétrolière	Nucléaire	Renouvelable
Versement depuis 1970	66 272 000 000 \$	6 000 000 000 \$	329 000 000 \$
1998-1999	78 000 000 \$	126 000 000 \$	15 000 000 \$
Moyenne des années 1990	280 000 000 \$	167 000 000 \$	8 000 000 \$

Source : Bibliothèque du Parlement canadien

Le soutien du gouvernement fédéral envers l'industrie des hydrocarbures, à même les impôts des Québécoises et des Québécois, va à l'encontre des intérêts fondamentaux du Québec au plan environnemental, mais aussi au plan économique. Le Bloc Québécois propose plutôt de privilégier les sources d'énergie propre comme l'éolien.

Les programmes d'encouragement à la production d'énergie éolienne

Selon les spécialistes, le Québec offre un des plus grands potentiels éoliens en Amérique du Nord. Or, le programme d'Encouragement à la production d'énergie éolienne (EPEE) du gouvernement fédéral impose des plafonds qui risquent de ralentir les initiatives du Québec, qui se montre particulièrement dynamique en matière de développement d'énergie éolienne, tout cela sous prétexte de permettre à toutes les régions du pays de participer au programme.

Tout comme il l'a fait dans le passé pour le développement de l'industrie du pétrole, le gouvernement canadien doit financer là où il est le plus rentable de le faire, en d'autres mots, là où les investisseurs sont les plus dynamiques. Avec ses 1000 MW d'éoliennes qui seront construits d'ici 2012, la récente annonce d'un 2000 MW supplémentaire et l'immense potentiel du Québec, l'éolien sera bientôt au Québec ce que le pétrole a été à l'Alberta. Le gouvernement fédéral doit donc être conséquent avec ses actes passés et accorder au Québec un appui financier non balisé par des soucis d'équité provinciale, soucis qu'il n'a pas eu lorsqu'il était temps de financer le développement de l'industrie des hydrocarbures.

Le Bloc Québécois propose de bonifier l'enveloppe d'EPÉÉ afin de permettre la création de 4000 MW supplémentaires pour un total de 8000 MW d'ici 10 ans et de créer un nouveau Programme d'encouragement à la production d'énergie éolienne de petite puissance doté d'un budget annuel de 10 millions \$.

	Plan du Bloc Québécois	Programme actuel EPEE
Montant total du programme	2,1 milliards \$ sur 10 ans	920 millions \$ sur 15 ans
Investissements au cours des 5 prochaines années	1 milliard	200 millions
Impacts sur la production	8000 MW	4000 MW
Encouragement	1 cent par kw/h	1 cent par kw/h

L'hydroélectricité

Le Québec a un potentiel hydroélectrique encore très vaste. Ce potentiel permettrait à Hydro-Québec d'augmenter considérablement sa production hydroélectrique, une source d'énergie propre. Les ententes conclues entre le gouvernement du Québec et les nations autochtones ouvrent la voie à une nouvelle phase d'exploitation des ressources hydrauliques du Québec, au bénéfice des peuples québécois et autochtones. Ce potentiel pourrait atteindre 20 000 MW.

L'inquiétude engendrée par les émissions de gaz à effet de serre ont par ailleurs relativisé l'impact environnemental que peuvent avoir les barrages hydroélectriques. Conjuguée avec les ententes entre le Québec et les nations autochtones, cette nouvelle donne devrait normalement permettre au Québec de lancer l'équivalent d'une nouvelle Baie James. Jusqu'à tout récemment, le gouvernement fédéral représentait un obstacle aux nouveaux projets de barrages hydroélectriques, puisqu'il refusait d'harmoniser sa politique environnementale avec celle du Québec, ce qui ralentissait considérablement la progression des projets.

Le gouvernement fédéral a finalement signé une entente d'harmonisation avec le Québec au printemps 2004. Or, dans le dernier discours du Trône, il menace de mettre en place au Canada un processus d'évaluation unique. Le Québec possède déjà son Bureau d'audiences publiques en environnement depuis plus de 25 ans, une institution respectée au Québec et très efficace.

Le Bloc Québécois s'opposera à toute tentative du gouvernement fédéral de revenir sur l'entente d'harmonisation conclue en 2004 et d'imposer au Québec une évaluation environnementale fédérale unique.

2.3 La mise en œuvre du Protocole de Kyoto

Un plan lamentable

Depuis des années, le Bloc Québécois réclame un plan de mise en œuvre du Protocole de Kyoto permettant d'atteindre trois objectifs :

- la réduction des émissions canadiennes de gaz à effet de serre (GES) de 6 % par rapport au niveau de 1990, soit l'objectif que s'est engagé à atteindre le Canada entre 2008 et 2012;
- l'application du principe du pollueur-payeur;
- l'équité, notamment envers le Québec.

Le plan de mise en œuvre 2005 déposé par Stéphane Dion, le ministre fédéral de l'Environnement, va à l'encontre de ces trois objectifs. Ce plan ne permettra pas d'atteindre les objectifs que s'est fixé le Canada, il applique le principe du pollueur-payé et il est particulièrement inéquitable envers le Québec. Il s'agit donc d'un plan lamentable.

Un échec programmé

Le plan 2005 manque de crédibilité. À Kyoto, en 1997, le Canada s'est engagé à réduire ses émissions de GES de 6 % par rapport au niveau de 1990. Mais les GES ont continué d'augmenter au cours des ans et l'objectif du Canada consiste maintenant à réduire ses GES de plus de 30 %! Les atermoiements du gouvernement fédéral font en sorte que le Canada est très en retard.

Il est difficile d'imaginer qu'il réussira à atteindre ses objectifs. D'autant que le plan prévoit des mesures qui seront longues à mettre en place. En fait, le gros du plan reste à mettre en place. Le pire dans tout cela, c'est sans doute l'effort minime qui est exigé des plus gros pollueurs et en particulier des producteurs de pétrole. Il est en effet invraisemblable que le Canada puisse atteindre ses objectifs de réduction sans que l'industrie pétrolière et gazière, dont les émissions auront augmenté de 99 % entre 1990 et 2010, soit mise à contribution.

Le Canada, paradis des pollueurs

Plutôt que d'appliquer le principe du pollueur-payeur, le ministre Stéphane Dion a décidé de récompenser les pollueurs. La cible de réduction réelle qu'il a choisi d'attribuer aux pétrolières et aux gazières est inférieure à 20 mégatonnes (Mt) alors qu'il est déjà prévu que ce secteur émette plus de 144 Mt de GES en 2010, soit 17 % des émissions totales estimées pour cette période. Pour assumer sa juste part, le secteur pétrolier devrait donc réduire en moyenne de 46 Mt ses émissions de GES au cours de la période 2008-2012. La cible qui lui est assignée est beaucoup trop faible et transfère le fardeau de réduction sur les épaules des contribuables.

De plus, ce plan prévoit récompenser les pollueurs en leur offrant des subventions publiques et en leur garantissant un prix plafond pour les crédits d'émissions. Finalement, le gouvernement fédéral a décidé de recourir à une entente volontaire avec l'industrie de l'automobile prévoyant une cible de réduction de 5,3 Mt d'ici 2010, ce qui est nettement insuffisant, étant donné que le transport routier est responsable de 18 % des émissions totales de GES au Canada.

Si le secteur automobile devait réduire de 6 % ses émissions par rapport à 1990, sa cible de réduction dépasserait largement 40 Mt, soit 8 fois plus que l'entente volontaire. Toutes ces mesures signifient que ce sont les contribuables québécois et canadiens qui vont devoir payer pour l'industrie du pétrole et de l'automobile.

Un gouvernement au service de l'industrie pétrolière

En septembre dernier, dans son examen environnemental du Canada, l'OCDE recommandait la suppression des subventions préjudiciables à l'environnement comme celles aux combustibles fossiles en mentionnant qu'elles « *devraient être supprimées dans la mesure où elles risquent d'entraîner une surexploitation ou une surconsommation des ressources ou d'avoir des conséquences négatives pour l'environnement* ».

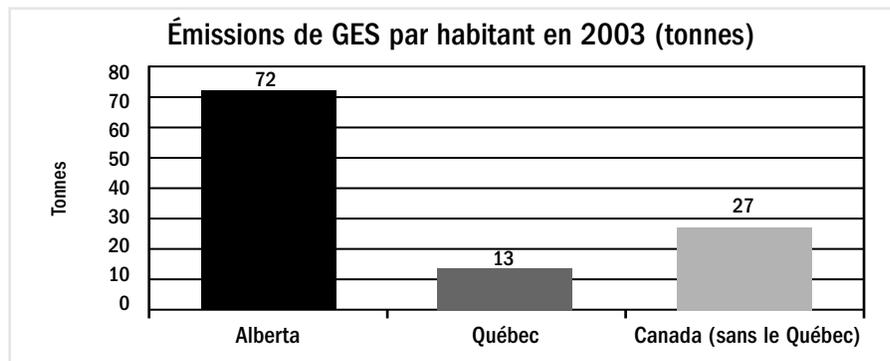
Malgré cet avertissement, le gouvernement fédéral persiste à soutenir financièrement l'industrie des hydrocarbures comme ce fut le cas au cours des 30 dernières années. Une récente étude réalisée par l'Institut Pembina a révélé qu'Ottawa avait fait des cadeaux dépassant le milliard de dollars au profit de l'industrie pétrolière et gazière entre 1996 et 2002. En 2003, le gouvernement libéral a présenté le projet de loi C-48 qui a permis et permettra aux pétrolières de soutirer au fisc 55 millions \$ en 2003-2004, 100 millions \$ en 2004-2005 et 260 millions \$ en 2007-2008.

Alors que le gouvernement fédéral continue de subventionner les industries pétrolières et gazières, il refuse en revanche de subventionner des organismes aussi essentiels pour la lutte aux changements climatiques que le Centre d'expérimentation des véhicules électriques du Québec (CEVEQ), cette entreprise québécoise à but non lucratif qui a développé au cours des 10 dernières années une expertise de pointe en matière de transport propre.

Le gouvernement fédéral a aussi récompensé les pétrolières au moment de négocier la cible de réduction de gaz à effet de serre des grands émetteurs. Non seulement le gouvernement a réduit de façon importante leurs obligations de réduction, mais il a aussi mis en place un système appelé « réduction par intensité » leur permettant d'augmenter leur production sans qu'aucune réduction supplémentaire ne leur soit demandée. Sachant que la production de pétrole brut et de pétrole provenant des sables bitumineux va doubler entre 2002 et 2015, tandis que les industries manufacturières et de pâtes et papiers du Québec, par exemple, maintiendront leur niveau de production, on comprend que ce congé d'efforts est doublement injuste pour le Québec, dont les impôts serviront à épargner les pétrolières albertaines qui nagent dans les profits.

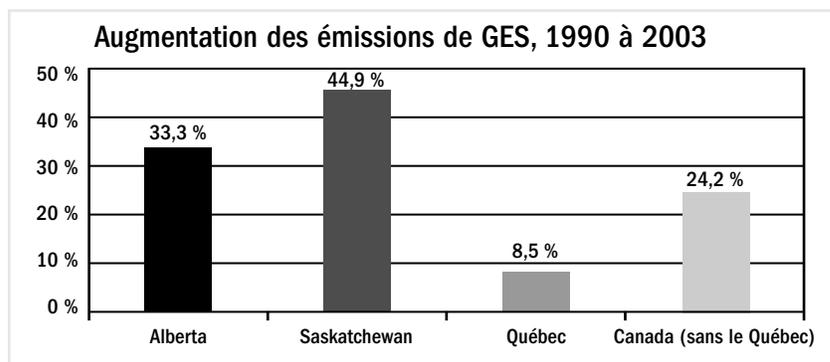
Le bilan du Québec

Le caractère inéquitable du plan fédéral est inacceptable pour le Québec. Les Québécoises et les Québécois produisent en moyenne deux fois moins de gaz à effet de serre que les Canadiens et cinq fois moins que les Albertains. Ottawa doit tenir compte de cette réalité. Rappelons que le Québec a le meilleur bilan au Canada en matière d'émissions de GES. Le graphique suivant en fait l'éloquente démonstration.



Source : Inventaire canadien des gaz à effet de serre 1990-2003

Ce n'est pas seulement le choix de l'hydroélectricité qui a permis au Québec d'afficher un tel bilan, ce sont des efforts constants, depuis 1990, du gouvernement du Québec, des industries comme les papetières et des citoyens (qui ont par exemple combattu l'idée de construire la centrale du Suroît). Or, le gouvernement fédéral refuse de tenir compte des efforts passés du Québec.



Source : Inventaire canadien des gaz à effet de serre 1990-2003

L'hydroélectricité : la grande perdante du plan du fédéral

Aussi ridicule que cela puisse sembler, le plan du fédéral aurait permis au Québec d'obtenir des avantages économiques pour la construction de la centrale polluante du Suroît, mais n'en prévoit aucun pour des projets verts, hydroélectriques, par exemple. Le plan prévoit en effet d'accorder un avantage financier en échange de réductions directes d'émissions de GES qui vont au-delà des activités courantes. Or, les activités courantes d'hydroélectricité permettent déjà d'éviter jusqu'à 57 Mt de GES annuellement. Pour se qualifier et recevoir une compensation financière, les entreprises

d'hydroélectricité du Québec doivent nécessairement réaliser des réductions supplémentaires, un effort presque surhumain considérant qu'elles émettent déjà très peu de gaz à effet de serre.

Les programmes fédéraux inadaptés

Les programmes *Défi d'une tonne* et *Énerguide* sont deux exemples criants de l'importance pour le Québec d'être le maître d'œuvre sur son territoire. Le *Défi d'une tonne* invite les citoyennes et les citoyens à réduire d'une tonne leur production d'émissions polluantes tandis que le programme *Énerguide* vise à partager avec les propriétaires les coûts d'amélioration de l'efficacité énergétique de leur habitation. Ces deux programmes sont mal adaptés au Québec où la grande majorité des gens se chauffent et s'éclairent depuis longtemps à l'énergie hydroélectrique, une énergie propre.

10 milliards \$

Le plan d'Ottawa implique des investissements de 10 milliards \$ au cours de la prochaine décennie. La moitié des investissements servira à financer le Fonds du climat, une enveloppe avec laquelle Ottawa paiera les grands pollueurs pour qu'ils réduisent leurs émissions, pour acheter lui-même des crédits aux organisations, aux entreprises et aux particuliers à qui il aura octroyé des crédits compensatoires et pour financer l'achat de crédits à l'étranger. Le reste de l'enveloppe est destiné à divers programmes fédéraux.

Pollueur-payé

Au terme d'un engagement pris par le gouvernement fédéral, les grands pollueurs qui devront acheter des crédits pour respecter leur cible ne débourseront pas plus de 15 \$ la tonne, même si ces crédits prennent davantage de valeur sur le marché. Des analystes prévoient que le prix du crédit atteindra les 25 \$ CAN la tonne au cours de la première période d'engagement de Kyoto, l'écart étant assumé par Ottawa, donc par l'ensemble des contribuables. En plus d'être inéquitable pour les contribuables québécois qui devront payer pour les pétrolières, le plafonnement court-circuitera complètement l'effet autorégulant du marché des crédits. Par ailleurs, la cible de 20 Mt attribuée à l'industrie pétrolière et gazière est beaucoup trop faible et transfère le fardeau de réduction sur les épaules des contribuables.

Ottawa rachète les crédits qu'il octroie

Cet argent est dépensé inutilement. Il y aura un marché des crédits avec suffisamment d'acteurs économiques pour que le gouvernement fédéral n'ait pas en s'en mêler et à dépenser inutilement les fonds publics.

Achat de crédit à l'étranger

Le Bloc Québécois s'oppose à ce que le gouvernement fédéral achète massivement ces crédits avec les fonds publics. Les experts estiment que si le plan du fédéral n'est pas révisé, le Canada manquera son objectif de réduction de plus de 100 Mt. À un prix conservateur de 20 \$ la tonne sur le marché international, cela signifie que plus de 2 milliards \$ des contribuables seraient engloutis pour que le Canada se conforme à ses engagements internationaux. C'est une très mauvaise stratégie de gaspiller ainsi de l'argent à l'étranger alors qu'il y a tellement à faire ici. Le gouvernement doit donc augmenter les cibles des grands pollueurs et les laisser acheter eux-mêmes les crédits pour se conformer à leurs obligations de réduction.

Le plan du Bloc Québécois

Le gouvernement fédéral a donc conçu un plan qui vise à épargner les grands pollueurs et à envoyer la facture aux contribuables. Cette façon de faire, en plus d'être particulièrement dommageable pour l'économie québécoise et injuste envers les entreprises et les contribuables québécois, est très mal adaptée à la réalité québécoise. Elle nuira considérablement aux efforts que doit faire le Québec pour réduire ses propres émissions de GES.

Il est ironique de constater que le cancre de la classe – le Canada – impose un plan pénalisant au meilleur élève – le Québec – afin de le secourir. Il est donc urgent, pour le Québec, d'exiger un droit de retrait avec pleine compensation.

Le gouvernement fédéral doit donc transférer au Québec les sommes nécessaires à cette grande mission. Sur les 10 milliards \$ mis sur la table par Ottawa, 2 milliards \$ proviennent des poches des contribuables québécois.

Le Bloc Québécois demande donc au gouvernement fédéral de négocier rapidement avec le Québec une entente qui permettra au Québec de se retirer avec pleine compensation de tous les programmes fédéraux de mise en œuvre de Kyoto, de façon à lui permettre d'appliquer des mesures appropriées sur son territoire pour lutter contre les changements climatiques.

Participation du Québec au système des crédits compensatoires

La cible imposée aux industries québécoises ne tient pas compte des efforts qu'elles ont réalisés dans le passé. Pour déterminer les cibles attribuées à chaque secteur industriel, Ottawa a estimé le niveau d'émission que chacun atteindra en 2010 dans un scénario de statu quo. Or, les cibles attribuées aux industries du Québec sont démesurées comparativement à l'effort négligeable demandé aux grands pollueurs que sont les secteurs pétroliers et thermiques. Par ailleurs, puisque les industries québécoises sont déjà parvenues à réduire leurs émissions de presque 10 % depuis 1990, les derniers efforts qui leur sont demandés sont les plus difficiles à réaliser et les plus coûteux. Il est inacceptable que le plan fédéral pénalise les industries du Québec qui ont été responsables et avant-gardistes.

À partir du moment où le Québec peut bénéficier d'un droit de retrait avec pleine compensation, il ne lui appartient pas de fixer les cibles et les moyens que prendra le Canada pour atteindre ses objectifs. Cependant, pour que le Québec puisse participer au système des crédits compensatoires, il importe que les cibles fixées par Ottawa soient équitables.

Pour que le Québec puisse participer au système des crédits compensatoires, ce qui est souhaitable, le Bloc Québécois demandera au gouvernement fédéral :

- de revoir la cible des pétrolières qui est trop faible, comme nous l'avons expliqué plus haut;
- de ne pas acheter lui-même des crédits, ni à l'étranger, ni aux organisations;
- de renoncer à assumer une partie du coût des crédits que devront acheter les grands pollueurs pour se conformer à leur cible.

Le Bloc Québécois propose également au gouvernement fédéral d'inscrire les crédits domestiques émis dans le cadre du Protocole de Kyoto à la Bourse de Montréal qui bénéficie déjà d'une expertise réputée dans les produits dérivés.

Adoption par Ottawa de mesures efficaces dans ses champs de compétence

Finalement, le Bloc Québécois demandera au prochain gouvernement fédéral de mettre de l'avant, dans ses propres champs de compétence, des mesures véritablement efficaces pour lutter contre les changements climatiques.

Le Bloc Québécois demandera :

- une réglementation sévère sur les normes de fabrication des véhicules qui prévoira de lourdes pénalités en cas de non respect;
- l'élimination de la TPS sur l'achat de véhicules neufs consommant moins de 5 litres d'essence au 100 Km;
- l'octroi de subventions à des organismes qui travaillent pour la lutte aux changements climatiques comme le CEVEQ;
- la création d'une déduction fiscale sur les laissez-passer pour les transports en commun;
- l'étiquetage écoénergétique obligatoire sur les véhicules neufs ou usagés vendus au Canada.

La seconde phase d'application de la Convention sur les changements climatiques

Afin de profiter de la Conférence de Montréal sur les changements climatiques, le Bloc Québécois considère que le gouvernement fédéral doit amener les pays industrialisés à renouveler leur engagement de réduction après 2012 et persuader les pays émergents, qui bénéficient présentement d'un congé de réduction, de prendre des engagements chiffrés et contraignants pour la deuxième période.

De plus, le Bloc Québécois considère que le gouvernement doit créer une table de négociation avec le Québec et les provinces pour parvenir à une entente équitable répartissant l'effort global par territoire quant aux engagements que le Canada prendra pour la seconde phase.

Étant donné tous les problèmes que rencontre actuellement le gouvernement fédéral dans la mise en application de sa stratégie inefficace, il est permis de penser qu'il aura appris de ses erreurs, qu'il sera moins arrogant et qu'il acceptera enfin d'appliquer une approche territoriale partageant équitablement la cible globale de réduction et permettant au Québec et aux provinces de décider des mesures appropriées pour réduire leurs émissions de GES et de les mettre en œuvre sur leur territoire.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement de convoquer, dès le début de l'année 2006, une rencontre avec le Québec et les provinces afin d'entamer les négociations pour répartir sur une base territoriale les efforts de réduction que le Canada prendra pour la prochaine période d'engagements, soit 2012-2017.

2.4 La biodiversité et les OGM

Assurer la sécurité et la diversité alimentaire du Québec souverain

La fonction première de l'agriculture consiste à offrir des aliments sains et diversifiés à la population. Cet impératif joue également un rôle économique, car les crises sanitaires comme l'épisode de la vache folle perturbent les marchés et coûtent cher tant à l'État qu'aux producteurs agricoles.

Le Québec souverain assurera aux producteurs d'ici une protection en cas de crise sanitaire survenant ailleurs en Amérique du Nord. Un Québec souverain n'aurait pas été touché par la crise des vaches folles de l'Alberta, par exemple.

Pour assurer la sécurité alimentaire et l'accès aux marchés à nos producteurs, le Québec souverain pourra adopter les politiques suivantes :

- un système intégral de traçabilité des aliments, depuis la ferme jusqu'au détaillant. En plus de permettre une réaction rapide et efficace en cas de crise, un tel système assurera aux producteurs québécois l'accès aux marchés étrangers;
- un soutien du gouvernement à la recherche génomique appliquée à la sécurité alimentaire, non seulement pour l'élevage québécois, mais aussi pour fins d'exportation;
- une politique obligatoire d'étiquetage des organismes génétiquement modifiés. Une telle politique permettra aux consommateurs québécois de savoir ce qu'il y a dans leur assiette et de faire un choix libre et éclairé. Elle permettra également aux producteurs d'ici d'accéder aux marchés étrangers qui exigent un tel étiquetage. Une telle politique ne peut être mise en place qu'en parallèle avec une politique de traçabilité.

Sécurité alimentaire et liberté de choisir

Le Bloc Québécois a fait part à maintes reprises de ses inquiétudes quant à l'absence d'un étiquetage obligatoire des aliments génétiquement modifiés, de l'insuffisance des zones de protection, de même que du manque de transparence du gouvernement fédéral. Le Bloc Québécois réclame aussi depuis longtemps que le Canada ratifie le Protocole de Carthagène sur les OGM et la biosécurité, qui vise à mettre en place des balises de contrôle sur ce type de culture.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral se contente d'une politique d'étiquetage volontaire des OGM qui se révèle être un échec.

En ne faisant aucun effort pour parvenir à la ratification du Protocole de Carthagène ou à l'imposition de normes d'étiquetage obligatoires des OGM et en appuyant le recours américain contre le moratoire européen sur l'importation d'OGM, le gouvernement de Paul Martin dit non au principe de précaution qui permettrait de prévenir d'éventuelles nuisances environnementales ou agroalimentaires et il a pris le parti de l'industrie, au détriment de la volonté et de la santé des Québécoises et des Québécois.

Le Bloc Québécois exige que le gouvernement fédéral adopte une politique obligatoire d'étiquetage des OGM, qu'il ratifie le Protocole de Carthagène et qu'il établisse des zones de protection contre les semences OGM.

2.5 L'éducation : un investissement rentable

L'éducation est la pierre d'assise du développement des sociétés. Le Québec actuel a déjà une politique d'éducation très performante. Tout ce qui lui manque, ce sont les outils financiers et gouvernementaux actuellement détenus par Ottawa, comme par exemple la maîtrise de tous les impôts, les programmes de financement de la recherche, les programmes de formation et l'accès aux forums internationaux.

Le Québec souverain permettra de compléter cette politique avec les outils financiers et gouvernementaux qui lui manquent – comme les pans de la formation de la main-d'œuvre et les moyens financiers actuellement à Ottawa – pour s'assurer que l'éducation figure au premier rang de ses priorités. De même, des incohérences comme celle qui fait que le Québec est pénalisé financièrement parce qu'il a choisi de conserver des frais de scolarité abordables seront éliminées le jour où le Québec accèdera à la souveraineté.

Le Québec souverain pourra également se donner comme objectif d'investir une part toujours croissante de sa richesse collective dans l'éducation, en partant de l'idée qu'il s'agit de l'investissement le plus rentable économiquement, socialement et culturellement que puisse faire une société.

Enfin, les Québécoises et les Québécois pourront se donner comme objectif de figurer parmi les cinq premiers pays de l'OCDE quant au niveau d'investissements publics et privés dans la recherche et le développement.

Le financement de l'éducation

La population québécoise est de plus en plus scolarisée. Des efforts financiers importants ont été consentis au cours des dernières décennies par la collectivité québécoise pour accroître l'accessibilité aux études et ces efforts ont beaucoup rapporté, aussi bien au plan économique que pour la qualité de vie des Québécoises et des Québécois.

Ces acquis sont menacés par le gouvernement canadien. À l'heure où l'éducation devient le devoir le plus important des gouvernements pour permettre l'accroissement de la richesse et l'amélioration de la santé et de la qualité de vie, l'effort financier du gouvernement fédéral, qui passe par les transferts au Québec, est en baisse marquée. À l'origine, la contribution fédérale représentait 50 % des coûts de l'éducation postsecondaire³⁵. Mais elle n'est plus que de 18 % aujourd'hui³⁶. Alors que l'éducation est une priorité pour les Québécoises et les Québécois, leurs impôts à Ottawa servent à tout autre chose.

En fait, le gouvernement libéral fédéral préfère créer des programmes spécifiques qui ignorent les particularités du système d'éducation du Québec. La solution la plus simple et la plus efficace – une augmentation substantielle des transferts au Québec – est ignorée alors même qu'elle fait consensus au Québec.

³⁵ Ce programme à frais partagés avait été lancé en 1967.

³⁶ Ce 18 % inclut aussi les transferts pour les programmes sociaux.

Le gouvernement du Québec, qui doit financer le système de santé et faire face à l'étranglement financier que lui impose Ottawa, ne dispose pas des ressources fiscales suffisantes pour assurer un financement accru du système d'éducation québécois, que ce soit aux niveaux primaire, secondaire, collégial ou universitaire. Le Québec, s'il veut relever le défi de son développement durable, doit pourtant faire de l'éducation sa priorité absolue.

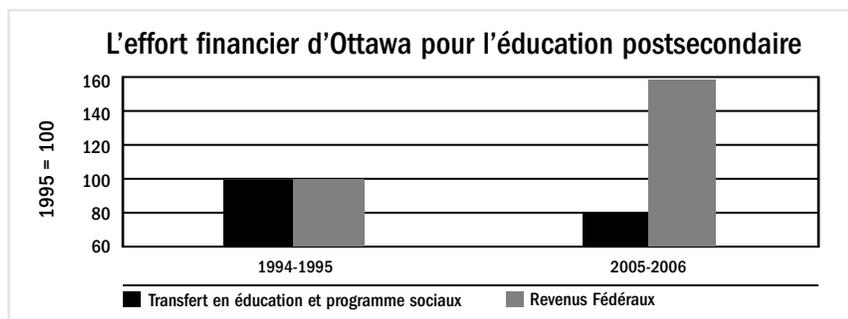
Crédit d'impôt pour frais de scolarité : le Québec pénalisé

À la suite de la hausse des frais de scolarité au Canada, les crédits d'impôt du gouvernement fédéral ont augmenté d'environ 60 % de 1998 à 2003, passant de 800 millions \$ à près de 1,3 milliard \$³⁷. Il s'agit là d'une somme considérable que le gouvernement fédéral a choisi de consacrer indirectement à l'éducation postsecondaire. Mais ce faisant, le gouvernement fédéral pénalise les étudiants québécois, puisque le Québec a fait le choix de l'accessibilité aux études postsecondaires.

Le Bloc Québécois s'engage à continuer la bataille sur le déséquilibre fiscal de façon à ce que le gouvernement du Québec soit en mesure de financer adéquatement son système d'éducation.

Le financement des études collégiales et universitaires

Traditionnellement, Ottawa contribue au financement des études postsecondaires au Québec et dans les provinces par le biais de transferts. Or, depuis 1994-1995, les transferts dédiés à l'éducation et aux programmes sociaux ont connu des coupures drastiques, passant de 10,6 milliards \$ en 1994-1995 à 8,4 milliards \$ pour l'année financière en cours. C'est donc dire que le gouvernement fédéral y consacrait 7,8 % de ses revenus en 1995, alors qu'en 2006, il y aura consacré seulement 4,2 % de ses revenus.



Source : Finances Canada

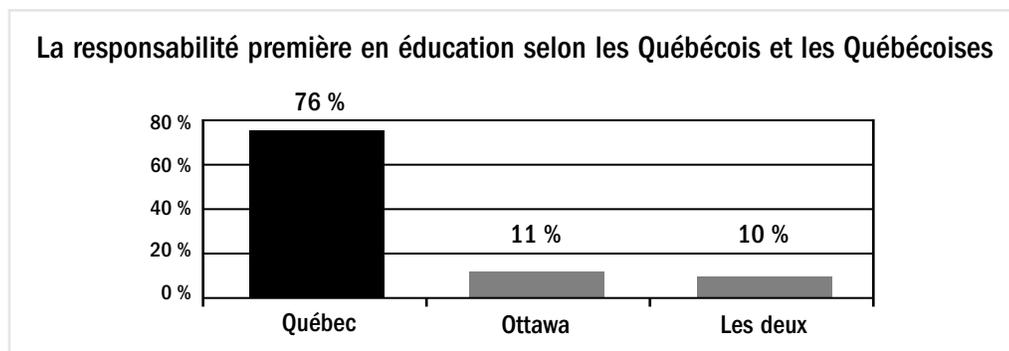
Le Bloc Québécois va continuer d'exiger une hausse importante de l'effort financier du gouvernement fédéral consacré aux études postsecondaires par le biais de ses transferts au Québec et aux provinces.

37 Finances Canada. *Dépenses fiscales et évaluations* - 2003.

Mettre fin aux intrusions en éducation

Depuis 1997-1998, le gouvernement fédéral a multiplié les intrusions en recherche et en éducation, pourtant une responsabilité exclusive du gouvernement du Québec. Parmi ces intrusions, notons les Bourses du millénaire, la Fondation pour l'innovation et les Chaires de recherche du Canada.

Les Québécoises et les Québécois sont très majoritairement défavorables aux intrusions fédérales en éducation. Un sondage commandé en 2001 par la Commission sur le déséquilibre fiscal le montrait bien. Les sondeurs ont alors posé la question suivante : « *Quel gouvernement devrait, selon vous, avoir la responsabilité première (en éducation)?* »



Source : Commission sur le déséquilibre fiscal

Le Bloc Québécois réclamera du gouvernement fédéral qu'il se retire complètement du domaine de l'éducation et qu'il transfère au gouvernement du Québec sa part des sommes qu'il y consacre.

Exonération fiscale des bourses

Le gouvernement du Québec a depuis longtemps un programme de prêts et bourses pour les élèves des collèges et des universités. Or, par le biais de la fiscalité, le gouvernement fédéral ôte des mains des étudiants une partie des bourses versées par le Québec et divers organismes. Cela va à l'encontre de la politique québécoise d'aide financière aux étudiants, puisque le gouvernement fédéral prend de nouveau d'une main ce que le gouvernement du Québec accorde de l'autre.

Le Bloc Québécois exigera l'exonération fiscale complète des bourses d'étude.

Mettre fin à la discrimination envers les étudiants

Depuis quelques années, la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* prévoit que les personnes qui ont contracté une dette pour financer leurs études ne puissent se prévaloir des dispositions de la loi uniquement s'ils ont terminé leur scolarité depuis 10 ans. Cette clause ne s'applique qu'aux étudiants endettés, ce qui constitue une discrimination inacceptable.

À cet effet, le Bloc Québécois a appuyé le projet de loi C-236 qui visait à réduire considérablement le délai avant lequel un étudiant ne peut se libérer, par la faillite, de ses dettes d'études.

Cependant, le projet de loi a été battu le 13 avril 2005, rejeté par la quasi-totalité des libéraux et plus de la moitié des conservateurs.

Le Bloc Québécois reviendra à la charge et déposera un amendement à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* en vue d'abolir la clause discriminatoire envers les étudiants.

Rembourser les étudiants qui cotisent à l'assurance-emploi

Les étudiants qui travaillent et paient des cotisations d'assurance-emploi n'ont pas accès, en principe, au programme.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral d'augmenter à 3000 \$ le seuil de revenu donnant droit au remboursement des cotisations d'assurance-emploi et de transformer ce remboursement en une exemption de base annuelle.

2.6 Les arts et la culture

Les arts et la culture dans un Québec souverain

Les arts et la culture constituent le socle sur lequel repose l'identité québécoise. De nos jours, un des rôles fondamentaux de la souveraineté consiste à préserver la capacité d'une nation à développer, préserver et promouvoir sa culture. Le Québec souverain pourra se donner comme objectif de consacrer une part toujours croissante de sa richesse collective au soutien des arts et de la culture québécoise, tandis que le rayonnement et la préservation de la culture québécoise pourront constituer un des axes fondamentaux de sa politique étrangère.

Ottawa refuse de reconnaître la culture québécoise

La culture québécoise est reconnue au Québec et à l'étranger pour son dynamisme et son originalité. Les Québécoises et les Québécois sont friands des productions culturelles québécoises : la radio et la télévision, bien sûr, mais aussi le cinéma, le théâtre et la danse, tout en demeurant très ouverts aux productions culturelles étrangères. Pourtant, le gouvernement fédéral refuse de reconnaître la réalité spécifique de la culture québécoise. Pour lui, elle n'est qu'une simple composante régionale de la culture canadienne.

En outre, les politiques culturelles du gouvernement fédéral ont souvent une utilité, soit celle de promouvoir l'identité, la fierté et l'unité canadiennes. Le soutien de l'État à la culture doit être libre de tout objectif politique. Il doit permettre aux créatrices et aux créateurs du secteur culturel d'exprimer un point de vue sur toutes questions qui touchent l'humanité et non pas financer les productions en fonction de critères fondés sur l'identité canadienne.

Le Bloc Québécois continuera à défendre et à promouvoir la culture québécoise et à dénoncer toute tentative fédérale d'utiliser les programmes culturels à des fins de propagande politique. Le Bloc Québécois continuera aussi à accorder son soutien aux créatrices et aux créateurs québécois, ainsi qu'à travailler pour la reconnaissance du principe de la diversité culturelle à l'échelle nationale et internationale.

Radio par satellite : la menace vient de l'espace

Dans une décision du 16 juin 2005, avalisée par le gouvernement libéral en septembre 2005, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) accordait deux licences de radio par satellite à des entreprises utilisant des satellites américains. Ce faisant, le Canada acceptait volontairement de perdre le contrôle effectif et complet de sa radiodiffusion. De plus, cette décision limitait à 2,5 % le contenu francophone et à 10 % le contenu canadien dans ce nouveau médium, contrairement aux 35 % imposés par la politique sur la radio commerciale.

Tout au long de ce processus, le Bloc Québécois a été le seul parti à la Chambre à dénoncer cette décision du CRTC qui constitue une brèche dans la politique de radiodiffusion.

Le Bloc Québécois continuera à réclamer la modification des conditions de licence en radio par satellite.

Pour un meilleur financement des activités culturelles

Pour contribuer à améliorer le financement des créateurs, le Mouvement pour les arts et les lettres (MAL) et le Bloc Québécois demandent depuis deux ans au gouvernement fédéral que le budget annuel du Conseil des arts du Canada soit sensiblement augmenté, pour passer à 300 millions \$. Celui-ci pourra ainsi relever substantiellement le nombre et le niveau des bourses individuelles accordées aux artistes, de même que les subventions consenties aux organismes. Ainsi, non seulement le nombre de productions culturelles augmentera-t-il, mais une telle initiative favorisera la hausse du revenu des artistes, des artisans et des travailleurs culturels.

La ministre du Patrimoine canadien annonçait quelques jours avant le déclenchement des élections, le 23 novembre 2005, une augmentation du budget du Conseil des Arts du Canada.

Le Bloc Québécois s'assurera que le gouvernement fédéral respecte son engagement pré-électoral et que le budget du Conseil des arts du Canada soit rehaussé, pour atteindre une enveloppe annuelle de 300 millions \$.

Politique du livre

La définition de l'identité d'un peuple passe par sa production culturelle. À cet égard, la littérature joue un rôle fondamental et nous sommes collectivement redevables de ce que nous sommes à nos écrivains.

La situation des écrivains au Québec est dramatique. À peine 9 % d'entre eux comptent sur leurs droits d'auteur comme principale source de revenu³⁸. L'absence de mesures adéquates de soutien de la part du gouvernement fédéral se fait particulièrement sentir et est une partie non négligeable du problème. Ainsi, les écrivains ont vu leur paiement moyen de la Commission de droit de prêt public passer de 821 \$ à 679 \$ depuis l'arrivée des libéraux, en 1993.

Pourtant, le gouvernement du Canada, continue à imposer les droits de prêt public et les droits d'auteur alors que le Québec a décidé d'en exempter les écrivains.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral d'offrir une exemption d'impôt relative aux droits d'auteur³⁹ et aux droits de prêt public et de rehausser à 40 \$ les droits de prêt public.

Selon l'Union internationale des éditeurs, en 2001, le Canada était un des pays du G7 qui imposait les taxes les plus élevées sur le matériel de lecture. Les États-Unis, le Japon, la Grande-Bretagne, la Russie et l'Irlande font partie des pays qui ont compris l'importance de ne pas taxer les livres pour en faciliter l'accès.

Au Québec, la TVQ ne s'applique pas aux livres depuis novembre 1990. Toutefois, la TPS s'applique toujours aux ventes de livres neufs et usagés dans la fiscalité canadienne, bien que le Parti libéral de Paul Martin se soit engagé à l'abolir en 1992. Pour une société qui prétend miser sur l'acquisition, le développement et la mise en valeur des connaissances, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a là une profonde contradiction.

³⁸ Observatoire de la culture et des communications du Québec sur l'état des lieux du livre et des bibliothèques.

³⁹ Comme le fait déjà le gouvernement du Québec.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral d'abolir la TPS sur les livres.

Fonds du film documentaire

Téléfilm Canada gère, depuis le 1^{er} avril 2001, le Fonds du long métrage du Canada dont l'objectif principal est d'augmenter les auditoires des longs métrages canadiens en salle, de manière à atteindre 5 % de la part du marché canadien d'ici 2006.

Le Québec, où le cinéma québécois a représenté 21 % des entrées en salle en 2004 est, et de loin, le chef de file du cinéma. Or, ce fonds est strictement dédié aux longs métrages de fiction et, malgré la renaissance spectaculaire du film documentaire, les mesures de soutien à ce type de cinéma sont nettement insuffisantes.

C'est pourquoi le Bloc Québécois demande la création d'un fonds du film documentaire long métrage et du cinéma Imax et que les sommes imparties au cinéma québécois témoignent des habitudes québécoises de consommation culturelle.

Les conditions de vie des artistes

Le travail des artistes au Québec et au Canada est caractérisé par la précarité et par le fait qu'ils reçoivent occasionnellement des sommes importantes en un seul versement pour un travail qui s'étend sur une longue période de temps.

La part de travail autonome dans le secteur culturel est plus de deux fois et demie plus importante que dans le reste de la population active (27,4 %, contre 10,4 %). Cette réalité fait des artistes des travailleurs à statut particulièrement précaire. Parallèlement, de 1991 à 2001, l'effectif des professions culturelles au Québec a connu une croissance de 23,9 %, d'après une étude de l'Institut de la statistique du Québec de janvier 2005.

Devant la précarité du statut professionnel des artistes et des professionnels des secteurs de la culture et des communications, le Bloc Québécois considère qu'il y a urgence d'agir. Il demande donc au gouvernement fédéral de permettre l'étalement sur cinq ans du revenu des artistes. Une telle mesure existe dans plusieurs pays : l'Allemagne, les Pays-Bas, la France, le Royaume-Uni, etc. Elle permet d'absorber les fluctuations du revenu des artistes, et de mieux tenir compte de la façon dont ils sont rémunérés.

Le Bloc Québécois déposera un projet de loi pour permettre l'étalement du revenu des artistes sur une période de cinq ans.

Par ailleurs, le statut de travailleur autonome de plus du quart des travailleuses et des travailleurs culturels ne leur donne pas accès au régime d'assurance-emploi, qui n'est pas conçu pour s'adapter au travail atypique. Les artisans de la télévision, du cinéma et de la culture ont un statut précaire et des revenus fluctuants.

Le Bloc Québécois demande que le gouvernement crée un cadre pour étendre l'application du régime d'assurance-emploi, tant pour les prestations ordinaires que spéciales, aux travailleurs autonomes qui sont pour beaucoup des artisans de la culture.

Les artistes en région : pour un meilleur accès aux médias

La création artistique et culturelle en région contribue de façon extraordinaire à la diversité culturelle québécoise. Pourtant, nos artistes qui ont besoin d'un diffuseur (radio ou télévision) pour se faire connaître se heurtent très souvent à des difficultés d'accès aux médias.

Malheureusement, ces diffuseurs ont plutôt tendance à miser sur les valeurs « sûres », négligeant des artistes prometteurs qui n'ont pas encore été reconnus à leur juste valeur au sein de leur milieu. Dans ce contexte, les artistes émergents qui vivent en région n'ont d'autre choix que de gagner les grands centres pour augmenter leurs chances de percer.

Il y aurait donc lieu d'allouer aux régions un espace médiatique minimal afin que leurs créatrices et leurs créateurs puissent vivre et s'exprimer en toute dignité. Si les médias régionaux augmentaient leur contenu culturel local ou régional, ils pourraient contribuer ainsi à améliorer la diversité culturelle tout en permettant de connaître et d'apprécier les nombreux talents qui s'y manifestent dans tous les domaines de l'activité culturelle : la musique, la chanson, le théâtre, la danse et les autres disciplines.

Le Bloc québécois propose donc la mise en place d'incitatifs favorisant la diffusion et la reconnaissance des oeuvres culturelles régionales ainsi que l'émergence des nouveaux talents. Le Bloc Québécois croit que ces mesures devraient assurer l'accès pour les artistes régionaux à un minimum de 10 % de l'espace médiatique consacré à la culture.

Le financement des médias communautaires

Les radios et les télévisions communautaires sont très précieuses pour la population. Le Bloc Québécois s'engage à soulever un débat sur cette question de façon à ce que leur financement soit revu à la hausse.

Une culture inclusive : le sous-titrage à la télévision

Près de trois millions de personnes au Canada vivent avec un problème de surdité, dont 750 000 au Québec seulement. Devant le vieillissement sans cesse croissant de la population, cette situation n'ira qu'en s'aggravant. Conscient plus que jamais de cette problématique, le Bloc Québécois continuera de défendre activement le droit aux communications des personnes sourdes et malentendantes, notamment en favorisant l'accès à une programmation télévisuelle sous-titrée à 100 %.

Le Bloc Québécois déposera un projet de loi afin d'obliger le sous-titrage des émissions de télévision pour les personnes sourdes et malentendantes.

La mondialisation et ses répercussions sur la culture québécoise

La culture n'est pas une marchandise. Elle est le reflet de l'âme des peuples et de l'imagination de ses créateurs. La culture québécoise est au coeur même de la différence québécoise, du désir du Québec de vivre selon son génie propre. Il est absolument vital que la capacité de l'État de soutenir et de promouvoir l'expression culturelle québécoise soit intégralement maintenue. Rien dans les accords commerciaux internationaux ne doit la diminuer. L'évolution des moyens de communication nous procure la chance d'avoir accès aux autres cultures du monde et d'y faire connaître la nôtre. Mais encore faut-il qu'elles continuent d'exister.

La question de la diversité culturelle est plus approfondie dans la section Mondialisation et Affaires étrangères.

2.7 L'économie québécoise et la mondialisation

Les perspectives d'un Québec souverain

La souveraineté du Québec lui permettra de mettre en place une politique de développement économique durable. Les objectifs d'une telle politique pourront être les suivants :

- accroître la prospérité des individus et de la collectivité québécoise;
- accroître la qualité de vie de la population québécoise;
- accroître la qualité de l'environnement.

Ces objectifs doivent être intégrés de telle sorte qu'ils s'appuient mutuellement plutôt que de s'opposer. Par exemple, le Bloc Québécois est d'avis que prolonger les heures de travail pour accroître la croissance économique nuit à la qualité de vie. De même, accroître la consommation de pétrole pour des fins de croissance économique a des effets désastreux sur l'environnement.

À l'inverse, miser sur la connaissance, la formation, la recherche, les technologies et l'innovation permet d'accroître la prospérité tout en augmentant la qualité de vie. Miser sur la production d'énergies propres, comme l'hydroélectricité et l'éolien, ou miser sur le développement de technologies vertes permet à la fois d'accroître la prospérité et la qualité de l'environnement.

La souveraineté permettra au Québec d'harmoniser plusieurs des fonctions de l'État en faveur d'un développement cohérent et durable du Québec : éducation et formation de la main-d'oeuvre, fiscalité, commerce, stratégie de développement industriel et régional, fiscalité, recherche et développement, travaux publics et infrastructures, lois du travail et de l'environnement. Tous ces outils pourront être agencés de façon à atteindre les objectifs que le Québec se sera fixé.

Développer l'emploi partout au Québec, dans un contexte de forte concurrence mondiale

L'emploi est au cœur du développement économique et social. L'emploi, c'est le premier moyen de participation à la création et à la redistribution de la richesse. L'emploi, c'est une condition importante d'intégration à la société et de réalisation des personnes.

L'exclusion, c'est la pauvreté, le chômage, le sous-emploi et l'insécurité économique et sociale. L'exclusion coûte cher à tout le monde, à commencer par celles et ceux qui sont exclus du marché du travail, mais aussi en entrées fiscales, en chiffres d'affaires, en conditions de travail plus faibles. Elle touche davantage les femmes, les enfants et les jeunes. Elle est à l'origine de drames humains et de problèmes sociaux qui nécessitent à eux seuls que l'emploi demeure une priorité pour la société québécoise.

Il est vrai qu'au total, la situation de l'emploi au Québec s'est nettement améliorée, surtout dans des corridors de développement comme l'axe Montérégie-Drummondville-Victoriaville. À l'extérieur de ces axes, la croissance est plus lente.

En fait, le Québec est confronté à un triple défi, celui de continuer à combattre le chômage qui sévit dans plusieurs régions et qui menace des secteurs entiers de l'économie, celui d'assurer la

croissance de son économie dans un environnement commercial mondialisé et celui de s'attaquer à la pénurie de main-d'œuvre spécialisée qui s'amplifie d'année en année et nuit à la croissance de plusieurs régions et secteurs d'activité.

Les pays souverains ont plus d'outils à leur disposition et sont mieux à même d'avoir des politiques d'emploi intégrées et capables de répondre à la diversité des situations. Le Québec souverain pourra orienter ses investissements dans les secteurs économiques où il a un avantage décisif. Il pourra articuler adéquatement ses politiques de développement régional et sectoriel et avoir une véritable stratégie de formation de la main-d'œuvre.

Les politiques du gouvernement fédéral ont réduit la capacité d'action de la nation québécoise. Au cours des décennies, Ottawa a considérablement affaibli le tissu industriel du Québec par toute une série de mesures dont l'Ontario et l'Ouest canadien ont profité. Que ce soit la canalisation du Saint-Laurent, la ligne Borden⁴⁰, le soutien aux industries des hydrocarbures, tout a contribué à priver l'économie québécoise d'une partie de ses moyens de développement. Sans la souveraineté, il n'y a pas de rattrapage complet possible!

Une stratégie pour l'emploi ne peut être mise en application efficacement que si elle fait l'objet d'un consensus social fort. Elle nécessite la participation de toutes les composantes de la société et de tous les paliers de l'administration publique (institutions d'enseignement, municipalités, etc.). Toutes ces institutions relèvent de la compétence du Québec. Toute politique cohérente nécessite l'intégration de l'ensemble des outils dans le domaine. Ottawa et sa vision centralisatrice interdisent cela.

Le Bloc Québécois entend continuer d'agir pour s'assurer que le Québec ait le plus grand nombre de moyens possibles pour la croissance de son économie et de ses emplois, de façon à faciliter l'accession du Québec à sa pleine souveraineté.

Investir dans les infrastructures⁴¹

Le Québec souverain disposera de l'ensemble de ses ressources financières. À ce titre, il sera en mesure d'établir un plan d'investissement à long terme dans ses infrastructures. Actuellement, le déséquilibre fiscal empêche le gouvernement du Québec – et aussi les municipalités – d'investir suffisamment dans la réfection et la construction des infrastructures.

Statistique Canada évalue que 18 % de la hausse de productivité des entreprises, de 1961 à 2000 et tous secteurs confondus, est due aux investissements en infrastructures (routes, réseaux de transport en commun, réseaux d'aqueducs et assainissement des eaux).

⁴⁰ En 1961, le gouvernement fédéral a décidé d'encourager les pétrolières de l'Ouest en empêchant les entreprises québécoises qui fabriquaient des produits à base de pétrole importé de vendre leur production à l'ouest de la rivière des Outaouais. La « ligne Borden » a porté un très dur coup à l'industrie pétrochimique québécoise. L'Est de Montréal en a beaucoup souffert.

⁴¹ Le dossier des infrastructures est également abordé dans la section « Le territoire québécois ».

L'économie nord-américaine est de plus en plus intégrée et la question des infrastructures est plus capitale que jamais, particulièrement en région. Une étude de l'Institut national de recherche scientifique (INRS) formulait des conclusions troublantes en 2002 : alors que les régions frontalières des États-Unis et le corridor Montréal-Québec avaient connu des impacts positifs de l'Accord de libre-échange, les régions, et particulièrement les régions ressources, n'avaient pas été en mesure d'en tirer des bénéfices.

Il est urgent de relier ces régions au reste du continent avec des infrastructures modernes et efficaces, dans le domaine du transport comme des télécommunications, pour qu'elles puissent profiter pleinement de l'accès aux marchés étrangers⁴².

Un Québec souverain qui mise sur le savoir

En 2002, les dépenses totales en recherche et développement au Québec ont totalisé 2,7 % du PIB. En comparaison, les dépenses totales du Canada (incluant le Québec) en recherche et développement ont totalisé 1,9 % du PIB, tandis, qu'en moyenne, les dépenses en recherche et développement des pays de l'OCDE ont totalisé 2,3 % du PIB. C'est dire qu'en cette matière, le Canada tire le Québec vers le bas.

Le Québec souverain pourra se donner comme objectif de figurer aux cinq premiers rangs des pays de l'OCDE quant au niveau d'investissements publics et privés dans la recherche et le développement⁴³.

Deux facteurs jouent particulièrement sur la productivité en entreprise : le nombre d'heures travaillées et l'intensité technologique. Le Bloc Québécois estime que l'augmentation des heures de travail constitue une solution facile qui n'améliore en rien la qualité de vie de la population. Compte tenu de l'importance des entreprises à haute teneur technologique, le Québec devra plutôt accorder la priorité au savoir.

Le Québec souverain pourra faire du savoir, de la recherche et du développement une priorité nationale et établir une politique durable de soutien à la recherche.

Le Bloc Québécois suggère que cette politique soit fondée sur les éléments suivants :

- le maintien d'un plus large accès à l'éducation postsecondaire;
- un financement stable et élevé des universités;
- une politique ambitieuse de recrutement d'étudiants étrangers, en particulier au 3^e cycle;
- une politique soutenue de financement de la recherche fondamentale, en ciblant les créneaux d'excellence du Québec et avec des plans de 10 ans, de façon à permettre l'aboutissement de projets à moyen et à long terme;
- une politique claire et soutenue de soutien fiscal à la recherche et au développement des entreprises.

⁴² Pour plus de détails, voir le chapitre 4 sur le territoire.

⁴³ En proportion de la richesse collective, la Suède est actuellement le pays de l'OCDE qui dépense le plus pour la recherche privée et publique, soit 4,3 % de son PIB, suivie de la Finlande (3,5 %) du Japon (3,1 %), de l'Islande (3,1 %) et des États-Unis (2,7 %).

Le Bloc Québécois, d'ici là, travaillera à promouvoir ces objectifs sur la scène fédérale pour que le Québec puisse avancer dès maintenant.

Mettre fin aux iniquités dans les dépenses fédérales en recherche et développement

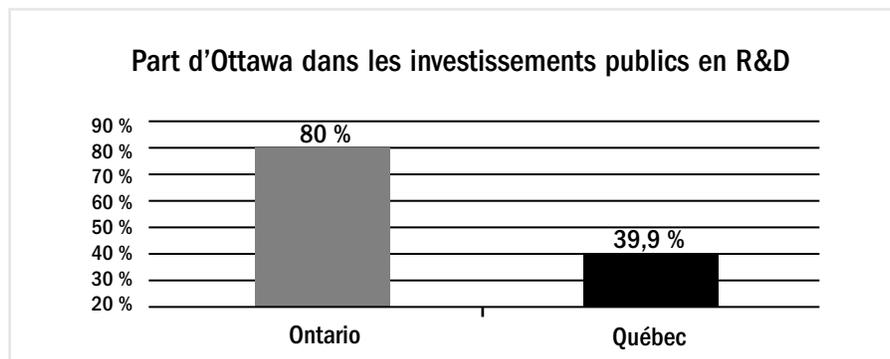
Les investissements en recherche et développement (R&D) sont aussi déterminants pour la croissance, tant dans les industries de haute technologie que dans les entreprises manufacturières et de transformation.

Alors que le Québec représente 26,6 % du total des dépenses au Canada en R&D, il ne reçoit que 23,8 % du financement fédéral dans ce domaine (413 millions \$), contre 48,3 % (1,2 milliard \$) qui va à l'Ontario. Il s'agit d'un écart de 800 millions \$. Quant à la recherche effectuée directement par le gouvernement fédéral (recherche intra-muros), le Québec ne reçoit que 19,6 % et l'Ontario 57,7 %. Voilà des chiffres qui en disent long sur l'iniquité des dépenses fédérales en recherche et développement.

Sur les 122 centres de recherche fédéraux, seulement 17 se trouvent au Québec (14 %), contre 48 en Ontario. Ottawa et ses environs possèdent 31 centres de recherche fédéraux, alors que Gatineau n'en possède qu'un seul (le Centre de recherche en technologies langagières).

Le gouvernement du Québec tente du mieux qu'il peut de compenser cette iniquité dans les dépenses fédérales en recherche. En effet, les efforts du gouvernement du Québec en R&D comptent pour 46 % de l'ensemble des dépenses effectuées par les provinces canadiennes. Il fait un effort trois fois plus important (en contribuant à hauteur de 12,2 % de la R&D au Québec) que le gouvernement ontarien (4,1 %).

Les politiques fédérales freinent le Québec. En Ontario, le gouvernement fédéral contribue pour près de 80 % du financement gouvernemental de la recherche contre seulement 39,9 % au Québec.



Source : Statistique Canada

Le Bloc Québécois entend poursuivre sa bataille pour que le Québec reçoive, dans le respect de ses compétences, sa juste part des dépenses fédérales en R&D.

Des mesures adaptées à l'économie québécoise

La base manufacturière québécoise est différente de celle du reste du Canada. En effet, les exportations québécoises sont dominées par les deux extrêmes du spectre du marché des exportations :

- les produits à haute intensité technologique tels que le matériel de télécommunication, l'aéronautique et l'aérospatiale, les composantes informatiques et les produits pharmaceutiques;
- les produits à basse intensité technologique⁴⁴ tels que l'aluminium et les autres matières premières, le textile et le vêtement, les produits forestiers, et le meuble.

Ensemble, ces deux classes de produits représentent plus de 80 % des exportations québécoises de biens. Inversement, le Canada, et c'est particulièrement vrai pour l'Ontario, vend plutôt des produits de moyenne technologie comme divers produits manufacturés, particulièrement des automobiles. Les produits à moyenne intensité technologique représentent près de 70 % des exportations ontariennes de biens.

Traditionnellement, les politiques fédérales ont été surtout centrées sur les besoins de l'industrie ontarienne. On l'a vu récemment lorsque le gouvernement fédéral a débloqué 500 millions \$ pour venir en aide à l'industrie ontarienne de l'automobile. Le Bloc Québécois estime qu'il est important de tenir compte des besoins des secteurs industriels qui sont moins présents en Ontario et concentrés au Québec.

Au cours des derniers mois, le Bloc Québécois a fait valoir les besoins des industries à forte intensité technologique en présentant une politique de l'aéronautique et en demandant une amélioration sensible des politiques fédérales relatives à la recherche et au développement. De plus, il a proposé un train de mesures de soutien aux industries du textile et du vêtement durement touchées par la concurrence asiatique.

Il devient urgent de développer des mesures adaptées aux secteurs manufacturiers à basse intensité technologique, qui sont concentrés au Québec et parmi les plus touchés par la concurrence asiatique. Vu l'absence de telles mesures, il n'est pas étonnant que le nombre d'emplois manufacturiers au Québec n'ait pas progressé au cours de la dernière année.

Soutenir la recherche industrielle

Avec près du tiers de ses exportations liées aux biens de haute technologie, le Québec devance toutes les provinces canadiennes. En terme de proportion d'emplois liés aux industries technologiques, la région de Montréal arrive au troisième rang en Amérique du Nord.

Les télécommunications, les avions, les moteurs et les pièces d'avions figurent parmi les dix principaux produits d'exportation du Québec. Le Québec s'est hissé au 6^{ième} rang mondial pour les ventes générées par le secteur de l'aérospatial. Montréal est la quatrième ville nord-américaine pour les emplois dans l'industrie pharmaceutique.

44 Le Bloc Québécois est parfaitement conscient que plusieurs de ces industries déploient de gros efforts sur le plan de l'innovation technologique, comme dans le domaine des textiles avancés ou des nouveaux matériaux. La désignation reprend simplement la classification de l'Institut de la statistique du Québec.

La recherche industrielle est le seul secteur où le Québec reçoit une part correcte du financement fédéral en R&D. Avec 31 % des exportations de hautes technologies du Canada, les industries québécoises reçoivent 30,9 % du financement fédéral de la R&D industrielle. Or, même si le Québec reçoit sa juste part, le financement global est nettement insuffisant. Dans le dernier budget, le gouvernement fédéral a bien annoncé une hausse des sommes consacrées aux centres de recherche fédéraux, mais ces derniers sont concentrés en Ontario.

Le Bloc Québécois demande une hausse substantielle des investissements fédéraux dans la recherche industrielle, notamment dans le programme qui va succéder à Partenariat technologique Canada.

Une politique de l'aéronautique et de l'aérospatiale

Le Bloc Québécois propose depuis longtemps une véritable politique aéronautique fédérale. Outre les incitatifs fiscaux normaux, cette politique doit viser les objectifs suivants :

- un programme clair et prévisible de soutien à la recherche et au développement;
- un engagement ferme et prévisible de financement des ventes, en particulier des ventes à l'exportation;
- une politique de soutien aux PME de l'aéronautique.

Pourquoi une politique de l'aéronautique?

L'aéronautique est un secteur névralgique. En 2003, il représentait 75 000 emplois directs au Canada, soit près de la moitié des emplois de haute technologie et des investissements en recherche et développement d'un milliard de dollars et des ventes de 21,3 milliards \$.

Le Québec est le leader dans ce domaine. Avec 40 000 emplois et des livraisons de plus de 11 milliards \$, dont 89 % sont destinées à l'exportation, l'aéronautique québécoise représente 55 % de l'activité au Canada. Ce sont des emplois de qualité dont le salaire moyen annuel est de 56 000 \$. Chaque année, le gouvernement fédéral tire de ce secteur des recettes fiscales évaluées à 2,1 milliards \$.

À l'automne 2004, Bombardier, Pratt & Whitney et Bell Helicopter ont manifesté leur intention d'investir de fortes sommes en recherche et développement pour lancer des projets d'envergure. Le Bloc Québécois a fortement appuyé leurs efforts en vue d'obtenir le soutien d'Ottawa.

Malgré cela, l'absence de politique fédérale claire a forcé la tenue de négociations longues et pénibles. Pour mettre fin à cette incertitude, le gouvernement fédéral doit rapidement créer une politique de l'aéronautique qui comporte des engagements financiers précis.

Le soutien à la recherche et au développement

Les dépenses en recherche et développement (R&D) atteignent en moyenne 2,26 % du PIB au sein de l'OCDE, 2,49 % parmi les pays du G-7, mais seulement 1,91 % du PIB au Canada. Un redressement s'impose. Aux États-Unis, le Pentagone investit 45 milliards \$ ÉU en R&D dont quelque 6,5 milliards \$ vont directement à Boeing, Raytheon et United Technologies. Le programme d'avion Airbus A380 a accès à 3 milliards \$ ÉU de fonds publics provenant de différents pays européens.

Pour sa part, l'industrie canadienne dans son ensemble s'est partagée en 2001 un montant de 165 millions \$ CAN, fourni par le gouvernement fédéral pour la R&D.

En plus du soutien direct, le gouvernement fédéral compte un centre de recherche, l'Institut de recherche en aérospatiale, qui se trouve à Ottawa plutôt que dans la capitale canadienne de l'aéronautique, Montréal.

Le Bloc Québécois estime que ce centre devrait être déménagé dans la région de Montréal, là où l'industrie est concentrée.

Partenariat technologique Canada

Développer un produit de haute technologie coûte cher et prend du temps. À cette étape, le financement gouvernemental est crucial. Le principal programme fédéral d'aide à la recherche en industrie est Partenariat technologique Canada (PTC), créé en 1996. Par PTC, Ottawa investit dans la recherche et le développement du produit et encaisse ensuite des redevances lorsque le produit est commercialisé 5, 10 ou 15 ans plus tard.

Actuellement, le financement fédéral est imprévisible et se fait au cas par cas, avec peu de critères. L'industrie souffre de cette incertitude. Alors que le budget de PTC demeure constant, les besoins en R&D de l'industrie aéronautique augmentent de 8 % par année. Ce programme est donc aujourd'hui sous-financé. De plus, la part de l'aéronautique au sein de PTC a diminué pendant plusieurs années. Entre 1996 et 2001, l'aéronautique représentait 64 % des investissements de PTC. Cette proportion a diminué à 36 % en 2001-2002 et à 29 % en 2002-2003. Cependant, les dépenses 2004-2005 de PTC en aéronautique sont remontées à 79,5 % du total alors que la part du Québec atteignait 42 %. Les nombreuses interventions du Bloc Québécois en ce sens n'y sont certainement pas étrangères.

Le ministre de l'Industrie a annoncé, le 20 septembre 2005, qu'il comptait démanteler ce programme pour le remplacer par un autre et qu'il créerait une politique de l'aéronautique. Depuis cette annonce, rien n'a été fait. Le Bloc Québécois est très inquiet, car ce programme est névralgique pour l'industrie aéronautique. Ce comportement est proprement irresponsable vis-à-vis de l'industrie aéronautique et, plus généralement, des secteurs de pointe au Québec.

Le gouvernement fédéral doit offrir à l'industrie aéronautique un soutien stable, prévisible et élevé en matière de R&D. L'industrie doit pouvoir compter sur une contribution fédérale (remboursable) se situant dans une fourchette de 20 % à 30 % des investissements en R&D.

Le Bloc Québécois sera très vigilant sur cette question et il fera en sorte que le soutien à l'industrie aéronautique et aux autres industries innovantes soit accru.

Le financement des contrats de vente

Le soutien du gouvernement fédéral en matière de financement des ventes est bien moindre que celui des autres pays.

Au cours des années 2001, 2002 et 2003 Exportation et développement Canada (EDC), l'organisme fédéral qui finance les contrats d'exportation, a financé en moyenne 41 % des livraisons d'avions régionaux de Bombardier. En comparaison, au cours de la même période, la Banque de développement du Brésil a financé plus de 80 % des livraisons d'Embraer.

Pire, le soutien d'EDC a diminué en 2003 pour s'établir à 37 %. La majorité de ces financements étaient pour des contrats existants, alors qu'Embraer recevait l'an dernier l'appui de l'État pour presque tous ses financements.

Ce sous-financement est particulièrement dramatique alors que de nombreux transporteurs aériens sont en crise, que les prêteurs hésitent à leur avancer les fonds dont ils ont besoin pour renouveler leur flotte et que le financement gouvernemental devient indispensable.

Le gouvernement fédéral doit établir une politique claire de financement des ventes des produits de l'aéronautique et offrir un soutien comparable à celui dont jouissent les entreprises étrangères concurrentes. Une telle politique doit être prévisible, de façon à ce que les délais d'approbation des demandes soient significativement réduits. Rappelons que le financement des ventes par EDC est globalement rentable pour son actionnaire, le gouvernement fédéral. En 2004, EDC a déclaré des surplus de 1,242 milliard \$.

Le soutien aux PME

Des 250 entreprises du secteur de l'aéronautique au Québec, 240 sont des PME. Elles ne représentent que 10 % du chiffre d'affaires total de l'industrie, mais elles pourraient faire bien davantage.

Pour être certifiée fournisseur dans l'industrie aérospatiale, une PME doit notamment pouvoir être associée au développement du produit dès les débuts et répondre aux exigences en matière de qualité et de qualification de la main-d'œuvre du promoteur d'un projet.

Ces PME n'ont pas toujours les moyens pour répondre à ces exigences ou encore pour participer aux grands événements et aux foires dans le domaine et se faire connaître. Le gouvernement fédéral doit les soutenir et les aider à passer du statut de petites entreprises aux finances précaires à celui de moyennes entreprises prêtes à prendre d'assaut le marché.

Le Bloc Québécois propose les mesures suivantes :

- augmenter substantiellement le financement du programme PARI-PTC⁴⁵, le volet de PTC destiné aux PME, et y créer une enveloppe réservée au secteur aéronautique;
- instaurer un programme de garanties de prêts pour augmenter le fonds de roulement des entreprises, leur permettre de participer davantage au développement du produit et de soumissionner pour des contrats plus importants;
- mettre en place un programme de soutien à la certification et l'accréditation des PME auprès des grandes entreprises;

⁴⁵ Ou au sein du programme qui succèdera à PTC.

- mettre en place des mesures d'aide à la promotion et à la commercialisation à l'étranger de l'expertise des PME de l'aérospatial.

Aider les industries traditionnelles à faire face à la concurrence internationale : l'exemple de l'industrie du textile et du vêtement

Quand un secteur industriel est concentré au Québec, le gouvernement fédéral se traîne les pieds et les libéraux du Québec restent silencieux. Les industries du meuble, du textile et du vêtement sont de bons exemples. En effet, environ la moitié de l'industrie du textile et du vêtement du Canada se trouve au Québec, où elle fournit près de 100 000 emplois directs.

Les industries du textile et du vêtement méritent d'être soutenues alors qu'elles traversent une crise dont les causes sont hors de leur contrôle. En effet, si leur présence au Québec remonte à plus d'un siècle, ce sont des entreprises du futur bien plus que du passé. Par exemple, le secteur du textile est l'un des plus innovateurs au Canada, il emploie de la main-d'œuvre spécialisée et sa productivité a crû tout au long des années 1990.

Les résultats passés sont là pour en témoigner. En 1989, le secteur du textile et du vêtement réagissait à l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange. Quelques années plus tard, la part de la production totale canadienne exportée à l'étranger avait quintuplé.

La Chine est un compétiteur qu'il faut prendre au sérieux, cependant, il ne faut pas baisser les bras, puisqu'il y aura toujours des occasions d'affaires : le Canada n'occupe qu'un pour cent du marché du vêtement aux États-Unis et chaque point de pourcentage équivaut à des ventes de 1,5 milliard \$ par année.

À ce titre, l'industrie québécoise jouit de plusieurs avantages :

- la proximité du plus grand marché du monde, soit les États-Unis;
- la concentration d'entreprises et de compétences à Montréal;
- une industrie locale de la mode très prolifique;
- la connaissance des besoins des Nord-américains;
- une avance technologique;
- une grande vitesse d'adaptation aux nouvelles tendances.

Il y a de nombreux exemples de réussite. Les fabricants de vêtements de plein air Kanuk, Chlorophylle et Arc'teryx ont choisi, par exemple, de privilégier la voie du développement technologique. Tandis que la compagnie montréalaise Doris Hosiery, elle, se spécialise dans la seule gestion des stocks et de l'approvisionnement en bas de nylon des magasins à grande surface.

Cette industrie a besoin d'aide pour s'adapter à un environnement commercial qui a changé dramatiquement ces derniers temps. Le 31 décembre 2004, l'Accord sur les textiles et les vêtements (ATV), en vigueur depuis 1995, est arrivé à son terme. Cet accord protectionniste, négocié dans le cadre de l'OMC, permettait aux pays développés de recourir à des quotas bilatéraux pour limiter l'entrée chez eux des textiles et des vêtements faits à l'étranger, un procédé généralement interdit par les règles de l'OMC. La fin de cet accord signifie donc que les frontières du

Canada et du Québec seront plus ouvertes aux importations, notamment à celles de la Chine qui sont en forte croissance.

Finalement, les États-Unis, principal débouché pour les exportations québécoises, ont conclu une série d'accords qui facilitent l'entrée sur leur territoire de vêtements fabriqués à l'étranger à partir de tissus américains, ce qui diminue d'autant l'accès aux vêtements fabriqués à partir de textiles québécois.

Le résultat en est que notre industrie est en crise. Le 13 décembre 2004, on annonçait la fermeture de six usines dans la municipalité de Huntingdon, supprimant 800 emplois et touchant 70 % de la population active de cette municipalité. Le 1^{er} février 2005, le fabricant de vêtements et de tricots Gildan annonçait la fermeture de deux usines et la perte de 285 emplois dont 115 à Montréal. Ces fermetures s'ajoutent à une série d'autres au cours des dernières années.

Et ce n'est pas fini. À moins que le gouvernement fédéral ne présente rapidement un plan susceptible d'aider l'industrie à s'adapter au nouvel environnement commercial, sa survie est menacée.

Malheureusement, Ottawa se traîne les pieds. Les quelques mesures présentées le 14 décembre 2004, APRÈS l'annonce des fermetures à Huntingdon, sont tellement insuffisantes qu'elles en sont presque insultantes. En fait, il ne s'agit que de la reconduction de programmes déjà existants, ceux-là même qui n'ont pas empêché les nombreuses pertes d'emplois qui ont affligé le Québec.

Pour sa part, le Bloc Québécois n'est pas resté inactif. Il a présenté une série de mesures susceptibles de favoriser la modernisation, la survie et le développement de l'industrie. Le 8 février 2005, il a amené la Chambre des communes à dénoncer l'insuffisance des mesures gouvernementales et à demander au gouvernement de bonifier son plan d'aide. De même, le 5 octobre était adoptée une motion du Bloc Québécois enjoignant le gouvernement à « mettre en place, dans le respect des accords internationaux, une politique d'aide aux industries du textile et du vêtement afin de permettre aux intervenants de relever le défi de la compétition mondiale ».

La Chambre des communes a adopté ces motions du Bloc Québécois et il appartient maintenant au gouvernement de les mettre en application, ce qu'il n'a toujours pas fait.

Le Bloc Québécois propose le programme suivant de soutien aux industries du textile et du vêtement.

Utiliser les mesures de sauvegarde prévues aux accords commerciaux :

- en s'assurant du maintien des tarifs à l'importation de vêtements et du textile;
- en instaurant des quotas sur les importations chinoises en vertu du protocole d'accès de la Chine à l'OMC.

Mettre en place des mesures d'encouragement à l'utilisation des textiles québécois et canadiens :

- en permettant l'entrée sans droit de douane de vêtements confectionnés à l'étranger, à partir de textiles d'origine canadienne;
- en imposant des règles d'origine plus strictes aux pays les moins avancés⁴⁶;
- en négociant l'adhésion du Canada aux accords signés entre les États-Unis et des pays des Caraïbes et de l'Amérique centrale;
- en adoptant, lorsque cela est conforme aux accords internationaux, une politique d'achat local.

Adopter une politique internationale susceptible d'éviter des délocalisations à rabais en luttant contre le dumping social :

- en demandant à certains pays de hausser leurs normes minimales de travail et leurs normes environnementales;
- en imposant un étiquetage permettant aux consommateurs de retracer la provenance des produits qu'ils achètent.

Aider les travailleurs des entreprises qui ferment leurs portes en créant un programme de soutien au revenu des travailleurs et travailleuses âgés.

Mettre sur pied un programme d'aide à la modernisation des secteurs du vêtement et du textile qui stimulerait à la fois la recherche et le développement de même que la création.

L'industrie du meuble

L'expertise québécoise dans le domaine du meuble ne date pas d'hier. En 1871, on comptait déjà 56 fabriques de meuble au Québec.

Aujourd'hui, l'industrie québécoise du meuble et des produits connexes embauche environ 25 000 personnes. Dans le domaine du meuble résidentiel, le Québec représente la moitié de la production et des emplois du Canada. Montréal représente 19 % de la production québécoise, la Montérégie 18 %, les régions de Chaudière-Appalaches et du Centre du Québec 10 % chacune.

Lors de l'entrée en vigueur de l'*Accord de libre-échange avec les États-Unis* (ALE), les trois quarts des meubles produits au Canada étaient vendus sur le marché canadien. Aussi, on a accordé cinq ans à l'industrie pour qu'elle s'adapte au nouvel environnement commercial et l'Accord ne s'est appliqué que graduellement à ce secteur.

⁴⁶ Ces règles visent à aider les pays les moins avancés en s'assurant de la provenance véritable des importations. Par exemple, un produit étiqueté « Made in Bangladesh » peut très bien avoir été fabriqué à 95 % par la Chine. Les règles d'origine permettent de savoir véritablement d'où provient la marchandise.

L'industrie a su relever le défi : entre 1993 et 2002, les livraisons des industries canadiennes de meubles résidentiels sont passées de 2 à plus de 5 milliards \$ et le nombre d'emplois a doublé. Les exportations représentent aujourd'hui 52 % de la production et 90 % sont destinées aux États-Unis. Mais voilà, l'industrie est confrontée à un nouveau défi : la concurrence étrangère et particulièrement chinoise.

L'industrie du meuble est à un tournant

Entre 2000 et 2004, les importations québécoises de meubles et produits connexes provenant de Chine ont bondi de 389,7 %. Elles représentaient 192,8 millions \$ en 2004. Cette année-là, 42 % des importations québécoises de meubles provenaient de la Chine, comparativement à 16 % en 2000.

Les exportations québécoises n'ont pas compensé les importations asiatiques. Au contraire, entre 2000 et 2004, elles ont diminué de 4,1 %, une baisse moyenne de 1 % par année. Les ventes à destination des États-Unis ont régressé de 4,4 %, alors que les importations américaines de meubles chinois ont progressé 120,3 %. Le Canada a cessé en 2002 d'être le premier fournisseur de meubles résidentiels aux États-Unis. Quant aux meubles de bureaux et d'institutions et aux produits connexes à l'industrie du meuble, le Canada devrait cesser d'être le premier fournisseur aux États-Unis dès l'an prochain.

Non seulement l'entrée de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce fait mal à l'industrie québécoise mais la hausse du dollar canadien, induite par le prix du pétrole albertain, diminue sa capacité concurrentielle sur le marché américain.

Selon l'Institut de la statistique du Québec, 29 023 personnes participaient à la fabrication de meubles et produits connexes en 2002. Deux ans plus tard, ce chiffre avait glissé à 27 832. Aujourd'hui, ils sont environ 25 000, selon l'estimation de l'Association des fabricants de meubles du Québec (AFMQ).

Meubles Roxton, de Waterloo, a cessé ses activités le 7 octobre dernier, après 115 ans d'existence, et Plessi inc., de Plessisville, s'apprête à mettre la clé sous la porte. L'été dernier, le géant Shermag a fermé sa filiale de Victoriaville, après avoir fermé deux autres usines et déménagé une partie de sa production en Chine. En tout, une quinzaine d'usines ont fermé leurs portes depuis trois ans.

Un train de mesures pour l'industrie du meuble

Les assauts de la concurrence asiatique condamnent-elles l'industrie québécoise du meuble? Pas du tout! Comme elle a su le faire il y a quinze ans lors de l'entrée en vigueur de l'*Accord de libre-échange avec les États-Unis*, elle peut fort bien s'adapter à l'entrée de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce.

Tout ce dont elle a besoin, c'est d'un coup de pouce pour se réorganiser et d'un peu de temps pour y parvenir.

Aider à la modernisation des usines

Alors que la production de masse vendue à bas prix subit les assauts asiatiques, l'industrie québécoise du meuble dispose d'un net avantage sur ses concurrentes chinoises en termes de qualité, de design, de souci de répondre aux goûts des consommateurs, de capacité à livrer sa production rapidement et à accepter des commandes personnalisées.

Bref, si elle poursuit le virage de la qualité et de la satisfaction de la clientèle, l'industrie québécoise pourrait non seulement survivre mais croître. Or, ce virage demandera des innovations technologiques et des équipements plus performants et plus flexibles. En un mot, des investissements.

Mais après deux années très difficiles, les entreprises québécoises ne disposent pas nécessairement des ressources pour réaliser ces investissements, d'autant plus que la plupart d'entre elles sont des PME.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral de mettre sur pied un programme de soutien à la modernisation et à l'adaptation de l'industrie du meuble. Ce programme devrait offrir des prêts aux entreprises pour qu'elles s'adaptent au nouvel environnement commercial en modernisant leur machinerie et leurs techniques de production.

Ce programme devrait aussi compter un volet favorisant le développement de nouveaux matériaux et le design.

Aider à la commercialisation

L'industrie du meuble a su s'adapter au libre-échange avec les États-Unis et a connu jusqu'à tout récemment une croissance remarquable de ses ventes à l'exportation.

Or, la concurrence étrangère est de plus en plus féroce et impose de redoubler les efforts de commercialisation. Faire connaître ses produits à l'étranger et être présent dans les différentes foires commerciales coûte cher. Qui plus est, les principaux clients de l'industrie du meuble sont des commerces de détail, un secteur qui représente un risque pour les fournisseurs parce que les fermetures y sont nombreuses.

Pas moins de 62 % des entreprises québécoises du meuble sont des petites entreprises comptant moins de 10 employés. Pour elles, les coûts et les risques liés au commerce à l'étranger peuvent être élevés, voire prohibitifs. Le gouvernement fédéral, en charge du commerce international, dispose d'une responsabilité particulière à cet égard. Les quelque 70 000 \$ par année qu'il offre à l'industrie via le *Programme de développement des marchés d'exportation* sont risibles.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral de préparer une stratégie en faveur de la commercialisation des meubles canadiens, notamment en intégrant un volet meubles à ses activités de promotion à l'étranger et en adaptant les programmes offerts par Exportation et Développement Canada (EDC) aux besoins de l'industrie du meuble. Le gouvernement fédéral devrait aussi favoriser l'émergence de consortiums de vente, c'est-à-dire le regroupement de PME qui commercialisent ensemble leurs produits pour en partager les coûts.

Soutenir les efforts du Québec

Compte tenu de l'importance de l'industrie du meuble au Québec, le Québec y consacre des ressources importantes.

Dans le domaine de la formation, on trouve depuis février 2005 une Chaire de recherche sur le meuble à l'Université du Québec à Trois-Rivières, financée conjointement par le gouvernement du Québec et l'industrie. À cela s'ajoutent les divers programmes de formation au niveau collégial qui concernent tant la fabrication que le design. Quant au gouvernement fédéral, les ressources qu'il y consacre sont à peu près nulles.

Dans le domaine de la recherche et du développement, l'industrie québécoise du meuble a mis sur pied le Fonds d'investissement Innomeuble en R&D et en transfert technologique. De plus, elle participe au Partenariat de recherche sur l'industrie du meuble initié par le gouvernement du Québec, lequel dédie aussi une partie des activités du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) à l'industrie du meuble.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral de soutenir les efforts du gouvernement du Québec en matière de recherche et de formation par une augmentation de ses transferts en éducation postsecondaire.

Améliorer la fiscalité applicable aux forêts privées

Les meubles de bois représentent un peu plus de la moitié de la production des entreprises québécoises du meuble résidentiel. Pour elles, un approvisionnement stable et à bon prix en bois est particulièrement important. Or, la fiscalité applicable aux forêts privées est inadaptée.

D'une part, les dépenses d'aménagement et de plantation de la forêt ne sont pas déductibles d'impôt pour les agriculteurs dont le bois ne couvre qu'une partie de la terre. D'autre part, même si une forêt peut prendre des décennies à pousser, les producteurs ne peuvent pas échelonner les revenus qu'ils en tirent, ce qui décourage la plantation d'espèces plus lentes à pousser, notamment le bois franc utilisé en ameublement. Cette situation provoque une augmentation des coûts de production et décourage la plantation de nouvelles forêts de feuillus. L'industrie du meuble en pâtit.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral de modifier ses règles fiscales applicables à la forêt privée.

Sauvegarder le marché intérieur en le protégeant temporairement des importations asiatiques bon marché

Si le marché intérieur se trouve dévasté par les importations asiatiques avant que l'industrie ait complété son virage, elle pourrait bien se trouver submergée par le tsunami asiatique.

Le 31 octobre dernier, le Conseil canadien des fabricants de meubles (CCFM) a déposé une requête auprès du Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) pour exiger une enquête sur les importations chinoises de meubles résidentiels. Le Tribunal devrait rendre sa décision en janvier prochain et le gouvernement fédéral sera alors autorisé à prendre des mesures pour protéger l'industrie.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral de prendre, dès que le Tribunal canadien du commerce extérieur l'en aura autorisé, des mesures de sauvegarde pour protéger l'industrie du meuble des importations chinoises.

L'exemple des fabricants de bicyclettes

Le Bloc Québécois s'est réjoui du jugement du Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) permettant au gouvernement fédéral de décréter des mesures de sauvegarde en faveur des fabricants de bicyclettes bon marché. Cette bataille a été remportée de telle sorte que le gouvernement peut maintenant aller de l'avant. Il subit cependant les pressions de détaillants comme Canadian Tire et Wal Mart qui s'y opposent. Plusieurs centaines d'emplois sont en jeu au Québec.

Le Bloc Québécois exige du gouvernement fédéral qu'il aille de l'avant en imposant des droits de douane comme le TCCE le lui recommande.

Autres secteurs

Au cours de son prochain mandat, le Bloc Québécois développera des politiques permettant de mieux soutenir les industries du meuble, de l'oléochimie, de l'acériculture, ainsi qu'une politique visant la promotion et l'utilisation sécuritaire du chrysolite, à l'image de la politique nationale québécoise.

Les achats gouvernementaux

Avec des achats de biens et services oscillant entre 40 et 50 milliards \$ par année, le gouvernement fédéral est le plus important acheteur au Canada. Pourtant, aucune loi ne l'oblige à accorder une préférence aux fournisseurs d'ici.

Entre 1998 et 2002, le gouvernement a effectué des achats de près de 3 milliards \$ à l'étranger. Si la moitié de ces achats avaient été effectués au Canada, plus de 21 000 emplois/années auraient été créés au Canada plutôt qu'à l'étranger.

Par exemple, à l'automne 2003, la Banque du Canada a décidé d'acheter son papier monnaie d'un fournisseur allemand plutôt que de l'entreprise Spexel de Beauharnois. L'entreprise a fermé ses portes en avril 2004, occasionnant la perte de 100 emplois. De plus, jusqu'à tout récemment, des timbres canadiens étaient imprimés aux États-Unis.

Autre exemple, le gouvernement a retiré cette année ses exigences de contenu canadien dans les bottes de l'armée, condamnant la Tannerie du ruisseau à Saint-Pascal de Kamouraska. Le changement dans les règles d'attributions de ce contrat de 7 millions \$ a causé la perte de 50 emplois.

Un des plus gros acheteurs gouvernementaux est le ministère de la Défense. En avril 2004, le gouvernement annonçait son intention de se procurer trois immenses navires multifonctionnels : un contrat de 2,1 milliards \$ qui pourrait assurer jusqu'à 1200 emplois pendant 4 ans à partir de 2007. Bien que ce soit les ingénieurs de la Davie qui ont développé dans les années 1990 le

concept d'un navire multifonctionnel, rien n'assure que le chantier de Lévis obtienne le contrat, ni même qu'il ne sera pas octroyé à une entreprise étrangère.

Le Bloc Québécois a déposé un projet de loi pour forcer le gouvernement à privilégier des fournisseurs québécois et canadiens à toutes les fois que les accords commerciaux le lui permettent. De plus, le projet de loi forçait le gouvernement à répartir ses achats équitablement entre les provinces. Depuis des années, l'Ontario obtient systématiquement plus que sa part des contrats du gouvernement, alors que le Québec en obtient systématiquement moins.

Le Bloc Québécois déposera à nouveau un projet de loi pour forcer le gouvernement fédéral à privilégier les fournisseurs d'ici par rapport aux fournisseurs étrangers et à répartir ses achats plus équitablement entre les provinces.

Les chantiers maritimes

Le Bloc Québécois a proposé à plusieurs reprises que le Canada se dote d'une véritable politique de construction navale. Celle-ci est d'autant plus nécessaire que la politique de Défense, déposée en avril 2005, fait état du désir du gouvernement de doter la marine de nouveaux navires.

Par ailleurs, le Bloc Québécois note que les pays européens installent de plus en plus d'éoliennes au large des côtes sur des plateformes, un peu à l'image des plateformes pétrolières. Cela procure des contrats fort intéressants aux chantiers maritimes européens. Enfin, le transport mondial de marchandise par voie maritime est en hausse constante. Le Bloc Québécois soutient que les chantiers maritimes québécois pourraient profiter, eux aussi, d'un tel développement.

Le Bloc Québécois reviendra à la charge en exigeant que le Canada se dote d'une politique de construction navale et veillera à ce que chacune des décisions du gouvernement, que ce soit en matière de défense, d'industrie ou autre, prenne en compte les retombées possibles pour l'industrie québécoise de la construction navale.

Le gouvernement fédéral possède une importante flotte de navires civils et de défense. La flotte vieillissante nécessite d'importants travaux de radoub. Or, depuis quelques années le gouvernement libéral applique d'importants « frais de transferts » lorsqu'il évalue les propositions des chantiers maritimes qui offrent leur service pour inspecter, réparer ou moderniser les navires canadiens. Ces coûts de transfert représentent le coût pour déplacer un navire entre son port d'attache et le chantier maritime où seront effectués les travaux. Or, comme tous les navires militaires de l'Est sont situés à Halifax, les chantiers des provinces maritimes sont systématiquement privilégiés au détriment des chantiers québécois.

Étant donné qu'en matière d'approvisionnement la responsabilité du gouvernement fédéral est double : favoriser le développement régional et obtenir la meilleure valeur pour les contribuables en s'assurant qu'il y ait assez de constructeurs navals pour assurer une saine concurrence, le Bloc Québécois croit qu'au nom de l'équité, le gouvernement fédéral devrait revoir sa politique sur les frais de transferts des navires.

La fiscalité fédérale menace les micro-brasseries québécoises

Les libéraux, on le sait, privilégient trop souvent les intérêts de quelques amis du régime au détriment de ceux de la majorité. Le dossier des micro-brasseries, dont la fiscalité fédérale freine le développement au profit des grands brasseurs, en est un exemple.

Au Canada, les brasseurs paient une taxe d'accise de 28 cents le litre, peu importe la quantité produite. Pour les micro-brasseries, cette taxe fait souvent la différence entre la survie et la faillite. Ce n'est pas un hasard si 44 % des micro-brasseries ont fermé leurs portes au Canada au cours des cinq dernières années et que les bières importées ont augmenté leur part de marché de 175 %.

Les petites entreprises au sein de l'industrie brassicole sont distinctes et devraient être taxées en conséquence, comme le font la quasi-totalité des pays industrialisés et notamment les États-Unis.

Le Bloc Québécois continuera de réclamer une diminution de la taxe d'accise applicable aux premiers 75 000 hectolitres de bière produits par une petite brasserie (production de moins de 300 000 hectolitres), la faisant passer de 28 cents à 11 cents le litre.

La formation de la main-d'œuvre

À la veille des élections fédérales de 1997, sous la pression répétée du Bloc Québécois, du gouvernement du Québec et de ses partenaires sociaux, Ottawa consentait enfin, après une bataille de 30 ans, à transférer la part du Québec des sommes qu'il consacrait à la formation de la main-d'œuvre. Cet engagement a en partie été renié, le gouvernement fédéral conservant de larges pans de la formation de la main-d'œuvre, notamment en ce qui concerne les jeunes, les personnes handicapées, les immigrants et les travailleurs âgés.

La volonté du gouvernement fédéral de conserver, voire de s'immiscer davantage dans ce domaine, s'est manifestée à plusieurs reprises. C'est le cas notamment du mini-budget électoraliste de novembre 2005 qui promettait des milliards de dollars pour des programmes créés spécifiquement en fonction des objectifs du gouvernement fédéral et nulle part il ne mentionne son intention de le faire dans le respect des ententes déjà signées avec le Québec.

Le Bloc Québécois réclame du gouvernement fédéral qu'il se retire du secteur de l'emploi et de la formation de la main-d'œuvre, plus spécifiquement des quatre volets dans lesquels il continue à intervenir, et octroie au Québec sa part des fonds fédéraux qui y sont consacrés.

Les travailleurs âgés

Le *Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés* (PATA), établi en 1988, permettait aux travailleurs âgés de 55 à 64 ans qui perdaient leur emploi de bénéficier d'une période de prestation plus longue, afin de faire le pont jusqu'aux prestations de la Régie des rentes. Le programme a été aboli par les libéraux en mars 1997. En 1996, 11 700 personnes étaient pourtant inscrites au programme, à la suite de 900 congédiements.

Aucun programme permanent n'a été mis sur pied pour compenser l'abolition du PATA et venir en aide à ces travailleurs qui n'ont souvent plus la mobilité géographique ni la capacité d'adaptation pour se retrouver un emploi rapidement. Plusieurs fermetures d'entreprises récentes, entraînant au chômage des centaines de travailleurs âgés qui peuvent difficilement se reclasser, justifient la remise en place d'un tel programme. Ce programme devrait être géré comme un programme social par le gouvernement du Québec et financé dans le cadre d'une entente comparable à la formation de la main-d'œuvre.

Le 9 juin dernier, le Bloc Québécois présentait une motion en Chambre demandant que le gouvernement mette sur pied une stratégie pour venir en aide aux travailleurs âgés qui perdent leur emploi, stratégie qui devra notamment prévoir des mesures de soutien au revenu. Bien que cette motion fut adoptée à l'unanimité, rien n'a encore été fait.

Une fois souverain, le Québec pourra créer un programme d'aide aux travailleurs âgés, de façon à ne pas les précipiter dans la pauvreté et permettre à ceux qui en ont la possibilité de réintégrer progressivement le marché du travail.

Le Bloc Québécois continuera à exiger l'instauration d'un programme de soutien au revenu pour les travailleurs âgés sur le modèle de l'ancien PATA.

Pour une mondialisation équitable

Le Bloc Québécois est favorable à l'ouverture des frontières au commerce international. Le Québec, nation commerçante, a besoin de cet accès au monde sans lequel nos industries de pointe ne pourraient pas prospérer.

Or, pour que les échanges commerciaux soient mutuellement profitables, ils doivent d'abord être équitables. Un système commercial qui engendre l'exploitation dans les pays pauvres et le dumping dans les pays riches n'est pas viable. Nous ne pouvons pas accepter un libre-échange qui aurait pour conséquence un nivellement vers le bas.

L'absence de règles minimales en matière d'environnement ou de normes du travail dans les accords commerciaux exerce une pression énorme sur nos industries, particulièrement nos industries traditionnelles. Il leur est très difficile de concurrencer des produits fabriqués au mépris des règles les plus élémentaires des droits sociaux.

Le Bloc Québécois estime que le travail des enfants ou le travail forcé constitue une forme de concurrence déloyale, au même titre et même davantage que les subventions à l'exportation ou le dumping. Il faut avoir le moyen de se protéger contre ces pratiques. Or, les accords commerciaux et les lois commerciales ne permettent pas de protéger nos entreprises et nos travailleurs contre ce dumping social. Si un pays veut profiter des avantages du libre-échange, il doit en contrepartie accepter un certain nombre de règles de base, notamment dans le domaine des droits sociaux.

Cette question préoccupe les organisations de défense de l'environnement et des droits de la personne depuis longtemps. Ce qui est plus récent, c'est qu'elle soit devenue un enjeu économique

de premier plan. Le Québec, où les industries menacées par la concurrence asiatique sont proportionnellement plus présentes qu'au Canada, est en avance dans ce débat.

Le Bloc Québécois presse le gouvernement fédéral de réviser ses positions dans les négociations commerciales pour faire en sorte d'inclure dans les accords commerciaux des clauses prévoyant le respect de règles minimales en terme de droit du travail, de respect des droits de la personne et de l'environnement.

Le Bloc Québécois considère que le Canada, pour être crédible sur cette question, doit rapidement signer les grandes conventions de l'Organisation internationale du travail contre les discriminations, le travail forcé et le travail des enfants, pour le droit d'association syndicale et la libre négociation.

Il faut que le gouvernement fédéral prenne les moyens de protéger nos emplois contre le dumping commercial et social. Certains gestes peuvent être posés dès maintenant. Par exemple, augmenter les moyens de l'agence des services frontaliers et du Tribunal canadien du commerce extérieur pour accélérer leur fonctionnement et contrer plus rapidement les pratiques commerciales déloyales. Lorsqu'une enquête dure deux ans, les chances sont grandes que nos travailleurs soient déjà à la rue lorsqu'un jugement sera rendu.

Ensuite, il faut adapter le fonctionnement de ces institutions à l'actuelle vague de délocalisations qui se font à la faveur d'une mondialisation sans règle. Actuellement, les lois commerciales permettent à une entreprise de déposer une requête au Tribunal canadien du commerce extérieur si elle est menacée par des importations massives. Or, quand c'est elle-même qui produit à l'étranger ces biens importés, elle ne déposera évidemment pas de plainte.

Actuellement, les travailleurs qui voient leurs emplois déménager à l'étranger sont complètement impuissants parce que les lois commerciales canadiennes ne sont pas adaptées à cette vague de délocalisations.

Le Bloc Québécois demande des changements aux lois commerciales canadiennes pour permettre aux travailleurs de déposer des requêtes au Tribunal canadien du commerce extérieur. Il a d'ailleurs déjà déposé un projet de loi en ce sens.

Les faiblesses du mécanisme de règlement des différends de l'ALÉNA

La conclusion de l'*Accord de libre-échange avec les États-Unis*, en 1988, puis son extension au Mexique par la conclusion de l'ALÉNA, en 1994, devaient assurer aux entreprises québécoises le libre accès au marché nord-américain. Or, à la lumière de la crise du bois d'œuvre qui s'éternise, force est de constater que les mécanismes prévus à l'ALÉNA ne suffisent pas pour assurer le respect de l'accord dans des délais raisonnables.

Les États-Unis profitent de ces faiblesses : ils retardent la nomination des membres des tribunaux d'arbitrage, sous-financent le secrétariat de l'ALÉNA pour le ralentir davantage et multiplient les appels qui sont parfois frivoles.

Ce sont nos entreprises et nos travailleurs qui souffrent de ces failles de l'ALÉNA, que le Mexique a lui aussi dénoncées. Le gouvernement fédéral, de peur de déplaire à l'administration Bush, fait preuve d'une très grande timidité dans ce dossier dont dépendent pourtant des milliers d'emplois au Québec et au Canada.

Le Bloc Québécois presse le gouvernement fédéral d'entamer rapidement des négociations avec les États-Unis et le Mexique pour voir à corriger les faiblesses de l'ALÉNA, notamment celles relatives au mécanisme de règlement des différends commerciaux.

Les compagnies pétrolières ont assez abusé

Depuis plusieurs années, la hausse du prix du pétrole aidant, les profits des grandes compagnies pétrolières ne cessent de battre des records. De plus, celles-ci profitent de la rationalisation de leurs activités de raffinage pour faire gonfler les prix à la pompe, affectant l'ensemble de l'économie. Ainsi, tous les citoyens contribuent, bien malgré eux, aux énormes profits des pétrolières.

Le plan du Bloc Québécois

Cette constatation n'est pas nouvelle mais le choc pétrolier de septembre 2005 nous oblige à prendre conscience que notre forte dépendance au pétrole devient dangereuse pour l'économie. À cette époque, le Bloc Québécois a été le premier à suggérer un plan d'action complet comprenant des mesures pour aider les consommateurs les plus vulnérables, pour encadrer et discipliner l'industrie ainsi que pour réduire notre consommation de pétrole, soit par des économies d'énergie, soit au profit des énergies vertes.

Voici un résumé de ce plan.

Offrir à court terme un répit aux consommateurs

- Instaurer un crédit d'impôt remboursable permettant d'atténuer les effets de la hausse des produits pétroliers.
- Favoriser la conversion du chauffage au mazout.
- Instaurer un crédit d'impôt pour frais de transport en commun.

Aider les secteurs économiques touchés

- Instaurer un crédit d'impôt remboursable pour les titulaires d'un permis de chauffeur ou de propriétaire de taxi.
- Instaurer un crédit d'impôt pour les camionneurs indépendants.
- Compenser les producteurs agricoles pour les pertes encourues en frais supplémentaires d'énergie.
- Augmenter la déduction pour frais de carburant des entreprises forestières indépendantes.

Peu après, le gouvernement fédéral a rendu public un plan d'action qui n'était, en somme, qu'une version timorée de celui que le Bloc Québécois avait rendu public près d'un mois plus tôt. Il a ainsi raté l'occasion de venir en aide à de très nombreuses personnes aux prises avec l'augmentation subite du prix de l'essence que nous avons connue au début de l'automne.

Discipliner l'industrie et donner des dents à la *Loi sur la concurrence*

À la suite des interventions du Bloc Québécois, le gouvernement libéral a annoncé la création d'un office de surveillance du secteur pétrolier, mais avec une envergure, malheureusement, beaucoup moindre que ce que le Bloc Québécois suggérait.

Une révision de la Loi sur la concurrence a également été entreprise lors de la dernière législature. Tout en la jugeant trop timide, le Bloc Québécois l'a tout de même appuyée, proposant de nombreux amendements en comité en vue de la renforcer et obtenant à force de pressions soutenues un amendement du gouvernement fédéral prévoyant un droit d'étude, sans plainte préalable, pour le Bureau de la concurrence.

*Le Bloc Québécois s'engage à poursuivre ses actions en vue d'augmenter l'encadrement des pétrolières notamment par un renforcement de la *Loi sur la concurrence*.*

Mettre les pétrolières à contribution

Quelles que soient les raisons des crises pétrolières une chose est sûre : ce sont les compagnies pétrolières qui en profitent, comme le démontre le tableau qui suit.

Bénéfices nets (millions \$)	2002	2003	2004	2005*	Total 2002-2005
Esso-Impériale	1 214	1 701	2 052	2 240	7 207
Shell Canada	555	810	1 286	1 730	4 381
Péto-Canada	955	1 650	1 757	2 060	6 422
Husky Energy	814	1 334	1 006	830	3 984
Suncor Energy	749	1 075	1 100	1 800	4 724
TOTAL	4 287	6 570	7 201	8 660	26 718

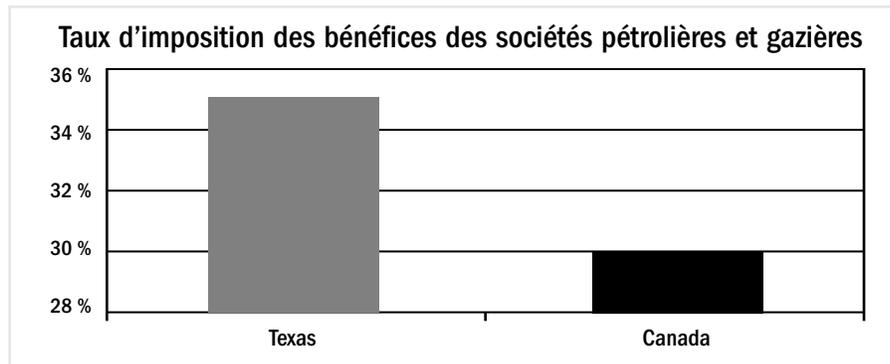
Source : Rapports annuels et Bloomberg

Selon Statistique Canada, les entreprises américaines contrôlent 44 % de l'actif et 53 % des revenus d'exploitation déclarés par la branche de l'extraction de pétrole, de gaz et de charbon. Cela signifie que la majorité des profits des grandes compagnies pétrolières est dirigée vers les États-Unis. De plus, l'industrie pétrolière est à la source de la quasi-totalité des nouvelles émissions de gaz à effet de serre au Canada depuis 1990.

L'industrie pétrolière enregistre des profits records, constitue la principale source de croissance des émissions de gaz à effet de serre et une bonne part de ses profits va directement aux États-Unis. Rien ne justifie un soutien gouvernemental à cette industrie.

C'est pourtant ce que fait le gouvernement libéral de Paul Martin. En octobre 2003, le gouvernement libéral a adopté le projet de loi C-48 faisant du Canada l'endroit où les compagnies

pétrolières ont le meilleur régime fiscal en Amérique du Nord, surpassant même le Texas de George W. Bush.



Source : Rapport du ministère des Finances du Canada sur l'amélioration du régime d'imposition applicable au secteur canadien des ressources naturelles.

Le Bloc Québécois, en accord avec l'OCDE, s'oppose à ce geste absurde qui consiste à récompenser l'industrie pétrolière. Le gouvernement fédéral devrait faire exactement l'inverse et imposer aux pétrolières une surtaxe sur ces profits excessifs. Cela aura en outre pour avantage de taxer la pollution engendrée par cette industrie.

Surtaxe sur les profits des pétrolières

Outre le fait qu'il s'agit d'un excellent moyen de rééquilibrer le marché en faveur des consommateurs, le gouvernement fédéral pourra financer, à même l'argent du pétrole, la série de mesures que suggère le Bloc Québécois pour sortir de la dépendance au pétrole, pour discipliner cette industrie et pour aider, le cas échéant, les consommateurs les plus vulnérables.

Le Bloc Québécois propose une majoration de l'actuelle surtaxe applicable à l'impôt des sociétés. Cette surtaxe ne viserait que les pétrolières et permettrait au gouvernement fédéral d'aller chercher près de 500 millions \$ par année.

Le projet de fusion des banques

Étant donné la concentration déjà très forte du secteur bancaire au Canada, le Bloc Québécois s'est opposé à toute fusion entre les grandes banques canadiennes, à moins qu'elles fassent la démonstration devant les comités parlementaires concernés que cela va dans le sens de l'intérêt public.

Le Bloc Québécois maintiendra cette position.

2.8 L'économie sociale

Un essor sans précédent

Le secteur des entreprises d'économie sociale a pris une expansion considérable depuis les huit dernières années. Au Québec, ce secteur regroupe environ 6000 entreprises qui fonctionnent en mode coopératif ou avec un statut d'organisme à but non lucratif. Elles œuvrent dans une foule de domaines d'activités, et se sont données des mécanismes de fonctionnement démocratiques.

Au Québec seulement, on évalue à 65 000 le nombre d'emplois créés par les entreprises d'économie sociale (en excluant les coopératives financières, les mutuelles d'assurance et les grandes coopératives agricoles). Ensemble, elles réalisaient en 2001 un chiffre d'affaires de 4,3 milliards \$. On les retrouve dans une foule de secteurs d'activité : les centres de la petite enfance et l'aide domestique, bien sûr, mais aussi la culture, les médias communautaires, l'environnement, l'habitation communautaire, le tourisme social, les centres de travail adapté, etc.

En plus de répondre à de nombreux besoins, l'économie sociale a une incidence positive sur le développement de nombreuses collectivités au Québec. Au plan économique d'abord, en permettant la création d'emplois de qualité qui stimulent l'activité économique, notamment en région. Au plan social ensuite, en favorisant l'entrepreneuriat collectif, l'accès à des services de qualité, de même que les valeurs démocratiques et la citoyenneté.

De concert avec une foule d'organismes dont les collectivités se sont dotées afin de se prendre en charge, ces entreprises d'économie sociale incarnent ce tiers secteur qui cherche à prendre sa place entre le secteur privé et le secteur gouvernemental.

Le gouvernement du Québec reconnaît et soutient l'économie sociale depuis 1996, compte tenu, notamment, de son apport en matière de création d'emplois. Ce soutien a pris plusieurs formes, mais il visait en particulier à favoriser la plus grande autonomie financière possible pour ces entreprises, en leur donnant accès à des sources de financement adaptées à leur réalité.

À partir du budget 2004, le gouvernement fédéral vient d'amorcer la même démarche de reconnaissance de l'économie sociale que le gouvernement du Québec. C'est ainsi qu'il a annoncé l'octroi d'une somme de 100 millions \$ à l'échelle canadienne (30 millions \$ pour le Québec) destinée à soutenir la capitalisation des entreprises d'économie sociale au cours des cinq prochaines années.

Le Bloc Québécois enjoint le gouvernement fédéral de revoir ses programmes de soutien économique afin de les rendre concrètement accessibles et de les adapter aux besoins spécifiques des entreprises d'économie sociale et des coopératives.

Soutenir l'essor du mouvement coopératif

Du Mouvement Desjardins à la Coopérative fédérée, en passant par les mutuelles d'assurance, les coopératives agricoles, d'habitation, funéraires ou d'achat, le secteur coopératif est l'un des piliers de l'économie québécoise.

Fortes de 7,3 millions de membres, ces quelque 2500 coopératives avaient un chiffre d'affaires de 18 milliards \$ en 2003, en hausse de 40 % par rapport à 1999 et procurant de l'emploi à 77 000 Québécoises et Québécois de toutes les régions.

Or, qui dit croissance dit besoin de capitaux pour la soutenir et c'est là la faiblesse des coopératives. Parce qu'elles ne font pas de profit et qu'elles distribuent leurs surplus à leurs membres, les entreprises coopératives sont souvent sous-capitalisées, ce qui freine leur croissance. Le gouvernement du Québec a adopté des mesures fiscales permettant aux coopératives de faire face à ce défi. Quant au gouvernement fédéral, il tarde encore. Le Bloc Québécois estime que les institutions coopératives, qui fonctionnent différemment des entreprises privées, doivent être soumises à un régime fiscal adapté à leur réalité et à leurs besoins.

Le Bloc Québécois demandera au gouvernement fédéral de s'inspirer des mesures fiscales québécoises applicables aux coopératives et insistera sur l'adoption de deux mesures visant à encourager les membres et les employés à investir dans la capitalisation de leur coopérative : l'instauration d'une déduction fiscale pour les investissements dans les parts coopératives et l'autorisation du report de l'impôt sur les ristournes que les sociétaires laissent dans leur coopérative.



CHAPITRE III - LA POPULATION QUÉBÉCOISE

La principale richesse d'une nation, ce sont les êtres humains qui la composent. Le Québec souverain pourra se doter d'une politique de développement humain. Une telle politique permet de fixer des objectifs clairs et comporte des bénéfices incalculables et durables en termes de dignité humaine, de prospérité et de d'intégration sociale.

Cette politique pourra reposer sur les principes qui font actuellement l'objet d'un large consensus au Québec :

- assurer à tous les citoyens du Québec une éducation de qualité;
- enrayer au maximum la pauvreté et la violence;
- assurer une intégration maximale des Québécoises et des Québécois au sein de la société, notamment par le système d'éducation, la participation civique, la parité et le travail;
- faciliter la conciliation entre le travail et la famille;
- assurer le respect des droits de la personne et du droit à la sécurité.

Assurer le minimum vital et la dignité des personnes

Les gouvernements ont le devoir d'aller plus loin que de simplement créer des conditions de développement économique et social, ils doivent également s'assurer que l'ensemble de la population ait accès au minimum vital et à la dignité. À cet égard, des services de santé de qualité accessibles à tous, un logement décent et un revenu minimal sont essentiels. Les gouvernements ont aussi le devoir de soutenir les familles, les personnes âgées, l'immigration et les nations autochtones. Les gouvernements doivent assurer la justice pour tous. Surtout, ils doivent gérer avec probité les fonds publics, au service du bien commun.

Un défi vital à relever : la démographie

La population québécoise est en profonde mutation et devra faire face, dans les prochaines années, à des défis cruciaux pour l'avenir. Le vieillissement de la population et, dans certaines parties du territoire québécois, le déclin démographique posent des défis majeurs. Cette tendance fragilise l'équilibre social entre les générations et pourrait nuire à la croissance économique du Québec. Les éléments qui pourront permettre au Québec de relever ce défi se retrouvent principalement dans les questions de la famille et de l'immigration.

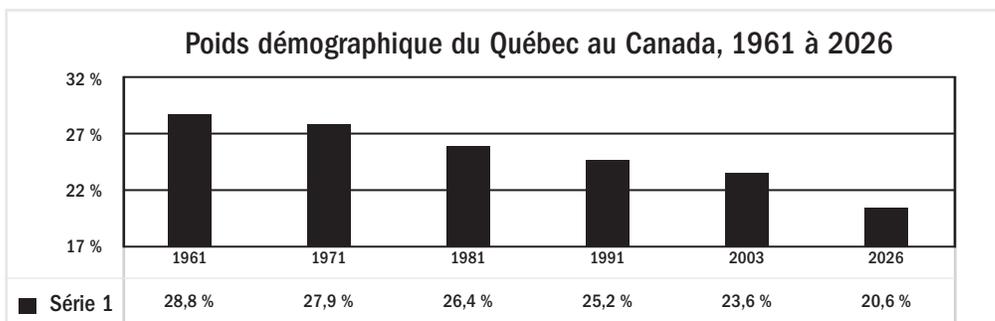
Infléchir la tendance actuelle

Pour infléchir le déclin de la croissance démographique du Québec, il faudra augmenter le taux de natalité et réussir à attirer un plus grand nombre d'immigrants. Ce défi en est un de taille. Pour ce qui est de la natalité, le gouvernement du Québec a mis en place au cours des ans une politique familiale intégrée. Celle-ci n'a cependant pas été en mesure de porter tous ses fruits, Ottawa ayant multiplié les obstacles à sa mise en place. La conclusion d'une entente sur les congés parentaux après dix ans d'effort élimine un obstacle majeur, mais il reste encore du travail, notamment au niveau de la fiscalité en rapport avec les garderies. Pour ce qui est de l'immigration, la seule façon pour le Québec d'instituer une vraie politique efficace consiste à devenir un pays souverain. Néanmoins, un certain nombre d'éléments pourraient contribuer à améliorer la situation dès maintenant.

3.1 Un poids démographique et politique en déclin

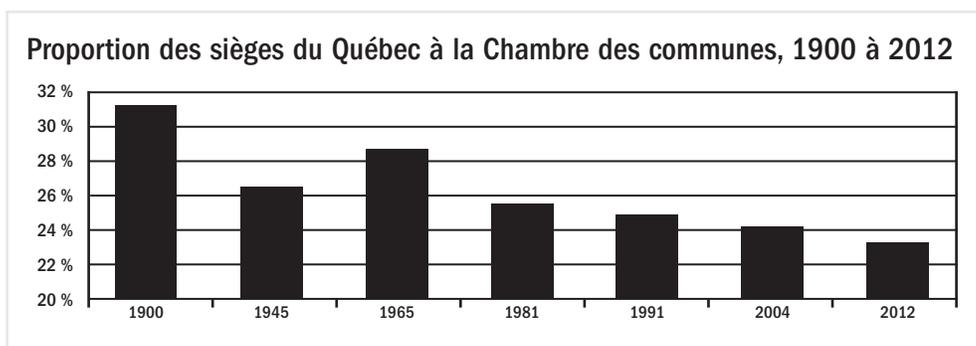
Le Québec est confronté au défi du déclin de sa croissance démographique et, dans certaines régions, d'un véritable exode. Ces défis, le peuple québécois ne pourra les relever qu'à condition de maîtriser ses finances, ses lois et ses relations internationales. Actuellement, le déclin démographique relatif, le déséquilibre fiscal et le manque de contrôle de son immigration constituent des obstacles qui ne permettent pas au Québec de relever pleinement le défi de la population.

Le poids relatif du Québec au sein du Canada annonce une perte d'influence marquée dans l'ensemble canadien. En effet, la population québécoise est passée de 28,8 % de l'ensemble canadien en 1961 à 23,6 % en 2003. Elle ne sera plus que de 20,6 % en 2026.



Source : L'annuaire du Québec 2004 et projection pour 2026.

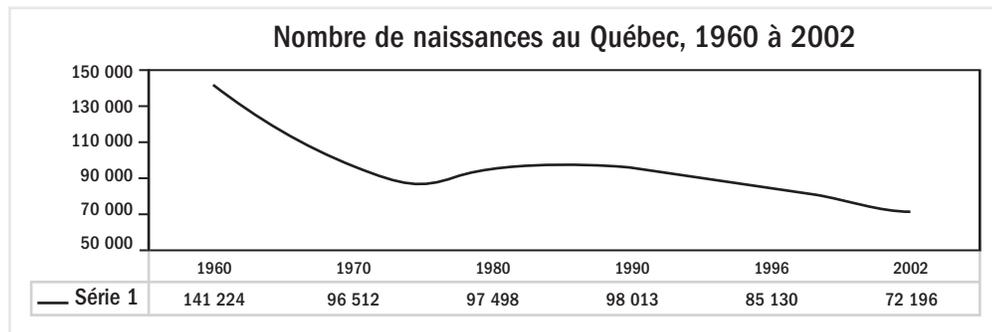
Cette baisse du poids démographique du Québec engendre une baisse de son poids politique au sein du Canada, puisque la proportion de sièges du Québec à la Chambre des communes diminue elle aussi.



Source : Directeur général des élections du Canada et projection du Bloc Québécois pour 2012.

Les naissances

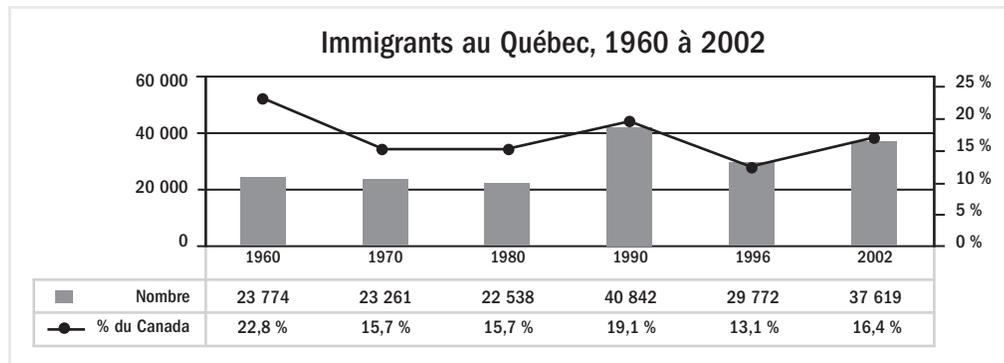
Après une chute marquée dans les années soixante, le nombre de naissances au Québec n'a cessé de chuter depuis le début des années 1990⁴⁷.



Source : Annuaire du Québec 2004

L'immigration

Le nombre d'immigrants reçus au Québec est loin de suffire à compenser le déclin du nombre des naissances puisqu'il est également en baisse depuis 1990. En 2002, 37 619 immigrants se sont installés au Québec, soit 3000 de moins qu'en 1990.



Source : Annuaire du Québec 2004

⁴⁷ Annuaire du Québec 2004, p.148.

3.2 Les jeunes familles

Il serait irréaliste d'espérer une hausse soudaine et de grande ampleur de la natalité au Québec dans les années à venir. Le temps des familles de douze enfants est révolu. Mais il serait tout aussi vain de considérer le taux actuel de naissance comme une fatalité. Il est possible de permettre à certains couples de fonder une famille et à d'autres d'accueillir un ou deux enfants de plus en leur offrant la possibilité de mieux concilier le travail et la famille et en les soutenant davantage financièrement.

Le Québec serait déjà doté depuis longtemps d'une politique familiale bien plus avantageuse s'il était un pays souverain. Le gouvernement fédéral a en effet retardé de presque dix ans la création du programme québécois de congés parentaux en refusant obstinément de négocier avec le Québec.

De même, en refusant d'adapter sa fiscalité au programme québécois des garderies, il a confisqué au Québec près de 1,5 milliard \$ depuis 1998. Cette décision d'Ottawa continue de freiner la politique familiale du Québec.

Comme il s'y était engagé au cours de la dernière campagne électorale, le Bloc Québécois a exercé beaucoup de pression et a multiplié les interventions pour régler les questions liées aux congés parentaux et aux garderies. Ses efforts ont porté des fruits. Mais il reste encore du travail à faire.

Les garderies

À l'heure actuelle, le plus grand obstacle à la politique familiale du Québec, c'est le gouvernement fédéral. La plus importante des embûches posées au Québec par Ottawa, c'est le déséquilibre fiscal. En privant le gouvernement du Québec de ressources financières cruciales pour répondre aux besoins des Québécoises et des Québécois, Ottawa a induit une pression sur tous les programmes sociaux du Québec, y compris le programme de garderies à 5 \$ qui coûtent maintenant 7 \$ par jour.

Pire encore, par son refus d'adapter sa fiscalité au programme québécois de garderies à 7 \$, le gouvernement fédéral a confisqué aux parents québécois près de 1,5 milliard \$⁴⁸ depuis 1998. En 2005, le gouvernement libéral aura confisqué au moins 250 millions \$ aux parents québécois, soit une moyenne de 1316 \$ par enfant. C'est ainsi que si rien ne change, dans cinq ans, Ottawa aura confisqué une somme moyenne de 6579 \$ aux parents québécois. Loin d'encourager les politiques progressistes du Québec, le comportement du ministre des Finances de l'époque, Paul Martin, a pénalisé le Québec pour avoir mis sur pied un programme de garderies unique en Amérique du Nord.

Le Bloc Québécois et ses partenaires demandent depuis des années au gouvernement fédéral de transférer au gouvernement du Québec les sommes qu'il économise sur le dos des familles québécoises. Ce transfert permettra au gouvernement du Québec d'investir dans sa politique familiale.

48 1,479 milliard \$ précisément.

Le Bloc Québécois continuera d'exiger du gouvernement fédéral qu'il transfère au gouvernement du Québec les sommes qu'il économise par le biais du programme québécois de garderies à bas prix⁴⁹.

Droit de retrait avec pleine compensation

Lors de la dernière campagne électorale, le gouvernement fédéral a promis qu'il investirait 5 milliards \$ sur cinq ans pour la mise sur pied d'un système pancanadien de garderies. Le budget 2005 réitère cette annonce et prévoit de mettre immédiatement à la disposition du Québec et des provinces 700 millions \$ (dont 165 millions \$ pour le Québec) afin que ces derniers puissent bonifier leur système de garderies « dans le respect des principes suivants : qualité, universalité, accessibilité et développement »⁵⁰. Il aura fallu une bataille longue de 16 mois pour que le gouvernement libéral comprenne enfin le bon sens et accepte de n'imposer aucune condition au Québec.

Le Bloc Québécois a représenté et défendu avec succès le consensus de l'Assemblée nationale⁵¹ qui exigeait un droit de retrait avec pleine compensation financière pour le Québec et ce, sans condition.

La fiscalité des familles

Actuellement, la fiscalité canadienne ne dispose d'aucune mesure universelle qui reconnaisse et tienne compte spécifiquement des responsabilités qui incombent aux parents qui ont charge d'enfants.

Il faut se rappeler que la *Prestation fiscale canadienne pour enfant*, dont le gouvernement fédéral est très fier, n'est pas une mesure universelle. Elle cible davantage les familles à revenu modeste, puisque ses principaux objectifs visent la réduction de la pauvreté chez les enfants. Par exemple, le montant de la prestation de base, qui malgré son nom est plutôt une allocation, décroît graduellement à partir du moment où le revenu familial net dépasse à peine le seuil annuel de 35 000 \$.

Bien entendu, le Bloc Québécois a toujours réclamé l'implantation de mesures qui visent une meilleure distribution de la richesse et l'élimination de la pauvreté. Mais il considère que le gouvernement fédéral devrait également revoir sa fiscalité pour la rendre plus généreuse à l'égard de toutes les familles qui ont des enfants à charge.

Parmi les pays développés, le gouvernement fédéral canadien est pratiquement le seul qui traite fiscalement certaines familles avec enfants à charge de la même façon que des familles identiques sans enfant.

49 Notons que l'entente intervenue au sujet des garderies entre Québec et Ottawa ne modifie en rien cette iniquité.

50 Projet de loi C-43 de la mise en application du budget 2005, Partie V.1 , p.31-32.

51 Motion votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 3 novembre 2004.

Par exemple, au sein des pays du G 7, la France, le Royaume-Uni et le Japon offrent à leurs familles avec enfants à charge des formes universelles de soutien. Parmi les pays de l'OCDE, mentionnons également l'Allemagne, les pays scandinaves, la Belgique, l'Autriche, les Pays-Bas et l'Irlande. En fait, la plupart des pays de l'Union européenne maintiennent, sous une forme ou sous une autre, un régime universel d'assistance pour enfants à charge⁵².

Selon le Bloc Québécois, s'il va de soi que la responsabilité de mettre en place une politique familiale complète revient au gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral peut et doit faire un effort fiscal supplémentaire en vue de laisser plus d'argent dans les poches des parents.

C'est pourquoi le Bloc Québécois propose un crédit d'impôt remboursable à l'égard des familles avec enfants à charge de moins de 18 ans. Le système fiscal canadien doit reconnaître l'ampleur des responsabilités et des coûts qu'implique la charge d'enfants pour l'ensemble des familles, y compris celles de la classe moyenne, en adoptant cette mesure universelle.

Le Bloc Québécois propose d'instaurer graduellement un crédit d'impôt remboursable pour toutes les familles qui ont des enfants à charge de moins de 18 ans.

L'abolition de la TPS sur les couches et les produits pour les nouveau-nés

Le Bloc Québécois considère que le gouvernement fédéral doit faire tout ce qu'il peut pour soutenir les jeunes familles. C'est ainsi qu'il a déposé un projet de loi (C-305) prévoyant l'abolition de la TPS sur les couches et les produits pour les nouveau-nés.

Le Bloc Québécois s'engage à déposer de nouveau un projet de loi prévoyant l'abolition de la TPS sur les couches et les produits pour les nouveau-nés.

⁵² Selon un relevé de la Bibliothèque du Parlement.

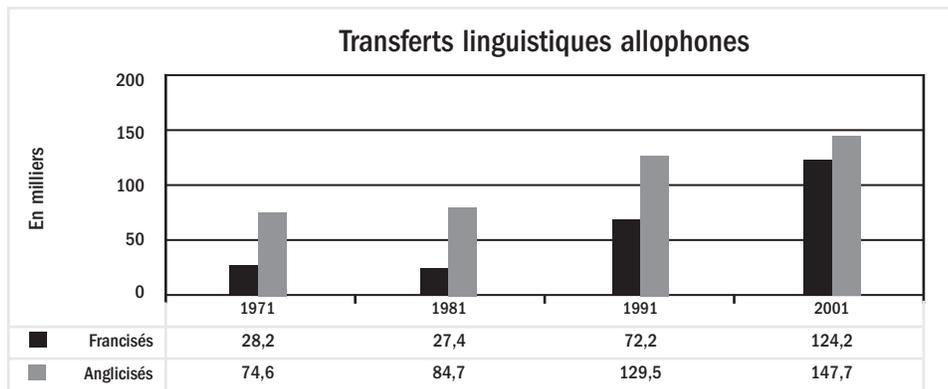
3.3 Citoyenneté et langue française

La langue française enfin souveraine

La citoyenneté québécoise est fondée sur la diversité. Elle a comme point d’ancrage le français, langue publique commune des Québécoises et des Québécois. C’est l’élément principal qui fonde la différence québécoise.

Cependant, cette citoyenneté québécoise restera fragile tant qu’elle sera en concurrence avec la citoyenneté canadienne qui, elle, s’appuie sur l’existence d’un pays souverain, seul apte à conférer une citoyenneté légale tant sur le plan international qu’intérieur.

La langue française est elle aussi dans un état permanent de fragilité car, si des progrès substantiels et soutenus auront permis de renforcer sa présence au Québec, certaines indications montrent que la situation reste précaire. Bien que les avis demeurent partagés quant à la situation du français, les transferts linguistiques montrent que la force d’attraction de l’anglais demeure très présente auprès des nouveaux arrivants. Le tableau suivant illustre les progrès accomplis mais aussi la précarité de la situation du français au Québec.



Source : L’annuaire du Québec 2004.

Cette fragilité s’explique non seulement parce que les francophones sont au cœur d’un continent massivement anglophone mais aussi parce que les lois québécoises, qui soutiennent et protègent notre langue, sont constamment remises en cause, surtout depuis le rapatriement de la Constitution canadienne; une loi adoptée par un autre peuple et que l’Assemblée nationale a toujours refusé d’entériner.

Qui plus est, Ottawa utilise constamment ses pouvoirs en matière d’immigration pour tenter de faire en sorte que les nouveaux arrivants s’intègrent à la nation canadienne plutôt qu’à la nation québécoise, quand il ne tente pas carrément de les utiliser dans des combats partisans comme il l’a fait en 1995.

Pour enfin établir la citoyenneté québécoise légalement sur le territoire québécois et dans le monde, il faudra faire du Québec un pays souverain. De même, tant que le statut de la langue française sera soumis aux lois et au bon vouloir d'un autre peuple très majoritairement anglophone, il restera fragile. D'ici là, il est impératif que le français ne recule pas au Québec.

Le Bloc Québécois s'engage à demeurer vigilant vis-à-vis l'ensemble des politiques du gouvernement fédéral qui peuvent affecter la place du français au Québec.

Les communautés francophones et acadienne du Canada

Les communautés francophones et acadienne sont multiples au Canada : toutes ont dorénavant leur couleur propre et leur identité. C'est ainsi que maintenant on parle des Franco-Ontariens, des Acadiens, des Fransaskois, des francophones de la Colombie-Britannique, etc. Comme le Québec, elles témoignent de la diversité culturelle du continent et assurent la présence de la langue et de la culture françaises en Amérique. Le maintien d'une francophonie nord-américaine vibrante est important pour le Québec.

Le Bloc Québécois estime qu'il faut établir un vrai partenariat entre le Québec et les communautés francophones et acadienne. Sa politique, intitulée *Francophones d'Amérique : le temps d'agir*, a été rendue publique en 1994 à Shédiac. Elle est axée sur le développement des communautés francophones et acadienne du Canada. Lors de son dévoilement, nous avons pris l'engagement de soutenir les communautés et nous avons tenu parole.

Conscient de l'importance du projet de loi S-3 pour les communautés francophones en milieu minoritaire, le Bloc Québécois a proposé des amendements de manière à préserver le projet de loi dans sa forme actuelle pour les communautés francophones et acadienne, tout en limitant sa portée territoriale pour faire en sorte que les nouvelles obligations de la Loi ne s'appliquent pas au Québec. Malheureusement, nos amendements n'ont pas été retenus.

Néanmoins, c'est le Bloc Québécois qui soulève les questions des communautés francophones et acadienne en Chambre. Nous sommes sensibles à leurs préoccupations au Comité mixte sur les langues officielles. Notons que, plus de dix ans après la publication de la politique du Bloc Québécois, le gouvernement fédéral, lui, n'a toujours pas de politique envers les francophones du Canada.

D'ici là, l'axiome du gouvernement fédéral à l'effet que les langues française et anglaise occupent une place égale au Canada est fallacieuse. Ce faisant, le gouvernement fédéral refuse de reconnaître les conditions spécifiques dans lesquelles évolue le français sur le continent et les torts historiques encourus par les francophones canadiens. En ne reconnaissant pas que l'anglais n'est aucunement menacé au Canada, il nie la réalité.

Enfin, le Bloc Québécois croit que la simple logique requiert que le gouvernement fédéral reconnaisse au Québec son statut de seul État francophone en Amérique du Nord ainsi que son droit le plus strict d'adopter toutes les dispositions qu'il juge essentielles à la défense et à la promotion du français sur son territoire et à l'étranger.

La place du français dans l'appareil fédéral

Bien que la langue française demeure le point d'ancrage de la citoyenneté québécoise, elle est aussi dans un état permanent de fragilité au Canada. Lors d'une entrevue à RDI, le 10 août 2000, la commissaire aux langues officielles indiquait qu'il « [...] faut reconnaître que le Québec — qui est le foyer principal de la francophonie canadienne — est quand même une minorité au sein de la fédération canadienne alors [il] y a une certaine asymétrie. » Voilà pourquoi le Bloc Québécois s'est toujours engagé à jouer un rôle prédominant dans le dossier des langues officielles. Le Bloc Québécois a pour principaux objectifs de régler les problèmes chroniques qui existent au sein de la fonction publique fédérale et d'améliorer la situation du français dans les institutions internationales.

Le Bloc Québécois a déposé deux plaintes auprès de la commissaire aux langues officielles contre l'ensemble du ministère de la Défense et du Conseil du Trésor, parce que ceux-ci contreviennent systématiquement à la *Loi sur les langues officielles*.

Le Bloc Québécois continuera de lutter contre les manquements flagrants du ministère de la Défense et du Conseil du Trésor en matière de respect de la *Loi sur les langues officielles*.

Il est faux de dire qu'on peut travailler en français dans l'appareil fédéral. Quand un gestionnaire est unilingue anglais, tous les employés sous son autorité travaillent en anglais. Or, plus de 35 ans après l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, Ottawa ne considère toujours pas le bilinguisme nécessaire pour occuper un poste bilingue. Dans une étude spéciale sur le sujet publiée en mars 2004, le Commissariat aux langues officielles indiquait que « la dotation non impérative est encore utilisée à l'embauche de gestionnaires au niveau d'entrée (EX 01). Cette lacune est à corriger puisque les titulaires à ce niveau représentent environ la moitié de tous les cadres supérieurs de la catégorie. »

Le Bloc Québécois dénonce le laxisme du gouvernement fédéral devant la situation du français dans la fonction publique et exige immédiatement du gouvernement que les candidats à un poste désigné bilingue répondent, et ce dès leur embauche, aux exigences linguistiques du poste convoité.

Soutien aux communautés francophones

Les communautés francophones et acadienne se sont dotées d'organismes qui les appuient et les représentent. Ces organismes sont soutenus financièrement par le gouvernement fédéral. Or, les ententes entre Ottawa et les communautés sont échues et les sommes qui leur sont affectées sont insuffisantes. Le Bloc Québécois avait fait du règlement de cette question une de ses huit priorités budgétaires. Malheureusement, le budget 2005 ne prévoit aucune somme supplémentaire pour les communautés francophones.

Le Bloc Québécois s'engage à talonner le gouvernement fédéral pour qu'il augmente son soutien aux communautés francophones et acadienne.

Francophonie internationale

Le Bloc Québécois entend continuer de jouer un rôle important au niveau de la Francophonie internationale. Il entend favoriser l'augmentation de l'utilisation du français au sein des différentes institutions internationales, comme l'ONU et l'OMC, particulièrement en sensibilisant les pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Le Bloc Québécois s'engage à favoriser l'augmentation de l'utilisation du français au sein des différentes institutions internationales.

Le sort du français à Air Canada et dans les transports aériens

Le Bloc Québécois est inquiet pour la place du français dans les transports aériens. Les droits linguistiques des usagers sont encore trop souvent bafoués et les travailleurs francophones sont désavantagés dans cette industrie où la libéralisation annoncée n'augure rien de bon.

Le 1^{er} avril 2003, Air Canada s'est mise sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Dix-huit mois plus tard, le 30 septembre 2004, le transporteur aérien retrouvait ses ailes à la suite de changements majeurs à sa structure.

Le Bloc Québécois s'est alors soucié du respect de la *Loi sur les langues officielles* par cette « nouvelle » compagnie qui, par le passé, n'a cessé d'être l'objet d'un nombre élevé de plaintes concernant des manquements à ses obligations linguistiques.

Le projet de loi C-47, visant à garantir qu'Air Canada ne profiterait pas de sa nouvelle structure pour échapper à ses obligations, était à l'étude mais il est mort au feuillet.

Le Bloc Québécois s'engage à faire en sorte que ce projet de loi soit de nouveau déposé, bonifié puis adopté. Il s'engage aussi à promouvoir une plus grande place du français dans les transports aériens.

3.4 L'immigration

Une politique d'immigration souveraine, ambitieuse et humaine

Le Québec est depuis toujours une terre d'immigration. Au cours des trente dernières années, nous avons connu une intensification des mouvements migratoires, phénomène qui a encouragé une ouverture toujours plus grande de la population à la diversité ethnoculturelle que l'on considère maintenant comme une composante à part entière de la nation québécoise.

Le Québec a actuellement une entente avec le gouvernement fédéral qui lui assure une certaine autonomie en matière d'immigration, lui permettant de sélectionner environ la moitié des immigrants qui s'installent sur son territoire. Dans le cadre de cette entente, le Québec sélectionne entre 15 000 et 20 000 immigrants chaque année.

Malheureusement, l'entente actuelle ne nous permet pas de mettre en application l'ensemble des valeurs qui caractérisent le Québec. En effet, le gouvernement fédéral continue de dicter les principes qui guident la réunification familiale et les demandes d'asile, créant souvent des situations insoutenables pour les personnes qui se voient menacées de renvoi ou qui doivent vivre des années séparées de leur famille.

Le Québec souverain pourra baser sa politique d'immigration sur ses traditions d'accueil et d'humanisme, en visant les objectifs suivants :

- assurer la dignité humaine en réaffirmant le droit des familles à demeurer unies, en mettant en place des mesures de réunification familiale rapides et efficaces, et en préconisant une utilisation minimale des mesures de renvoi, particulièrement en ce qui a trait aux jeunes contrevenants;
- assurer un traitement rapide et objectif des demandes d'asile;
- soutenir l'installation et l'intégration des immigrants et des réfugiés en région afin qu'ils puissent participer au défi du développement régional;
- accorder le droit d'étudier aux demandeurs d'asile.

Seuls les moyens dont disposent les pays souverains permettront au Québec de déployer une politique d'immigration et d'accueil des réfugiés ambitieuse et efficace. Le peu de visibilité du Québec sur la scène internationale fait en sorte que les immigrants potentiels ignorent trop souvent les possibilités offertes par le Québec. Les moyens conférés, par exemple, par un appareil diplomatique, avec son réseau d'ambassades et de consulats, peuvent faire toute la différence entre une politique d'immigration bancale et une politique qui réussit à atteindre ses objectifs.

Lorsque les premiers immigrants se verront conférer la citoyenneté québécoise, plusieurs préjugés et malentendus d'intégration auxquels nous faisons face aujourd'hui disparaîtront. En effet, la vision québécoise de la citoyenneté ne s'appuie pas seulement sur un statut légal mais comprend aussi une large vision sociale.

Les ratés de la politique fédérale d'immigration

Bien que des progrès aient été accomplis en matière d'immigration, le gouvernement fédéral pourrait faire montre d'une plus grande efficacité et d'une plus grande ouverture dans le recrutement des immigrants et l'accueil des réfugiés.

En vertu de l'Accord Canada-Québec conclu en 1991, le Québec est seul responsable de la sélection des immigrants indépendants – les travailleurs et les gens d'affaires –, de la sélection des réfugiés à l'étranger ainsi que de l'accueil et l'intégration des immigrants sur son territoire.

Cependant, une fois qu'un candidat est sélectionné par le Québec, sa demande est acheminée pour traitement au service de visas canadiens concerné où les délais sont longs et les procédures fastidieuses. Cette situation décourage nombre d'immigrants qualifiés à poursuivre leurs démarches et prive le Québec de leur apport.

Un autre problème affecte les personnes qui demandent le statut de réfugié une fois arrivées en sol canadien. Pendant tout le délai – qui atteint plus d'un an, dans certains cas – où un demandeur de statut de réfugié attend que sa demande soit étudiée par les services fédéraux, le gouvernement québécois prend en charge les demandeurs. Le Québec s'assure ainsi que ces personnes bénéficient de conditions de vie décentes en attendant que leur statut soit déterminé. Le gouvernement du Québec doit pouvoir disposer des sommes suffisantes pour assurer des services adéquats aux demandeurs de statut durant toute l'attente qui parfois s'étend sur de longs mois.

Le Bloc Québécois est déterminé à obtenir du gouvernement fédéral une amélioration notable de l'efficacité de Citoyenneté et Immigration Canada dans le traitement des demandes de réfugiés, sans sacrifier la qualité du traitement de ces demandes, et un transfert supplémentaire de 100 millions \$ par année pour soutenir les efforts du Québec.

Le Canada durcit le ton

Le Bloc Québécois a dénoncé le durcissement de l'approche fédérale aux dépens des droits des réfugiés. Les lacunes actuelles font augmenter la part d'arbitraire dans le système de détermination du statut de réfugié.

Avant et après les attentats du 11 septembre 2001, des voix se sont élevées pour le resserrement des règles entourant la détermination du statut de réfugié. Dans la déclaration sur la frontière intelligente signée avec les États-Unis [un accord global sur la gestion frontalière], on indique vouloir harmoniser les politiques en matière d'immigration et de détermination du statut de réfugié.

Le Bloc Québécois dénonce également le refus d'Ottawa de mettre sur pied un mécanisme d'appel pour les réfugiés ainsi que la signature de l'Entente sur les pays tiers sûrs. En vertu de cette entente conclue entre les États-Unis et le Canada et mise en vigueur le 29 décembre 2004, les demandeurs d'asile arrivant aux postes frontaliers sont tenus de demander l'asile dans le premier pays sûr dont ils ont foulé le sol. Sauf quelques exceptions, les demandeurs d'asile ayant transité par les États-Unis et se présentant aux postes frontaliers canadiens ne pourront voir leur demande d'asile entendue par la Commission d'immigration et du statut de réfugié.

Le Bloc Québécois craint que cette entente ne crée des situations où la sécurité des réfugiés est remise en cause. Toutes les mesures prises au nom de la nouvelle obsession sécuritaire du Canada risquent de ralentir considérablement le traitement des demandes et de diminuer le nombre de réfugiés accueillis au Canada et au Québec chaque année.

Le Bloc Québécois entend redoubler sa vigilance quant aux procédures d'accueil des réfugiés au Canada pour protéger leurs droits et accroître leur nombre. Le Bloc Québécois s'assurera que le gouvernement fédéral suive les recommandations du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés qui participera à la révision périodique de l'Entente sur les pays tiers sûrs.

Section d'appel des réfugiés

Lors de l'adoption de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, les membres du Comité ont réussi à obtenir qu'un processus juste et équitable pour les demandeurs d'asile soit mis en place par le biais de la création de la Section d'appel des réfugiés (SAR). Or, lors de l'entrée en vigueur de la loi, le 28 juin 2002, le ministre a suspendu la SAR. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a d'ailleurs critiqué le Canada sur ce point.

Le ministre de l'époque, Denis Coderre, s'était engagé par la suite à la remettre en place afin d'offrir aux demandeurs d'asile un droit d'appel conforme aux obligations internationales du Canada en matière de protection des réfugiés, mais son successeur a fait volte-face au mois de novembre 2005 et a opposé un refus formel à la mise sur pied du mécanisme d'appel. Ce même gouvernement indiquait pourtant, en 2002, que la création d'une section d'appel était une question de justice et d'équité pour les demandeurs d'asile.

Comme il s'agit souvent de questions de vie ou de mort, il est primordial que le gouvernement respecte sa propre législation et qu'il mette en place ce qui est déjà prévu dans la Loi, soit la Section d'appel des réfugiés.

Le Bloc Québécois exige la mise en place de la Section d'appel des réfugiés, tel que le prévoyait la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* adoptée en juin 2002.

Ces mesures devraient permettre d'augmenter le nombre d'immigrants et de réfugiés qui s'établissent au Québec chaque année. Conjugué à une augmentation du nombre de naissances, ce nouvel apport démographique permettra de corriger, au moins en partie, une croissance insuffisante. Mais en premier lieu, le devoir du Bloc Québécois est de s'assurer que les immigrants et les réfugiés soient traités avec dignité et équité par le Canada.

Les certificats de sécurité

Les certificats de sécurité permettent à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) d'expulser un individu qui n'est pas citoyen canadien, de le détenir pour une période illimitée sans qu'aucune accusation ne soit portée contre lui, de lui imposer le fardeau de la preuve tout en l'empêchant d'avoir accès à l'ensemble des éléments retenus contre lui et en ne lui donnant pas le droit d'appeler de la décision.

Des cas hautement médiatisés ont souligné les lacunes du régime actuel des certificats de sécurité, notamment la possibilité d'arrêter sans mandat une personne qui n'est pas citoyen, le fait que le fardeau de la preuve repose sur l'accusé, et le double rôle du juge qui doit à la fois être l'arbitre et l'avocat de la défense.

Devant ces constats, le Bloc Québécois considère qu'il est urgent de revoir en profondeur le mécanisme des certificats de sécurité pour rétablir l'équilibre entre les intérêts de l'État et ceux des individus. Le Bloc Québécois veut trouver des solutions pour assurer la sécurité des citoyens sans toutefois perpétuer ces violations aux droits et libertés fondamentales qui sont à la base même d'une société démocratique. Il faut tout particulièrement mettre un terme aux détentions illimitées et s'assurer que des individus ne soient pas expulsés dans des pays qui pratiquent la torture.

Dans le cadre de la révision de la *Loi antiterroriste* par le Sous-comité de la sécurité publique et nationale, le Bloc Québécois demandera :

- que soit modifié l'article de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (82(2)) qui prévoit que les étrangers puissent être arrêtés sans mandat;
- qu'un droit d'appel soit prévu dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* pour permettre à l'individu interdit de territoire d'en appeler de la décision;
- que la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* soit modifiée pour permettre à un avocat ayant obtenu une autorisation de sécurité de défendre les droits de l'accusé lors des audiences sur la preuve secrète.

Favoriser la régionalisation de l'immigration⁵³

Alors que la proportion de Québécoises et de Québécois issus de l'immigration augmente continuellement, la population immigrante s'établissant hors des grands centres demeure marginale. Pourtant, plus de 20 % des immigrants au Québec proviennent de régions rurales dans leur pays d'origine.

Il ne suffit plus pour les milieux urbains et ruraux du Québec de constater le manque de relève, de main-d'œuvre et d'investissements, et d'affirmer leur désir de combler ces vides par, entre autres, des ressources issues de l'immigration. Encore faut-il inscrire ces souhaits dans une démarche réaliste et intégrée de développement.

Seul le gouvernement du Québec est en mesure de mettre en œuvre une telle politique. Il est responsable de l'accueil des immigrants et d'une foule d'autres domaines susceptibles de favoriser leur établissement en région, qu'il s'agisse de l'éducation et de la formation, de l'essentiel des services publics ou de la quasi-totalité des questions relatives au développement des régions. Le gouvernement du Québec a d'ailleurs déjà identifié la régionalisation de l'immigration comme une de ses priorités.

⁵³ Cette question est également abordée dans la section consacrée à l'agriculture.

Le Bloc Québécois veillera à ce que les différents programmes fédéraux, qu'il s'agisse des mesures fiscales, des mesures visant à éliminer le déséquilibre fiscal ou des différents programmes d'aide, appuient les efforts du Québec en matière de régionalisation de l'immigration.

Les immigrants investisseurs

Le programme d'immigrants investisseurs du Québec, mis sur pied en 1986, est un succès qui crée annuellement environ 1100 nouveaux emplois et hausse le revenu intérieur du Québec de 85 millions \$. Selon une étude de l'économiste Pierre Fortin, même si moins de 20 % des immigrants investisseurs du Canada sont établis au Québec, le Québec a su attirer près de 50 % de leurs investissements. L'État québécois jouant un rôle plus actif que les gouvernements des provinces canadiennes, il est plus à même d'accueillir et diriger les capitaux des immigrants investisseurs, grâce notamment à l'expertise d'Investissement Québec.

Or, des changements aux règles fédérales menacent ce succès. Pour être admissible au programme, l'immigrant investisseur devra dorénavant investir dans la province où il s'établit, ce qui risque de diminuer les investissements au Québec de plus de 50 %.

Le Bloc Québécois exigera que le gouvernement fédéral rétablisse la concurrence normale entre les différents programmes des provinces s'adressant aux immigrants investisseurs.

Aides familiales résidentes

Une aide familiale résidente prend soin d'enfants, de personnes âgées et de personnes handicapées dans un domicile privé. Après avoir travaillé deux ans comme aide familiale, elle peut demander le statut de résident permanent au Canada. Au cours des dernières années, il est apparu évident que ce programme permet des abus qui s'apparentent à l'esclavagisme en ne protégeant pas les aides familiales contre les abus des employeurs. Bien que le gouvernement ait tenu des consultations, les actions se font toujours attendre.

Tout comme les différents intervenants en matière d'immigration et de protection des droits de la personne, le Bloc Québécois réclame une profonde réforme de ce programme afin de protéger les droits des aides familiales résidentes.

Reconnaissance des titres de compétence étrangers

Depuis quelques années, le gouvernement fédéral tente de s'immiscer dans la question de la reconnaissance des diplômes des nouveaux arrivants, acquis dans leur pays d'origine. Lors du budget de février 2005 et de la Mise à jour économique et financière de novembre 2005, le gouvernement a même annoncé des sommes à cet effet. Faire en sorte que les nouveaux arrivants puissent participer pleinement à la société, y compris sur le plan professionnel, est un objectif fort louable.

L'ennui, c'est qu'il n'appartient pas à Ottawa de le faire. Le gouvernement fédéral n'a pas juridiction sur les questions liées à l'éducation. Il n'a ni la capacité, ni le pouvoir, ni l'expérience requis pour former des gens ou évaluer leur formation. Cette question relève du Québec.

Ce sujet est déjà complexe et les intrusions du gouvernement fédéral ne font rien pour aider à régler la question. L'article 25 de l'Accord Canada-Québec signé en 1991 est d'ailleurs clair à ce sujet : « *Le Canada s'engage à se retirer des services spécialisés d'intégration économique qui seront offerts par le Québec.* »

Le Bloc Québécois s'assurera de faire respecter la compétence du Québec en matière de reconnaissance des titres de compétence étrangers. De plus, le Bloc Québécois insistera sur le fait que le gouvernement fédéral a la responsabilité d'informer les immigrants potentiels, via les ambassades et les consulats, mais que la reconnaissance des titres de compétence étrangers des nouveaux arrivants ne relève pas de lui.

3.5 Dignité pour les personnes âgées

Au cours des dernières années, le Bloc Québécois a constaté que les aînés sont parmi les membres de notre société qui ont été les plus affectés par les coupures que Paul Martin a faites dans les paiements de transfert. La qualité de vie des personnes âgées dépend bien souvent des soins dont elles peuvent bénéficier. Cette qualité de vie est également tributaire de leur revenu.

C'est pour cette raison que le Bloc Québécois a vigoureusement dénoncé les irrégularités du programme fédéral du Supplément de revenu garanti qui assure un revenu additionnel aux personnes âgées à faible revenu. L'incurie du gouvernement libéral dans la gestion du programme de Supplément de revenu garanti était telle qu'en 2001, plus de 68 000 aînés du Québec, parmi ceux qui en ont le plus besoin, étaient toujours privés de revenus pouvant atteindre jusqu'à 6600 \$ par année.

Une vaste opération mise en place par le Bloc Québécois a jusqu'à maintenant permis de retrouver environ 42 000 de ces personnes, dont plusieurs ont été privées des sommes qui devaient leur être versées durant des années en vertu du programme fédéral de Supplément de revenu garanti. Cet effort représente environ 190 millions \$ de plus, redistribués aux personnes les plus démunies de notre société.

Il reste que les personnes âgées qui ont été flouées par le gouvernement fédéral doivent être remboursées.

Le Bloc Québécois compte donc poursuivre ses efforts en vue de s'assurer que les personnes âgées, qui en ont le droit, touchent le Supplément de revenu garanti et que le gouvernement rembourse les 3,2 milliards \$ qu'il leur a subtilisés au cours des dernières années.

S'adapter au vieillissement de la population

Le Bloc Québécois adhère à la vision du Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées qui écrivait dans son rapport en 1999 :

« On insiste aussi sur la charge économique de plus en plus lourde que les personnes âgées font peser sur les générations qui les suivent... On oublie de dire en même temps que les personnes plus âgées constituent un patrimoine irremplaçable du point de vue économique, mais aussi culturel et social; qu'elles ont contribué pendant de très nombreuses années au développement de la société, par leur travail, par leur famille, par leurs impôts ou leurs épargnes, accumulant ainsi leur part de droits sociaux (p.11). »

Il faut maintenant concevoir la retraite comme une nouvelle période de vie dont la durée moyenne pourra bientôt être supérieure à celle de la carrière professionnelle. Il faut donc s'assurer que les conditions de vie et l'insertion sociale des plus âgés permettent à celles et ceux qui le désirent d'investir leur temps de retraite dans des engagements socialement utiles.

Les préoccupations des aînés rejoignent celles des autres catégories d'âges, souvent avec un sentiment d'urgence plus fort. Les préoccupations concernant la santé, le logement social, le transport et la pauvreté en sont des exemples éloquentes. Les aînés sont très préoccupés par la pauvreté tant chez les plus jeunes que chez les plus vieux. Le rôle de l'État fait aussi partie de leurs préoccupations et on le comprend mieux quand on sait qu'en 2001, 61,5 % des personnes âgées seules, des femmes pour la majorité, vivaient sous le seuil de faible revenu. Pas moins de 57 % des revenus des aînés proviennent des programmes gouvernementaux, soit la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti. Le devoir du Bloc Québécois est de s'assurer que les personnes âgées soient protégées contre la pauvreté.

À cet égard, le Bloc Québécois s'assurera que les pensions de vieillesse et le Supplément de revenu garanti continuent d'être totalement indexés en fonction du coût de la vie et des réalités particulières que vivent les personnes âgées.

Par ailleurs, l'adaptation des services gouvernementaux et des sociétés d'État, comme Postes Canada, au vieillissement de la population est un enjeu important. La vision bureaucratique et tatillonne du gouvernement libéral lèse des centaines de milliers de citoyennes et de citoyens plus âgés de leur droit à des services de qualité. Le cas du Supplément de revenu garanti est le plus connu et le plus scandaleux. Mais il ne faut pas oublier une foule d'autres manques qui doivent être dénoncés et corrigés.

Le Bloc Québécois prendra tous les moyens à sa disposition pour que les services gouvernementaux et les sociétés d'État soient adaptés à la réalité du vieillissement.

3.6 Les nations autochtones du Québec

Le Bloc Québécois reconnaît les peuples autochtones comme des peuples distincts ayant droit à leurs cultures, à leurs langues, à leurs coutumes et traditions ainsi qu'à leur droit d'orienter eux-mêmes le développement de cette identité propre. Il respecte ainsi l'orientation tracée par René Lévesque, un ardent défenseur des peuples autochtones, qui a fait du Québec le premier État en Amérique à reconnaître en son sein les nations autochtones.

C'est dans ce contexte que le Bloc Québécois, à l'occasion d'une réunion du Groupe de travail sur le projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones, qui a eu lieu au mois de septembre 2004 à Genève, a appuyé la démarche pour faire reconnaître leur droit à l'auto-détermination par les Nations Unies. Celui-ci s'articule autour de la reconnaissance des droits collectifs et individuels des autochtones, de l'exercice de leur droit à l'autonomie gouvernementale, de la reconnaissance de leurs droits territoriaux et d'un partenariat permettant le développement futur des territoires ancestraux.

Établissement d'un réel partenariat avec les nations autochtones

Les Québécoises et les Québécois peuvent être fiers de l'évolution récente des relations avec les nations autochtones du Québec. Depuis 1985, le Québec reconnaît formellement leur existence. Cette reconnaissance mutuelle s'est notamment concrétisée par la Paix des Braves, une réalisation importante à marquer d'une pierre blanche. Or, Ottawa tarde toujours à négocier avec les Cris une entente du même type dans les domaines sous sa juridiction. À chaque jour qui passe, l'inaction du gouvernement fédéral augmente le risque que les nations autochtones s'impatientent et délaissent la voie du dialogue au profit de démarches judiciaires.

Le Bloc Québécois est d'avis que l'avenir n'est pas dans l'opposition stérile mais plutôt dans le partenariat constructif et respectueux des intérêts légitimes de chacun. La Paix des Braves ainsi que l'arrêt Marshall de la Cour suprême du Canada sont autant de manifestations de la nécessité d'intensifier le dialogue avec les peuples autochtones et des nombreux bienfaits qui en découlent.

Le Québec a choisi une approche beaucoup plus constructive. Le 7 février 2002, le gouvernement du Parti Québécois signait avec le Grand Conseil des Cris l'entente de la Paix des Braves qui accorde 3,5 milliards \$ aux Cris en 50 ans, en échange de l'abandon de poursuites judiciaires et de la mise en valeur de la Baie-James. Or, depuis près de trois ans, les Cris ont mis sur la table une proposition globale de règlement avec Ottawa équivalant à l'entente qu'ils avaient conclue avec Québec. Le gouvernement fédéral doit faire preuve de bonne foi dans le dossier et conclure rapidement une entente qui satisfera les Cris du Québec et qui leur permettra de posséder tous les outils pour s'autogouverner.

Le Bloc Québécois considère primordial de démontrer aux autochtones que la souveraineté du Québec ne se fera pas sans respecter leurs intérêts et leurs droits fondamentaux, notamment leurs droits ancestraux existants ou issus de traités reconnus à l'article 35 de la Constitution canadienne. La position qu'occupe le Bloc Québécois sur la scène politique le place dans une situation qui lui permet de faire avancer le débat actuel, de générer de nouvelles idées et de réfléchir aux grandes lignes de ce que pourrait être un renouvellement de la relation entre les peuples autochtones et le peuple québécois.

Le Bloc Québécois estime d'ailleurs que les nations autochtones seront au nombre des peuples fondateurs du Québec souverain et qu'une association basée sur un respect réel avec la nation québécoise est essentielle au développement du Québec. Dans cette optique, le Bloc Québécois reconnaît l'apport important des peuples autochtones à la société québécoise. Cet apport est le fait de la richesse de la culture et du savoir des Premières Nations. La protection de ces aspects fondamentaux de l'identité collective des peuples autochtones, tout comme la perpétuation de leurs langues, est une préoccupation légitime que le Bloc Québécois partage tout à fait.

Afin d'améliorer encore plus les liens avec les peuples autochtones, le Bloc Québécois a profité de chaque occasion pour intensifier le dialogue et multiplier les rencontres avec eux.

Le Bloc Québécois s'engage à poursuivre ses efforts pour renforcer les liens entre les peuples autochtones et le peuple québécois en favorisant l'établissement d'un réel partenariat de nation à nation.

Les suites de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones

Après plus de cinq ans de travaux et de consultations, la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones, communément appelée la Commission Érasmus-Dussault, dans son rapport rendu public en 1996, traçait la voie à l'émancipation des peuples autochtones. Elle proposait un vaste chantier échelonné sur vingt ans pour réaliser l'autonomie gouvernementale.

Les recommandations de la commission étaient limpides. Il fallait d'abord réparer les torts occasionnés aux peuples autochtones par l'application de plus de cent vingt-cinq ans de la loi rétrograde sur les Indiens, panser les blessures et soutenir les peuples autochtones dans la concrétisation du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale en respectant leurs coutumes, leurs cultures, leurs langues et leurs institutions ancestrales.

Le Bloc Québécois s'engage à poursuivre ses actions aux côtés des peuples autochtones pour favoriser leur accession à l'autonomie gouvernementale.

Combattre les injustices et les iniquités

La situation socio-économique des peuples autochtones ne cesse de se détériorer. Le taux de chômage des peuples autochtones est effarant et dépasse même 75 % dans certaines communautés. Le taux de suicide chez les jeunes est le double de celui des jeunes Québécois. La polytoxicomanie a une incidence énorme sur la santé des jeunes. Ces faits ainsi que les problèmes d'insalubrité des logements frappés de moisissures chroniques ne sont que quelques-uns des éléments de la dramatique problématique que vivent les peuples autochtones, eux dont la population présente le plus haut taux de croissance au Québec.

Les conditions de logement des autochtones sont parmi les pires au Canada. Malgré certaines améliorations au cours des dernières années, la majorité des ménages dans les réserves habitent un logement qui ne répond pas aux normes.

Le Bloc Québécois déplore l'insuffisance de logements abordables de taille et de qualité adéquates pour les autochtones. Divers problèmes médicaux et sociaux ont été reliés aux mauvaises conditions de logement et de vie dans plusieurs communautés autochtones. En effet, les ménages surpeuplés ont des taux plus élevés d'infections respiratoires, de tuberculose, de dépression, de violence familiale et d'abus d'alcool et de drogues.

Outre le logement, certaines communautés vivent dans des conditions qui ressemblent davantage au Tiers-Monde qu'à l'Amérique du Nord. Le cas de Kashechewan en est une illustration flagrante. Dans ce cas, bien que le gouvernement fédéral connaissait la situation depuis 2003, il a fallu une action d'éclat de l'Ontario et la pression de l'opinion publique pour qu'il agisse et apporte enfin de l'aide à la communauté crie.

La communauté algonquine de Kitcisakik, située dans la réserve faunique de la Vérendrye, connaît elle aussi des conditions précaires. Les 386 habitants qui y vivent disposent d'habitations sommaires qui ne possèdent ni eau courante ni électricité. Pourtant, depuis 20 ans déjà, la communauté propose au gouvernement fédéral un projet innovateur pour améliorer les conditions de vie de ses membres.

Le gouvernement fédéral doit agir immédiatement et prendre toutes les mesures qui s'imposent pour sortir la population de Kitcisakik de ses conditions de vie et sanitaires intolérables.

En attendant le jour où toutes les nations autochtones réaliseront leur autonomie gouvernementale et se doteront d'outils de développement économique et social, il est de la responsabilité du gouvernement fédéral, le fiduciaire des peuples autochtones, de dégager des ressources adéquates afin de pallier à ces graves problèmes. Malgré les milliards promis par Ottawa, rien n'est réglé et les besoins restent immenses.

Le Bloc Québécois s'assurera, de concert avec les peuples autochtones, que le gouvernement fédéral corrige les inégalités qui affectent dramatiquement ces communautés. Entre autres, le Bloc Québécois veillera à ce que les 8700⁵⁴ logements nécessaires aux communautés autochtones du Québec soient construits et que les milliers d'autres logements désuets ou contaminés soient rénovés et décontaminés dans les plus brefs délais.

Le règlement des revendications territoriales globales et le respect des ententes de nation à nation

Le règlement de revendications territoriales globales et la mise en oeuvre de telles ententes représentent un défi fort difficile à relever. Pour y arriver, il importe que le gouvernement fasse preuve de bonne volonté dans ses négociations et se plie aux obligations énoncées dans les ententes de manière à parvenir aux résultats voulus, le succès de la mise en oeuvre étant jaugé en regard de la mesure dans laquelle les obligations de toutes les parties sont respectées. Pourtant, comme le souligne un récent rapport de la vérificatrice générale, le gouvernement fédéral s'attarde à exécuter à la lettre les plans de mise en oeuvre des ententes, mais il fait encore trop souvent fi de l'esprit de ces traités modernes.

Au niveau du règlement des revendications territoriales, le cas des Innus et des Atikamekws est significatif. Pour sa part, le gouvernement fédéral tarde toujours à conclure un traité protégé constitutionnellement qui donne suite à l'Entente de principe d'ordre général signée le 31 mars 2004 entre le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et les Premières Nations Innues de Mashteuiatsh, de Betsiamites, d'Essipit et de Nutashkuan.

Les principes qui doivent sous-tendre de telles ententes sont la reconnaissance des droits ancestraux sur l'ensemble des territoires des peuples autochtones et la reconnaissance de leur droit à l'autonomie gouvernementale.

Le Bloc Québécois continuera d'exiger du gouvernement fédéral le respect intégral des traités de façon à établir avec les peuples autochtones un véritable partenariat basé sur la confiance, le respect mutuel et la reconnaissance de leurs droits. Le Bloc Québécois exigera également qu'Ottawa conclue avec les Cris une entente du même type que la Paix des Braves dans les domaines sous sa juridiction.

Discrimination à l'égard des membres des Premières Nations

Dans un rapport déposé le 26 octobre dernier, la Commission canadienne des droits de la personne recommandait l'abrogation immédiate de l'article 67 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* qui limite la capacité des populations vivant ou travaillant dans des collectivités régies par la *Loi sur les Indiens* de présenter une plainte de discrimination liée à cette loi.

54 Cette demande formulée par les peuples autochtones tient également compte des besoins au Labrador.

Cette clause, adoptée en 1977, ne devait être que temporaire mais, en raison de l'inertie du gouvernement fédéral, elle subsiste toujours 28 ans plus tard. Le Bloc Québécois juge inacceptable que le gouvernement fédéral tarde à abroger cette disposition qui, selon toute vraisemblance, contrevient à plusieurs instruments internationaux sur les droits de la personne auxquels le Canada est partie prenante.

Le Bloc Québécois s'engage à talonner le gouvernement pour qu'il corrige sans délai l'injustice inacceptable dont sont victimes les personnes régies par la *Loi sur les Indiens*.

Enquête au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

La vérificatrice générale du Canada a maintes fois dénoncé le manque de transparence dans l'attribution des fonds de ce ministère pour répondre aux besoins des peuples autochtones. Entre autres, il est difficile de connaître les montants alloués aux tiers administrateurs des réserves indiennes. Il nous a été jusqu'à présent impossible de connaître le nom des firmes de gestion impliquées ainsi que les montants alloués. Dans son rapport de novembre 2004, la vérificatrice générale mentionne que le ministère des Affaires indiennes et du Nord « *ne sait pas si le financement octroyé aux Premières Nations est suffisant pour assurer le respect des normes qu'il a fixées en matière d'éducation, ni si les résultats obtenus sont proportionnels aux ressources fournies.* »

Le Bloc Québécois réclamera une enquête sur la gestion, par le ministère des Affaires indiennes et du Nord, des fonds consacrés aux communautés autochtones.

Le droit des femmes autochtones

Les femmes autochtones vivent des problèmes parfois aigus du fait de la *Loi sur les Indiens* et de la gestion des différents programmes par le ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAINC). Elles ont formulé diverses recommandations au cours des dernières années et le Bloc Québécois reprend à son compte plusieurs d'entre elles.

Les femmes autochtones demandent en premier lieu que le MAINC soit tenu de faire rapport au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord de la Chambre des communes des sommes versées pour les programmes à toutes les bandes qui font preuve de discrimination envers les femmes réinscrites comme Indiennes.

Elles exigent également que la *Loi sur les Indiens* soit modifiée de façon à ce que soient réinscrits en tant qu'autochtones non seulement les femmes qui ont perdu ce statut en raison de la discrimination dont elles ont historiquement fait l'objet, mais aussi leurs enfants et leurs petits-enfants. Cette loi devrait également être modifiée afin que les personnes mariées avec un autochtone aient le droit de vivre au sein des réserves et que l'égalité des conjoints en matière de propriété et de partage des biens soit assurée en cas de divorce.

Toutes ces revendications apparaissent justifiées au Bloc Québécois qui s'engage à les défendre à la Chambre des communes.

Les pensionnats

La question des pensionnats indiens, à laquelle le Bloc Québécois a accordé une grande importance, approche enfin de son dénouement.

Le 30 mai 2005, le gouvernement et l'Assemblée des Premières Nations (APN) ont conclu une entente qui prévoyait la nomination d'un représentant du gouvernement, l'ancien juge à la Cour suprême, Frank Iacobucci, ayant pour mandat de proposer un mécanisme d'indemnisation des anciens pensionnaires indiens.

Le 23 novembre 2005, dans le feu des annonces préélectorales et sans même attendre le dépôt du rapport de M. Iacobucci, le gouvernement fédéral a annoncé être arrivé à une entente avec l'APN, les avocats des anciens élèves des pensionnats indiens et les représentants des églises chargées de la direction de ces pensionnats afin d'indemniser tous les anciens pensionnaires autochtones. Cette entente doit toutefois obtenir l'accord des tribunaux.

Le Bloc Québécois, qui avait dénoncé avec force l'inefficacité des programmes déjà existants d'indemnisation des anciens étudiants autochtones, portera une attention particulière au nouveau mécanisme qui sera mis sur pied afin que les engagements du gouvernement se concrétisent rapidement et que le règlement réponde aux attentes des Premières Nations.

Les chiens du Nunavik

À l'occasion de la diffusion du film *L'Écho du dernier cri* à Kuujuaq, en janvier 2005, le Bloc Québécois s'est engagé à réclamer une enquête pour faire toute la lumière sur la question de l'abattage des chiens de traîneau qui a eu lieu entre 1950 et 1970 au Nunavik et ailleurs dans le Grand Nord.

Le 10 mars 2005, le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord a adopté une motion présentée par le Bloc Québécois réclamant la nomination d'un commissaire, chargé de mener l'enquête, avant le 15 avril 2005 et prévoyant le dépôt à la Chambre d'un rapport trois mois après cette nomination. Une seconde motion réitérant la volonté du Comité à régler la question a été adoptée le 19 avril dernier. Pourtant, le gouvernement fédéral a fait fi de la volonté des Inuit et des parlementaires, préférant laisser à la GRC le soin d'enquêter sur ses propres turpitudes.

Le Bloc Québécois reviendra à la charge pour s'assurer qu'une enquête indépendante fasse toute la lumière sur l'abattage des chiens de traîneau dans le Grand Nord durant les années 1950 à 1970.

3.7 La santé : un élément fondamental de la justice sociale

La souveraineté permettra plus de cohérence et de stabilité

L'accès de tous aux soins de santé, sans égard au statut social et au revenu, répond à un impératif de justice sociale élémentaire. Le gouvernement fédéral, en coupant massivement les transferts destinés à la santé dans les années 1990 a mis en péril le système de santé québécois. Au moment où le gouvernement du Québec mettait en place une série de réformes, ces coupures ont déstabilisé tout le système. Les variations brutales des transferts fédéraux contribuent également à déstabiliser le système, puisque le gouvernement du Québec se retrouve dans une situation financière qui rend problématique la planification à long terme.

Le contrôle du coût des médicaments

En matière de santé, le Bloc Québécois portera une attention particulière à la question du contrôle du coût des médicaments. Le coût des médicaments est le poste du budget de la santé qui croît le plus rapidement. En cinq ans, il a augmenté de 106 % au Québec. Au Canada, l'augmentation a été de 344 % en quinze ans⁵⁵. Le Bloc Québécois a proposé que le Comité permanent de la santé étudie cette question, proposition qui a été retenue. Nous avons présenté quatre pistes de solution :

- élargir le rôle du Conseil d'examen du coût des médicaments brevetés afin que son mandat porte sur le comportement des entreprises de production de médicaments génériques;
- approfondir l'examen des mécanismes d'introduction des nouveaux médicaments et examiner la possibilité de ne plus homologuer les nouveaux médicaments qui ne présentent pas des changements significatifs sur le plan thérapeutique;
- encadrer davantage l'industrie pharmaceutique en créant un registre des pratiques de mise en marché et de déclaration volontaire des médicaments non vendus mis en circulation sous la forme d'échantillons, ainsi qu'en créant un cadre d'éthique rédigé par des parlementaires à l'intention des compagnies pharmaceutiques;
- examiner les mesures et les règlements de la *Loi sur les aliments et les drogues* qui concernent la publicité destinée aux professionnels de la santé et au grand public avec comme objectif de restreindre la publicité portant sur les médicaments.

Les instituts de recherche en santé

Le gouvernement fédéral doit céder au Québec la responsabilité et l'argent consacré aux instituts de recherche en santé. D'ici là, le Bloc Québécois exige que le Québec reçoive sa juste part du financement. Il y a quelques années, le gouvernement fédéral a créé treize instituts virtuels afin de promouvoir la recherche en santé. Historiquement, le Québec recevait environ 30 % des fonds du défunt Conseil de recherche médicale du Canada doté d'un financement de plus de 200 millions \$ annuellement. Il est impératif que les chercheurs québécois reçoivent au moins 30 % des bourses de recherche disponibles⁵⁶.

Le Bloc Québécois demande que le gouvernement fédéral cède au Québec la responsabilité et l'argent consacré aux Instituts de recherche en santé.

⁵⁵ Il s'agit du coût total des dépenses en médicaments, qui a augmenté de 20 %, et non pas les prix.

⁵⁶ Pour l'année financière 2003-2004, la part du Québec s'est élevée à 28,3 %.

La procréation assistée

Le Bloc Québécois est préoccupé par le fait qu'au Canada un couple sur cinq éprouve des problèmes de fertilité.

Le Bloc Québécois trouve inacceptable que Santé Canada entende mettre 4 ans à rédiger le règlement sur la procréation médicalement assistée. Ce délai exagérément long contribue au tarissement des banques de sperme.

Pour forcer le gouvernement libéral à agir avec vigilance, le Bloc Québécois a fait adopter à l'unanimité au Comité permanent de la santé, une motion qui a créé un sous-comité qui exige que les fonctionnaires comparaissent à tous les deux mois pour faire rapport quant à la progression de la rédaction du règlement.

Hépatite C

En 1993, après la découverte de plusieurs cas de contamination à l'hépatite C à la suite de transfusions de sang, le gouvernement a ordonné la tenue de la Commission d'enquête sur le sang contaminé.

Le rapport, déposé en 1997, recommandait un régime d'indemnisation de toutes les victimes contaminées à la suite de transfusions et ce, sans égard à la faute. Or, le gouvernement fédéral s'était toujours opposé à indemniser les victimes infectées avant 1986, l'année où les premiers tests de dépistage sont apparus, et après 1990, année où les tests ont été appliqués de manière systématique.

Au mois d'avril 2005, à la suite des pressions du Bloc Québécois et des autres partis d'opposition, le gouvernement a fait volte-face et décidé d'indemniser toutes les victimes. Bien que le ministre de la Santé ait signé le protocole d'entente le 18 novembre 2005, cela ne met pas fin à l'attente des victimes de l'hépatite C puisque, de l'avis même du gouvernement, la conclusion des négociations devraient nécessiter encore plusieurs mois.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral de mettre tout en œuvre pour accélérer les négociations afin que toutes les victimes contaminées à l'hépatite C soient indemnisées avant qu'elles ne décèdent.

Le droit de mourir dignement

Le suicide et la tentative de suicide ont été décriminalisés en 1972. Toutefois, le Code Criminel criminalise le suicide assisté en interdisant à toute personne de conseiller, d'aider ou d'encourager une autre personne à mettre fin à ses jours. Le suicide assisté est défini comme l'acte d'aider un individu à mettre fin à sa propre vie, lorsqu'il aura formulé la demande de recevoir cette aide et pourvu que ce geste soit posé comme un acte de compassion ayant pour but de soulager la souffrance.

Le Bloc Québécois considère que les gens ont le droit de prendre des décisions relatives à leurs soins de santé et leur volonté à propos de leur propre corps doit être respectée. Les gens doivent pouvoir choisir de quitter ce monde s'il est clair pour eux que leur qualité de vie est nulle et lorsque leur souffrance est devenue intolérable.

Le Bloc Québécois a donc déposé un projet de loi qui modifie l'interdiction d'aider ou de conseiller le suicide en légalisant ces actions dans la mesure où des conditions très précises sont remplies.

Le Bloc Québécois déposera à nouveau ce projet de loi au cours de la prochaine législature. Cette question de conscience fera l'objet d'un vote libre.

3.8 L'assurance-emploi et les lois du travail

Les ressources financières que tire le gouvernement fédéral des impôts, des taxes et des cotisations sociales des Québécois et des Canadiens doivent servir le bien commun et contribuer à la redistribution de la richesse. Le gouvernement libéral de Paul Martin fait plutôt l'inverse, tout particulièrement en assurance-emploi. Ce programme est conçu comme une assurance pour les travailleurs et c'est la raison pour laquelle ils y cotisent. Le gouvernement fédéral continue cependant à gérer les surplus comme s'ils lui appartenaient. Ses réformes et ses lois du travail pénalisent les travailleurs et en particulier les travailleurs autonomes, les femmes enceintes, les jeunes et les travailleurs étrangers.

Le Bloc Québécois a fait avancer le dossier

D'entrée de jeu, rappelons qu'au cours de la dernière année, le Bloc Québécois a réussi à faire adopter à l'unanimité par le Comité permanent du développement des ressources humaines, un rapport créant une commission et une caisse autonome. Le même rapport recommande à la Chambre des communes un remboursement progressif des 46 milliards \$ détournés de la caisse. Le comité a également adopté à la majorité une série de recommandations visant à bonifier le régime d'assurance-emploi.

Enfin, la Chambre a voté à la majorité en faveur d'un projet de loi du Bloc Québécois prévoyant la création d'une caisse autonome et d'une commission indépendante de l'assurance-emploi et le remboursement des 46 milliards \$ détournés. Le gouvernement a, une fois de plus, refusé de tenir compte de la volonté de la Chambre.

Une caisse québécoise d'assurance-emploi

Le Québec souverain pourra créer une caisse québécoise et autonome d'assurance-emploi dont les programmes seront adaptés aux réalités d'ici. Cette caisse québécoise pourra axer ses programmes en lien avec Emploi Québec, de façon à maximiser la participation du plus grand nombre au marché du travail. La caisse québécoise d'assurance-emploi pourra être dotée d'une réserve permettant de faire face aux chocs économiques sans précipiter le gouvernement en situation de déficit.

Le respect de la loi

Dans quelque pays que ce soit, le premier devoir d'un gouvernement est de respecter les lois qu'il a lui-même adoptées. Le deuxième, c'est de ne pas s'approprier ce qui ne lui appartient pas. Le gouvernement libéral de Paul Martin a violé ces deux règles fondamentales en s'emparant des surplus de la caisse d'assurance-emploi. Ce programme est conçu comme une assurance, alors que seulement 46 % des travailleurs qui cotisent à la caisse d'assurance-emploi ont accès aux prestations lorsqu'ils perdent leur emploi. Une compagnie privée qui aurait agi ainsi serait aujourd'hui en faillite.

La vérificatrice générale a établi que le surplus accumulé de la caisse d'assurance-emploi s'élevait à 46,2 milliards \$ en 2004. Elle affirme également que le gouvernement n'a pas respecté l'esprit de la *Loi sur l'assurance-emploi* en pillant ces surplus, année après année. Les victimes de ce détournement de fonds sont les cotisants à la caisse, qui paient tout en étant privés d'assurance.

De plus, le régime d'assurance-emploi n'est pas à l'abri d'un choc économique important, puisque la caisse est vide. Le gouvernement a le devoir moral de mettre fin à ce pillage éhonté et de rembourser tout ce qu'il a pris aux travailleuses et aux travailleurs.

Le Bloc Québécois exige que le gouvernement fédéral rembourse la caisse d'assurance-emploi. Pour ce faire, il propose un plan de remboursement de la caisse, de façon à bonifier le régime et à assurer une réserve raisonnable en cas de crise économique.

Les surplus importants à la caisse d'assurance-emploi trouvent leur origine dans les coupures effectuées par le gouvernement libéral. Ces coupures ont eu pour conséquences de restreindre l'accès des chômeurs aux prestations d'assurance-emploi. Les femmes, les jeunes et les travailleurs des industries saisonnières ont été les plus touchés par ces réformes libérales.

Pour éviter que dans l'avenir le gouvernement fédéral fixe arbitrairement les taux de cotisation à l'assurance-emploi pour générer des surplus et qu'il ne pige dans la caisse, il faut créer une caisse autonome d'assurance-emploi. Le Bloc Québécois a l'appui des syndicats et des patrons québécois, de même que celui de l'ensemble des partis d'opposition à la Chambre des communes. De plus, le 14 décembre 2004, les membres du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et des personnes handicapées ont unanimement recommandé la mise en place d'une commission autonome d'assurance-emploi.

Le Bloc Québécois exige la création d'une caisse autonome d'assurance-emploi et d'une commission indépendante de l'assurance-emploi responsable, notamment, de la fixation du taux de cotisation.

Les travailleurs des industries saisonnières : mettre fin au « trou noir »

Les travailleurs qui oeuvrent dans des entreprises dont le niveau d'activités fluctue selon les saisons sont nombreux. On les retrouve dans l'industrie des pêches, dans l'agroalimentaire, dans le tourisme et l'hôtellerie, etc. Le travail saisonnier est fréquent dans les régions, mais aussi dans les grands centres, compte tenu, notamment, de l'industrie touristique.

Chaque année, plusieurs travailleurs sont confrontés au « trou noir ». Il s'agit de la période, qui peut aller jusqu'à une douzaine de semaines, pendant laquelle ils n'ont droit à aucune prestation. Selon les données fédérales, près du tiers des prestataires d'assurance-emploi se rendent à la limite de leurs semaines de prestations. En outre, il arrive parfois que les travailleurs saisonniers ne complètent pas suffisamment de semaines de travail pour se qualifier à l'assurance-emploi, perdant ainsi leur droit aux prestations. Une majorité de ceux-ci se retrouveront sans revenu pour une période plus ou moins longue.

Dans le but de régler la situation des travailleurs saisonniers, le Bloc Québécois propose plusieurs mesures, dont un seuil unique d'admissibilité de 360 heures et l'augmentation de cinq semaines de la durée des prestations par rapport à la situation actuelle.

Mettre fin à la discrimination envers les jeunes et les femmes

Au coeur des réformes qu'ils ont implantées, les libéraux ont imposé une clause qui fait en sorte que les nouveaux arrivants sur le marché du travail ou ceux qui y retournent après une période de deux ans — en majorité des femmes et des jeunes — doivent cumuler 910 heures⁵⁷ de travail avant d'être admissibles à l'assurance-emploi, alors que le seuil d'accessibilité varie entre 420 et 700 heures pour les autres catégories de travailleurs.

Cette clause discriminatoire a eu pour conséquence d'empêcher les jeunes d'avoir accès à l'assurance-emploi. Au début des années 1990, pas moins de 52 % des chômeurs de moins de 25 ans recevaient des prestations d'assurance-emploi. Cette proportion est tombée à 16 % selon une étude du Congrès du travail du Canada.

Le Bloc Québécois exige l'abolition de la clause discriminatoire qui fait que les nouveaux arrivants⁵⁸ sur le marché du travail doivent effectuer 910 heures de travail avant d'être admissibles et exige un seuil d'admissibilité de 360 heures pour tous.

Les femmes

Depuis les dernières modifications au régime d'assurance-emploi, en 1996, l'écart entre les hommes et les femmes qui ont accès au régime n'a cessé de croître, passant de 6 %, en 1996, à 11 %, en 2001. La réduction de l'admissibilité des femmes tient à deux raisons liées à la nature du travail à temps partiel. Un grand nombre de travailleuses à temps partiel ne faisaient tout simplement pas assez d'heures pour avoir droit à l'assurance-emploi. Une autre raison tient à la croissance du nombre de personnes qui travaillent à des heures non prévues à l'horaire. Par exemple, les infirmières qui travaillent sur appel peuvent avoir des difficultés à se rendre admissibles. Vu la grande proportion de femmes sur le marché du travail à temps partiel, elles ont fini par payer littéralement plus pour des prestations moindres.

Travailleurs agricoles saisonniers étrangers

Le Canada reçoit chaque année environ 17 000 travailleurs agricoles, en majorité mexicains. Au cours de l'année 2002, les entreprises agricoles du Québec ont engagé plus de 2000 travailleurs mexicains pour travailler aux récoltes. Selon United Farm Workers of America (UFWA), Ottawa percevait en 2000, 11 millions \$ en cotisations à l'assurance-emploi auprès de travailleurs saisonniers étrangers et de leurs employeurs, alors que ces employés n'ont pas droit aux prestations, puisqu'ils ne sont pas disponibles au travail en hiver.

Le Bloc Québécois propose que l'on amende la *Loi sur l'assurance-emploi* afin que les ouvriers agricoles étrangers soient exemptés des cotisations à l'assurance-emploi comme l'a recommandé le Comité des ressources humaines en février 2005.

Les travailleurs autonomes

Les travailleurs autonomes représentent dorénavant 16 % de la population active, et leur proportion au sein du marché du travail continue de croître. Pourtant, ils ne sont pas assurables en vertu de la loi.

57 Dans le budget 2005, le gouvernement fédéral prévoyait des projets pilotes ramenant le total des heures nécessaires à 840 dans les régions à haut taux de chômage.

58 Le terme « nouveaux arrivants » inclut les personnes qui reviennent sur le marché du travail après deux ans, dont un grand nombre de femmes.

En février 2005, le Comité des ressources humaines recommandait que le gouvernement fédéral envisage la création d'un cadre pour étendre l'application du régime d'assurance-emploi aux travailleurs autonomes qui le désirent, sur une base volontaire. Le Bloc Québécois s'associe à cette recommandation.

Le Bloc Québécois propose d'établir un régime de participation volontaire à l'assurance-emploi pour les travailleurs autonomes, tant pour les prestations régulières que spéciales.

Les lois du travail

Dans un Québec souverain, les droits du travail seront les mêmes pour toutes les Québécoises et tous les Québécois. Ainsi, tous auront accès au retrait préventif rémunéré et le recours aux briseurs de grève sera interdit à toutes les entreprises.

Le Québec a adopté une loi anti-briseurs de grève en 1977, une mesure qui aura permis des relations de travail beaucoup plus civilisées. Aujourd'hui, cette loi fait consensus au Québec. Pourtant, 25 ans plus tard, le gouvernement fédéral refuse toujours d'adopter une telle loi pour les travailleurs sous juridiction fédérale. Cela a des répercussions très importantes comme en font foi les conflits de travail vécus par plusieurs milliers de travailleurs de Vidéotron, Radio-Canada ou Secur.

Le Bloc Québécois a proposé un projet de loi anti-briseurs de grève à la Chambre des communes. Le jour du vote, la plupart des députés libéraux ont voté contre ce projet de loi. Paul Martin, pour sa part, a pris bien soin de s'absenter de la Chambre au moment du vote, choisissant de se soustraire à ses obligations parlementaires afin de ne pas afficher ses véritables positions. Tous les ministres du Québec présents ont voté contre ce projet de loi. Il est temps d'adopter une telle loi et de mettre fin à une situation où il existe deux catégories de travailleurs au Québec : ceux qui ont des droits sous le *Code du travail du Québec* et ceux qui n'en ont pas sous le *Code canadien du travail*.

Le Bloc Québécois déposera à nouveau un projet de loi anti-briseurs de grève à la Chambre des communes et reviendra à la charge tant qu'il ne sera pas adopté.

De même, le Québec permet le retrait préventif avec rémunération de la CSST pour les femmes enceintes. Au fédéral, le retrait préventif est possible mais sans rémunération autre que le programme d'assurance-emploi et, encore, à la condition que la travailleuse réussisse à se qualifier. Cela met les mères devant un dilemme déchirant : soit elles se retirent pour préserver leur santé ou celle de leur enfant à venir et elles perdent une partie ou l'ensemble de leur salaire, soit elles gardent leur salaire en risquant leur santé ou celle de leur bébé. Enfin, la travailleuse qui se prévaut du retrait préventif en vertu de l'assurance-emploi risque d'épuiser ses semaines de prestations, ce qui la privera du congé de maternité payé auquel elle a droit.

Le Bloc Québécois a proposé à plusieurs reprises une législation qui permettra aux Québécoises d'avoir des droits et une protection uniformes. Il est temps de l'adopter et de mettre fin à une situation où il existe deux catégories de travailleuses au Québec.

Le Bloc Québécois déposera à nouveau un projet de loi qui permettra aux Québécoises d'avoir des droits et une protection uniformes en cas de retraits préventifs.

Protection des travailleurs en cas de faillite

Comme il s'était engagé à le faire, le Bloc Québécois est intervenu pour corriger la situation actuelle qui est déficiente et a appuyé pleinement le projet de loi C-55 qui instaure le *Programme de protection des salaires*, permettant ainsi aux travailleurs de récupérer une bonne partie du salaire auquel ils ont droit lors de la faillite de leur employeur.

Le Bloc Québécois s'assurera, au cours de la prochaine législature, que ce programme soit instauré.

Harcèlement psychologique en milieu de travail

Le gouvernement fédéral doit se doter d'une loi contre le harcèlement psychologique en milieu de travail s'il veut protéger son personnel et sa population d'éventuels abus de la part des cadres, comme la *Loi sur les normes du travail du Québec* le prévoit déjà. Une telle mesure permettrait de mettre fin à ce que, dans un rapport d'octobre 2003, la vérificatrice générale qualifiait de « régime de terreur » dans la foulée de l'affaire Radwanski.

Le Bloc Québécois a d'ailleurs déposé un projet de loi en ce sens le 7 avril 2005. Malgré cela, le 5 octobre 2005, les libéraux ont encore une fois démontré qu'ils ne se soucient pas du sort des travailleuses et des travailleurs en rejetant le projet de loi du Bloc Québécois qui visait à venir en aide aux victimes de harcèlement psychologique à l'intérieur de la fonction publique et à celles régies par le *Code canadien du travail*.

Le Bloc Québécois s'engage à déposer de nouveau un projet de loi qui vient en aide aux victimes de harcèlement psychologique qui travaillent à l'intérieur de la fonction publique et celles qui sont régies par le *Code canadien du travail*.

Équité salariale

Au Québec, la *Loi sur l'équité salariale* corrige depuis 1996, à l'intérieur d'une même entreprise, les écarts salariaux dus à la discrimination fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories d'emplois à prédominance féminine. Cette loi touche toutes les Québécoises à l'exception de celles relevant du *Code canadien du travail*.

Même si l'article 11 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* prévoit que l'employeur qui pratique la disparité salariale entre les hommes et les femmes qui exécutent des fonctions équivalentes dans le même établissement commet un acte discriminatoire, la disparité salariale existe toujours entre les hommes et les femmes à l'échelle fédérale.

Le Bloc Québécois demande que soit remplacé le modèle existant d'équité salariale reposant sur des plaintes par une nouvelle loi distincte et proactive en matière d'équité salariale qui ferait de l'équité salariale un droit fondamental de la personne conformément à ce qui existe au Québec.

3.9 Le logement social

Le droit au logement, une question de dignité

Chaque personne a droit au logement. C'est un élément incontournable de la dignité humaine. Le désengagement du gouvernement libéral du financement des logements sociaux au Canada, de 1994 à 2002, a été à l'origine d'une grave crise du logement dans presque toutes les villes québécoises et canadiennes.

On retrouve des taux d'inoccupation des logements locatifs privés de 1,1 % à Québec, de 0,9 % à Sherbrooke, de 1,5 % à Montréal et de 2,1 % à Gatineau, ce qui est bien en deçà du taux d'équilibre généralement reconnu de 3 %. Cette crise ne s'est pas encore résorbée et il est temps que le gouvernement fédéral assume sa part de responsabilité financière et qu'il crée un plan d'investissement substantiel.

Dans le budget fédéral 2005, le gouvernement libéral n'a absolument rien prévu en matière d'habitation. Pas un sou, alors qu'il promettait, dans sa plateforme électorale de 2004, d'investir entre 1 et 1,5 milliard \$ sur cinq ans en logement social et abordable. Bien que le gouvernement ait promis une somme de 1,6 milliard \$ dans son dernier budget, nous n'avons toujours pas vu la couleur de cet argent.

Le Bloc Québécois réclame un réinvestissement graduel du gouvernement fédéral, pour atteindre un objectif de près de 2 milliards \$ d'investissements par année dans le logement social et abordable – soit l'équivalent de 1 % de ses dépenses de programmes. De ces sommes, la part du Québec devra être transférée sans condition au gouvernement du Québec.

Depuis 2002, le gouvernement fédéral a investi un milliard \$ dans un programme de logements abordables. Dans le cadre de la première phase de ce programme, le gouvernement du Québec a obtenu 161 millions \$ ainsi que la maîtrise d'œuvre des projets. Une seconde phase du programme, annoncée dans le budget 2003, comprenait 320 millions \$ pour l'ensemble du Canada. Il aura fallu attendre plus d'un an avant que le gouvernement fédéral débloque enfin cet argent et remette au Québec 75 millions \$ en avril 2004.

Les surplus excessifs de la SCHL

En attendant une action de la part du gouvernement fédéral dans ce dossier, le Bloc Québécois est allé de l'avant en déposant un projet de loi afin de limiter la capacité de capitalisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et que soient réinvestis ses bénéfices non répartis au lieu de les capitaliser automatiquement, alors que les besoins sont criants. Le projet de loi limitera l'avoir possible de la SCHL à 0,5 % de son portefeuille de prêts, soit un peu plus d'un milliard \$, et lui permettra de se constituer une réserve annuelle d'environ 100 millions \$. Ces montants sont amplement suffisants pour parer aux éventualités.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement dispose d'un surplus cumulé de 4,1 milliards \$ qui atteindra 7 milliards \$ en 2008 si la tendance se maintient. Ces surplus sont principalement dus au fait que, depuis 1998, la presque totalité (la totalité certaines années) des bénéfices non répartis – surplus – découlant des activités d'assurance a été entièrement affectée à la capitali-

sation. Comme c'est le cas pour l'assurance-emploi, le gouvernement libéral empile les surplus au sein de la SCHL plutôt que de remplir son mandat. L'adoption de ce projet de loi permettra de financer les investissements mentionnés plus haut.

Le gouvernement fédéral doit respecter les compétences du Québec

Le secteur du logement est une compétence du gouvernement du Québec. En conséquence, le gouvernement fédéral doit se retirer de ce secteur et transférer sa part des fonds au gouvernement du Québec de façon à éviter les dédoublements et la confusion. Pour autant, cela ne permet pas au gouvernement fédéral d'éviter de prendre ses responsabilités financières, d'autant que le Québec a été durement éprouvé par les compressions d'Ottawa et par ses choix en matière de construction « modeste » qui ont pour conséquence aujourd'hui que beaucoup de logements sociaux ont un urgent besoin de rénovations.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral d'accélérer le processus de négociation avec Québec concernant le transfert complet – avec pleine compensation financière – de ses responsabilités en matière d'habitation.

3.10 Sécurité et justice

Au chapitre de la sécurité, personne en Amérique du Nord n'a de leçons à donner au Québec. Le Québec est la société où il y a le moins de crimes violents par habitant en Amérique du Nord.

Le Bloc Québécois se préoccupe de la sécurité au Québec et au Canada, mais en gardant à l'esprit que la sécurité ne doit en aucun cas prendre le pas sur les droits et libertés. Le terrorisme, comme le mot l'indique, consiste à terroriser des populations en commettant des actes retentissants et à ébranler les piliers des sociétés démocratiques, soit les droits et les libertés. Restreindre exagérément les droits et les libertés, c'est en quelque sorte donner raison aux terroristes.

Les suites du 11 septembre : l'équilibre entre sécurité et liberté a été rompu

À la suite des attentats du 11 septembre, le Bloc Québécois croyait qu'il était nécessaire pour le gouvernement canadien de renforcer son arsenal législatif afin de mieux lutter contre la menace terroriste; il fallait une réponse exceptionnelle à des circonstances exceptionnelles. Cependant, dès le départ, nous avons posé une exigence élémentaire, incontournable : toute mesure de lutte contre le terrorisme devait proposer un juste équilibre entre sécurité et liberté.

Le premier projet de loi présenté par le gouvernement à la suite du 11 septembre a été la *Loi antiterroriste* (C-36). Bien que nous ayons été favorables à l'idée d'adopter une telle loi, nous étions et sommes toujours d'avis que la proposition du gouvernement fédéral brisait l'équilibre recherché. C'est pourquoi nous avons tenté d'apporter des amendements, notamment dans le but de définir plus clairement l'activité terroriste et d'éviter ainsi les dérives potentielles. En outre, le Bloc Québécois proposait d'ajouter au projet de loi une clause crépusculaire qui aurait limité son application dans le temps. Malheureusement, le gouvernement fédéral a fait la sourde oreille à ces propositions.

Le Bloc Québécois a également été à l'origine de la révision de la *Loi antiterroriste*, travail qui a débuté en décembre dernier. Dès le départ, le Bloc Québécois a demandé et obtenu l'élargissement du mandat du Sous-comité de la sécurité publique afin qu'il étudie d'autres mesures ou dispositions adoptées ou modifiées dans la foulée des événements du 11 septembre 2001. En effet, pour le Bloc Québécois, une révision efficace de la loi C-36 impliquait nécessairement l'étude des certificats de sécurité. Le Bloc Québécois a participé activement à cette révision au cours des derniers mois et attend la fin des témoignages en sous-comité pour juger de la pertinence de maintenir les mesures antiterroristes étudiées.

Par ailleurs, à la suite des révélations de la vérificatrice générale d'avril dernier, le Bloc Québécois a dénoncé le fait qu'en matière de sécurité, le gouvernement fédéral ne dispose d'aucun plan d'ensemble et qu'il ne coordonne pas ses efforts avec le Québec et les provinces. Le Bloc Québécois a alors notamment demandé la conclusion d'ententes formelles pour fixer les responsabilités respectives d'Ottawa, du Québec et des provinces au lieu de s'adonner à de coûteux gaspillages de fonds publics.

Le Bloc Québécois s'engage à faire en sorte que dans toute mesure législative qui touche le terrorisme, l'équilibre entre sécurité et liberté soit respecté et il demande la création d'un poste de commissaire indépendant chargé de la surveillance de l'application de toute loi relative au terrorisme.

L'affaire Maher Arar ou les dérives du Canada en matière de sécurité

Maher Arar est un ingénieur d'Ottawa de 34 ans. Né en Tunisie, citoyen canadien depuis 1991, il faisait escale à New York en revenant de vacances, en septembre 2002, lorsqu'il a été arrêté par les autorités américaines et transporté en Syrie où il a été emprisonné pendant un an et soumis à la torture. Il était injustement soupçonné de terrorisme.

Dès son retour au Canada, Maher Arar réclame l'ouverture d'une enquête publique pour déterminer la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) dans sa déportation par les autorités américaines. Le gouvernement refuse d'abord d'ordonner une telle enquête mais, à la suite de nombreuses pressions, notamment du Bloc Québécois, une enquête publique est finalement ordonnée le 5 février 2004. Le juge O'Connor reçoit le mandat de faire enquête et de rédiger un rapport notamment sur la responsabilité des autorités canadiennes dans cette affaire.

Au départ, les audiences se tenaient à huis clos et le juge O'Connor devait se contenter de produire un résumé des audiences. Lorsqu'il a produit son premier résumé, le gouvernement a invoqué des raisons de sécurité nationale pour en charcuter les passages les plus embarrassants, ce qui a profondément irrité le juge. Depuis, la commission a commencé à siéger publiquement, mais les procureurs du gouvernement tentent continuellement d'empêcher les témoignages sensibles.

Ce qui ressort des audiences est proprement scandaleux : c'est sur la base de renseignements canadiens que les autorités américaines ont envoyé monsieur Arar à la torture. Ces renseignements n'étaient basés sur aucun fait et se sont avérés faux.

Les autorités canadiennes savaient que Monsieur Arar était soumis à la torture en Syrie mais ne faisaient rien pour le protéger. Le gouvernement ne cherchant pas systématiquement à obtenir de garanties que les citoyens canadiens ne seront pas soumis à la torture à l'étranger, le cas de monsieur Arar n'est pas unique, les services de renseignements ne rejettent pas d'emblée les témoignages obtenus sous la torture, et la liste des horreurs se poursuit. Le travail de la commission d'enquête se poursuit et le juge O'Connor doit remettre son rapport en mars 2006.

Le Bloc Québécois entend s'assurer que le gouvernement ne tentera pas de censurer le rapport du juge O'Connor et compte veiller à ce que le Canada ne recoure plus jamais à la torture en sous-traitance.

L'autre scandale : le registre des armes à feu

Le registre des armes à feu constitue l'un des meilleurs exemples de la mauvaise gestion des fonds publics par le gouvernement fédéral. Parti d'une bonne idée (accroître la protection des citoyens en obligeant les propriétaires d'armes à feu à détenir un permis et à enregistrer leurs armes), ce programme aura été un gouffre financier sans précédent.

Les coûts de la mise en œuvre du programme qui ne devaient pas dépasser 2 millions \$ (il devait s'autofinancer grâce à la perception des droits de permis et d'enregistrement) atteindront plus d'un milliard \$ d'ici 2005-2006, soit un montant 500 fois plus élevé que ce qui était prévu à l'origine. Dans le rapport de la vérificatrice générale déposé en décembre 2002, qui étudiait les coûts du programme, elle parle de la « médiocrité de la gestion » des libéraux et elle ajoute plus loin : « *Ce qui est vraiment impardonnable, c'est que le Parlement n'a pas été pleinement informé. Je me demande pourquoi le ministère de la Justice a continué de surveiller l'escalade des coûts sans en informer le Parlement et sans envisager de solutions de rechange.* »

Le gouvernement fédéral devra un jour ou l'autre expliquer à la population comment il se fait que le Québec soit capable d'enregistrer tous les véhicules automobiles sans problème et à un coût raisonnable, alors qu'Ottawa est incapable de faire la même chose avec les armes à feu.

Malgré la mauvaise gestion des libéraux, le registre des armes à feu constitue un outil précieux au service des policiers afin d'enrayer le crime. Selon l'Association canadienne des chefs de police, par exemple, le registre est consulté 1500 fois par jour et permet de lutter beaucoup plus efficacement contre le trafic d'armes illégales. Par ailleurs, l'enregistrement des armes favorisera le respect des normes d'entreposage sécuritaire et aidera à prévenir les vols d'armes, et en particulier les accidents et les suicides chez les jeunes. Les objectifs du programme demeurent donc valides et les contrôles mis en place sont proportionnels aux dangers que représentent les armes à feu dans une société soucieuse de la sécurité de ses membres. Le registre des armes à feu ne doit pas être aboli sous prétexte que le gouvernement du Parti libéral du Canada est incapable de gérer un programme correctement.

Le Bloc Québécois demande donc que le registre des armes à feu soit maintenu mais nous demandons, en revanche, que la vérificatrice générale fasse un suivi annuel du programme pour éviter de nouveaux dérapages. Par ailleurs, nous attendons impatiemment le prochain rapport de la vérificatrice qui devrait faire toute la lumière sur les raisons qui ont provoqué le gouffre financier qu'a été le registre des armes à feu depuis sa création.

Crime organisé

Le Bloc Québécois fait pression depuis plusieurs années afin que le gouvernement fédéral mette de l'avant des mesures législatives efficaces pour lutter contre les groupes criminalisés.

Lors des dernières campagnes électorales, le Bloc Québécois a poursuivi ce combat et exigé que le gouvernement fédéral amende le *Code criminel* de façon à ce que les policiers et procureurs aient des outils plus efficaces pour combattre le crime organisé. Le gouvernement canadien a éventuellement répondu à certaines de nos demandes en présentant le projet C-24 modifiant les dispositions du *Code criminel* s'appliquant au crime organisé. L'élargissement du champ d'appli-

cation des dispositions du *Code criminel* sur les produits de la criminalité permet désormais aux forces de l'ordre de saisir, de bloquer et de confisquer les profits qui peuvent être tirés d'un éventail d'agissements criminels, qui sont liés au crime organisé ou que celui-ci facilite. Les efforts du Bloc Québécois ont porté leurs fruits.

Renversement du fardeau de la preuve pour les criminels condamnés

Le Bloc Québécois considérait cependant qu'une autre modification devait être apportée pour s'attaquer spécifiquement au crime organisé au Québec et au Canada. Ainsi, à l'automne 2004, le Bloc Québécois a déposé un projet de loi visant à permettre le renversement du fardeau de la preuve, ce qui obligerait un accusé déclaré coupable d'une infraction liée au crime organisé à faire la preuve que ses biens ont été acquis de façon honnête et légitime.

Le Bloc Québécois a mis de l'avant ce principe en introduisant une motion à la Chambre des communes au printemps 2005 qui exigeait que le gouvernement fédéral présente avant le 31 mai 2005 un projet de loi sur le renversement du fardeau de la preuve. En réponse à cette motion adoptée à l'unanimité par la Chambre des communes, le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-53.

Alors que les jours du gouvernement étaient comptés, le Bloc Québécois a obtenu que le projet de loi soit traité en priorité étant donné qu'une telle mesure est essentielle pour livrer une lutte au crime organisé et au blanchiment d'argent.

L'exploitation sexuelle des mineurs

La montée de l'exploitation à des fins sexuelles de personnes vulnérables ou soumises à l'autorité d'autrui représente un défi de taille et prioritaire à endiguer.

Les événements entourant la mise au jour d'un réseau de prostitution juvénile dans la ville de Québec a aussi permis de sensibiliser l'ensemble de la société à un phénomène particulièrement discret, quoique connu des autorités policières et des milieux d'intervention sociale concernés. Or, pour le grand public, ces révélations et l'ampleur de la couverture médiatique ont donné le ton à des revendications plus fermes en faveur de la répression de ces crimes.

Une protection légale plus sévère des personnes vulnérables, et tout particulièrement des enfants, a été proposée par le Bloc Québécois et s'est particulièrement exprimée dans le cadre de l'examen approfondi du projet de loi C-2 portant sur la modification du *Code criminel* à cet égard et qui a reçu la sanction royale en juillet 2005.

Comme il s'y était engagé, le Bloc Québécois a fait ajouter des peines minimales pour les crimes de pédophilie, de pornographie infantile, d'exploitation sexuelle et de proxénétisme auprès des enfants. Voilà un train de mesures qui permettra de mieux protéger les enfants à l'avenir.

Crimes de guerre

Les atrocités des conflits armés à travers le monde mettent en lumière des actes de barbarie hautement répréhensibles et sanctionnés par le droit international et la Cour pénale internationale. L'investigation et la poursuite devant une instance semblable des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide représentent une facette importante de notre engagement envers la justice.

Le Bloc Québécois s'engage à promouvoir et à soutenir la poursuite des criminels de guerre qui auraient pu, impunément, trouver refuge au Canada.

Contrebande du tabac

On assiste depuis quelques années à une recrudescence de la contrebande du tabac, aussi bien au Québec qu'au Canada. En plus de contrevenir à la loi, cette activité prive les gouvernements de recettes qui autrement pourraient contribuer au bien commun.

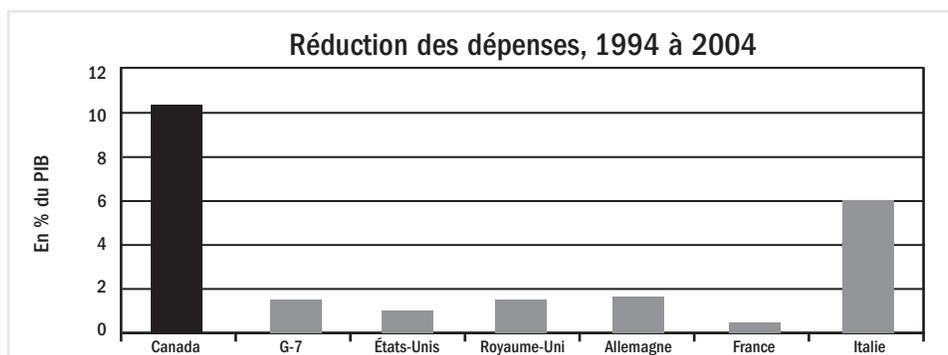
Le Bloc Québécois propose que le gouvernement fédéral convie les différents intervenants liés à cette problématique à une rencontre pancanadienne afin de trouver des solutions durables à ce problème récurrent.

3.11 Le partage de la richesse et la justice fiscale

Aucune société ne peut espérer progresser durablement si elle n'assure pas une redistribution équitable de la richesse. Les sociétés où les écarts de richesse sont trop importants sont généralement plus violentes, laissant de côté des êtres humains qui autrement peuvent contribuer à l'essor de la société.

Le Bloc Québécois est fermement convaincu que les gouvernements ont le devoir d'assurer une redistribution minimale de la richesse, de façon à ce que chacun puisse se nourrir, se faire soigner, éduquer ses enfants et se loger convenablement.

Au Canada, la part de la richesse collective consacrée aux dépenses publiques a diminué considérablement au cours des dernières années, passant de 49,7 % du PIB, en 1994, à 39,4 %, en 2004. Depuis 1994, le Canada a été le pays du G-7 qui a le plus réduit ses dépenses publiques.



Source : Finances Canada, Tableau de référence financiers

Malgré cette baisse marquée, les dépenses de toutes les administrations publiques du Canada représentaient une somme colossale de 502 milliards \$ en 2004. Implicitement, les citoyens et les entreprises acceptent de payer ces impôts et ces taxes à deux conditions : que chacun paie sa juste part et que le gouvernement gère cet argent de façon responsable, avec honnêteté et pour le bien commun. Le gouvernement fédéral échoue lamentablement dans les deux cas.

La justice fiscale

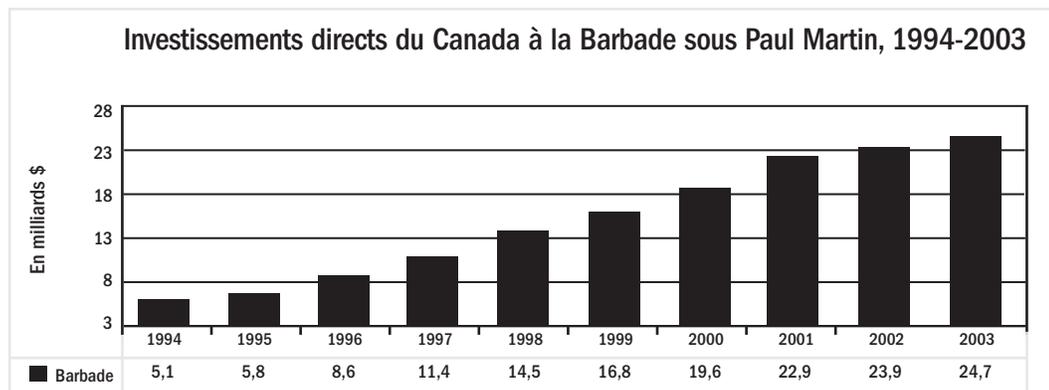
Un des plus vieux pactes sociaux qui existent est celui de la mise en commun d'une partie de la richesse de la société au moyen des impôts et des taxes versés au gouvernement. Celui-ci utilise ces ressources pour offrir des services qui profitent à tous et pour redistribuer la richesse. La première règle veut que chacun contribue à sa mesure, selon les lois adoptées pour le bien commun. Ce pacte ne peut résister qu'à condition que la fiscalité soit juste et équitable.

Les paradis fiscaux de Paul Martin

Le gouvernement libéral de Paul Martin a érigé en système l'utilisation par les plus riches des paradis fiscaux, un moyen de se soustraire à l'obligation morale de payer sa juste part des impôts qui servent à financer les routes, les hôpitaux, les écoles ou les pensions destinées aux personnes âgées.

L'utilisation des paradis fiscaux oblige les particuliers et les entreprises qui paient leurs impôts à contribuer davantage pour compenser les manquements des autres. Cette utilisation massive des paradis fiscaux par les entreprises et les individus les mieux nantis pour échapper à leur devoir de payer leur juste part d'impôt constitue une injustice inacceptable. Quand ces pratiques sont encouragées par le gouvernement fédéral et utilisées par le premier ministre du Canada, cela devient franchement intolérable.

Depuis 1994 et l'arrivée au pouvoir des libéraux de Paul Martin, les sommes investies par les entreprises et les individus canadiens dans les coffres des paradis fiscaux ont augmenté considérablement. Les investissements directs canadiens à la Barbade sont passés de 5,1 milliards \$, en 1994, à 24,7 milliards \$, en 2003, soit une augmentation de 387 % en neuf ans!



Source : Statistiques Canada

Rappelons que les entreprises établies à la Barbade sous la juridiction des International Business Corporation (IBC) payent entre 1 % et 2,5 % d'impôt par année, contre un taux d'impôt combiné de 29,9 % au Québec et au Canada. L'entreprise familiale de Paul Martin est elle-même établie dans ce paradis fiscal depuis 1995. Le Bloc Québécois a évalué qu'il avait ainsi économisé plus de 110 millions \$ d'impôt au Québec et au Canada, alors qu'il était lui-même responsable de la loi canadienne de l'impôt en tant que ministre des Finances du Canada.

Ces pratiques d'évitement, qui ont été condamnées par le vérificateur général à de nombreuses reprises, ne sont pas illégales car la loi canadienne de l'impôt le permet. Un règlement obscur adopté par Paul Martin en 1996 permet en effet aux entreprises canadiennes établies à la Barbade de rapatrier leurs profits au Canada sans payer d'impôt. Le règlement 5907 (11) de l'impôt sur le revenu a été spécifiquement conçu par le gouvernement fédéral pour s'assurer que la Barbade demeure accessible à ceux qui voudraient utiliser ce pays comme paradis fiscal. Paul Martin lui-même ne s'en est pas privé.

Le Bloc Québécois a obtenu que le Comité permanent des finances étudie les dispositions de la loi et des règlements de l'impôt relatives à la Barbade. Malheureusement, le président libéral du Comité a tout fait pour retarder cette étude. Le Bloc Québécois a aussi présenté une motion demandant que la Chambre des communes se prononce contre ces dispositions de l'impôt des sociétés, mais les libéraux s'y sont opposés.

Le Bloc Québécois continuera d'exiger l'abolition des dispositions de l'impôt sur le revenu qui permet aux entreprises canadiennes d'éviter de payer leur juste part d'impôt en s'établissant à la Barbade, un paradis fiscal.

Le Bloc Québécois a d'ailleurs fait adopter, le 19 mai 2005, une motion visant à ce que le Comité permanent des finances se penche sur la convention fiscale qui lie le Canada et la Barbade.

Le Canada a également signé une convention fiscale avec la Barbade. Cette entente exclut spécifiquement les IBC, ce qui interdit à l'Agence canadienne des douanes et du revenu l'accès à des informations financières sur les entreprises canadiennes installées dans ce paradis fiscal.

Le Bloc Québécois continuera à dénoncer l'entente fiscale Canada-Barbade, qui permet aux entreprises et aux individus canadiens de profiter de ce paradis fiscal pour échapper à leur devoir fiscal.

Le 10 décembre 1997, Paul Martin a déposé le projet de loi C-28, une loi de mise en oeuvre du budget de 470 pages qui contient une disposition particulière pour les sociétés étrangères engagées dans le transport maritime, comme CSL International, l'entreprise familiale de Paul Martin. Cette disposition apporte une modification à l'article 250 (6) qui fait en sorte de traiter les filiales étrangères qui détiennent des sociétés de transport maritime – c'est le cas du holding de Paul Martin – comme des sociétés actives. Plus concrètement, cette modification a donné la possibilité à ce type de société d'éviter de payer des impôts au Canada et au Québec. Comme par hasard, cette modification est rétroactive à 1995, l'année où Paul Martin a déménagé le siège social de CSL International à la Barbade.

Le Bloc Québécois va déposer un projet de loi visant à annuler les modifications apportées à l'article 250 (6) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Ces mesures permettront de rendre plus juste le système fiscal canadien et de récupérer des centaines de millions de dollars en impôt chaque année. Cet argent pourra être consacré aux hôpitaux, aux écoles ou aux routes, des services qui profitent à tous.

Une fiscalité plus équitable

Le Canada commence à imposer les revenus à partir d'un seuil de revenu parmi les plus bas du monde, ce qui fait en sorte que les ménages à bas revenu et de la classe moyenne payent beaucoup plus d'impôt que dans les autres pays du G-7. Cela constitue un obstacle financier pour les familles à revenu moyen ou faible et un facteur d'appauvrissement général. Le Québec, pour sa part, a une fiscalité beaucoup plus généreuse qui faisait en sorte qu'en 2002 près de 41 % des contribuables ne payaient pas d'impôt.

Le Bloc Québécois défend le principe général voulant que les baisses d'impôt visent en premier lieu à soulager financièrement les contribuables à revenu faible et moyen. C'est la raison pour laquelle il appuie les récentes baisses d'impôt des contribuables annoncées dans la dernière mise à jour économique.

3.12 Le sport

Une équipe du Québec aux Jeux olympiques

Les pays souverains utilisent le sport et notamment le sport olympique comme vitrine pour développer leur image de marque, mais aussi pour favoriser l'activité physique, un préalable indispensable à la bonne santé physique d'une société. Les jeunes s'identifient à des modèles et le fait de voir des athlètes de chez eux se mesurer à d'autres sur la scène internationale favorise la pratique du sport.

Le Québec souverain pourra se doter d'une politique des sports qui visera à atteindre les objectifs suivants :

- favoriser la pratique du sport à grande échelle, tout au long de la vie;
- assurer une vie décente aux athlètes d'élite de l'équipe nationale du Québec;
- favoriser la pratique du sport propre, en éliminant au maximum le dopage.

Une équipe nationale du Québec dès maintenant

Comme c'est le cas actuellement pour les nations écossaise et galloise, le Québec pourrait dès maintenant présenter une équipe nationale du Québec dans les tournois internationaux de soccer et de hockey sur glace.

Favoriser la pratique de l'activité physique

À partir d'une politique nationale des sports, le Québec souverain pourra intensifier, par des campagnes de sensibilisation et des installations sportives accessibles, la pratique de l'activité physique.

Le Québec souverain pourra investir de façon soutenue dans la promotion de l'activité physique, notamment dans ses propres institutions et instaurer une journée nationale de l'activité physique.

Assurer une vie décente aux athlètes d'élite

Le Québec souverain aura une équipe nationale qui participera aux Jeux olympiques et à d'autres compétitions internationales. En plus d'offrir aux Québécoises et aux Québécois des sensations fortes, des moments riches en émotions et un sentiment de fierté, ces athlètes peuvent constituer d'excellents modèles pour la jeunesse et favoriser la pratique du sport. Ils apportent donc beaucoup à leur pays.

Le Québec souverain pourra ainsi adopter une politique de soutien aux athlètes d'élite en matière financière, de soutien à l'entraînement et d'équipement. Ce soutien devra permettre aux athlètes de mener une vie décente, sans qu'ils n'aient à travailler pour gagner leur vie. Ils devront s'engager en échange à donner de leur temps pour faire la promotion du sport et de l'activité physique, par exemple en parcourant les écoles.

Favoriser la pratique du sport propre

Montréal est l'hôte de l'Agence mondiale antidopage. C'est un apport important pour le sport à l'échelle internationale. Le sport comme modèle pour favoriser l'activité physique ne peut et ne doit pas accepter le dopage.

Le Québec souverain pourra accorder toute l'attention nécessaire au bon fonctionnement et au développement de l'Agence mondiale antidopage. En collaboration avec celle-ci, le Québec souverain pourra développer des programmes de prévention dans les écoles et les complexes sportifs, ces programmes pourront ensuite servir de modèle à l'échelle internationale.

La discrimination envers les athlètes francophones au Canada

À la suite d'une plainte déposée par le Bloc Québécois en 1999, la commissaire aux langues officielles rendait publique, en 2000, une étude portant sur les langues officielles dans le système sportif canadien. La commissaire confirmait les constatations du Bloc Québécois à l'effet que l'anglais était la langue prédominante dans le sport au Canada et elle démontrait que les athlètes francophones sont encore nettement désavantagés dans le système sportif canadien. Quinze recommandations ont alors été formulées par la commissaire.

Or, dans un récent rapport de suivi déposé en juin 2003, la commissaire en arrive à la principale conclusion que le français et l'anglais ne jouissent toujours pas du même statut dans le système sportif canadien. De plus, elle déplore la lenteur excessive de Sport Canada à mettre en œuvre les recommandations et à respecter les dates d'échéance, alors que seulement 3 des 15 recommandations ont été mises en œuvre par Sport Canada.

Alors que 22,7 % de la population canadienne a le français comme langue maternelle selon le recensement de 2001, la proportion d'athlètes francophones brevetés par Sport Canada est passée de 18 % en 2000 à 17,3 % en juin 2003.

Pire encore, certains chiffres montrent qu'une discrimination systémique affecte les athlètes francophones. Ainsi, dans les sports d'équipe dont la sélection est le fait de la direction, les francophones ne représentent que 11,4 % du total. Mais dans les sports individuels, où c'est le résultat qui détermine la sélection d'un athlète, les francophones représentent 30,2 % du total.

Les organismes « nationaux » de sport n'ont pas tous élaboré un énoncé de politique complet et satisfaisant sur la disponibilité de services dans les deux langues officielles.

Deux centres « nationaux » de sport visités offrent toujours aux équipes canadiennes la plupart de leurs services en anglais seulement, notamment les services médicaux (physiothérapeutes, psychologues et médecins) et le soutien aux athlètes.

Plusieurs athlètes francophones sont encore encadrés par des entraîneurs unilingues anglophones dans les équipes « nationales ». Cette situation a des répercussions sur le développement global des athlètes francophones.

Le Bloc Québécois enjoint le gouvernement de donner suite aux recommandations portant sur l'évaluation des budgets requis pour servir les francophones dans leur langue et sur celles portant sur l'accès à l'entraînement en français.

Un financement à la hauteur des médailles des athlètes, sans oublier la relève sportive

Le budget dédié au sport amateur est nettement insuffisant et représente bien peu comparativement aux nombreux efforts que l'on demande et même que l'on exige des athlètes. Ce sous-financement a des répercussions à plusieurs égards notamment sur l'encadrement et le développement des compétences des athlètes de haut niveau. Cette insuffisance est particulièrement criante pour les athlètes de la relève.

Le Bloc Québécois, en plus de demander un rehaussement de l'aide financière accordée aux athlètes, proposera la création d'un programme d'aide dédié à la relève sportive.



CHAPITRE IV - LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

L'attachement au territoire québécois

Les liens qui unissent toutes les régions du Québec prennent leurs racines dans l'histoire, les liens familiaux, les liens commerciaux et la culture. Les premiers partenaires commerciaux des Québécois sont les Québécois. La plus grande clientèle touristique du Québec, ce sont les Québécoises et les Québécois. L'hydroélectricité, les ressources forestières, les ressources minières et les ressources en eau, l'agriculture ou le tourisme profitent à tous les Québécois.

En retour, ceux qui occupent le territoire, qui l'aménagent, qui en tirent les ressources et le protègent sont en droit de s'attendre à ce que les populations des grands centres et les gouvernements prennent en compte leur situation particulière et fassent preuve de solidarité. Lorsqu'une partie du territoire québécois connaît des problèmes, c'est tout le Québec qui est concerné.

Le Saint-Laurent

Depuis des temps immémoriaux, les autochtones d'abord, puis les Québécois de toutes origines, ont tous utilisé le Saint-Laurent pour leur transport et leurs loisirs ou comme source d'eau potable, de nourriture et de commerce. Ce majestueux cours d'eau est depuis toujours au cœur de nos vies. En fait, il l'est tellement que nous avons parfois tendance à l'oublier et à tenir ses richesses pour acquises. En ce nouveau siècle qui commence, le Québec doit réfléchir au Saint-Laurent qu'il veut léguer à ses enfants.

Le Québec ne peut envisager le développement de son territoire sans y intégrer une réflexion approfondie sur ce qui est son cœur géographique, économique et environnemental. C'est ce qu'a fait le Bloc Québécois en effectuant une tournée d'information et de consultations en 2005.

Renverser le déclin démographique par la souveraineté

Pour assurer l'occupation de l'ensemble du territoire québécois, il faut non seulement freiner l'exode des jeunes mais aussi favoriser l'installation en régions des personnes issues de l'immigration et la relocalisation des Québécoises et des Québécois d'une région à une autre. Pour y arriver, il faut que chaque région du Québec puisse offrir à sa population une qualité de vie enviable.

Le Québec souverain, libre de déterminer l'utilisation de ses ressources financières, pourra réinvestir à nouveau dans ses services publics de base, comme l'éducation et la santé. Mais il y a plus.

Il aura la capacité de soutenir bien plus efficacement les secteurs économiques au cœur du développement des régions du Québec, comme le bois d'œuvre, les pêches, le tourisme, le secteur minier ou la production d'énergie.

Le Québec souverain pourra en outre investir dans le réseau des infrastructures de transports maritime, routier, ferroviaire et aérien. Cette question touche l'ensemble du territoire québécois, avec une acuité particulière pour certaines régions délaissées par le gouvernement fédéral au cours des dernières années.

Le gouvernement du Québec a introduit une clause modulatoire qui fait en sorte que tous ses programmes doivent être suffisamment flexibles pour répondre aux besoins particuliers des communautés rurales. Malheureusement, le gouvernement fédéral refuse d'adopter une telle clause. La souveraineté du Québec réglera cette question une fois pour toutes.

Enfin, lorsque le Québec accédera à la souveraineté, il sera un des pays les plus centralisés du monde. Il faudra alors procéder à une véritable déconcentration du gouvernement central vers les régions, ce qui leur permettra d'ajuster les services publics de façon à ce qu'ils soient mieux adaptés aux besoins de la population.

La déconcentration

Depuis une décennie, les emplois fédéraux se sont concentrés à Ottawa, ce qui prive les régions du Québec de milliers d'emplois de qualité et de l'activité économique locale qui leur est associée. Cela a en outre pour effet d'éloigner les commis de l'État des réalités locales et de les rendre moins accessibles. Le Québec souverain pourra maximiser le nombre d'emplois du secteur public dans les régions.

Les retombées régionales de la souveraineté

Le Québec souverain décidera de l'établissement de certaines fonctions de l'État sur son territoire. Par exemple, dans le cadre de sa politique de sécurité, le Québec souverain devra acquérir un certain nombre de navires qui pourront être construits sur le territoire québécois, dans ses chantiers navals. La souveraineté permettra au Québec de faire sciemment de tels choix.

La représentation politique des régions

Les régions sont actuellement représentées à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes par des députés. À l'Assemblée nationale, le poids politique des régions est important. À la Chambre des communes, il est beaucoup plus restreint. Ce sera pire dans l'avenir car le poids relatif du Québec à la Chambre des communes diminue constamment.

C'est donc dire que la souveraineté du Québec donnera automatiquement un poids politique beaucoup plus important aux régions du Québec dans les institutions politiques qu'il ne l'est à l'heure actuelle.

Ottawa a abandonné les régions du Québec

Le gouvernement libéral à Ottawa a choisi une autre voie. Les députés du Parti libéral du Canada sont largement responsables de cet état de situation car, plutôt que de représenter leur circonscription et de défendre les intérêts des Québécoises et des Québécois à Ottawa, ils défendent les intérêts d'Ottawa dans leur circonscription. Cette attitude a eu des conséquences très négatives.

En matière de transport aérien, maritime, par rail ou routier, les régions éloignées ont été privées des liens essentiels à un développement économique et humain dynamiques. Les réformes de l'assurance-emploi ont fait en sorte de priver les gens de ressources financières cruciales et ont exclu les jeunes, en plus de miner le développement des secteurs économiques saisonniers. La gestion de la pêche par Ottawa a mené à un désastre. Les programmes de création d'emplois, qui

devaient soutenir les régions à taux de chômage élevés, ont été détournés à des fins de patronage par le Parti libéral du Canada. Les incitatifs fiscaux qu'offre le gouvernement du Québec sont minés par la politique fiscale du gouvernement fédéral.

Les coupures dans la fonction publique fédérale ont été draconiennes dans les régions. Les coupures dans les transferts en santé et en éducation ont privé certaines régions de ressources humaines et ont, là encore, miné des économies régionales pour lesquelles les services publics sont fondamentaux. Pendant que les services postaux diminuaient, les drapeaux du Canada poussaient partout. Le CRTC, un organisme fédéral chargé d'assurer des services de téléphonie équitables pour tous, a échoué à assurer des services minimums en région, certains demeurant incapables de se brancher sur l'Internet ou d'avoir une ligne téléphonique privée alors que les médias les désertent de plus en plus.

Tout cela aura contribué à détériorer la qualité de vie de la population, les infrastructures et les services publics, le tout menant à une spirale négative qui fait en sorte que certaines régions du Québec voient les jeunes partir pour ne plus revenir. Les décisions prises par le gouvernement fédéral contribuent à diviser le Québec selon une fracture socio-économique. Cela affaiblit le Québec.

L'exode des jeunes, suivi souvent par celui de leurs parents, est le problème prioritaire de certaines parties du territoire. Cette tendance ne pourra être renversée que si des entreprises y voient le jour et des emplois de qualité sont créés. Les entreprises iront s'installer là où elles trouveront des infrastructures et des services de qualité. Les Québécoises et les Québécois iront vivre là où ils peuvent retrouver une qualité de vie intéressante.

Tournée du Bloc Québécois sur la mondialisation et ses effets néfastes en région

À l'automne 2005, les députés Jean-Yves Roy, Serge Cardin et André Bellavance, accompagnés de la vice-présidente du Bloc Québécois, Hélène Alarie, ont fait une tournée des régions du Québec pour prendre la mesure des défis auxquels elles sont confrontées dans le nouvel environnement commercial mondialisé.

Ils y ont rencontré des entrepreneurs, des intervenants locaux, des chercheurs universitaires, des travailleurs, des producteurs agricoles, bref tout ce qui bouge en région au Québec. Ils ont pu constater que les projets ne manquent pas et que les gens désirent continuer à y vivre et à y recevoir des services de qualité.

Malheureusement, ils ont aussi pu constater que les gens se sentent abandonnés par le gouvernement fédéral, que ses programmes ne sont pas adaptés aux besoins des régions, que les infrastructures sont laissées à l'abandon et que, alors que les entreprises sont soumises à une concurrence plus vive que jamais, on ne les aide pas à faire face au nouvel environnement commercial.

Le Bloc Québécois propose dans les pages suivantes une série de mesures concrètes. Celles-ci ne seront pas suffisantes pour modifier diamétralement la conjoncture actuelle, mais elles paveront la voie vers un Québec différent, plus uni, plus fort et mieux préparé à relever le défi de la souveraineté, partout sur son territoire.

4.1 L'avenir du Saint-Laurent

Un plan de développement durable du Saint-Laurent

Le Québec souverain pourra mettre en place un véritable plan de développement durable du Saint-Laurent, une approche intégrée qui saura harmoniser les impératifs du développement économique à une vision écosystémique de ce cours d'eau qui occupe une place centrale dans la vie des Québécoises et des Québécois.

La gestion intégrée d'un milieu naturel signifie que toute activité humaine s'y déroulant soit évaluée à la fois sous l'angle des aspects environnementaux, sociaux et économiques, dans une perspective qui tient compte des générations futures. Ce type de gestion implique de rassembler la connaissance, les moyens financiers et les pouvoirs de décision concernant ce milieu.

Le modèle fédéral canadien actuel n'est pas propice à la mise en œuvre d'une gestion intégrée du Saint-Laurent. Le très faible engagement du gouvernement fédéral dans l'entretien et la mise en valeur d'infrastructures portuaires partout au Québec, son désintérêt manifeste quant aux possibilités de développement régional et ses prises de décisions opposées aux intérêts du Saint-Laurent et du Québec en matière de transport maritime sont autant d'exemples illustrant cette situation.

De plus, la difficile cohabitation entre les compétences du fédéral et du Québec constitue une entrave à une prise en charge intégrée du Saint-Laurent. L'exemple le plus révélateur est sans doute la séparation juridique existante entre le fond du fleuve et ses rives, de juridiction québécoise, et l'eau comme habitat du poisson, de juridiction fédérale. Cette situation particulière a des conséquences multiples, comme la duplication des pouvoirs décisionnels et des processus d'évaluation environnementale. Cette conjoncture favorise également l'apparition de vides juridiques et politiques pour certains enjeux.

C'est dans ce contexte que le 4 avril 2005, le Bloc Québécois lançait sa consultation sur l'avenir du Saint-Laurent, intitulée *Vues sur le Saint-Laurent*. Quatre groupes de travail ont sillonné le Québec, totalisant près de trente rencontres dans toutes les sections du Saint-Laurent, du lac Saint-François jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine. Les députés ont entendu plus de 300 participants qui se sont exprimés sur les quatre volets abordés, soit la protection des écosystèmes, le développement économique, l'appropriation citoyenne et les aspects internationaux.

La réponse de la population à l'initiative du Bloc Québécois a été remarquable. Des citoyens et des organismes représentant toute la gamme des intérêts liés au Saint-Laurent ont participé en grand nombre aux ateliers organisés par les groupes de travail. Dans toutes les régions, les députés ont perçu un attachement identitaire important des Québécoises et des Québécois envers le Saint-Laurent dont l'avenir constitue désormais une préoccupation majeure.

Les députés ont constaté un degré d'interdépendance élevé entre les différentes vocations du Saint-Laurent. Par exemple, l'accès public au fleuve, la qualité de l'eau et le développement récréotouristique forment un cercle vertueux, une formule gagnante qui représente bien l'esprit de la gestion intégrée.

Certains usages du fleuve sont cependant en concurrence directe. Par exemple, les grands projets industriels suscitent une vive opposition de la part des groupes de protection de l'environnement. De toute évidence, ces questions sensibles requièrent une réflexion plus poussée et doivent faire l'objet d'un débat de société.

Le fouillis réglementaire et juridictionnel qui résulte d'un pouvoir décisionnel fragmenté entre une multitude de ministères et trois paliers de gouvernement a été identifié à maintes reprises par les participants comme l'un des principaux obstacles à un développement harmonieux des différentes activités sur le Saint-Laurent.

Le gouvernement fédéral se comporte en maître et fait preuve de négligence

La tournée de consultation a permis de constater que la situation est encore pire qu'imaginée. Au problème du chevauchement des compétences entre les divers paliers de gouvernement, il faut ajouter la confusion entre les divers ministères fédéraux (Transports Canada, Pêches et Océans et Environnement Canada) qui fonctionnent le plus souvent en silo, faisant la démonstration qu'Ottawa n'a aucune vision d'ensemble.

Les députés du Bloc Québécois ont également constaté que le gouvernement fédéral se comporte en maître sur le Saint-Laurent. À partir de ses compétences en matière de navigation et des pêches, il réglemente la plupart des activités qui s'y déroulent et il contrôle ses principaux accès, soit les ports.

Le gouvernement fédéral s'est approprié le Saint-Laurent mais sans en assumer la responsabilité. Par exemple, Ottawa a créé les Zones d'intervention prioritaires (ZIP) mais il refuse de les financer adéquatement. Il contrôle la gestion des pêches, ce qui a mené au désastre qu'on connaît. Il contrôle le transport maritime mais refuse d'en assumer les frais.

Le gouvernement fédéral néglige le Saint-Laurent, par exemple en refusant d'entretenir les infrastructures portuaires dont il est responsable, en laissant l'érosion des berges s'étendre année après année et en ne se préoccupant pas des obus rejetés par l'armée dans le lac Saint-Pierre.

S'il fait preuve de négligence, le gouvernement fédéral, fidèle à son habitude, fait tout ce qu'il peut pour empêcher le gouvernement du Québec de jouer un rôle plus important. Il suffit de se pencher sur la politique fédérale de cession des ports pour s'en convaincre.

La souveraineté permettra au Québec de se réapproprier le Saint-Laurent

S'il y a une conclusion générale à tirer de cette opération de consultation, c'est que pour que le Québec puisse se réapproprier et mettre en œuvre un ambitieux projet de développement du Saint-Laurent, il doit pouvoir compter sur tous les outils de la souveraineté.

Le Bloc Québécois veut faire du Saint-Laurent un enjeu majeur

La consultation menée par le Bloc Québécois nous permet d'affirmer que la population québécoise veut que l'avenir du Saint-Laurent devienne un enjeu majeur du débat politique. Nous avons constaté un attachement profond des Québécoises et des Québécois pour ce majestueux cours d'eau et son avenir les préoccupe grandement.

Le Bloc Québécois s'engage à faire du Saint-Laurent un dossier majeur de son action politique et parlementaire.

Les enjeux prioritaires : lac Saint-Pierre, infrastructures portuaires et érosion des berges

C'est la question des obus qui soulève le plus d'indignation au lac Saint-Pierre. En effet, il y a toujours 300 000 obus (dont 8000 potentiellement explosifs) du ministère de la Défense qui dorment au fond du lac, ce qui menace les habitats et empêche les communautés riveraines d'aller de l'avant avec des projets de mise en valeur. De plus, malgré la désignation du lac Saint-Pierre en tant que Réserve mondiale de la biosphère par l'UNESCO, le financement gouvernemental pour assurer une gestion écosystémique de la zone par les communautés locales est nettement insuffisant.

Le Bloc Québécois intensifiera ses efforts pour amener le gouvernement fédéral à retirer les obus du lac Saint-Pierre et à mieux financer les efforts des communautés locales pour assurer la gestion écosystémique du lac Saint-Pierre.

L'érosion des berges constitue le problème le plus fréquemment soulevé dans pratiquement toutes les sections du Saint-Laurent. Les disparités régionales sont toutefois importantes quant à l'ampleur du phénomène et à ses causes. Dans le tronçon fluvial, l'érosion est principalement provoquée par la navigation, alors que dans l'estuaire et dans le golfe ce sont les changements climatiques qui seraient en cause.

Dans certaines régions, telles la Côte-Nord et les Îles-de-la-Madeleine, la situation est alarmant. Des milliers de maisons sont menacées d'être emportées par la mer d'ici 30 ans. Les citoyens et municipalités touchés par le phénomène demandent un certain dédommagement de la part des gouvernements. Ils demandent au gouvernement fédéral de réinstaurer le programme de protection des berges aboli dans les années 1990.

Sans être aussi dramatique, l'érosion des berges dans le tronçon fluvial entraîne néanmoins des pertes pour les propriétaires riverains et provoque la dégradation des habitats naturels en bordure du fleuve. Un des secteurs les plus touchés à cet égard est l'archipel du lac Saint-Pierre, qui compte une centaine d'îles dont plusieurs sont ravagées par l'érosion.

Il n'existe pas de consensus fort quant aux solutions à l'érosion des berges. Le Bloc Québécois se propose donc d'initier une étude au Comité permanent de l'Environnement.

Le mauvais état de plusieurs ports régionaux et petits quais constitue un véritable frein aux projets de développement récréotouristique. Dans certains cas, le laisser-faire du gouvernement fédéral à cet égard nuit carrément au développement régional. Par exemple, les intervenants rencontrés dans Charlevoix se sont indignés de la situation au quai des Escoumins où l'accès à la Rive-Sud par le traversier, qui existe depuis 100 ans, risque d'être compromis. Dans plusieurs régions, on demande à Transports Canada d'investir dans ses installations portuaires avant de les céder ou de les confier à une gestion locale.

Dans certains cas, le gouvernement fédéral refuse d'aménager les installations dans le sens d'un développement récréotouristique pourtant souhaité par la population locale, comme ce fut le cas au village de Cloridorme en Gaspésie. Les administrateurs de petits ports demandent à ce que les décisions concernant les havres de pêches soient prises par les décideurs régionaux du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord, en lieu et place des fonctionnaires des centres urbains.

Autres propositions du Bloc Québécois

Afin d'amorcer dès maintenant un virage important en ce qui a trait à l'avenir du Saint-Laurent, le Bloc Québécois va mettre de l'avant les positions suivantes au cours des prochains mois :

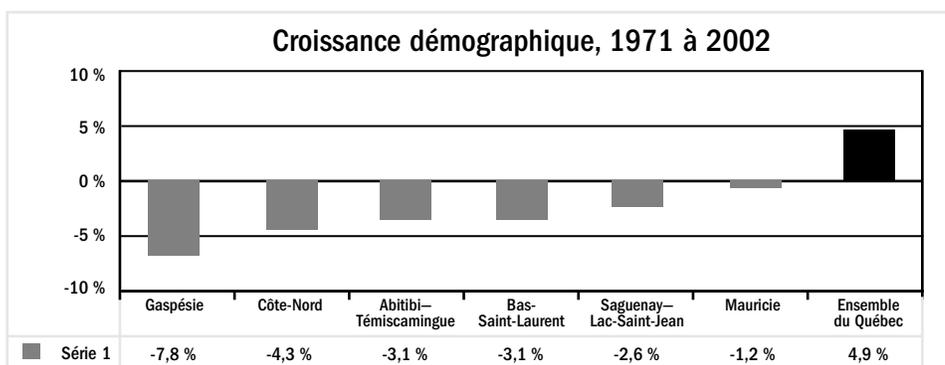
- accroître la compétitivité du transport maritime, un mode qui comporte de grands bénéfices environnementaux et qui permet de réduire notablement la congestion routière⁵⁹;
- encourager les projets locaux de développement récréotouristique qui mobilisent la population et qui doivent actuellement surmonter de nombreux obstacles;
- modifier la *Loi maritime du Canada* afin d'obliger les administrations portuaires à consulter les citoyens et les élus municipaux concernant les aménagements immobiliers et l'accès public;
- augmenter le financement des ZIP et accroître leur indépendance;
- amener Transports Canada à déposer un plan de développement pour les ports régionaux qui demeurent la propriété du gouvernement fédéral;
- veiller à ce que le gouvernement fédéral ne cède pas aux États-Unis sur les questions litigieuses concernant les eaux limitrophes et qu'il adopte une attitude beaucoup plus stricte sur les questions de dérivation;
- signer et mettre en œuvre la Convention internationale de 2004 pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires.

⁵⁹ Des propositions en ce sens se retrouvent dans le chapitre sur les transports.

4.2 L'exode des jeunes

Le déclin démographique de certaines parties du territoire

Certaines parties du territoire souffrent déjà d'un déclin démographique qui est profondément angoissant pour leurs habitants. L'exode des jeunes est particulièrement inquiétant, car il occasionne une spirale négative, aussi bien aux plans économique, que culturel ou social. La Gaspésie, la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Bas-Saint-Laurent et la Mauricie sont les parties du territoire québécois actuellement touchées par la décroissance démographique :



Le départ d'une partie des jeunes d'un territoire vers les grands centres n'est pas un phénomène nouveau. Au cours du dernier siècle, l'exode rural a amené des centaines de milliers de personnes à quitter les régions rurales pour s'établir dans les grands centres ou à l'extérieur du Québec. Étant donné le taux de natalité élevé jusque dans les années 1960, cela a, sauf exception, peu affecté les régions puisque la croissance démographique demeurait positive.

Aujourd'hui, le renouvellement de la population passe autant par l'immigration que par la natalité. Or, certaines parties du territoire québécois ne reçoivent que très peu d'immigrants, tandis que le faible taux de natalité ne compense pas les départs.

Renverser la vapeur

Pour assurer l'occupation de l'ensemble du territoire québécois, il faut non seulement freiner l'exode des jeunes mais aussi favoriser l'installation de personnes en provenance de l'immigration. Pour y arriver, il faut que chaque région du Québec puisse offrir à sa population une qualité de vie enviable.

Le Bloc Québécois propose plusieurs pistes de solution. Tout d'abord, rétablir l'intégrité des services publics de santé et d'éducation. Assurer un accès adéquat à des services de base comme le téléphone et Internet ainsi que la présence de médias régionaux partout sur le territoire.

Ensuite, il faut adapter les programmes du gouvernement fédéral à la réalité vécue dans chaque région, en commençant par le programme d'assurance-emploi qui ne tient pas suffisamment compte de réalités très diverses.

Il faudra également améliorer notablement le réseau des infrastructures de transports maritime, routier, ferroviaire et aérien. Cette question touche l'ensemble du territoire québécois mais avec une acuité particulière pour certaines parties délaissées par le gouvernement fédéral au cours des dernières années.

Finalement, chaque partie du territoire compte des secteurs économiques qui sont au cœur de son développement. Le bois d'œuvre, les pêches, l'agroalimentaire, le tourisme, le secteur minier et la production énergétique ne doivent pas être négligés.

Avant toute chose, cependant, il est urgent que les régions du Québec reçoivent leur juste part des dépenses du gouvernement fédéral. Après tout, la population de ces régions paie sa part d'impôt à Ottawa.

Si des progrès sont accomplis dans tous ces domaines au cours des prochaines années, toutes les parties du territoire québécois seront en mesure de retenir plus de jeunes et d'en attirer un plus grand nombre de l'extérieur. Le Québec sera alors plus fort qu'il ne l'est aujourd'hui. Il sera en meilleure position pour réaliser la souveraineté et ainsi donner au Québec tous les outils nécessaires à une véritable politique d'occupation et de développement du territoire québécois.

4.3 Le manque à gagner régional

Le manque à gagner du déséquilibre fiscal et de l'assurance-emploi

En tenant compte du manque à gagner annuel découlant du déséquilibre fiscal et des coupures des libéraux dans le régime d'assurance-emploi pour les régions, on constate l'impact négatif de ces décisions sur les économies locales. Chacune des économies régionales est ainsi privée, chaque année, de plusieurs millions de dollars.

Des dépenses en immobilisation anémiques

Quand la construction va, tout va, dit le vieil adage. S'il n'en tenait qu'au fédéral, cela irait bien mal dans les régions du Québec. Alors que les Québécois paient près de la moitié de leurs impôts au gouvernement fédéral, ce dernier n'a contribué qu'à hauteur de 2,7 % du total des dépenses en immobilisation (bâtiments, routes, ponts, ports, etc.) entre 1999 et 2001 au Québec.

Quant aux dépenses publiques en immobilisation (faites par les gouvernements, les administrations locales et les sociétés d'État), la part du gouvernement fédéral et de ses sociétés d'État ne s'élevait qu'à 7 % du total pendant les trois mêmes années. Le gouvernement du Québec, ses sociétés d'État et les municipalités ont pour leur part effectué 93 % des dépenses.

Dans l'ensemble, le gouvernement du Québec a effectué cinq fois plus de dépenses en immobilisation que le gouvernement fédéral. Même dans l'Outaouais, le gouvernement du Québec a davantage contribué aux immobilisations que le gouvernement fédéral!

Et quand on s'éloigne des grands centres, la situation est encore pire. En effet, si l'on retire les grandes régions de Montréal, de Québec et de Gatineau, le gouvernement fédéral n'a effectué que 1,2 % des dépenses publiques en immobilisation, soit 38 fois moins que le gouvernement du Québec. En région, le Québec et les administrations locales ont contribué à hauteur de 98,8 % de ces investissements.

Le Bloc Québécois continuera d'insister pour que les régions du Québec reçoivent une plus large part des investissements structurants du gouvernement fédéral.

L'Outaouais lésé par le gouvernement libéral

21 ans après que le gouvernement fédéral se soit fixé comme objectif de faire en sorte que la proportion des fonctionnaires fédéraux qui travaillent du côté québécois de la rivière des Outaouais passe de 22,6 à 25 %, leur proportion a diminué. En fait, si l'on tient compte des sociétés d'État et des agences, seulement 20 % des fonctionnaires sont en Outaouais, contre 80 % en Ontario.

Sur les 122 centres de recherche fédéraux, seulement 17 se trouvent au Québec (14 %), contre 48 en Ontario. Ottawa et ses environs possèdent 31 centres de recherche fédéraux, alors que Gatineau n'en possède qu'un seul (le Centre de recherche en technologies langagières)

Tout cela est le résultat du fait que le gouvernement du Parti libéral du Canada tient les électeurs de l'Outaouais pour acquis. L'élection dans l'Outaouais d'un élu bloquiste modifiera cette situation.

Le Bloc Québécois s'engage à réclamer que l'Outaouais bénéficie de sa juste part des emplois et des laboratoires fédéraux.

La faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe

Au Canada, il y a quatre facultés de médecine vétérinaire. Au Québec, nous avons la seule faculté francophone au Canada et c'est la Faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe. En fait, c'est la seule faculté francophone en Amérique.

En 1999, cette faculté de médecine vétérinaire a perdu son agrément complet de l'organisme qui l'évalue et qui se nomme l'AVMA. Depuis ce temps, des efforts soutenus de tous les intervenants, dont le Bloc Québécois, ont permis à la faculté de remplir 10 des 11 critères de l'AVMA.

Il n'y a qu'un seul critère déficient à ce moment-ci, soit celui des infrastructures et équipements. Pour compléter la phase 2, un montant de 24 millions \$ est nécessaire et ce montant doit parvenir du gouvernement fédéral.

Le Bloc Québécois s'engage à renouveler jusqu'à ce qu'il ait obtenu gain de cause la demande de la Faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe qui demande au gouvernement fédéral de contribuer à hauteur de 24 millions \$ aux investissements en infrastructures et équipements.

4.4 Des services de qualité sur l'ensemble du territoire

Des services publics et des emplois de qualité

La première condition pour que les gens acceptent de vivre hors des grands centres consiste à assurer une bonne qualité de vie sur l'ensemble du territoire québécois. À cet égard, la qualité des services publics joue pour beaucoup. Le Bloc Québécois a calculé que le déséquilibre fiscal prive les régions du Québec de dizaines de millions de dollars chaque année qui autrement seraient disponibles pour améliorer les services de santé et d'éducation, en plus de fournir des emplois de qualité à même de retenir et d'attirer les jeunes ménages.

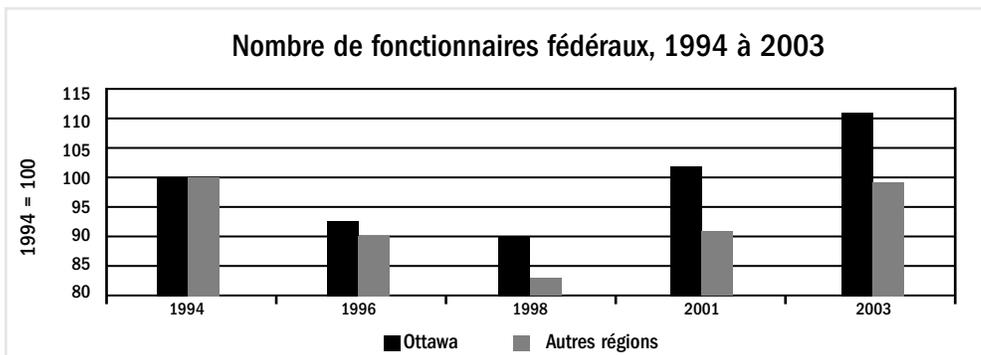
L'investissement dans des services de santé de qualité permet de retenir les personnes âgées sur un territoire mais aussi de créer et de conserver des emplois de qualité. Les services d'éducation sont encore plus fondamentaux, puisque les cégeps et les universités du Québec établis hors des grands centres permettent aux jeunes d'étudier dans leur propre région et fournissent, là encore, des emplois de grande qualité.

Il faut imaginer l'impact positif que pourra avoir l'injection de plusieurs millions de dollars supplémentaires, chaque année, dans les services publics de santé et d'éducation en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine ou en Abitibi-Témiscamingue, par exemple.

Le Bloc Québécois continuera à mener la bataille du déséquilibre fiscal à Ottawa pour que les impôts des Québécoises et des Québécois servent à améliorer les services publics partout sur le territoire québécois.

Les emplois fédéraux concentrés à Ottawa

Le gouvernement libéral de Paul Martin, lorsqu'il a coupé dans les effectifs de la fonction publique, a concentré ses coupures hors d'Ottawa. Mais quand le temps des surplus et de la création de nouveaux emplois fédéraux est venu, c'est Ottawa qui en a bénéficié, pas les régions.



Source : Comité de révision des programmes fédéraux, Volet I, Bloc Québécois.

Cette concentration de plus en plus marquée des emplois fédéraux à Ottawa a des conséquences négatives importantes pour les régions québécoises : tout d'abord, la qualité des services offerts par le gouvernement fédéral s'est beaucoup détériorée au cours des dernières années, les

citoyens se heurtant souvent à des systèmes téléphoniques plutôt que de pouvoir faire affaire directement avec un employé fédéral; ensuite, les réalités diverses des régions ne sont pas prises en compte par Ottawa; et, finalement, les emplois fédéraux se font plus rares, ce qui prive les économies régionales d'emplois bien rémunérés.

Des médias pour tous, partout

C'est la responsabilité du gouvernement fédéral, par le biais du CRTC, de s'assurer que toutes les parties du territoire aient accès à des médias de qualité qui reflètent les réalités locales, et de s'assurer que chacun ait accès aux services téléphoniques de base, y compris un accès à Internet. Actuellement, des centaines de citoyens n'ont toujours pas accès à une ligne téléphonique privée, ce qui est franchement inacceptable au début du 21^e siècle.

Le Bloc Québécois s'engage à déposer un projet de loi qui obligera les entreprises de téléphonie et de communications à offrir tous les services partout sur le territoire qu'elles desservent.

La fermeture des postes de la GRC

En septembre 2004, la GRC annonçait la fermeture de 9 de ses 23 détachements sur le territoire québécois. Dans les mois qui ont suivi, le Bloc Québécois a dénoncé cette décision qui met en péril la sécurité des Québécoises et des Québécois et a demandé un moratoire sur la fermeture des détachements. Malgré une motion initiée par le Bloc Québécois et adoptée par le Comité permanent de la justice et la Chambre des communes, demandant expressément à la GRC de garder ouverts ses détachements au Québec avec le nombre requis d'agents en poste, la GRC n'a pas hésité à défier les élus en poursuivant la fermeture des détachements en région. Le Bloc Québécois a vigoureusement dénoncé cette attitude inacceptable qui accentue le déficit démocratique auquel le gouvernement de Paul Martin avait justement promis de remédier.

Le Bloc Québécois n'abandonnera pas la bataille puisque la réouverture des détachements s'impose au nom de la protection des citoyens. De l'admission même de la GRC, les fonctions principales des agents en poste dans certains des détachements fermés consistaient à effectuer des patrouilles préventives le long de la frontière et à répondre aux appels d'urgence des douaniers et des agents d'immigration. Redéployés à des centaines de kilomètres de la frontière, les agents de la GRC ne sont plus en mesure de remplir adéquatement leurs fonctions.

De même, la jonction entre les groupes criminels locaux, notamment les narcotrafiquants, et leurs ramifications nationales et internationales, rend davantage essentielle la lutte au crime organisé. C'est justement le rôle des enquêteurs locaux de la GRC et ils ne pourront plus le remplir adéquatement.

Si la GRC s'obstine à maintenir sa position, le Bloc Québécois va exiger que le prochain gouvernement remette à la Sûreté du Québec les budgets d'opération dont elle a besoin afin d'assurer la relève de la GRC.

Le Bloc Québécois exigera la réouverture des détachements de la GRC ou à tout le moins le transfert à la Sûreté du Québec des budgets d'opération dont elle a besoin afin d'assurer la relève.

Le pont de Québec

Véritable hommage à l'ingéniosité humaine, le Pont de Québec, classé monument historique international du génie civil, se trouve, à moins de trois ans du 400^{ième} anniversaire de la Ville de Québec, dans un état pitoyable. En effet, alors que les travaux de réfection du pont traînent en longueur, l'état de détérioration de la structure et les problèmes majeurs de corrosion sont de plus en plus inquiétants. Pourtant, le gouvernement fédéral ne semble guère préoccupé par la décrépitude de ce joyau du patrimoine québécois, rejetant la responsabilité de l'entretien sur le CN. Pourtant, dans son rapport de novembre 2005, la vérificatrice générale écrivait : « Transports Canada se doit de prendre des mesures qui assureront la viabilité à long terme du Pont de Québec. »

C'est pourquoi le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral qu'il entreprenne les démarches nécessaires afin que la rénovation du Pont de Québec soit terminée avant 2008.

Le Centre de tri postal

Selon le Bloc Québécois, Postes Canada ne peut justifier la suppression de plusieurs centaines d'emplois et la fermeture du centre de traitement du courrier de la Capitale nationale, ni le bien-fondé d'une centralisation des opérations à Montréal.

Ce transfert ferait perdre plus de 300 emplois bien rémunérés à la région de Québec. Comment peut-on croire que la perte de ces emplois, qui représentent plus de 12 millions \$ annuels de masse salariale, n'aura aucune conséquence économique pour Québec et ses environs?

Le Bloc Québécois, dans un premier temps, demande au gouvernement fédéral de suspendre le processus de fermeture du centre de tri de Québec jusqu'à ce que la société d'État soit en mesure de présenter un plan global de restructuration.

4.5 Adapter Ottawa aux réalités régionales

Les programmes du gouvernement fédéral, ses décisions administratives et son comportement général sont viciés à la base pour les régions du Québec parce que la philosophie qui les sous-tend part du principe que ce sont les citoyens et les régions du Québec qui doivent s'adapter à Ottawa. Le Bloc Québécois considère que c'est contraire au bon sens. C'est au gouvernement fédéral à s'adapter aux réalités régionales, pas l'inverse.

Les programmes fédéraux mal adaptés aux régions rurales

Les programmes fédéraux sont souvent conçus en fonction des grandes villes canadiennes, ce qui fait en sorte d'exclure la participation des régions rurales. En décembre 2001, le gouvernement du Québec a adopté une politique nationale de la ruralité pour soutenir le développement des communautés rurales québécoises. Cette politique a déjà commencé à porter ses fruits. Un des éléments les plus importants de cette politique, c'est l'introduction d'une clause modulatoire pour adapter les programmes aux réalités différentes des régions. Cela signifie que chaque programme gouvernemental peut et doit être modulé selon les réalités de chaque partie du territoire. La façon de faire du gouvernement fédéral est très éloignée de cet objectif et rien n'indique que le gouvernement de Paul Martin compte changer les choses avec sa volonté affichée de concentrer ses efforts sur les grandes villes canadiennes.

Le Bloc Québécois reviendra à la charge pour faire en sorte que le gouvernement fédéral introduise une clause modulatoire pour adapter ses programmes aux réalités différentes des régions rurales du Québec.

Un régime d'assurance-emploi mal adapté aux réalités régionales

Les coupures répétées du gouvernement libéral de Paul Martin dans le régime d'assurance-emploi ont fait particulièrement mal aux régions du Québec. Là encore, ce sont des dizaines de millions de dollars qui ont été retirés des régions, alors que cet argent, en plus de venir en aide aux travailleurs sans emploi, permettait de dynamiser les économies locales, bénéficiant à tous les commerçants et permettant de créer des emplois.

Ce véritable détournement de fonds a également causé un tort considérable aux entreprises saisonnières qui ont maintenant de la difficulté à recruter du personnel. Les jeunes, qui sont particulièrement visés par les réformes de l'assurance-emploi, ont été poussés à l'exode. Il est urgent d'implanter les réformes trop longtemps attendues au régime d'assurance-emploi.

Le Bloc Québécois exhorte le gouvernement fédéral à rembourser les 46,2 milliards \$ qu'il a pillés dans la caisse d'assurance-emploi pour bonifier le régime, à mettre fin au « trou noir » qui affecte les travailleurs saisonniers et à abolir les conditions discriminatoires imposées aux jeunes travailleurs.

Les organismes locaux de concertation

Le terreau dans lequel l'économie sociale est née et s'est développée est constitué, au niveau des collectivités locales et des quartiers urbains, d'une foule d'organisations de concertation des acteurs sociaux, communautaires, économiques et culturels qui oeuvrent dans leurs milieux

respectifs. Parmi ces organisations, on compte les Centres de développement locaux (CLD) et les Corporations de développement économique et communautaire (CDEC).

Ces organismes constituent en quelque sorte les lieux de rassemblement des forces vives de leur communauté. Par leurs actions de concertation, ils visent la revitalisation de leur territoire ou de leur quartier, notamment par le soutien au démarrage et à l'expansion d'entreprises privées ou d'entreprises d'économie sociale.

Certaines de ces organisations sont supportées par le gouvernement fédéral. C'est le cas des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) mais aussi, en partie, des CDEC. Ces dernières, au nombre de quatorze à l'échelle du Québec, sont autonomes et sont financées conjointement par le Québec, par Ottawa et par les municipalités. D'autres, comme les CLD et les conférences régionales des élues et des élus (CRÉ), sont soutenues exclusivement par le gouvernement du Québec. Dans tous les cas, le gouvernement fédéral n'est pas tenu de respecter leurs priorités en matière de développement.

Le Bloc Québécois se fera le relais auprès du gouvernement fédéral des initiatives du milieu qui font consensus dans les régions du Québec.

Quand la visibilité fédérale se fait sur le dos des régions

Le gouvernement du Québec est seul en mesure de mettre en œuvre une politique intégrée de développement des régions parce qu'il est responsable de la majorité des questions qui ont une incidence sur le développement régional : municipalités, aménagement du territoire, éducation et formation, accueil et intégration des immigrants, ressources naturelles, etc. Il dispose d'une politique de développement régional, les structures existent, les régions sont associées à l'élaboration des priorités et à leur mise en œuvre mais les ressources manquent.

Depuis 1962, le gouvernement du Québec demande d'être le seul maître d'œuvre du développement régional. Après 43 ans de débats incessants, la question n'est toujours pas réglée. Deux visions du développement régional s'affrontent, les actions s'annulent, les régions stagnent. Entre 1973 et 1994, il existait une entente entre Québec et Ottawa. L'essentiel des sommes fédérales passait par les structures québécoises. Or, à l'automne 1994, le gouvernement fédéral annonçait qu'il mettait fin à l'entente avec le Québec et qu'Ottawa agirait dorénavant unilatéralement, via le Bureau fédéral de développement régional (BFDR).

Paul Martin était le ministre responsable du BFDR à l'époque. Alfonso Gagliano a annoncé cette décision gouvernementale le 14 novembre 1994 : « *Le Bureau fédéral deviendra donc le véritable courtier en informations et programmes, le guichet unique.* » Fini la coopération avec le gouvernement du Québec. Deux ans plus tard, les premières commandites fédérales débutaient dans les régions du Québec, par l'entremise du BFDR.

Fort de l'argent du déséquilibre fiscal, Ottawa a décidé en 2004 d'intensifier sa présence dans les régions du Québec en faisant adopter une loi créant un nouveau ministère fédéral du développement régional au Québec. La loi ne prévoit aucun mécanisme par lequel Ottawa est tenu de respecter les priorités du gouvernement du Québec ou de tenir compte des instances régionales.

Les amendements que le Bloc Québécois a déposés en ce sens ont été rejetés par les partis fédéralistes. Le ministre fédéral aura ainsi toute latitude de politiser son action.

Un transfert au gouvernement du Québec des 428 millions \$ qu'Ottawa investit dans Développement économique Canada cette année aurait permis la mise en place d'une véritable politique québécoise de développement des régions. Malheureusement, cette politique est actuellement impossible et la création d'un ministère fédéral ne vient que perpétuer le dédoublement improductif qu'on connaît.

Le Bloc Québécois fait sienne la position adoptée par tous les gouvernements du Québec depuis deux générations, à savoir que le Québec doit être le maître d'œuvre des politiques de développement régional et que les sommes que le gouvernement fédéral y consacre devraient être transférées au Québec.

Stimuler la deuxième et la troisième transformation en région

Il sera difficile d'enrayer le relatif déclin économique de certaines régions si celles-ci restent confinées à l'extraction de matières premières destinées à être toutes transformées à l'extérieur. Pour les régions, la 2^{ième} et la 3^{ième} transformation constituent une partie de la réponse aux problèmes liés à la création et à la préservation des emplois, à la concurrence internationale et à la vulnérabilité aux variations du marché international des matières premières.

Pensons ici au secteur minier qui se développe lorsque le cours des métaux est élevé et qui vit des crises quand il est bas. Pensons aussi à l'industrie du bois d'œuvre qui souffre toujours du conflit commercial avec les États-Unis. Les produits transformés du bois étant exemptés des droits américains, l'industrie aurait été beaucoup moins affectée par le conflit si le secteur de la transformation avait été plus développé.

Dans toutes les régions, on est conscient de la nécessité d'élargir la gamme des activités économiques. En 25 ans, la dépendance des régions ressources du Québec envers le secteur primaire a diminué de moitié. Dans ces régions, on comptait presque quatre fois plus d'entreprises de transformation en 2002 qu'en 1975. Il s'agit d'une tendance réelle mais qui ne compense pas encore les pertes survenues dans le secteur des ressources naturelles.

Les gens des régions sont entrepreneurs. *Per capita*, il n'y a pas moins de projets d'entreprises en région qu'ailleurs au Québec. Malheureusement, elles croissent moins vite et leur taux de survie est moindre. En effet, même si les entreprises en région ont des atouts qui leur sont propres, elles font aussi face à des difficultés qui leur sont propres (éloignement des fournisseurs et des marchés, coûts de transport élevés, infrastructures déficientes, difficulté à recruter de la main-d'œuvre qualifiée).

Pour éviter que les régions s'engouffrent dans la spirale du déclin, il faut, à l'instar du gouvernement du Québec, que le gouvernement fédéral mette en place un train de mesures pour y favoriser le développement des industries de transformation.

Le Bloc Québécois propose que le gouvernement fédéral favorise l'établissement de travailleurs qualifiés en région en offrant, comme le gouvernement du Québec, un crédit d'impôt remboursable d'une valeur maximale de 8000 \$ à tout jeune diplômé qui s'établit dans une région ressources pour y occuper un emploi dans son domaine.

Le Bloc Québécois propose que le gouvernement fédéral favorise la création d'emplois dans les régions ressources et accorde aux entreprises de deuxième et troisième transformation de ces régions un crédit d'impôt équivalant à 30 % de l'augmentation de leur masse salariale.

Le Bloc Québécois propose de plus que le gouvernement fédéral favorise le développement des PME manufacturières dans les régions ressources en leur offrant un congé fiscal équivalant à 50 % de leur impôt sur le revenu.

4.6 Les transports

Une politique intégrée des transports dans un Québec souverain

Une politique des transports fait partie intégrante de toute stratégie de développement économique. Les infrastructures destinées au transport des personnes et des marchandises constituent l'ossature d'une économie développée. Pour une nation ouverte sur le monde comme le Québec, un réseau de transport performant, concurrentiel et intermodal, qui ouvre l'accès aux grands réseaux de transport continentaux et internationaux, est particulièrement essentiel.

L'économie québécoise a de tout temps été désavantagée par les politiques de transport successives du gouvernement fédéral. L'élargissement de la voie maritime a été conçu pour drainer l'activité économique du Québec vers les Grands Lacs. Les réseaux de chemin de fer ont été orientés selon un axe est-ouest pour consolider l'unité canadienne, alors que l'axe économique naturel du Québec va du nord au sud, vers les États-Unis. De même, la politique canadienne de transport aérien a été conçue pour favoriser Toronto, au détriment de Montréal.

Bien que le rôle premier d'un réseau de transport soit d'assurer une circulation fluide des marchandises et des personnes, le Bloc Québécois estime qu'une politique des transports cohérente et responsable doit également tenir compte de plusieurs considérations sociales et environnementales.

L'impact que la souveraineté du Québec aura sur les infrastructures de transport du Québec est impressionnant. Il est possible d'imaginer les retombées qui en découleront à tous les niveaux.

Le transport aérien

Au cours des années, le gouvernement fédéral a accumulé les échecs en matière de transport aérien. L'échec le plus flagrant et le plus dommageable pour le Québec a été le fiasco de l'Aéroport de Mirabel, provoquant une certaine marginalisation de Montréal face à Toronto, qui a été systématiquement avantagée dans l'attribution des lignes internationales.

En conséquence, les voyageurs de l'Est du Canada se trouvent trop souvent dans la situation déplorable où ils doivent transiter par Toronto pour se rendre en Europe, alors que Montréal est géographiquement mieux placée pour desservir cette région. Dans ce contexte, le Bloc Québécois propose que le Québec souverain accorde de nombreuses routes aériennes aux transporteurs internationaux à destination et en partance de la région de Montréal avec pour résultat une augmentation du trafic aérien et le retour des vols passagers à Mirabel.

Québec sera la capitale d'un pays souverain et, à ce titre, elle accueillera des dizaines d'ambassades et d'organismes internationaux, en plus de se trouver au centre des déplacements de commis de l'État qui voyageront dans le monde entier. L'aéroport de Québec aura alors la masse critique de voyageurs pour offrir des liaisons aériennes internationales.

De plus, un Québec souverain aura à sa disposition tous les outils pour favoriser la desserte du transport aérien sur l'ensemble du territoire québécois. Le Bloc Québécois propose que le Québec souverain module la tarification des frais d'atterrissage et des frais de navigation, de même que

les taxes sur le carburant, pour favoriser le transport aérien régional. Le Québec souverain pourra également créer un programme de financement des travaux de réfection et d'entretien des aéroports locaux et régionaux.

Le transport maritime dans un Québec souverain

Le Saint-Laurent a, de tout temps, joué un rôle de premier plan dans l'économie québécoise. Alors que les ports de la Côte Est américaine grugent une part toujours plus importante du marché du transport maritime, le gouvernement fédéral a constamment augmenté les frais imposés à l'industrie maritime tout en réduisant ses services et en se désengageant des frais d'entretien des infrastructures portuaires sous sa compétence. Cela a fait en sorte d'affaiblir, année après année, la position concurrentielle de la Voie maritime du Saint-Laurent.

Le Québec souverain pourra établir une politique visant à faire du Saint-Laurent un axe de transport concurrentiel, en prenant à sa charge les frais de surveillance, de déglacage et de dragage.

Rappelons également que la Voie maritime du Saint-Laurent, réalisée à la fin des années 1950, n'a pas été conçue pour favoriser le développement du Québec mais, au contraire, pour satisfaire les besoins économiques des villes riveraines des Grands Lacs. Pour plusieurs secteurs industriels de Montréal ainsi que pour son port, les impacts ont été dévastateurs. Ce n'est d'ailleurs qu'après une longue période de reconversion vers le transport intermodal que le Port de Montréal s'est remis de son déclin.

Le Québec souverain interdira l'élargissement de la Voie maritime du Saint-Laurent, maintiendra en poste les pilotes du Saint-Laurent et il réglementera la navigation sur la Voie maritime pour éviter l'érosion des berges.

Le gouvernement du Québec s'est doté, en 2001, d'une politique de transport maritime d'envergure qui prend toute la mesure du potentiel unique de la Voie maritime du Saint-Laurent. Parmi les objectifs de cette politique, il est question non seulement d'accroître l'utilisation du Saint-Laurent comme voie de transport et de commerce mais, également d'utiliser les avantages du Saint-Laurent comme outils de développement socioéconomique des régions du Québec.

À cet effet, le gouvernement du Québec prévoyait notamment l'acquisition de dix ports jugés essentiels au développement économique de ses régions dans le cadre du programme de cession des ports du gouvernement fédéral. Ce dernier s'est toutefois empressé de bloquer le processus. Le Québec souverain, qui disposera de toutes les infrastructures portuaires actuellement sous compétence fédérale, pourra véritablement mettre en œuvre sa politique maritime.

C'est dans cette optique que le Bloc Québécois a engagé une vaste réflexion sur l'avenir du Saint-Laurent et a mené une consultation pour déterminer les préoccupations et les priorités des Québécoises et des Québécois concernant le Saint-Laurent.

Le transport routier

Le réseau routier du Québec est l'une des grandes victimes des éternels tiraillements avec le gouvernement fédéral. Il est complètement aberrant que des projets autoroutiers indispensables au

développement économique du Québec aient été repoussés pendant des dizaines d'années, faute d'entente avec le gouvernement fédéral qui détient les ressources financières essentielles pour de tels investissements.

L'augmentation constante du parc automobile constitue l'un des plus graves problèmes auxquels est confrontée la région montréalaise. La congestion routière entraîne une dégradation prématurée des infrastructures, un accroissement des émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'une perte nette de productivité. Finalement, les entreprises québécoises qui exportent ailleurs sur le continent subissent des frais qui affectent leur compétitivité. Le Québec souverain aura la capacité financière de développer et d'entretenir le réseau autoroutier selon ses intérêts.

Le transport ferroviaire

Rappelons que le réseau ferroviaire est sous-utilisé au Québec, alors que le développement du rail permettrait d'épargner des coûts de construction et de réparation d'infrastructures routières, tout en contribuant à diminuer la pollution atmosphérique.

Le réseau ferroviaire canadien a été développé selon une logique d'échanges commerciaux est-ouest, alors que les flux économiques du Québec sont davantage orientés sur un axe nord-sud.

C'est ainsi que le Québec souverain pourra se pencher sérieusement sur la possibilité de construire un lien ferroviaire rapide reliant Montréal à New York. Un tel projet permettra au Québec de développer son industrie ferroviaire et les technologies liées aux trains à grande vitesse, comme le Jet Train de Bombardier.

Le Québec souverain pourra soutenir la création d'un train à grande vitesse reliant Québec et Montréal. Il pourra également accélérer le passage aux douanes américaines en négociant avec les autorités américaines l'établissement d'un poste de douane à Montréal.

D'autre part, le rail joue un rôle de premier plan dans le transport intermodal, moyen incontournable de transporter des marchandises de façon durable et efficace. Les liaisons entre les réseaux routier, maritime et ferroviaire contribuent non seulement à la souplesse et à la rapidité de l'ensemble du réseau de transport mais permettent également des gains significatifs en terme d'efficacité énergétique.

Le Québec souverain pourra investir dans les connexions intermodales, qu'il s'agisse de transport de passagers ou de marchandises.

Transport en commun et environnement

L'une des conséquences les plus favorables de la souveraineté pour le gouvernement du Québec sera d'avoir la possibilité d'harmoniser ses politiques de transport et d'environnement, d'autant plus que l'industrie des transports au Québec est responsable d'une plus grande proportion des émissions de gaz à effet de serre que dans le reste du Canada, étant donné l'utilisation accrue de l'hydroélectricité, tant par l'industrie que le secteur résidentiel.

Pour le transport des marchandises, le transport routier est le plus rapide mais aussi le plus coûteux et le plus polluant. Inversement, les transports maritime et ferroviaire sont plus lents et moins flexibles mais aussi meilleur marché et moins polluants.

Le Québec souverain pourra se doter d'une politique de transport durable qui consiste, à l'aide d'incitatifs fiscaux et d'investissements dans le transport intermodal, à conjuguer les forces de chaque mode de transport de manière à accroître l'efficacité du système tout en réduisant la congestion routière et les émissions de gaz à effet de serre et en favorisant une répartition équitable des activités de transport dans toutes les régions du Québec.

Le Québec souverain poursuivra une politique de transport durable, notamment :

- en utilisant l'approche réglementaire afin que l'industrie automobile adopte des standards moins polluants;
- en favorisant l'achat de véhicules à faible niveau d'émission à l'aide d'incitatifs fiscaux;
- en développant davantage le réseau de transport en commun et en favorisant les liens intermodaux dans le transport des passagers (autobus, train de banlieue, métro, voiture);
- en soutenant les efforts de recherche et de développement sur les véhicules propres, par exemple à partir du Centre d'expérimentation des véhicules du Québec (CEVEQ), du moteur-roue développé par Hydro-Québec et du potentiel de fabrication de pièces en aluminium au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord.

Le transport maritime

Le désengagement fédéral face à ses responsabilités d'entretien de la voie navigable du fleuve Saint-Laurent met en péril la survie des ports commerciaux du Québec, qui ont ainsi de plus en plus de difficultés à soutenir la concurrence des ports de la Côte Est canadienne et américaine.

Pendant que le transport de marchandises par navire augmentait de 600 % au plan international depuis trente ans, et que le Mississippi, concurrent direct du Saint-Laurent, voyait son trafic annuel passer de 450 à 700 millions de tonnes, le trafic annuel du Saint-Laurent passait de 120 millions de tonnes au début des années 80 à environ 100 millions de tonnes en 2004.

La propension du gouvernement fédéral à refiler aux transporteurs les factures d'entretien de la voie navigable, les factures liées aux travaux de dragage ou encore de déglacage nuit à l'essor de l'économie maritime québécoise. Ces frais ont également des conséquences sur le marché intérieur. Certaines régions du Québec ont mis sur pied des projets de cabotage qui favorisent à la fois le développement régional et le transport intermodal. Ces projets sont défavorisés par les factures refilees aux transporteurs et l'absence de soutien fédéral à ces initiatives, du point de vue financier et réglementaire.

La Garde côtière canadienne facture annuellement 38,3 millions \$ à l'industrie maritime canadienne pour ses services. Près de la moitié de cette somme (47 %) est assumée par les navires qui circulent sur le Saint-Laurent. Pourtant, les dépenses de la Garde côtière sur ce territoire ne représentent que 17 % du total. Les conséquences de cette pratique sont extrêmement néfastes, considérant que les ports américains n'ont pas à assumer de tels frais.

Le transport maritime constitue un mode de transport qui comporte de grands bénéfices environnementaux et qui permet de réduire notablement la congestion routière, c'est pourquoi le Bloc Québécois se propose d'en accroître la compétitivité.

Le Bloc Québécois continuera d'exiger que le gouvernement fédéral prenne ses responsabilités d'entretien de la voie navigable du fleuve Saint-Laurent et que le Québec soit traité équitablement. Le Bloc Québécois exigera également un programme de soutien aux projets de cabotage.

Des investissements majeurs sont essentiels à la remise en état des infrastructures des ports fédéraux, d'autant plus que le gouvernement fédéral a fait preuve d'une grande négligence concernant l'entretien de ses ports depuis le début du programme de cession. Avant le lancement du programme de cession des ports, le gouvernement fédéral dépensait environ 22 millions \$ par année pour effectuer des travaux d'entretien. Cette somme est tombée à 4,1 millions \$ en 2004-2005. Il faudrait au moins 70 millions \$ pour procéder à une remise en état adéquate des ports régionaux québécois.

En février 2005, le gouvernement fédéral annonçait qu'il interrompait la cession de quatre ports stratégiques, soit ceux de Gros-Cacouna, Baie-Comeau, Matane et Gaspé. S'engageant à maintenir les infrastructures, la porte-parole de Jean Lapierre a cependant précisé qu'il n'était pas dans la mission du ministère fédéral des Transports d'investir dans le développement des ports.

Le Bloc Québécois veillera à ce que le programme de cession des ports fédéraux soit suffisamment financé puis accéléré au cours des prochaines années.

La porte d'entrée du Saint-Laurent

Le concept de porte d'entrée repose sur une constatation : la majorité des activités relatives aux chaînes d'approvisionnement et aux échanges commerciaux est concentrée à des emplacements géographiques clés – les « portes d'entrée » – qui sont généralement des ports importants – liés entre eux et aux principaux marchés par des « corridors » que sont les principales voies routières et ferroviaires.

Cependant, ce concept ne vise pas que les infrastructures physiques du réseau de transport. Il regroupe plusieurs éléments qui influent sur son rendement dont :

- la question du marché du travail, y compris la pénurie de main-d'œuvre dans des secteurs clés comme le camionnage sur longues distances;
- les méthodes d'exploitation dans la chaîne d'approvisionnement;
- l'augmentation des pressions en ce qui touche à la gestion de la frontière (la sécurité);
- les politiques de réglementation et les politiques économiques de tous les niveaux de gouvernement;
- les politiques et pratiques municipales sur l'utilisation des terrains.

Dans le cadre de la Stratégie canadienne sur la porte d'entrée du Pacifique, annoncée le 21 octobre, le gouvernement a déposé un projet de loi (C-68) ayant pour objet de constituer le

Conseil canadien de la porte d'entrée du Pacifique. Dans la récente Mise à jour économique et financière, le gouvernement a annoncé 590 millions \$ pour la Porte d'entrée du Pacifique.

Le Bloc Québécois s'engage à étudier plus à fond le projet fédéral de Porte d'entrée du Pacifique et considérera la possibilité d'en reprendre les éléments les plus intéressants pour le Saint-Laurent.

Transport aérien

Les coûts du transport aérien régional ont augmenté plus rapidement que dans le transport aérien en général et ce, alors que les services en région sont d'une importance cruciale pour les Québécoises et les Québécois. Le transport est le poumon des régions éloignées et leur lien avec le monde est certainement un des facteurs importants de leur compétitivité économique. Cependant, la marge de manœuvre du Québec est plutôt mince, étant donné la compétence fédérale en transport aérien et l'absence d'une politique fédérale dans ce domaine.

Le Bloc Québécois s'engage à rappeler au gouvernement fédéral que l'article 5 de la *Loi sur les transports au Canada* indique clairement que les transports doivent être reconnus « comme un facteur primordial du développement économique régional ».

Le Bloc Québécois a poursuivi ses efforts dans ce domaine. Il a rappelé au gouvernement l'importance de ramener la taxe sur la sécurité aérienne à zéro pour les aéroports régionaux, de réduire les frais aéroportuaires et de réduire de 50 % la taxe d'accise sur l'essence des transporteurs aériens régionaux.

De plus, le Bloc Québécois a dénoncé la hausse excessive du loyer exigé par le gouvernement fédéral à ADM, soit 306 % en un an. Ottawa a présenté une réforme du calcul des loyers mais son implantation et les baisses prévues sont beaucoup trop lentes, celles-ci s'étalant sur 4 ans. En fait, certains loyers d'aéroports demeurent excessifs, en particulier dans de petits aéroports.

Le Bloc Québécois insistera auprès du ministère des Transports pour qu'il cesse de pénaliser les aéroports québécois par des loyers exorbitants et proposera une exonération des loyers pour les petits aéroports où transitent moins de deux millions de passagers annuellement.

Taxe sur la sécurité aérienne

La taxe sur la sécurité aérienne, instaurée en réaction aux événements du 11 septembre 2001, et payée par les passagers depuis le 1^{er} avril 2002, affecte l'industrie du transport aérien. Cette taxe est en partie responsable du ralentissement du trafic de passagers et est un fardeau supplémentaire pour une industrie déjà lourdement pénalisée.

Dorval et Mirabel : de Toronto à Dorval

Le 9 mai 2002, le Conseil d'administration de Aéroports de Montréal (ADM), qui gère les aéroports de Mirabel et de Dorval, annonçait la fin des vols de passagers à Mirabel. Rappelons que depuis 1996, si la plupart des vols internationaux étaient rapatriés à Dorval, les vols nolisés demeuraient à Mirabel. Ce n'est plus le cas depuis novembre 2004. La fin des vols passagers à Mirabel marque une étape significative dans la saga de l'aéroport depuis sa construction.

Les mauvaises décisions d'Ottawa depuis 1969 sont à l'origine de la situation actuelle. Le transfert à Dorval et les coûts qui s'ensuivent sont le résultat de ces mauvaises décisions.

Tout le monde au Québec sait combien l'action du gouvernement fédéral dans le dossier du transport aérien à Montréal, au cours des 35 dernières années, aura été désastreuse, entraînant le déclin de Montréal comme plaque tournante du transport aérien dans le Nord-Est américain.

C'est le gouvernement fédéral qui accorde les routes aériennes internationales et celui-ci a favorisé Toronto au détriment de Montréal, une politique complètement incohérente avec la décision de construire un deuxième aéroport majeur (Mirabel) dans la région de Montréal.

L'explication simplifiée des libéraux fédéraux à l'effet que l'économie de Montréal et les tendances du transport aérien international auraient causé l'échec de Mirabel ne tient pas la route. Comme l'expliquait Jacques Girard, qui était président-directeur général de l'organisme Montréal International : « *Il n'y a pas suffisamment de trafic parce qu'on n'amène pas les vols à Montréal, on amène tous les vols à Toronto... Je pense qu'il y a un non-sens de faire venir les gens d'Halifax jusqu'à Toronto pour les retourner en Europe.* »⁶⁰

L'échec de Mirabel est imputable au gouvernement fédéral qui n'a même pas daigné terminer les infrastructures nécessaires à son développement, c'est-à-dire les autoroutes 13 et 50 ainsi que le lien ferroviaire avec Montréal.

Le gouvernement fédéral doit cesser d'avantager systématiquement l'aéroport de Toronto et doit accorder un plus grand nombre de lignes internationales à Montréal. Les voyageurs de l'Est du Canada se trouvent dans la situation déplorable où ils doivent trop souvent transiter par Toronto pour se rendre en Europe, alors que Montréal est géographiquement mieux placée pour desservir cette région.

La crise du SRAS, qui a frappé Toronto en 2003, illustre l'inconvénient de la concentration des vols internationaux à Toronto. Dans ce cas, les touristes d'outre-mer voulant visiter le Québec devaient pour la plupart transiter par Toronto, ce qui a eu pour conséquence d'étendre l'impact de la crise du SRAS à l'industrie touristique du Québec, même si aucun cas n'y a été détecté. De plus, il est tentant pour un touriste étranger de concentrer sa visite dans la région de Toronto, puisqu'il arrive et repart de là.

Le Bloc Québécois réclamera l'octroi de routes internationales aériennes à Montréal, de façon à réduire la concentration des routes internationales à Toronto.

L'aéroport de Mirabel : préserver l'avenir

En mars 1969, le gouvernement fédéral annonçait le projet de construction de l'Aéroport international de Mirabel et déposait le plus vaste plan d'expropriation jamais vu au Canada : 97 000 acres, soit 10 fois la taille des plus grands aéroports du monde et 27 fois celle de Dorval. 3000 familles ont été touchées.

⁶⁰ La Presse du 2 février 2004.

Après 35 ans et une première rétrocession de 80 000 acres par le gouvernement conservateur de Mulroney, 17 000 acres de terres sont toujours de propriété fédérale. Les agriculteurs et les expropriés de Mirabel demandent la rétrocession de 11 000 acres de terres. Les 6000 acres qui restent représentent deux fois la superficie de Dorval et suffisent amplement pour le développement futur des activités aéroportuaires.

Le Bloc Québécois a déposé une motion en ce sens et en a appuyé une deuxième déposée par un autre parti d'opposition. Les deux motions ont été adoptées mais le gouvernement continue à faire la sourde oreille.

Le Bloc Québécois s'engage à revenir à la charge dans le dossier de la rétrocession des terres de Mirabel jusqu'à ce qu'il ait obtenu gain de cause.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral doit mettre en place les conditions en vue de préserver les infrastructures de Mirabel : les pistes, l'aérogare, la tour de contrôle et les autres installations. Un Québec souverain aura besoin d'un aéroport de calibre international, disposant de la capacité nécessaire pour accueillir le trafic aérien qui augmentera alors inévitablement. Tôt ou tard, il faudra bien revenir à Mirabel. Dans ce contexte, il serait irresponsable de laisser se dégrader les bâtiments et les équipements de l'aéroport, ou encore de les transformer en vue d'une vocation qui n'aurait rien à voir avec l'activité aéroportuaire.

Le Bloc Québécois s'assurera que les bâtiments et les équipements de l'aéroport de Mirabel soient conservés en bon état de fonctionnement.

À cet égard, Aéroports de Montréal (ADM) a déjà annoncé son intention de miser sur la Zone de commerce international afin de développer le plein potentiel de Mirabel dans un rôle industriel et tout-cargo. Le Bloc Québécois estime que cette vocation industrielle de l'aéroport doit être appuyée par le gouvernement fédéral qui s'est jusqu'à maintenant totalement désintéressé du dossier.

Rappelons que c'est le gouvernement du Québec qui a mis en place la « Zone de commerce international » afin de profiter de la présence de l'aéroport de Mirabel et d'accélérer le développement économique de la région des Basses-Laurentides. Le gouvernement fédéral n'a jamais appuyé cette initiative qui est pourtant efficace et génératrice d'emplois.

L'une des contributions concrètes du gouvernement fédéral serait de faciliter l'implantation d'entreprises qui utilisent Mirabel comme tremplin pour réexporter leurs produits après certaines activités de transformation. Il existe déjà des programmes canadiens d'exonération ou de report de droits de douane et de taxes de vente mais ils sont complexes à gérer, particulièrement pour les entreprises étrangères. Le gouvernement fédéral pourrait mettre en place une réglementation simplifiée qui favoriserait l'implantation dans la zone industrielle de Mirabel de ce type d'entreprise.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral de mettre en place une réglementation simplifiée d'exonération ou de report de droits de douane et de taxes de vente pour les entreprises qui utiliseraient Mirabel comme tremplin pour réexporter leurs produits après certaines activités de transformation.

Transport routier

Plusieurs parties du territoire québécois sont mal pourvues en matière d'infrastructures routières. Celles-ci nécessitent des améliorations majeures, et le gouvernement fédéral a le devoir de faire sa juste part dans leur financement. Ottawa disposait d'une enveloppe pour les infrastructures stratégiques mais a attendu que le Québec soit en mesure d'investir un montant équivalent pour la débloquer. Comme le Québec est étranglé par le déséquilibre fiscal, il a eu de la difficulté à équilibrer les montants fédéraux.

Le résultat en est que plusieurs centaines de millions de dollars dédiés aux infrastructures routières ont dormi pendant deux ans dans les coffres d'Ottawa. Au printemps dernier, le gouvernement fédéral, devant la possibilité d'un déclenchement électoral hâtif, a redécouvert qu'il avait les fonds nécessaires.

Le Bloc Québécois s'engage à talonner le gouvernement fédéral jusqu'à ce qu'il remplisse des promesses maintes fois annoncées en finançant sa pleine part des investissements dans tous les projets d'infrastructures.

Le transport ferroviaire

Le transport ferroviaire est sous-utilisé au Québec; pourtant il constitue un lien fondamental de tout système intermodal de transport entre diverses régions. Encourager davantage le transport intermodal des marchandises permettrait de profiter à la fois de la souplesse du transport routier et des coûts financiers et environnementaux plus bas du transport ferroviaire. Le développement du transport intermodal et l'amélioration des réseaux ferroviaires constituent le passage obligé d'un système de transport des marchandises qui soit efficace et durable. L'amélioration des liaisons possibles entre les réseaux routier, maritime et ferroviaire contribuera à l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le développement du rail permettrait ainsi d'économiser en coûts de construction et de réparation d'autres types d'infrastructures, de préserver l'environnement et de profiter de l'effet de levier du système nord-américain du rail.

Le Bloc Québécois estime que le gouvernement fédéral peut faire davantage pour promouvoir l'utilisation du rail dans les relations commerciales avec les États-Unis.

Train rapide

Le projet de train rapide dans le corridor Québec-Windsor, supporté par le Bloc Québécois, est en butte aux tergiversations fédérales. Le 24 octobre 2003, le ministre des Transports de l'époque, David Collenette, avait annoncé un investissement de 700 millions \$ sur cinq ans dans ce corridor, ce qui était tout à fait insuffisant compte tenu que le coût des infrastructures d'un tel projet est estimé à 3 milliards \$. À tout le moins, ces sommes auraient pu permettre l'amélioration des dessertes ferroviaires actuelles qui, dans certains cas, en ont bien besoin. Mais voilà, les fonds annoncés en grande pompe par David Collenette ont tout simplement été annulés par le gouvernement de Paul Martin dès son arrivée au pouvoir.

Le Bloc Québécois entend réclamer du gouvernement fédéral qu'il oblige Via Rail à assurer le maintien des liaisons ferroviaires actuelles pour les passagers, y compris et surtout pour les régions éloignées, et qu'il continue d'améliorer le service offert aux passagers afin de hausser l'utilisation du rail. Le Bloc Québécois réclame que le gouvernement fédéral aille de l'avant dans l'amélioration de la liaison ferroviaire Montréal-Québec afin de permettre l'augmentation du nombre de passagers qui voyagent entre les deux villes et, ainsi, réduire l'utilisation des autoroutes.

Les gares de triage

Le bruit, en particulier près des gares de triage, est un irritant rencontré dans plusieurs circonscriptions québécoises. Il s'agit d'un problème particulièrement important à Lévis, Charny (avec la gare de triage Joffre), Sainte-Foy, Blainville et Montréal (Outremont et Côte-Saint-Luc).

En décembre 2003, les libéraux ont laissé mourir au feuilletton le projet de loi C-26, qui devait donner le mandat à l'Office des transports du Canada de contrôler le bruit lié aux activités ferroviaires. À la suite des pressions du Bloc Québécois, le gouvernement fédéral a déposé un nouveau projet de loi (C-44), qui aurait permis de corriger, du moins en partie, ce problème. Pour une deuxième fois, le projet de loi est mort au feuilletton.

Le Bloc Québécois déposera un projet de loi obligeant le gouvernement à mettre en place une procédure d'examen pour les plaintes des citoyens relatives au bruit du transport ferroviaire et donnant à l'Office des transports le mandat de régler les différends pouvant survenir entre les sociétés ferroviaires et les sociétés de transport public.

4.7 Les infrastructures municipales

L'essor économique d'une société et la qualité de vie de sa population reposent sur des infrastructures en bon état: routes, production et distribution de l'eau potable, collecte et assainissement des eaux usées, etc. Dans plusieurs municipalités, ces installations requièrent de façon urgente des investissements importants en raison de leur état de détérioration parfois avancé.

Dans une étude publiée au printemps 2003, le Conference Board du Canada concluait que 17,9 milliards \$ étaient nécessaires pour la mise à niveau des infrastructures québécoises sur une période de quinze années. Entre 1994 et 2003, le gouvernement fédéral n'a investi que 1,15 milliard \$ dans les infrastructures municipales au Québec.

Lors du dernier budget, le gouvernement fédéral s'est finalement engagé à verser une partie du produit de la taxe sur l'essence aux municipalités. Le Bloc Québécois avait cependant dénoncé la volonté affichée du gouvernement fédéral de lier le versement des sommes au respect de conditions établies par Ottawa alors que le fédéral n'a aucune compétence en matière d'affaires municipales.

Ainsi, le 28 juillet 2004, le ministre d'État à l'Infrastructure et aux Collectivités, John Godfrey, mentionnait que les ententes conclues entre le gouvernement fédéral et le Québec et les provinces devraient être « conformes à l'orientation fédérale » et contenir des « objectifs nationaux partagés ».

Ce n'est qu'après des pressions du Bloc Québécois et une fin de non recevoir catégorique du gouvernement du Québec que le gouvernement fédéral a abandonné l'idée d'imposer des conditions au transfert d'une partie de la taxe sur l'essence.

Toujours dans le Budget 2005, le gouvernement fédéral a affirmé que les programmes d'infrastructures fédéraux (Fonds canadien pour l'infrastructure stratégique, Fonds sur l'infrastructure municipale, Fonds sur l'infrastructure frontalière) seront renouvelés « après échéance » mais sans prévoir de sommes à cet effet.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral d'instaurer un nouveau programme d'infrastructures municipales et stratégiques et de faire en sorte que ces investissements soient récurrents. Tout financement fédéral envers les municipalités doit se faire dans le respect des champs de compétence du gouvernement du Québec qui demeurera le maître d'œuvre des programmes d'infrastructures.

Le transport en commun et Kyoto

En conjonction avec les initiatives visant à appliquer le Protocole de Kyoto, la promotion du transport en commun dans les centres urbains se doit d'être une priorité.

Les centres urbains connaissent des défis qui leur sont propres. L'utilisation de l'automobile et l'augmentation des besoins en mobilité, liés à la croissance économique, entraînent de la congestion et réduisent par le fait même l'efficacité du réseau de transport et la mobilité. Les services de transport en commun sont plus sûrs que le transport automobile. Ils permettent

également de réduire la congestion et de rééquilibrer croissance économique et mobilité. La congestion routière dans les villes a des conséquences en termes de productivité, mais également en termes de pollution atmosphérique.

Les municipalités s'entendent avec Québec sur le fait que le déséquilibre fiscal est responsable de nombreux problèmes auxquels elles doivent maintenant faire face. Le financement du transport en commun constitue un de ces problèmes.

Pour stimuler l'utilisation du transport en commun, le Bloc Québécois a déposé, au cours de la session, un projet de loi visant à ce que l'achat de laissez-passer pour le transport en commun soit déductible d'impôt.

Le Bloc Québécois s'engage à déposer de nouveau ce projet de loi qui permet d'encourager les citoyens à utiliser les transports en commun et ainsi de réduire l'émission des gaz à effet de serre.

4.8 L'agriculture québécoise

S'il est un secteur économique au cœur de l'occupation du territoire québécois, c'est bien le secteur agricole. Avec des ventes de 6,3 milliards \$ effectuées par 44 000 agriculteurs établis sur 31 000 fermes, l'agriculture au Québec, c'est important.

Au cours des dernières années, la société a été très exigeante envers les agriculteurs. On leur demande de produire des aliments de meilleure qualité et plus diversifiés, à meilleur prix, de prendre soin de l'environnement et d'aménager le territoire québécois pour l'ensemble de la société.

Les agriculteurs québécois ont en bonne partie relevé ces défis. La qualité et la diversité de leur production alimentaire se sont accrues, les prix sont restés bas, ils ont grandement amélioré leurs pratiques environnementales et ils continuent d'aménager le territoire québécois, pour le bénéfice de l'ensemble de la population. On ne leur attribue malheureusement pas leur juste part des prix à la consommation qui profitent surtout aux intermédiaires.

Or, Ottawa soutient et défend mal l'agriculture québécoise qui s'est développée au fil des ans sur un modèle différent de ce qu'on retrouve au Canada. Notre agriculture a des besoins différents et s'accommode mal des mesures pancanadiennes d'Ottawa.

Au Québec, l'agriculture se pratique sur des fermes plus petites où on a développé un souci beaucoup plus prononcé pour la qualité et le respect de l'environnement.

Alors que l'agriculture québécoise de qualité se développe avec la multiplication des produits du terroir, Ottawa prend le chemin inverse en encourageant l'agriculture industrielle et refuse toujours l'étiquetage obligatoire des OGM.

Qui plus est, l'agriculture canadienne est largement tournée vers l'exportation alors que l'agriculture québécoise, en partie exportatrice, repose surtout sur les secteurs organisés selon le système de gestion de l'offre.

Par conséquent, les agriculteurs québécois et les agriculteurs canadiens ont des intérêts parfois opposés, qu'il s'agisse des négociations agricoles à l'Organisation mondiale du commerce ou des programmes de soutien à l'agriculture, pour ne mentionner que ces deux éléments.

Tant que le gouvernement du Québec ne sera pas présent lors des négociations internationales et tant qu'il n'agira pas comme le seul maître d'œuvre des politiques agricoles, le risque est grand qu'Ottawa provoque la ruine de l'agriculture québécoise en privilégiant les intérêts des producteurs de grains de l'Ouest au détriment du Québec. Cet alignement du gouvernement fédéral sur les besoins de l'Ouest est déjà amorcé et se confirme chaque jour davantage. Les effets s'en font déjà sentir.

Quand l'agriculture est en crise, c'est la relève agricole qui abandonne

Le monde agricole vit des années difficiles. La crise que nous avons connue à la suite de la découverte d'un cas de vache folle en Alberta, en mai 2003, est venue s'ajouter à une graduelle et

constante baisse des prix payés aux producteurs. En fait, l'Indice des prix des produits agricoles (IPPA) est plus faible aujourd'hui qu'il y a huit ans alors que les coûts assumés par les producteurs continuent de monter.

Baisse des revenus, endettement en hausse, plusieurs producteurs choisissent d'abandonner leur ferme et la relève se fait rare. En fait, les plus petits producteurs et les membres de la relève n'ont souvent pas les reins assez solides pour passer à travers cette période difficile et on assiste à une diminution du nombre d'exploitations.

Ainsi, de 1996 à 2001, le nombre d'exploitants agricoles du Québec a diminué de 10,8 %, passant de 53 350 à 47 390, une baisse plus marquée que la moyenne canadienne de 10,2 %.

Le déclin observé dans le groupe le plus jeune (les exploitants de moins de 35 ans) est saisissant. En effet, de 1996 à 2001, le nombre d'exploitants âgés de moins de 35 ans a chuté de 39,5 %.

Sur dix ans, la baisse du nombre de jeunes producteurs agricoles est encore plus dramatique : 52 % entre 1991 et 2001. On ne compte aujourd'hui que 6500 producteurs agricoles de moins de 35 ans alors qu'ils constituaient le quart des producteurs dix ans plus tôt.

Répartition des exploitants agricoles du Québec par groupe d'âge, de 1991 à 2001

	1991		1996		2001		Variation en % de 1991 à 2001	Variation en % de 1996 à 2001
	Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)		
Moins de 35 ans	13 475	25,3	10 755	20,2	6 505	13,7	-51,7	-39,5
De 35 à 54 ans	27 905	52,3	30 400	57,2	28 625	60,4	2,6	-5,9
55 ans et plus	11 970	22,4	12 00	22,6	12 255	25,9	2,3	2,1
Total des exploitants	53 350	100	53 155	100	47 390	100	-11,2	-10,8

Source : Statistique Canada, données du recensement agricole 2001

Ces données laissent entrevoir des jours sombres pour le secteur agricole du Québec. Mais il est possible de renverser cette tendance en misant sur les forces du Québec plutôt que de miser, comme Ottawa le fait, sur les forces des autres secteurs agricoles du Canada.

Encourageons la relève agricole

Le premier facteur influençant la relève agricole demeure l'état de santé général du secteur. Mais des mesures spécifiques peuvent être prises pour favoriser cette relève.

Québec	1997	1999	2001	2002
Actif moyen	693 564 \$	935 528 \$	1 071 458 \$	1 122 992 \$
Dette moyenne	162 370 \$	220 798 \$	258 137 \$	302 736 \$
Revenu net comptant	34 255 \$	46 141 \$	49 941 \$	39 108 \$

Source : Statistique Canada (2003). Enquête financière sur les fermes 2002, 2003. Compilation des auteurs.

Au Québec, le revenu des producteurs ne croît pas au même rythme que la taille des fermes, ce qui provoque un effet d'endettement. Jumelé au vieillissement de la population agricole, à l'aide gouvernementale insuffisante, le coût associé à la prise de possession d'une ferme (achetée ou transmise) freine considérablement la relève agricole.

Le Bloc Québécois fait sien l'objectif ambitieux de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et de la Fédération de la relève agricole de « maintenir les quelque 32 000 fermes sur l'ensemble du territoire agricole québécois par un accès à la profession pour tout jeune qui en démontre les capacités, les habiletés et les compétences ».

Les mesures pour favoriser la relève agricole donnent des résultats. Le Québec est le seul État sur le continent nord-américain à offrir une subvention à l'établissement pour les jeunes qui souhaitent s'engager en agriculture. Aussi, ce n'est pas un hasard si le Québec enregistre le plus haut taux de remplacement⁶¹ des agriculteurs, soit 53 %. En comparaison, le Canada affiche un taux de l'ordre de 49,1 %.

Le Bloc Québécois estime qu'Ottawa doit aussi faire sa part. Après avoir organisé un colloque en coopération avec l'UPA, le Bloc Québécois fait cinq propositions afin de favoriser l'établissement de la relève agricole au Québec, des recommandations qui reposent sur l'amélioration de la fiscalité, l'encouragement à l'épargne et la concertation.

Proposition 1 :

Afin d'augmenter le bénéfice de transférer une ferme plutôt que la démanteler, le Bloc Québécois propose d'accroître le montant admissible à la déduction pour gain en capital pour biens agricoles de 500 000 \$ à 1 000 000 \$ et ce, seulement pour les transactions à la suite desquelles il y aurait maintien de l'exploitation.

Proposition 2 :

Que le gouvernement fédéral étende la règle du roulement à d'autres transferts que les « transferts parents-enfants ». Le Bloc Québécois propose d'étendre la règle du transfert à d'autres membres de la famille immédiate âgés de moins de 40 ans (frère et sœur, neveu et nièce, grands-parents et petits-enfants, etc.).

⁶¹ Taux de remplacement : nombre de jeunes agriculteurs (34 ans et moins) dans la population agricole active sur le nombre d'agriculteurs de 55 ans et plus susceptibles de prendre leur retraite dans les 10 prochaines années. Selon Tondreau, Parent et Perrier (2001), un taux de remplacement de 50 % permet d'assurer adéquatement le remplacement des agriculteurs.

Proposition 3 :

Que l'on constitue un régime d'épargne transfert agricole permettant aux producteurs d'accumuler un fonds de retraite à l'abri de l'impôt. Les gouvernements pourraient y apporter une contribution comme pour le régime d'épargne-étude. Cette contribution serait conditionnelle au maintien de la ferme lors du transfert.

Proposition 4 :

Assouplir les règles du régime d'accession à la propriété pour permettre aux jeunes producteurs d'obtenir en tout ou en partie une plus grande part d'une résidence détenue par une société et d'utiliser son REER pour faire l'acquisition d'une entreprise agricole.

Proposition 5 :

Que le gouvernement fédéral transfère une enveloppe récurrente au gouvernement du Québec pour favoriser la relève agricole. À titre d'illustration seulement, le gouvernement du Québec pourra : étendre l'accessibilité de la prime à l'établissement; bonifier la protection des taux d'intérêt et hausser les plafonds d'admissibilité; instaurer une prime aux jeunes qui démarrent une entreprise agricole à temps partiel et qui s'installent progressivement à temps complet. Et finalement, il pourra mettre sur pied une structure d'accueil, tel un guichet unique d'information, ayant pour tâche de créer une banque de fermes sans relève et de relève sans ferme.

Favoriser la régionalisation de l'immigration

Alors que la proportion de Québécoises et de Québécois issus de l'immigration augmente continuellement au Québec, la population immigrante diminue sans cesse dans le monde agricole. Pourtant, plus de 20 % des immigrants au Québec proviennent de régions rurales dans leurs pays d'origine.

Il existe des exemples de succès. Le Québec a réussi à attirer la majorité des immigrants agriculteurs de Suisse, qui se sont surtout installés en Montérégie et en Estrie où ils œuvrent dans l'industrie laitière. La majorité (68 %) de ces immigrants suisses sont arrivés au pays comme immigrants investisseurs, disposant déjà du capital nécessaire à l'achat de leur ferme. Mais ces exemples demeurent marginaux.

Le Bloc Québécois déplore la rigidité du cadre stratégique agricole qui empêche le Québec d'utiliser les sommes qui y sont associées pour favoriser la relève agricole et l'achat d'une ferme.

Assurer un revenu d'appoint aux producteurs agricoles en favorisant la transformation à la ferme

La faible taille des fermes au Québec, associée à la baisse des prix des produits agricoles, rend l'agriculture de moins en moins rentable. Au cours des dernières années, on a assisté à un mouvement de concentration qui a eu pour effet d'augmenter la taille des fermes.

Ce n'est qu'une réponse partielle au problème. Au sein de l'industrie agroalimentaire, la part associée à la transformation augmente sans cesse. Plus de 85 % des exportations agricoles

québécoises sont maintenant des produits transformés. Il faut permettre aux producteurs agricoles d'avoir accès à cette importante activité. Après tout, qui connaît mieux les produits de la ferme que la personne qui les a cultivés? Une série de mesures peuvent être prises par Ottawa pour favoriser cette activité.

Le Bloc Québécois favorise l'embauche d'inspecteurs itinérants par l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour encadrer, et par là favoriser, la transformation à la ferme, qu'il s'agisse de l'abattage des animaux, de la fabrication de fromages ou autres.

Ne touchez pas à la gestion de l'offre!

La plus grande part du revenu agricole au Québec provient de secteurs organisés selon le système de gestion de l'offre, particulièrement le secteur laitier. Ce système a le double avantage de procurer des revenus décents à nos producteurs et de ne pas causer de distorsion dans les marchés mondiaux.

En fait, le système de gestion de l'offre mériterait d'être mieux connu à l'étranger et pourrait même constituer un élément de réponse à la crise agricole mondiale. Mais encore faudrait-il qu'Ottawa, qui est pour l'essentiel responsable des négociations commerciales, y croit.

La gestion de l'offre repose sur trois piliers :

- on limite la production, par un système de quotas (un producteur laitier achète un « quota », c'est à dire le droit de commercialiser une certaine quantité de lait), pour s'assurer qu'elle couvre toute la demande intérieure mais sans provoquer de surproduction qui provoquerait un effondrement des prix;
- la production étant limitée aux besoins, on réglemente les prix pour éviter les trop grandes fluctuations, ce qui assure aux producteurs un prix relativement stable pour leur produit ;
- pour maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande, les frontières sont fermées par l'imposition de droits élevés à l'importation des volailles, des oeufs et des produits laitiers. Ainsi, les importations ne viennent pas briser l'équilibre.

Le maintien de ces trois piliers est essentiel. Si l'un d'entre eux tombe, le système s'effondre. Depuis des années, les libéraux fédéraux prétendent appuyer la gestion de l'offre. Pourtant, à chaque fois que le système a été attaqué, le gouvernement a contribué à l'affaiblir. Un mémoire au Cabinet, dont le Bloc Québécois a obtenu copie au printemps 2003, indiquait qu'Ottawa serait prêt à abandonner la gestion de l'offre si cette concession lui permettait d'obtenir, à la faveur des négociations, une importante diminution des subventions agricoles dans les autres pays et un meilleur accès à leur marché.

Ottawa défend mal la gestion de l'offre : l'exemple des huiles de beurre

L'industrie ontarienne de la crème glacée chimique voulait cesser d'utiliser de la crème dans la fabrication de sa crème glacée pour diminuer ses coûts de production. Elle souhaitait donc pouvoir acheter comme matière première un mélange américain de sous-produits de lait mélangé à du sucre qu'on appelle les huiles de beurre. Cédant au lobby industriel, mais abandonnant les producteurs laitiers du Québec, le gouvernement fédéral a décrété que ces huiles de beurre n'étaient pas des produits laitiers, ce qui a permis d'ouvrir la frontière aux importations.

En cinq ans, entre 1997 et 2002, les importations de substituts laitiers ont grimpé de 557 %, une perte d'un demi-milliard de dollars pour les producteurs laitiers du Québec. Un imbroglio semblable s'est produit avec les importations de bâtonnets de fromage.

Les huiles de beurre ne sont qu'un exemple parmi d'autres. Une foule de produits sont spécialement conçus pour contourner les quotas laitiers. Les protéines laitières, principalement d'origine européenne, récemment introduites, pourraient remplacer jusqu'à 30 % de la production laitière. Nos producteurs laitiers, qui tirent 100 % de leur revenu du marché, ne peuvent pas concurrencer des producteurs étrangers qui sont, eux, largement subventionnés.

Si le gouvernement fédéral continue son laisser-aller actuel, les producteurs laitiers pourraient perdre jusqu'à 14 % de leurs revenus d'ici deux ans. Ce laisser-aller est d'autant plus incompréhensible que les règles de l'OMC permettraient d'être beaucoup plus strict quand vient le temps de déterminer ce qui est assujéti aux tarifs prévus pour protéger la gestion de l'offre. Il suffirait d'instaurer des nouveaux tarifs pour les ingrédients laitiers.

Le Bloc Québécois défendra intégralement les productions sous gestion de l'offre et pressera le gouvernement à resserrer le contrôle des importations des produits conçus pour la contourner, en utilisant notamment l'article 28 du GATT.

Par ailleurs, Ottawa hésite à soutenir inconditionnellement la gestion de l'offre dans les négociations à l'OMC. La question agricole est au cœur de la présente ronde de négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le système de gestion de l'offre est critiqué par plusieurs pays membres de l'OMC qui veulent que le Canada y mette fin et ouvre ses frontières. Les États-Unis et la Nouvelle-Zélande l'ont d'ailleurs déjà contesté devant les tribunaux d'arbitrage de l'OMC.

Il est impératif que le gouvernement fédéral, qui est seul assis à la table de négociations, ait une position ferme : la gestion de l'offre n'est pas négociable. C'est pourquoi le Bloc Québécois a fait voter une motion devant la Chambre des communes, le 15 avril dernier, exigeant du gouvernement fédéral qu'il ne fasse aucune concession sur la gestion de l'offre dans le cadre des prochaines négociations à l'OMC. Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

Malgré tout, les producteurs ont des craintes par rapport aux véritables intentions du gouvernement fédéral de défendre la gestion de l'offre adéquatement à l'OMC. C'est pourquoi le Bloc Québécois a tenté de les rassurer en organisant une journée d'opposition sur la question, afin de rappeler l'importance que les secteurs sous gestion de l'offre ne soient soumis à aucune réduction des tarifs hors contingents, ni à aucune augmentation des contingents tarifaires, de sorte qu'ils puissent continuer à procurer aux producteurs des revenus du marché permettant de couvrir leurs coûts de production.

Le Bloc Québécois entend, de concert avec le milieu agricole québécois, se battre pour préserver l'intégralité du système de gestion de l'offre.

Il faut réinvestir en agriculture

La baisse des revenus agricoles a été aggravée par les politiques d'Ottawa qui a dramatiquement

coupé dans l'aide directe aux agriculteurs depuis dix ans. En fait, mise à part la Nouvelle-Zélande, aucun gouvernement dans un pays industrialisé n'a coupé davantage dans le soutien à l'agriculture que le gouvernement du Canada.

- Selon les données de l'OCDE pour l'année 2002, le soutien du gouvernement canadien au secteur agricole représentait 192 \$ ÉU par habitant, alors qu'il s'élevait à 317 \$ ÉU aux États-Unis, à 304 \$ ÉU au sein de l'Union européenne et à 438 \$ ÉU au Japon!
- Pendant la période où Paul Martin était ministre des Finances, l'aide aux agriculteurs a été coupée de 36 %, passant de 6,1 à 3,9 milliards \$. Si on tient compte de l'inflation, l'aide a été coupée de moitié.

Le Bloc Québécois demande un réinvestissement en agriculture, dans le respect des compétences et des programmes québécois, tant et aussi longtemps que le cours des produits agricoles ne sera pas revenu à un niveau permettant aux producteurs de vivre décemment.

Vache folle : le Québec doublement touché

La découverte d'un cas de vache folle en Alberta, en mai 2003, et l'embargo américain qui en a suivi ont plongé l'industrie bovine du Québec dans un profond marasme. Le marché américain représente 70 % de la production québécoise de bœuf. La fermeture de la frontière a provoqué une surabondance et l'effondrement des prix, allant de 30 à 70 % selon le type d'animal. La réouverture partielle de la frontière, en août 2003, a permis une légère remontée des prix des veaux et des jeunes bœufs mais pas des animaux de réforme. Mais il faut faire plus, notamment en établissant des programmes efficaces afin d'encourager l'augmentation de la capacité d'abattage pour pallier la perte du marché d'animaux vivants aux États-Unis. Entre autres, des programmes de financement d'abattoirs, tel que celui de Colbex-Levinoff, pourraient grandement contribuer à aider les producteurs à faire face à la baisse des prix, et à se prendre en main en contrôlant toutes les étapes de la chaîne de production.

Qui plus est, les coûts ont augmenté pour les producteurs qui doivent maintenant payer pour des services que les entreprises leur offraient gratuitement auparavant, comme le ramassage des bêtes.

Les producteurs doivent se relever financièrement de toutes ces années de crise; et pour les producteurs de lait, dont les vaches de réforme ne peuvent pas encore traverser la frontière, ils doivent encore compter sur les programmes d'aide pour passer au travers.

Selon l'UPA, le soutien à l'agriculture a été coupé de plus de 36 % au cours des derniers dix ans. Le soutien à la production laitière a été complètement éliminé. Ce soutien représentait 120 millions \$ par an. Cette aide aurait pu aider les producteurs à traverser la crise actuelle. Sous promesse d'ajuster les prix du lait pour compenser la perte de cette subvention, elle a été éliminée. Les prix du lait n'ont jamais suivi.

Par la suite, le gouvernement fédéral a créé un programme spécifique pour tenter d'aider les producteurs de lait à survivre à la crise de la vache folle en offrant une compensation pour la chute

du prix de leurs vaches de réforme. Cependant, ce programme n'a jamais été adapté aux besoins des producteurs laitiers québécois dont le taux de réforme est de 25 %, alors que le taux retenu pour établir les prestations d'aide n'est que de 16 %.

Un programme québécois⁶² d'aide aux producteurs d'animaux de réforme aurait été nécessaire pour pallier ce manque de flexibilité de la part du gouvernement fédéral. Les programmes d'aide établis par la suite (PATI ou PPRRA) excluaient tout simplement les animaux de réforme. On peut aujourd'hui mesurer les effets de cette politique dans l'endettement agricole et l'absence de relèvement.

Le Bloc Québécois demande un soutien fédéral en agriculture dans le respect des compétences et des programmes québécois, tant et aussi longtemps que le cours des produits agricoles ne sera pas remonté à un niveau permettant aux producteurs de vivre décemment et, pour le secteur laitier, le Bloc Québécois demande le respect de la promesse de prix adéquats aux producteurs.

Régionalisation des pratiques sanitaires

Le Bloc Québécois fait remarquer que si le Québec était souverain et contrôlait ses propres frontières et ses politiques sanitaires, il ne serait pas frappé par l'embargo américain aujourd'hui. Le président de l'UPA, Laurent Pellerin, faisait le même constat en conférence de presse, le 21 mai 2003 : « *Si nous étions des provinces morcelées avec des systèmes d'inspection distincts et des mécanismes régionalisés de mise en marché de nos produits, une seule province aujourd'hui aurait à vivre ce problème.* »

La situation actuelle est particulièrement frustrante pour les producteurs québécois qui se sont soumis depuis longtemps à une série de contraintes visant justement à assurer la santé des cheptels et une qualité irréprochable de leurs produits. Depuis plusieurs années les producteurs québécois n'importent aucun produit provenant de pays considérés « à risque » quant à la contamination à l'ESB. De plus, des procédures de détection de l'ESB ont été implantées au Québec et il est obligatoire de déclarer cette maladie depuis 1990.

Ottawa doit rapidement entrer en discussions avec le Québec pour décentraliser tout le système d'inspection des aliments et scinder le Canada en plusieurs régions sanitaires. Une telle régionalisation des pratiques sanitaires permettrait aux producteurs québécois d'être épargnés par une semblable crise dans l'avenir et permettrait au Québec de faire valoir l'excellence de ses pratiques sanitaires.

⁶² Programme québécois de soutien des producteurs pour animaux de réforme à la suite de l'ESB.

4.9 Bois d'œuvre : pour un retour au libre-échange

Au Québec la forêt génère plus de 90 000 emplois directs, dont 20 % sont liés à l'exploitation, 41 % aux produits du bois et 39 % aux pâtes et papiers. En fait, la transformation du bois est la principale source d'activités manufacturières dans près de 250 municipalités du Québec, et 13 % des emplois en dépendent dans le secteur manufacturier. C'est dire l'importance du conflit du bois d'œuvre pour un très grand nombre de communautés et pour l'économie du Québec.

À la suite de l'imposition, en mai 2002, de droits compensateurs et de droits antidumping par les États-Unis, plus de 10 000 travailleurs québécois ont été affectés, perdant l'équivalent de 3200 années de salaire. Le Québec souffre plus que le reste du Canada du conflit du bois d'œuvre. Les ventes québécoises ont chuté quatre fois plus que la moyenne canadienne et la part québécoise des exportations canadiennes est passée de 24 % en 1996 à 17 % en 2004.

Venir en aide aux travailleurs et à l'industrie

Le conflit du bois d'œuvre a été extrêmement coûteux. Les frais juridiques encourus par l'industrie s'élèvent à environ 400 millions \$ depuis le début du conflit. De plus, pour payer les droits compensateurs et antidumping exigés injustement par le gouvernement américain, l'industrie a versé des dépôts s'élevant maintenant à plus de 5 milliards \$, dont 1,3 milliard \$ provient des entreprises québécoises.

Ces 5 milliards \$ représentent trois fois le revenu net obtenu par les 12 plus importantes entreprises forestières au cours des trois dernières années. Et la somme continue de grimper à raison d'environ 125 millions \$ par mois.

L'industrie est à bout de souffle, à cours de liquidités et a rapidement besoin d'aide. Le conflit du bois d'œuvre a un impact sur toute l'industrie forestière parce que près de 80 % des scieries du Québec appartiennent à des papetières. Ruinées, elles ne peuvent pas renouveler leurs équipements et deviennent de moins en moins concurrentielles.

La stratégie des Américains est limpide : en imposant des droits compensateurs et anti-dumping à l'industrie, ils savent que ce n'est qu'une question de temps avant que les entreprises ne ferment boutique. Pour répondre à cette menace, la seule solution consiste à soutenir l'industrie du bois d'œuvre jusqu'à ce que les droits perçus injustement par les États-Unis soient intégralement remboursés. C'est la responsabilité du Canada d'offrir un tel soutien. S'il ne le fait pas, les États-Unis comprendront qu'ils peuvent y gagner à faire traîner le conflit.

Le Bloc Québécois réclame de toute urgence la mise en place d'un véritable plan d'aide pour les travailleurs et les entreprises touchés, comportant les éléments suivants :

- un programme de garanties de prêts pour permettre aux entreprises d'éviter la faillite. Par ce programme, le gouvernement accepterait de prendre en garantie les quelque 5 milliards \$ en droits compensateurs et antidumping que les exportateurs ont payés depuis 2002 et qui sont détenus injustement à Washington. Les entreprises pourraient ensuite se tourner vers les institutions financières et emprunter jusqu'à concurrence de cette somme, mettant ainsi fin à la grave crise de liquidité dont elles souffrent;
- la prise en charge par Ottawa des frais que les entreprises forestières, victimes des astuces judiciaires des États-Unis, doivent encourir pour se défendre. Depuis le début de la crise, ces frais judiciaires s'élèvent à près de 400 millions \$;
- des assouplissements à l'assurance-emploi pour assurer un revenu aux travailleurs frappés par la crise;
- une aide pour stimuler la deuxième et la troisième transformation des produits de la forêt. Si ce programme avait été mis en place dès le printemps 2002, quand le Bloc Québécois l'a demandé, les impacts du conflit auraient été considérablement amoindris puisque les produits transformés du bois continuent de pouvoir entrer librement aux États-Unis.

Le Bloc Québécois s'engage de plus à déposer un projet de loi prévoyant un soutien financier pour les entreprises victimes de harcèlement à visée protectionniste dans l'avenir.

Ces mesures permettraient aux travailleurs et aux industries de passer au travers du conflit. Ainsi, lorsqu'il sera réglé, l'industrie forestière québécoise existera encore et les travailleurs n'auront pas quitté leur région.

Faire respecter l'ALÉNA

Techniquement, le conflit du bois d'œuvre est terminé depuis le 10 août 2005, date à laquelle l'ALÉNA a jugé que l'industrie américaine n'était pas menacée et que les droits compensateurs et antidumping devaient donc être abolis et remboursés.

Qui plus est, le 6 octobre 2005, l'ALÉNA a jugé que le bois d'œuvre canadien n'était pas subventionné. Avec ce nouveau jugement, les droits compensateurs autorisés par l'ALÉNA devraient tomber sous la barre du 1 %. Or les règles de l'ALÉNA prévoient que les droits inférieurs à 1 % doivent être abolis. C'est la première fois en dix ans de conflit du bois d'œuvre que les organisations internationales reconnaissent ainsi la validité de notre régime forestier.

En principe, l'ALÉNA prévoyait que tous les conflits se règlent en dix mois. Pourtant le conflit du bois d'œuvre dure depuis 42 mois. Maintenant que le conflit est juridiquement réglé en ce qui concerne l'ALÉNA, les États-Unis refusent, pour la première fois depuis la conclusion de l'Accord de libre-échange il y a dix-sept ans, de se plier à une décision d'un groupe spécial. Encore tout récemment, le 8 novembre 2005, le secrétaire adjoint au commerce, David Sampson, affirmait devant une commission sénatoriale qu'il comptait « *remuer toutes les pierres pour que les tarifs restent à leur niveau actuel* ». L'attitude américaine est incompréhensible, injustifiable et inacceptable. Les États-Unis ont perdu leur cause et doivent mettre fin à leur protectionnisme illégal.

À cause du refus américain de respecter l'ALÉNA, les entreprises en sont réduites à devoir se tourner vers les tribunaux américains pour obtenir justice, une situation qu'on croyait résolue depuis bientôt 20 ans et qui retarde encore l'issue du conflit. Ce choix américain est très grave et menace l'intégrité même de l'ALÉNA dont les décisions sont censées être exécutoires.

Il est vrai que le bois d'œuvre ne représente que 3 % des exportations québécoises mais le présent conflit dépasse le bois d'œuvre : c'est la valeur de l'ALÉNA qui est en cause. C'est pourquoi il faut faire preuve de fermeté. Le gouvernement fédéral envoie des messages contradictoires à ce sujet. Parfois, il dit qu'il ne veut pas négocier. Parfois, il précise qu'il ne veut pas négocier les droits compensateurs mais se montre ouvert à négocier les quelque 2 milliards \$ en droits antidumping. Parfois, ses exigences se limitent à ce que les États-Unis s'engagent à reconnaître l'autorité du tribunal de l'ALÉNA.

Pour le Bloc Québécois, les droits américains, jugés illégaux par les tribunaux de l'ALÉNA, doivent être abolis et intégralement remboursés. Cette question n'est pas négociable.

Pour une paix commerciale durable dans le bois d'œuvre

Dans le commerce du bois, dès qu'un conflit se règle, les entrepreneurs américains déposent une nouvelle plainte et le conflit recommence un an ou deux plus tard. Les entrepreneurs et travailleurs forestiers ne peuvent plus supporter pareil climat. Qui investirait pour moderniser une entreprise sans connaître l'environnement commercial dans lequel elle évoluera dans un an ou deux? Qui voudrait s'établir en région s'il ignore si son employeur ne sera pas acculé à la faillite peu après? Il est temps d'établir une paix commerciale durable dans ce secteur.

Premièrement, il faut intensifier la pression sur les États-Unis pour qu'ils abolissent l'amendement Byrd qui fait en sorte que le gouvernement des États-Unis distribue aux entreprises américaines les droits compensateurs et antidumping qu'il perçoit. Ainsi, il devient payant pour les entreprises américaines de déposer des plaintes et de multiplier les conflits commerciaux. De plus, cette loi pénalise doublement les entreprises d'ici puisque, en plus d'avoir à payer des droits élevés pour exporter aux États-Unis, elles doivent faire face à des concurrents américains largement subventionnés.

Un certain nombre de pays, dont le Canada, ont contesté l'amendement Byrd devant l'OMC et ont gagné leur cause. Le Bloc Québécois appuyait cette démarche. Après avoir donné raison au Canada, l'OMC a autorisé le gouvernement fédéral à prendre des mesures de rétorsion contre les États-Unis. Le gouvernement a annoncé au printemps 2005 qu'il se prévaudrait de ce droit. Là encore, le Bloc Québécois l'a appuyé. Ces pressions commencent à porter leurs fruits. La Chambre des représentants a accepté, en novembre 2005, de retirer cette clause des lois commerciales américaines. Il faut maintenant que le Sénat en fasse autant.

Le Bloc Québécois estime qu'il faut maintenir la pression sur les États-Unis pour que l'amendement Byrd soit retiré rapidement.

Deuxièmement, si le Bloc Québécois s'oppose à des négociations pour mettre fin au présent conflit, il ne s'oppose pas à des négociations en vue d'établir une paix durable lorsqu'il sera réglé. Il ne faudra cependant pas qu'un tel accord procure un droit de regard aux Américains sur nos pratiques forestières ou pénalise le Québec plus que les autres provinces par un système de quotas injuste ou de taxes à l'importation ruineuses.

Depuis près de deux ans, le gouvernement fédéral se montre prêt à régler à l'amiable et à rabais. Il fait pression sur les entreprises, le Québec et les provinces pour qu'ils acceptent un accord à tout prix. Or, les projets de règlement qu'Ottawa a présentés jusqu'à maintenant étaient tous particulièrement désavantageux pour le Québec et ont été unanimement rejetés au Québec.

4.10 Les pêches

La surpêche et l'appauvrissement des stocks de poisson inquiètent un grand nombre de communautés et ces inquiétudes sont parfaitement compréhensibles. Au Québec, la pêche est le gagne-pain de milliers de personnes et parfois de régions entières.

Au Canada, la situation de la ressource est alarmante mais il faut savoir qu'elle est loin de l'être dans tous les pays. Il suffit de se rappeler que la pêche peut être durable et que des pays, comme l'Islande, appliquent déjà des principes de gestion durable des ressources halieutiques.

Pendant que certains pays se prennent en main, investissent massivement dans la recherche et le développement, appuient la gestion sur des méthodes scientifiques rigoureuses, déploient des mesures vigoureuses pour contrer la surpêche étrangère et mettent en oeuvre des plans de gestion stables, Ottawa n'offre aux pêcheurs québécois qu'une politique vouée à l'échec. Trois problématiques retiennent particulièrement l'attention du Bloc Québécois :

- la mauvaise gestion des pêches;
- la surpêche étrangère;
- le désengagement du gouvernement fédéral dans le domaine des infrastructures maritimes.

Gestion des pêches : il faut y consacrer les ressources nécessaires

La gestion des pêches vise principalement à assurer une exploitation durable des ressources biologiques marines. Les éléments essentiels d'une telle pratique sont les suivants :

- les connaissances de base en gestion des pêcheries (connaissances des stocks de poisson, leur abondance, leur composition, leur croissance et leur répartition géographique);
- la réglementation des activités de pêche;
- la mise en oeuvre de cette réglementation.

Or, on s'aperçoit qu'Ottawa néglige chacun de ces aspects. Dans le domaine de la science des pêcheries, les défis majeurs sont liés à l'amélioration des méthodes actuelles d'estimation de l'abondance des stocks de poisson, à la compréhension de l'influence des changements climatiques sur les ressources biologiques marines et au développement des techniques.

La recherche est d'autant plus importante pour l'aquaculture, une industrie jeune qui est encore au stade du développement sur des questions comme la viabilité écologique du produit, les techniques d'élevage, la santé des poissons et l'innocuité des aliments, etc.

Or, le gouvernement fédéral investit de moins en moins en recherche et développement. Selon les dépenses prévues pour les trois prochaines années, des compressions cumulatives de 150 millions \$ seront apportées aux volets « Sciences-Pêches et aquaculture durables » de Pêches et Océans par rapport à 2004-2005⁶³.

63 http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20052006/F0-PO/pdf/F0-POr56_f.pdf (page 44).

Le Bloc Québécois réclame que le ministère cesse son désengagement et qu'au minimum il maintienne ce budget.

Dans le domaine de la réglementation des pêcheries, le principal défi consiste à fixer les quotas de prises à des niveaux correspondant à l'approche de précaution. L'une des conditions fondamentales préalables pour y parvenir est que les connaissances nécessaires soient suffisamment bien établies pour donner des résultats fiables qui puissent constituer la base d'avis scientifiques autorisés. L'expérience canadienne a aussi démontré qu'il est impératif de réduire au minimum l'influence politique dans la réglementation des pêcheries.

En février 2005, le ministre des Pêches de l'Île-du-Prince-Édouard, Kevin MacAdam, a même déposé une poursuite contre le gouvernement fédéral pour « mauvaise gestion de la pêche » devant la Cour suprême de l'Île-du-Prince-Édouard. Le gouvernement entend, entre autres, démontrer que des impératifs « partisans et politiques ont été pris en considération lors des décisions relatives à la gestion des pêches, l'allocation des permis et de quotas »⁶⁴.

Le Bloc Québécois réclame que le gouvernement fédéral dépolitise l'attribution des quotas en s'appuyant sur la recherche scientifique, notamment en respectant les quotas traditionnels du Québec.

Lors de la mise en oeuvre de la réglementation des pêcheries, le problème majeur consiste à améliorer le respect des règles adoptées. Il est certainement nécessaire d'augmenter les contrôles et les amendes afin de décourager les contrevenants. Cependant, la mise en oeuvre de la réglementation serait plus facile si le gouvernement fédéral mettait sur pied un véritable plan de transition pour supporter les individus touchés par la diminution des quotas et s'il mettait en place un programme de rachat de permis.

Le Bloc Québécois exige du gouvernement fédéral un plan d'aide visant les industriels, les travailleurs d'usine et les pêcheurs. Le ministère des Pêches et des Océans devra racheter des permis de pêche au poisson de fond en y consacrant de l'argent neuf⁶⁵. À court terme, le gouvernement fédéral doit développer des mesures spéciales d'assurance-emploi et mettre sur pied un programme de soutien au revenu des travailleurs âgés.

Surpêche étrangère

Le non-respect des mesures de conservation empêche le rétablissement des stocks fragiles de poisson de fond, des stocks qui chevauchent la limite entre la zone canadienne et la haute mer. Le problème ne se limite pas aux eaux internationales. La surpêche au-delà des 200 milles menace le rétablissement de stocks qui se trouvent dans la zone économique exclusive du Canada, en deçà de la limite des 200 milles. Tandis que les bateaux de quelques autres pays pêchent apparemment sans restriction en accordant peu d'égard à la protection des stocks chevauchants, les bateaux et les usines du Québec demeurent inactifs.

64 Communiqué de presse du ministère de Pêches et Océans du 25 février 2005 (<http://www.gov.pe.ca/news/getrelease.php3?number=4006>).

65 Le ministère utilise des surplus de contingent (crabes des neiges, crevettes) pour créer un fonds qui est utilisé pour le rachat des permis de pêche à la morue. Pour accélérer le rachat de permis, il faut de l'argent neuf.

Le Bloc Québécois réclame du gouvernement fédéral qu'il mette en œuvre les recommandations du rapport du Comité de pêches et océans adopté en juin 2002. Le rapport propose une approche plus agressive du Canada sur la scène internationale et en particulier au sein de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO).

Infrastructures maritimes : priorité aux ports pour petits bateaux

Pêches et Océans, par le programme des Ports pour petits bateaux, opère et entretient un réseau de ports afin de fournir des installations aux pêcheurs commerciaux et navigateurs de plaisance. Au Québec, le programme du ministère est responsable de 84 ports de pêche commerciale et 42 ports de plaisance⁶⁶. Un budget d'à peine 15 millions \$ était dévolu aux ports pour petits bateaux du Québec en 2002-2003. Un comité parlementaire estimait en 2001⁶⁷ qu'il en coûterait 400 millions \$ sur cinq ans pour remettre à niveau ces installations.

Le Bloc Québécois réclame que le gouvernement fédéral augmente ses dépenses d'immobilisation pour remédier au problème de la détérioration des actifs dans les ports essentiels pour petits bateaux.

La chasse aux phoques

La chasse aux phoques est une activité légitime pratiquée depuis longtemps par plusieurs Québécois. Elle contribue à réduire la pression de ces mammifères sur les stocks de poissons. Le ministère des Pêches et Océans a augmenté sensiblement depuis quelques années les limites de captures⁶⁸. Or, les conditions de glace nuisent à la stabilité des approvisionnements⁶⁹. C'est pourquoi le gouvernement du Québec et l'industrie réclament des parts régionales afin que toutes les régions soient traitées équitablement.

Le Bloc Québécois réclame que des parts régionales soient accordées à chaque région de l'Est, notamment pour les Îles-de-la-Madeleine.

Le Bloc Québécois réclame que le gouvernement fédéral favorise l'expansion des marchés des produits du phoque du Groenland et que, dans la mesure où le permettent les conditions du marché et les principes de conservation, le ministère des Pêches et Océans (MPO) augmente les quotas commerciaux de chasse.

66 Le fédéral s'est déjà départi de 211 ports de plaisances au 4 octobre 2005.

67 <http://www.parl.gc.ca/committee/CommitteePublication.aspx?COM=216&Lang=2&SourceId=37269>

68 Le quota pour le phoque du Groenland du Nord-Ouest de l'Atlantique est fixé à 975 000 captures sur trois ans, de 2003 à 2005 inclusivement

69 Par exemple, en 2000, 92 000 phoques ont été prélevés alors que la limite de prise a été fixée à 275 000 phoques

(http://www.dfo-mpo.gc.ca/seal-phoque/reports-rapports/facts-faits/facts-faits2004_f.htm).

4.11 L'industrie minière

Le sous-sol québécois est excessivement riche. En effet, nous possédons plusieurs gisements de classe mondiale de fer, de cuivre, d'or, de zinc, de nickel, d'amiante, pour ne nommer que ceux-là. En 2003, la production minérale québécoise a atteint plus de 3,6 milliards \$, générant 18 000 emplois directs. Plus de 90 % du potentiel minier du Québec est encore non développé. Si le gouvernement fédéral ne freinait pas son développement, le potentiel de ce secteur économique serait énorme.

Le Québec a beau avoir le deuxième meilleur régime fiscal au monde concernant les mines, selon une étude de l'Institut Fraser de 2002, cet atout est affaibli par la fiscalité fédérale qui freine le développement du secteur minier. En effet, dans ses mesures fiscales applicables aux richesses naturelles, Ottawa privilégie l'industrie pétrolière. Et ce sont des régions comme l'Abitibi-Témiscamingue ou la Côte-Nord qui en souffrent.

Le 21 octobre 2003, les libéraux adoptaient le projet de loi C-48, modifiant ainsi la fiscalité dans le domaine des ressources naturelles. Avant l'adoption de C-48, les entreprises étaient imposées sur 75 % des profits qu'elles tiraient des ressources naturelles. Dorénavant, elles seront imposées sur 100 % de ces profits mais elles pourront déduire les redevances minières et pétrolières qu'elles versent aux provinces.

Les entreprises pétrolières, qui versent des redevances élevées, y gagnent au change. En effet, la mesure a permis aux grandes pétrolières d'inscrire des économies de 250 millions \$ dans leurs rapports financiers.

Ce cadeau aux pétrolières, ce sont les sociétés minières du Québec qui l'ont payé. En effet, pour les compagnies minières qui versent des redevances peu élevées, la mesure équivaut à une augmentation d'impôt fédéral. Au Québec, où les redevances sont particulièrement peu élevées pour favoriser le développement des régions, les sociétés minières sont doublement perdantes.

Le Bloc Québécois demande de modifier le régime d'imposition pour que le système avantageux de redevances minières québécoises donne sa pleine mesure et de permettre aux sociétés minières de déduire 150 % de leurs frais d'exploration pour soutenir le développement de l'industrie en région.

CHAPITRE V - MONDIALISATION ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La politique internationale du Québec souverain

Le Québec est très ouvert sur le monde. Ses réussites sur la scène internationale sont nombreuses aussi bien aux plans économique, culturel, scientifique que sportif. Le Québec actuel ne peut malheureusement pas compter sur une politique étrangère québécoise qui serait mise en œuvre par un appareil diplomatique au service des valeurs et des intérêts du Québec.

La politique étrangère du Québec souverain pourra être orientée vers la poursuite de trois grands objectifs : l'identité, le multilatéralisme, ainsi que la prospérité et le développement.

Démocratiser la politique étrangère

Au Canada, les affaires étrangères sont l'apanage exclusif du gouvernement fédéral qui peut exercer tous les pouvoirs sans contrôle parlementaire et sans participation de la société civile. Cette façon de faire ne convient pas du tout au Québec, société de dialogue et de concertation.

Le Québec souverain pourra démocratiser la pratique des affaires étrangères en s'assurant :

- que les traités internationaux soient soumis pour approbation à l'Assemblée nationale et, dans certains cas majeurs, qu'ils fassent l'objet d'une consultation populaire;
- que tout envoi de troupes québécoises à l'étranger soit soumis à l'approbation de l'Assemblée nationale;
- que, en application du modèle québécois de concertation, soient constituées des tables rondes permanentes avec la société civile sur les questions d'affaires étrangères, de commerce international, de sécurité et de développement international;
- que le gouvernement crée un observatoire de la mondialisation et suscite la création d'un réseau international d'observatoires qui pourrait, fort de l'expérience acquise par les différents pays, permettre au Québec de mieux réagir face aux défis mondiaux auxquels il est confronté.

Les partenaires du Québec souverain

Actuellement, les relations du Québec sont fortement concentrées à l'intérieur du Canada et trop peu orientées vers le monde. Le Québec souverain disposera des capacités internationales qui sont l'apanage des pays souverains. Il pourra établir de nouveaux partenariats avec les autres pays et intégrer, voire susciter, de nouvelles alliances.

Le Québec souverain pourra, par exemple, conclure une entente de libre-échange avec l'Union européenne, comme l'a déjà fait le Mexique.

Sécurité et aide internationale

Le Bloc Québécois considère que la construction d'un monde plus sûr, plus juste et plus prospère passe autant par les mesures de sécurité que par la coopération internationale. Le Québec souverain pourra rééquilibrer – par rapport à ce qui se fait actuellement au Canada – les efforts financiers consacrés à la défense en faveur de l'aide internationale.

Une force québécoise de maintien de la paix et de reconstruction

Hormis le rôle traditionnel de l'armée qui consiste à assurer la sécurité du territoire, elle aura aussi pour fonction de maintenir la paix et l'ordre à la suite d'un conflit armé. Le maintien durable de la paix nécessite également des efforts importants de reconstruction des infrastructures et des institutions. La phase de reconstruction amène militaires et civils à travailler étroitement ensemble.

Le Québec souverain pourra créer une force de maintien de la paix et de reconstruction intégrée. Pour ce faire, le Québec pourra se doter d'un institut québécois d'aide à la reconstruction, composé d'experts gouvernementaux et du secteur privé, misant également sur l'expertise développée par des militaires québécois. Cet institut pourra intégrer les installations de l'ancien Collège militaire de Saint-Jean.

Les investissements en défense profiteront au Québec

Le Québec souverain devra investir dans l'achat de matériel de défense axé sur ses priorités, soit la sécurité du territoire, la reconstruction et le maintien de la paix. Par exemple, il pourra acquérir des navires multifonctionnels (smart ships) et les fabriquer dans ses propres chantiers maritimes. Ces investissements se feront principalement sur son territoire, ce qui générera de l'activité économique et des emplois de qualité.

Le Bloc Québécois à Ottawa : défendre les valeurs québécoises

La différence québécoise et sa présence dans le monde participent de la diversité culturelle. Le Québec n'a malheureusement pas les capacités que confère aux pays souverains une pleine personnalité juridique internationale. De ce fait, il ne peut jouer pleinement son rôle dans la définition du monde dans lequel il s'inscrit. Il n'a pas la possibilité de siéger au sein des organisations internationales qui définissent les règles du commerce international ou plus généralement des relations entre les États.

Sur la scène internationale, le Québec est principalement représenté par le Canada, un pays qui ne reconnaît pas le peuple québécois. C'est peut-être au niveau international que la présence du Bloc Québécois à Ottawa est la plus essentielle.

La décision du Canada de ne pas participer à la guerre en Irak ni au projet américain de bouclier antimissile aurait probablement été différente n'eut été de l'insistance avec laquelle le Bloc Québécois a défendu la position massivement exprimée par les Québécoises et les Québécois.

Le Québec se démarque aussi par une volonté sentie de modifier le visage de la mondialisation pour en faire un phénomène plus juste et profitable au plus grand nombre. Les députés du Bloc Québécois ont joué un rôle central dans la victoire qui a mené la société civile à obtenir les textes de négociations de la ZLEA au nom de la transparence. Ils ont été des animateurs très actifs du Sommet des peuples lors du Sommet de Québec. Le chef du Bloc Québécois a proposé la création d'un fonds social pour le développement afin d'assurer une redistribution minimale de la richesse à l'échelle continentale et de soutenir les régions affectées par le libre-échange.

Que ce soit pour combattre les pires pratiques de la mondialisation, comme les paradis fiscaux ou les pavillons de complaisance, pour faire avancer les droits du travail ou de l'environnement, pour protéger les libertés fondamentales ou les droits humains, le Bloc Québécois est toujours en première ligne, fidèle aux valeurs de la société québécoise. Ces valeurs sont celles de la liberté, de la solidarité et de la résolution pacifique des conflits.

Le monde est cependant encore trop souvent la proie d'exactions face auxquelles la communauté internationale doit réagir. Dans certains cas, des interventions armées sont nécessaires, soit pour rétablir ou maintenir la paix, soit pour éviter des crimes contre l'humanité ou des génocides. Ce fut le cas au Kosovo en 1999.

Lorsque les États-Unis ont été brutalement attaqués, le 11 septembre 2001, à New York et à Washington, les Québécoises et les Québécois ont alors été de tout coeur avec nos voisins et amis, comme en témoigne l'appui donné à la guerre en Afghanistan. Cette guerre cautionnée par l'ONU était légale, elle était aussi légitime parce que le gouvernement taliban, un des plus détestables de la planète, hébergeait et soutenait les organisateurs des attentats.

Cela ne signifie pas que le Bloc Québécois soit toujours en accord avec l'administration américaine, ni même avec les actions entreprises à la suite des événements du 11 septembre. De même, les lois adoptées à toute vapeur par le gouvernement fédéral canadien à la suite de ces événements tragiques et l'obsession sécuritaire qui a surgi vont trop souvent à l'encontre des valeurs fondamentales de liberté de nos sociétés.

La réponse aux attaques terroristes préconisée par le Bloc Québécois, si elle suppose un resserrement des mesures de sécurité ici comme ailleurs, s'appuie principalement sur le droit international et la justice sociale. Cela suppose un renforcement de la coopération multilatérale, des institutions internationales fortes, un regain de la solidarité à travers le monde, la lutte contre la corruption et les interventions de maintien ou de rétablissement de la paix. Le Bloc Québécois ne préconise surtout pas une nouvelle et ruineuse course aux armements menant à la militarisation de l'espace, comme le suggère le projet américain de bouclier antimissile.

Les Québécoises et les Québécois sont prêts à participer à la définition du monde dans lequel ils vivent et dans lequel vivront leurs enfants. Pour y participer pleinement, le Québec devra accéder au statut de pays souverain. Ce sont ces pays qui déterminent largement les enjeux et la nature des relations entre les peuples.

D'ici là, il est primordial de faire avancer les valeurs et les intérêts du peuple québécois. Le Bloc Québécois est actuellement le seul moyen par lequel il est possible de le faire au niveau fédéral. Ses candidates et ses candidats sont déterminés à peser de tout leur poids pour que ces valeurs et ces intérêts prévalent à Ottawa.

5.1 Le monde après le 11 septembre 2001

Les événements tragiques du 11 septembre 2001 ont secoué le monde de plusieurs façons et ceux du 11 mars 2004 à Madrid ont ravivé les inquiétudes face au terrorisme. Les Québécoises et les Québécois ont été particulièrement touchés par les attentats terroristes qui ont frappé nos voisins et amis, les citoyens des États-Unis, au cœur de New York, une ville voisine du Québec avec laquelle de nombreux liens se sont tissés au cours des dernières décennies.

L'élan de solidarité avec nos voisins du sud a été immédiat et le Bloc Québécois n'a pas hésité à soutenir une intervention armée multilatérale en Afghanistan, sous l'égide de l'Otan, pour débusquer les planificateurs de ces attentats et chasser les Talibans, un régime soutenant publiquement les auteurs des attentats du 11 septembre.

Autant le Bloc Québécois n'a pas eu d'hésitation à appuyer l'intervention du Canada et de l'OTAN en Afghanistan, autant il n'a pas hésité à s'opposer à la participation du Canada à la guerre en Irak, une intervention unilatérale, décidée à l'encontre de l'avis du Conseil de sécurité de l'ONU. Cette guerre illégale et illégitime n'a pas servi la paix et la sécurité et ne constitue en aucun cas une réponse appropriée aux attentats terroristes.

Comment répondre au terrorisme?

Il n'y a aucun doute qu'une partie de la réponse que doit apporter la communauté internationale au terrorisme est fondée sur la sécurité. L'intervention de l'OTAN en Afghanistan, le plan de l'ONU contre le terrorisme, le resserrement des contrôles aux frontières, la coopération internationale des agences de renseignement et de police constituent une partie de la réponse.

Par contre, les interventions armées fondées sur l'unilatéralisme, l'illégalité internationale et la doctrine « préventive » de l'administration Bush ne constituent une réponse ni légitime, ni efficace. Cela aura plutôt pour conséquence d'intensifier les risques posés à la sécurité internationale et à la paix.

Le Bloc Québécois est également très inquiet de la dérive sécuritaire du Canada depuis les attentats du 11 septembre. Réagir selon une ligne de conduite inspirée de l'obsession sécuritaire qui semble s'être emparée du gouvernement fédéral, c'est faire le jeu des terroristes qui visent justement à terroriser les populations et à déstabiliser les gouvernements. Au terrorisme, il faut répondre par la force mais aussi par le droit (le droit international), la liberté et la démocratie.

Le Bloc Québécois considère important que le Canada préserve son alliance et ses liens d'amitié avec les États-Unis. Mais cela ne signifie pas pour autant appuyer l'ensemble des initiatives de l'actuelle administration américaine.

Rien ne justifie les actes de terrorisme qui ne reposent que sur la volonté de détruire et de terroriser des êtres humains. Aucune justification ne saurait excuser de tels actes. Cependant, la réalité nous oblige à constater que le terrorisme se nourrit dans le terreau fertile de la pauvreté, de la corruption et de l'injustice. Aussi, une partie de la réponse au terrorisme s'inscrit dans la lutte contre ces trois fléaux.

Le multilatéralisme, une question de principes

Le Bloc Québécois soutient les Nations Unies. Cette institution est absolument irremplaçable. Créée à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, tous les pays reconnus ont dû adhérer à sa Charte dont les principes sont encore de puissants fondements d'ordre international et toujours porteurs de changements.

Une des façons de combattre la pauvreté et l'injustice réside dans le respect du droit international et son principe fondateur : le multilatéralisme. Le Bloc Québécois souscrit aux principes qui sont à la base de la Charte des Nations Unies :

- tous les États membres sont égaux;
- tous doivent respecter les obligations énoncées dans la Charte;
- les différends qui opposent les États doivent être réglés par des moyens pacifiques;
- un État membre ne doit pas user de la force envers d'autres États membres ni même menacer d'y recourir sauf s'il est attaqué;
- les États membres doivent prêter assistance aux Nations Unies dans toute action entreprise conformément aux dispositions de la Charte.

Les Nations Unies constituent l'assise principale du droit international. Mais le Bloc Québécois, comme beaucoup d'organisations et de pays, croit qu'elles doivent continuer de s'adapter aux nouvelles réalités.

Contribuer à renforcer l'ONU

Le 21 mars 2005, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a rendu public un rapport dans lequel il indique son intention de renforcer l'ONU. Ses trois grands thèmes, vivre à l'abri du besoin, vivre à l'abri de la peur et vivre dans la dignité constituent un programme qui exige des réformes de l'organisation elle-même, notamment l'élargissement du Conseil de sécurité.

Pour permettre aux gens de vivre à l'abri du besoin, il réitère les objectifs fixés lors du Sommet du millénaire, soit d'éradiquer l'extrême pauvreté en améliorant le sort des gens qui vivent avec moins d'un dollar par jour, d'ici 2015, et de diminuer de moitié le nombre de ceux qui vivent avec moins de deux dollars par jour. Pour cela, il faudra que les pays riches augmentent substantiellement leur enveloppe d'aide internationale pour y contribuer à hauteur de 0,7 % de leur PIB.

Pour permettre aux gens de vivre à l'abri de la peur, Kofi Annan propose une série de mesures afin de rendre l'ONU plus efficace à assurer la sécurité. Il rappelle qu'aucun État ne peut se protéger en ne comptant que sur lui-même et qu'il faut mettre en place, dans le cadre multilatéral, un régime de sécurité équitable, rationnel et efficace. Il note finalement que les menaces sont liées entre elles et que le développement, la sécurité et les droits de la personne sont interdépendants.

Qu'il s'agisse de prévention des conflits, de contrôle du commerce des armes, de stratégie globale de lutte au terrorisme (défini comme tout acte qui vise à tuer ou à blesser grièvement des civils ou des non-combattants) et de s'en prendre aux atteintes aux droits de la personne, seul le multilatéralisme a des chances de réussir. De plus, seul le multilatéralisme procure aux pays, qui ne sont pas des superpuissances, un lieu où ils peuvent apporter une contribution.

Quant au droit de faire la guerre, Kofi Annan propose que les membres du Conseil de sécurité réaffirment leur adhésion à la Charte des Nations Unies et il rappelle que le Conseil de sécurité a le droit de recourir à la force armée, entre autres à des fins préventives, pour préserver la paix et la sécurité internationales, notamment dans les cas de génocides, de nettoyages ethniques et d'autres crimes contre l'humanité.

Pour permettre aux gens de vivre dans la dignité, le secrétaire général propose d'adopter comme principe la *responsabilité de protéger* comme fondement de l'action collective face aux génocides, nettoyages ethniques et crimes contre l'humanité.

De plus, le secrétaire général propose des changements à l'ONU pour la rendre plus forte, plus représentative et plus efficace.

Malheureusement, comme il arrive parfois aux Nations Unies, les grandes puissances tentent de monopoliser le débat et le risque est bien réel qu'il s'enlise. Indigne de la réputation de facilitateur à l'échelle internationale que lui avait valu Lester B. Pearson, le Canada de Paul Martin et de Pierre Pettigrew est resté à l'écart des discussions. Paul Martin a bien prononcé un discours devant l'Assemblée générale de l'ONU, à l'automne 2005, mais il s'est contenté d'y énoncer quelques généralités. Pire, l'énoncé de politique étrangère qu'il a formulé au printemps 2005 est tellement insignifiant qu'il est impossible de savoir où le Canada se situe dans les grands débats qui secouent la planète.

Le Bloc Québécois a déjà proposé et défendu fortement plusieurs de ces réformes les plus importantes. Il incitera le gouvernement fédéral à donner son accord à l'ensemble des principes énoncés dans le rapport.

5.2 Aide internationale

Les objectifs du Millénaire pour le développement

L'insistance du secrétaire général des Nations Unies à l'endroit des pays donateurs qui n'ont pas encore atteint l'objectif du 0,7 % du PIB en 2015, tel que convenu par tous à Monterrey lors du Sommet du millénaire, nous rassure et nous incite à continuer à presser le gouvernement fédéral pour qu'il donne suite à cette demande.

Le Bloc Québécois a fait remarquer régulièrement à la Chambre des communes qu'une autre réponse valable au terrorisme consiste à intensifier la coopération et notamment l'aide internationale. La pauvreté est la plus importante arme de destruction massive sur la planète, elle constitue également un terreau fertile pour les terroristes.

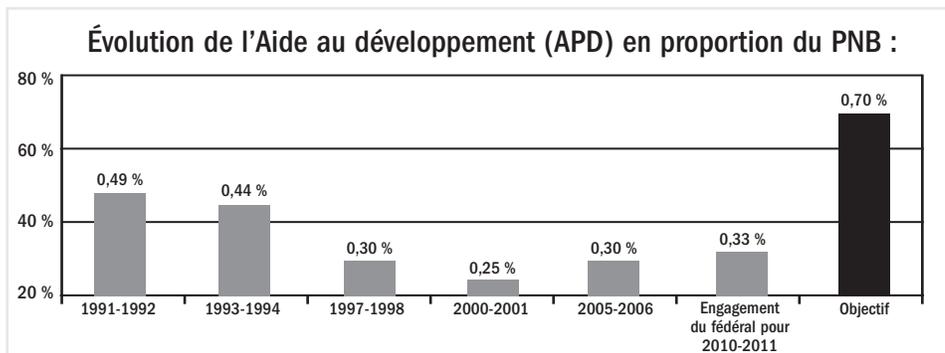
Le *Programme des Nations Unies pour le développement* (PNUD) rappelle que le monde vit une crise grave. La pauvreté, surtout en Afrique sub-saharienne, s'est intensifiée. Plus de 1,2 milliard de personnes vivent dans un état extrême de pauvreté alors que 800 millions de personnes ne mangent pas à leur faim.

En décembre 2000, en réponse à l'aggravation de la crise, les Nations Unies ont lancé les huit "objectifs de développement du millénaire". Ces objectifs, entérinés par le Canada et par la communauté internationale, fixent un certain nombre de cibles minimales en vue de réduire, d'ici 2015, la pauvreté, la faim, l'analphabétisme, le sexisme et la dégradation de l'environnement.

À l'instar des autres pays développés, le Canada s'est engagé à contribuer à l'atteinte des "objectifs de développement du millénaire", en relevant substantiellement ses budgets d'aide publique au développement, en concentrant davantage l'aide vers un certain nombre de pays particulièrement éprouvés et en la ciblant mieux vers un certain nombre de priorités en matière de développement social (santé, nutrition, sida, protection de l'enfance). Le Bloc Québécois applaudit à ces initiatives.

Mais dans son récent exposé de politique internationale pour les années à venir, le gouvernement canadien a honteusement refusé de fixer un délai pour atteindre ces "objectifs de développement du millénaire".

Déjà, pourtant, quand Lester B. Pearson était ministre des Affaires étrangères, il s'était engagé à consacrer pour l'aide publique au développement une enveloppe budgétaire équivalente à 0,7 % du produit national brut. Cette enveloppe n'a cessé de fondre, passant d'un peu moins de 0,5 % en 1991-1992, à 0,45 % en 1993 et à 0,25 % en 2000. La baisse a donc été particulièrement marquée depuis que le Parti libéral forme le gouvernement du Canada.



En 2002-2003, le Canada se classait au 12^{ième} rang des 22 pays qui forment le Comité d'aide au développement de l'OCDE alors qu'il occupait le 6^{ième} rang sept ans auparavant.

Ironiquement, Paul Martin suggérait, lors de son discours de 2003 sur la politique étrangère, que son gouvernement montre son leadership en matière de lutte contre la pauvreté et « se consacre de manière constructive aux secteurs dans lesquels il sait qu'il pourra faire oeuvre utile. » Pourtant, c'est à l'époque où il occupait le poste de ministre des Finances que les coupures à l'aide au développement se sont avérées les plus sévères en trente ans.

Depuis le creux de 2000-2001, il y a eu quelques réinvestissements dont le principal apparaît au budget 2003 : le gouvernement fédéral annonçait alors sa décision d'accroître l'aide étrangère de 8 % par année pour la doubler d'ici 2009.

Or, cet effort n'amènera l'Aide publique au développement qu'à 0,32 % du PIB en 2009. Nous sommes encore loin de la situation qui prévalait au début des années 1990, avant les compressions libérales. À ce rythme, le Canada ne pourra certainement pas respecter son engagement d'atteindre l'objectif de 0,7 % en 2015 et il ne contribuera pas à sa juste part au respect des obligations internationales à l'égard des "objectifs de développement du millénaire". Et les 500 millions \$ consentis à l'occasion du dernier budget ne suffiront pas.

Le Bloc Québécois propose que le gouvernement fédéral mette en place un plan plus réaliste visant l'atteinte de la cible fixée par l'ONU – 0,7 % du PIB – en matière d'aide internationale d'ici 2015. Pour y arriver, il doit augmenter les budgets d'aide au développement à un rythme moyen de 12 % à 15 % par année.

Le Bloc Québécois propose que le gouvernement fédéral conditionne toute aide bilatérale au respect des droits fondamentaux de la personne. Il doit aussi s'assurer que les fonds ne soient pas détournés de leur objectif initial.

Les ONG en région

Les petites organisations non gouvernementales de solidarité qui sont situées dans les régions du Québec, notamment le Centre de solidarité internationale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, font un travail de sensibilisation et d'éducation citoyenne essentiel dans le contexte actuel d'ouverture sur le monde.

Les programmes de stages pilotés par ces organismes permettent évidemment à des communautés des pays en développement d'acquérir des moyens techniques, matériels et humains pour prendre en charge leur propre développement. Ils permettent aussi à des jeunes des régions situées en dehors des grands centres de s'ouvrir sur d'autres cultures, de s'impliquer bénévolement dans des activités qui visent le développement d'un monde juste et équitable et de participer à des stages à l'étranger qui sont encadrés de façon professionnelle. Le contexte mondial actuel rend indispensable un accès régional sur le monde comme celui offert par les organisations non gouvernementales régionales.

Considérant l'importance de maintenir ces organisations dans les régions, il faut faire en sorte que les politiques et les modalités d'application des programmes d'aide de l'ACDI, qui ont des effets immédiats sur ces organismes de coopération, tiennent compte de la spécificité régionale de ces ONG.

Le Bloc Québécois s'assurera que l'ACDI contribue au maintien des organismes de coopération dans leur région respective et à la consolidation de leur existence.

Pour une véritable politique étrangère

Le Canada n'a pas de politique étrangère. Celle qu'il a adoptée il y a dix ans, juste après l'effondrement de l'Union soviétique, est complètement dépassée. Le Canada n'avait alors pas prévu les effets de la montée de la superpuissance américaine, de l'affaiblissement des institutions multilatérales, de la montée du terrorisme ou de l'accroissement des écarts entre riches et pauvres. Il est temps d'adopter une nouvelle politique étrangère.

Au printemps 2005, le gouvernement de Paul Martin a rendu public un énoncé de politique étrangère. Or, malgré le fait que la révision de la politique étrangère soit annoncée depuis octobre 2001, le document est tellement mal ficelé qu'il semble avoir été publié avant même que l'exercice ne soit terminé. L'exercice n'aura été, au bout du compte, qu'une navrante tentative de diversion destinée à détourner l'attention du public en plein scandale des commandites.

Rien dans l'énoncé de politique ne permet de savoir quelle sera la position du Canada sur quoi que ce soit. On nous avait annoncé une politique étrangère. On la cherche encore.

Le Bloc Québécois aurait souhaité que la politique étrangère repose sur un certain nombre de principes censés guider l'action du Canada à l'étranger : primauté du droit, multilatéralisme comme fondement de l'ordre international, lutte à la pauvreté, respect des droits de la personne, commerce international comme outil de promotion des droits fondamentaux, priorité au maintien de la paix pour la défense, etc. L'énoncé n'en contient malheureusement aucun.

Le Bloc Québécois continuera d'insister pour que le gouvernement se dote rapidement d'une véritable politique étrangère et que celle-ci soit précédée d'une large consultation auprès des parlementaires et de la société civile.

5.3 Une mondialisation à visage humain

Le cours actuel de la mondialisation, qui est un phénomène porteur de grandes espérances mais aussi de grandes injustices, doit être infléchi. La disparité de la richesse, le non respect des droits et des libertés et le commerce libre de toute réglementation environnementale et du travail créent plus de désespoir que le contraire. Les politiques d'ajustement structurel du Fonds monétaire international (FMI) ont eu pour résultat de déstabiliser des États et d'appauvrir les populations plutôt que d'atténuer les crises.

L'ouverture au commerce et la création de règles internationales pour contrer le protectionnisme et protéger les investissements sont de bonnes choses auxquelles le Bloc Québécois adhère. Cela ne signifie pas que les règles commerciales doivent avoir préséance sur le bien commun et la capacité des États à redistribuer la richesse, protéger l'environnement et la culture et assurer à leurs citoyens des services publics fondamentaux comme la santé et l'éducation.

Une réforme des institutions financières internationales

Au cours des dernières années, on ne compte plus les chocs économiques et sociaux qui ont été amplifiés par l'imposition des politiques d'ajustement structurel du FMI. Plutôt que de permettre un retour à la stabilité et de combattre la pauvreté, ces politiques ont brutalement détruit, parfois en quelques semaines, des progrès économiques et sociaux qui avaient nécessité des années, voire des décennies de travail.

Il faut souligner que les décisions du FMI sont davantage dictées par des intérêts financiers particuliers que par le bien commun. Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie et ancien vice-président de la Banque mondiale, disait ceci en recevant son doctorat honorifique à l'Université de Louvain, le 3 février 2003 : « *En devenant de plus en plus interdépendants, nous avons découvert que nous avons besoin de règles pour diriger le processus de mondialisation et pour créer des institutions l'aidant à fonctionner. Malheureusement, ces règles ont trop souvent été déterminées par les pays riches pour servir leurs intérêts et surtout les intérêts particuliers au sein de ces pays.* »

Paul Martin, qui est prompt à mettre de l'avant ses états de services comme président du G-20 et qui a eu l'audace d'inviter Bono à son couronnement comme chef du Parti libéral du Canada, devra un jour expliquer pourquoi il n'a absolument rien fait pour réformer le FMI alors qu'il a siégé pendant neuf ans au Conseil des gouverneurs de cette institution.

Le Bloc Québécois est déterminé à participer au vaste mouvement international visant à modifier la *Loi sur les Accords de Bretton Woods et des accords connexes* afin que ces accords incluent le respect des droits humains et sociaux comme faisant partie intégrante du mandat du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale afin que l'élaboration des politiques de ces organismes tienne compte des effets de celles-ci sur les progrès ou les régressions du respect des droits humains.

Le gouvernement Martin : un frein à une mondialisation ordonnée et humaine.

Dans les années 1980 et 1990, plusieurs croyaient que la libéralisation des échanges, la protection des investissements étrangers et la déréglementation tous azimuts allaient entraîner une vague de progrès économiques sans précédent.

On sait aujourd'hui que la libéralisation du commerce compte son lot d'effets pervers si elle n'est pas balisée par des considérations d'ordre humain, social ou environnemental. Les inégalités s'accroissent, les États perdent leurs capacités régulatrices et les occasions d'exploiter les plus faibles se multiplient. Le virage néolibéral s'est transformé en mirage néolibéral.

Or, tout comme l'administration américaine, le gouvernement canadien persiste à défendre une position complètement dépassée. Ils réclament une protection « mur à mur » pour les investisseurs, une trop grande diminution des pouvoirs des États et une absence de perspective en matière de développement, de protection de l'environnement et des droits des travailleurs. Inversement, les pays du Sud, le Brésil en tête, désirent préserver la capacité de l'État d'œuvrer pour le bien commun. Résultat : les négociations piétinent, tant à l'OMC que celles concernant la création d'une zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA). Ironiquement, les chantres de la mondialisation néolibérale sont devenus un frein à la mondialisation, démontrant que le monde a besoin d'une autre mondialisation, une mondialisation à visage humain.

Plutôt que de poursuivre sa politique de confrontation avec les pays de l'hémisphère sud, le gouvernement Martin doit tenir compte de leurs appréhensions et adopter une position de négociation qui soit plus respectueuse des personnes et des peuples. Le Bloc Québécois prône une mondialisation à visage humain et la conclusion d'accords commerciaux qui tiennent compte des aspects sociaux, culturels, humains et environnementaux.

Le Bloc Québécois entend utiliser les outils parlementaires à sa disposition pour amener le gouvernement à revoir complètement sa position de négociation dans les forums commerciaux internationaux.

Démocratiser le processus de conclusion des accords commerciaux

De plus, le Bloc Québécois presse une démocratisation du processus de négociation et de ratification des accords commerciaux par le Canada. En 2005, le Bloc Québécois a présenté un projet de loi pour démocratiser tout le processus de négociation et de conclusion des traités internationaux. Le projet de loi aurait rendu obligatoires les pratiques suivantes :

- dépôt systématique des traités à la Chambre des communes;
- information continue sur l'avancement des négociations commerciales;
- approbation des traités importants par la Chambre;
- consultation de la société civile par un comité parlementaire avant que le Parlement se prononce sur un traité important;
- consultation obligatoire des provinces avant de négocier un traité relevant de leur compétence.

Cette pratique existe déjà au Québec depuis 2002. Malheureusement, à Ottawa, tous les partis fédéralistes l'ont rejetée. Les néo-démocrates ne voulaient pas consulter les provinces, les conservateurs ne voulaient pas accorder un rôle accru au Québec et les libéraux voulaient continuer à ne rendre de comptes à personne.

Le Bloc Québécois reviendra à la charge et présentera à nouveau un projet de loi pour démocratiser le processus d'adoption des accords internationaux.

L'Accord de libre-échange nord-américain et le Chapitre 11

Le Chapitre 11 de l'ALÉNA sur les investissements est proprement inacceptable. Il accorde à des multinationales étrangères le droit de contester les lois d'un pays si elles estiment que ces lois les empêchent de jouir librement de leurs investissements.

Le droit international, son nom l'indique, vise à gérer les relations entre les nations. En conférant aux entreprises multinationales le statut de sujet du droit international, les gouvernements leur ont conféré le pouvoir d'agir en marge du pouvoir politique, à l'abri de son contrôle. Compte tenu de tous les problèmes qu'il a engendrés en dix ans, ce chapitre doit être renégocié.

Or, le gouvernement fédéral ne se contente pas de défendre ce chapitre que tous décrient; il cherche à le reproduire. En effet, en plus de chercher à inclure une copie du Chapitre 11 dans la ZLÉA, et donc d'étendre sa portée à l'ensemble des trois Amériques, il a conclu une vingtaine d'accords bilatéraux qui en sont des copies conformes.

Le fonds social pour le développement

Onze ans après la signature de l'Accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique (ALÉNA), on peut constater que ce traité, qui créait la plus vaste zone de libre-échange au monde, a permis beaucoup de progrès mais qu'il comporte également son lot d'insuffisances. Le Mexique est encore loin du Canada et des États-Unis en matière de développement économique et social. Pourtant nous savons tous que la pauvreté et les inégalités constituent des barrières au développement durable et à une démocratie véritable.

Afin d'accélérer le rattrapage économique et social de son pays, le président du Mexique, Vincente Fox, a proposé la mise en place d'un fonds social pour le développement, qui accompagnerait par son soutien financier les efforts du gouvernement en vue de développer, par des investissements structurant (en éducation, en formation professionnelle, en infrastructures, etc.) les régions défavorisées du pays. Le Bloc Québécois appuie la mise en place d'un tel fonds et rappelle qu'il n'y a pas qu'au Mexique qu'on retrouve des exclus du libre-échange et des régions trop dépourvues en infrastructures pour participer de plain-pied à l'économie nord-américaine.

Diverses hypothèses ont été avancées pour financer ce fonds : un pourcentage du PIB de chacun des pays, un pourcentage des ressources issues des importations et des exportations, une combinaison de ces deux éléments ou de quelques autres.

Rappelons que l'Union européenne a établi un précédent en offrant une aide au développement structurel pour des pays membres dont le développement souffrait de certains retards, ou encore

pour certaines régions qui se sont avérées incapables de tirer partie du marché commun. Cette initiative est une réussite.

Au printemps 2005, un groupe de réflexion surtout composé de gens d'affaires du Canada, des États-Unis et du Mexique faisait le même constat et demandait la mise sur pieds d'un tel fonds. Quand le gouvernement se situe à la droite des milieux d'affaires, c'est un signe qu'il est isolé.

Le Bloc Québécois continuera de presser le gouvernement canadien à adopter le principe de la mise en place d'un fonds social de développement au sein de l'ALENA et de la future ZLÉA.

De plus, le Bloc Québécois considère qu'un fonds de cette nature devrait faire partie intégrante de la future entente sur la Zone de libre-échange des Amériques, de manière à offrir un soutien financier pour la formation professionnelle, le développement d'infrastructures et la création d'emplois dans les pays à faible revenu et dans les régions désignées au sein des différents pays.

Libre-échange Canada–Israël

Au cours de la dernière session, le Bloc Québécois a déposé un projet de loi qui prévoit que le Canada doit entreprendre des consultations avec le gouvernement de l'État d'Israël en vue de faire modifier l'Accord de libre-échange Canada–Israël afin que les produits originaires des colonies de peuplement sous administration israélienne soient assujettis au plein taux des droits de douane au lieu de bénéficier du traitement tarifaire préférentiel institué par l'accord.

Le Bloc Québécois s'engage à revenir à la charge avec le même projet de loi.

5.4 Protéger la diversité culturelle

Un avant-goût de l'apport du Québec souverain à la communauté internationale

Le 20 octobre 2005, l'adoption par une écrasante majorité de pays de la *Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques* de l'UNESCO, donne un avant-goût de ce que pourra être l'apport du Québec souverain à la communauté internationale. Le Québec est en effet à l'origine de cette convention et son action au cours des ans a été déterminante. Cela démontre bien que la présence de deux pays – le Québec et le Canada – au lieu d'un seul sur la scène internationale sera bénéfique.

La culture n'est pas une marchandise comme les autres

La culture est trop intimement liée à l'identité pour être considérée comme une marchandise comme les autres. Elle est le reflet de l'âme des peuples et de l'imagination de ses créateurs. La culture québécoise est au cœur même de la différence québécoise, du désir du Québec de vivre selon son génie propre. Les différences culturelles, les conceptions différentes de la vie et du monde, dont on retrouve l'expression dans la production culturelle, constituent cette grande richesse de l'humanité qu'on appelle la « diversité culturelle ».

Les instruments dont dispose l'État pour soutenir, promouvoir et protéger la culture, qu'il s'agisse des restrictions à la propriété étrangère des entreprises culturelles, des quotas de diffusion de productions locales, des aides de toutes sortes à la création, la production ou la diffusion, bref toute la panoplie des outils que nous nous sommes donné pour soutenir notre culture sont contraires à la règle de non-discrimination qui régit les accords commerciaux.

Il est absolument vital que la capacité de l'État de soutenir et promouvoir l'expression culturelle québécoise soit intégralement maintenue. Rien dans les accords commerciaux internationaux ne doit la diminuer. Il ne faut absolument pas que les règles de l'OMC s'appliquent à la culture!

Plusieurs pays, les États-Unis en tête, ne voient pas les choses du même oeil et souhaitent que la culture soit couverte, comme les autres secteurs économiques, par les accords commerciaux qui garantissent l'accès aux marchés étrangers. Avec des exportations excédant 100 milliards \$ ÉU, l'industrie culturelle (cinéma, télévision, musique, littérature et jeux) est le premier exportateur des États-Unis, loin devant l'aérospatiale, l'automobile ou le matériel informatique. Ils exercent de fortes pressions pour libéraliser le secteur de la culture comme on a libéralisé le commerce du cuivre. Nous ne saurions accepter cela.

Pendant longtemps, pour éviter que la culture ne soit soumise aux règles du marché et du commerce international, on se contentait de ne pas en discuter à l'OMC. Ce n'est plus suffisant. À mesure qu'on libéralise un nombre grandissant de secteurs, le risque est grand que les mesures de soutien à la culture contreviennent à l'une ou l'autre des règles de l'OMC.

La Convention de l'UNESCO

D'où le projet de Convention de l'UNESCO sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques qui vise à affirmer le droit des États à soutenir et protéger leur culture. Il était indispensable que cette convention soit adoptée rapidement parce que dans la

présente ronde de négociations à l'OMC on discute d'une foule de sujets qui risquent de toucher la culture. Des négociations semblables ont cours dans les trois Amériques pour y créer une zone de libre-échange.

On ne saluera jamais assez le rôle prépondérant du Québec et de Louise Beaudoin dans ce dossier. C'est le Québec qui a développé l'idée de conclure une convention sur la diversité des expressions culturelles, qui a convaincu la France de la nécessité d'une telle convention et qui en a saisi l'Organisation internationale de la francophonie. Ce sont les artistes québécois, le comédien Pierre Curzi en tête, qui ont été les premiers à s'en préoccuper, qui ont sensibilisé les artistes du Canada puis du reste du monde et qui ont suscité la création de tout un réseau de coalitions pour la diversité culturelle regroupant des créateurs de partout dans le monde. À travers ce dossier, on a pu avoir un avant-goût de ce que le Québec peut faire sur la scène internationale.

Or, à partir du moment où le dossier a été transféré à l'UNESCO, le Québec a dû s'effacer et laisser la place au Canada parce que seuls les pays souverains peuvent participer aux travaux de l'UNESCO. Le ministre Pierre Pettigrew a refusé de laisser le Québec participer aux négociations.

C'est là que le Bloc Québécois a pris le relais. Il a intensifié la pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il s'active sur le dossier de la diversité culturelle, a organisé une tournée du Québec pour sensibiliser la population à l'importance de cet enjeu, a organisé une rencontre entre les représentants de la Coalition pour la diversité culturelle et les ambassadeurs étrangers en poste à Ottawa. Au sein du gouvernement fédéral, la question n'était pas prioritaire et le Canada a tardé à prendre position sur les aspects les plus importants de la convention.

Malgré cela, la convention a été adoptée par une majorité écrasante de pays. Or, elle n'entrera en vigueur que lorsque 30 pays l'auront ratifiée. Pour contrecarrer les pressions américaines, il sera important que les pays qui appuient la convention incitent les autres membres de l'UNESCO à la ratifier rapidement. Là encore, le Québec est à l'avant-garde : il a été le premier État au monde à adhérer à la convention.

Le Bloc Québécois maintiendra la pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il ratifie rapidement la Convention sur la diversité des expressions culturelles, qu'il incite les autres pays à faire de même et qu'il ne fasse aucune concession dans les négociations commerciales qui viendraient assujettir la culture aux règles de l'OMC.

5.5 Le commerce et l'éthique

Le commerce est une bonne chose en soi s'il est accompagné de certains principes éthiques. À cet égard, plusieurs innovations sont apparues au cours des dernières années, comme les concepts de l'investissement responsable et du commerce équitable. Par ailleurs, certaines pratiques parmi les pires de la mondialisation, notamment l'utilisation des paradis fiscaux et des pavillons de complaisance, sont responsables d'un nivellement par le bas des normes du travail, de la justice fiscale et de la responsabilité environnementale.

Les pavillons de complaisance

Les pavillons de complaisance permettent à un transporteur maritime d'abaisser toutes les normes qui seraient normalement requises s'il battait pavillon du Canada, par exemple. Cela lui confère de sérieux avantages. Tout d'abord, cela permet au transporteur de se soustraire de toutes les lois et réglementations du pays d'origine.

Par exemple, les bateaux de la CSL International battant pavillon du Liberia, de la Barbade ou des Bahamas n'ont pas à respecter les lois du travail, fiscales ou environnementales du Canada. Ils permettent à CSL International de payer à ses équipages des salaires inacceptables au Canada. Enfin, ils permettent à un transporteur de se soustraire à ses responsabilités en cas de désastre environnemental.

Les navires immatriculés dans les pays offrant des pavillons de complaisance sont plus vieux, en plus mauvais état, leur personnel est sous-qualifié et épuisé. Leur taux d'accident est 2,7 fois plus élevé que les bateaux enregistrés dans les autres pays, représentant des pertes de marchandises 6,5 fois plus élevées et causant la mort de 3,6 fois plus de personnes. Leur multiplication nous expose à des désastres environnementaux et risque d'entraîner la disparition du métier de marin dans les pays où existent des normes minimales de travail.

Le laisser-aller du gouvernement a fait en sorte que le nombre de ces bateaux arborant pavillon de complaisance est en forte hausse au Canada. Ils sont passés de 15 % à 28 % entre 1985 et 1999. Depuis 2000, ils représentent la majorité du tonnage total des bateaux de haute mer desservant les ports du Canada, en augmentation de 148 % en quinze ans.

Le Bloc Québécois continuera à combattre l'utilisation des pavillons de complaisance et pressera le gouvernement de ratifier la Convention des Nations Unies sur les conditions d'immatriculation des navires qui vise à limiter l'importance des pavillons de complaisance.

Le commerce équitable

L'objectif du commerce équitable est de promouvoir le développement durable par le biais de relations commerciales basées sur la justice et le respect de l'environnement dans une perspective qui permet l'autonomie des économies du Sud. Pour répondre aux critères du commerce équitable, les modes de production doivent être respectueux de l'environnement et les organismes gérés de manière démocratique. L'achat doit également être fait le plus directement possible afin d'éviter la spéculation et les intermédiaires qui, trop souvent, phagocytent les producteurs et les consommateurs.

Le commerce équitable commence à se développer au Québec et au Canada, particulièrement dans le domaine du café. Pour que les produits issus d'échanges plus justes prennent véritablement la place qu'ils méritent, il faudra l'engagement des gouvernements et le renforcement de certaines structures déjà existantes. L'ACDI, par exemple, pourrait mettre l'accent sur l'essor du commerce équitable en y attribuant une partie de ses ressources.

Chaque année, le gouvernement fédéral investit des millions de dollars pour la représentation d'initiatives commerciales partout à travers le monde. Par contre, les contrats que décrochent nos entreprises ne respectent pas toujours les principes de développement durable. Des ressources doivent absolument être investies pour qu'un commerce respectant les travailleurs et l'environnement prenne sa place dans tous les secteurs. Le Bloc Québécois a obtenu au cours de son dernier mandat que le Parlement ne serve que du café équitable. Il faut maintenant aller plus loin.

Le Bloc Québécois propose que le gouvernement fédéral fasse obligation à tous ses organismes et ministères de ne servir que du café équitable, là où il en a la possibilité.

Favoriser l'investissement responsable : savez-vous à quoi sert votre fonds de pension?

Les régimes de pension, avec un actif de près de 600 milliards \$, sont des joueurs importants dans le monde financier. Si les fonds de pension tenaient compte de critères éthiques dans leurs investissements, ici comme à l'étranger, les sociétés qui font appel à leur épargne auraient aussi à en tenir compte.

Actuellement, rien n'incite les gestionnaires de fonds de pension à considérer des critères autres que financiers ni même à informer leurs membres de leur stratégie d'investissement. Le Bloc Québécois a présenté des projets de loi pour forcer les gestionnaires de fonds de pension à faire rapport annuellement des considérations d'ordre social, éthique ou environnemental dont ils ont tenu compte dans leur gestion, estimant que cette transparence les incitera à adopter un comportement plus socialement responsable. Le Bloc Québécois s'engage à revenir à la charge au cours du prochain mandat.

Encadrer les activités des entreprises canadiennes à l'étranger

Jusqu'à un passé récent, il aurait été invraisemblable que la présence du Canada ou d'une entreprise canadienne à l'étranger soit assez significative pour provoquer un conflit ou un désastre. Ce passé est révolu. Les investissements des entreprises canadiennes à l'étranger ont été multipliés par cinq entre 1990 et 2004, atteignant 440 milliards \$.

Ces dernières années, une société pétrolière albertaine a été accusée de soutenir et de financer le camp gouvernemental dans la guerre au Soudan. Six sociétés minières de Colombie-Britannique ont été pointées du doigt par l'ONU parce que leurs activités finançaient la guerre en République démocratique du Congo. Une société minière fait partie d'un consortium avec la junte militaire de Birmanie et une autre provoque des déplacements forcés de population aux Philippines.

Le gouvernement fédéral ne dispose même pas d'outils législatifs pour encadrer les activités des entreprises canadiennes à l'étranger et il refuse de s'en donner. À l'automne 2005, le Sous-comité des droits de la personne a produit un rapport accablant sur le comportement des sociétés minières canadiennes à l'étranger. Le gouvernement a refusé d'y donner suite.

Le Bloc Québécois a déjà déposé un projet de loi pour permettre à Ottawa d'empêcher une entreprise de poursuivre des activités qui provoquent des conflits ou des violations aux droits de la personne à l'étranger. Il s'engage à le faire à nouveau dans son prochain mandat.

5.6 L'armée canadienne :

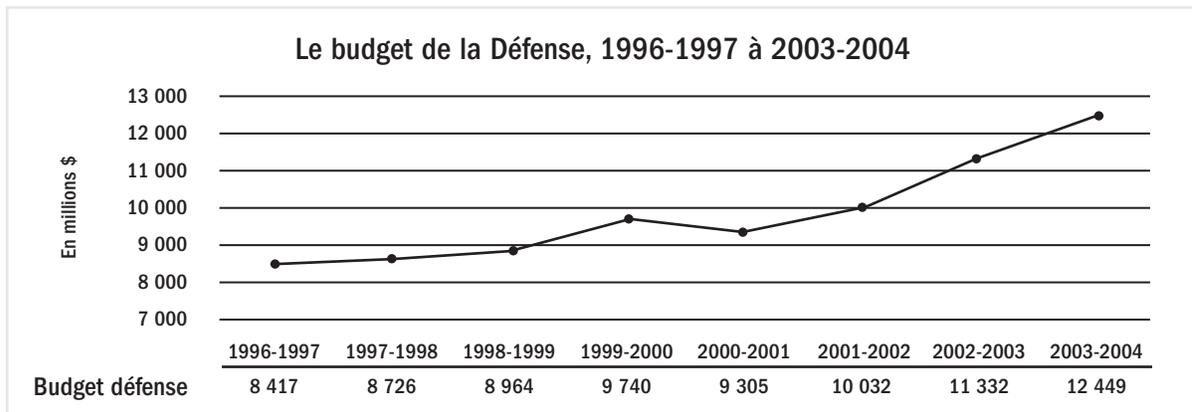
pour un renforcement des missions de paix

Le Bloc Québécois constate que le budget de la Défense augmente considérablement depuis 1997-1998. De plus, dans le dernier budget, on a annoncé la plus importante hausse des vingt dernières années.

Pendant longtemps, aucune politique claire n'encadrerait ces dépenses. Dernièrement, le gouvernement a annoncé le dépôt de sa nouvelle politique étrangère et de défense. Malheureusement, le dépôt de la nouvelle politique n'était qu'une opération de relations publiques pour tenter de détourner l'attention du scandale des commandites. Le document est tellement mal ficelé qu'il s'agit probablement d'une ébauche, publiée à la hâte. Il ne propose aucune orientation, aucun choix de ce que sera la mission de l'Armée et on nous propose encore des dépenses tous azimuts qui ont caractérisé les actions de ce ministère durant les dernières années.

Des dépenses en forte hausse mais aucun pilote dans l'avion

En cinq ans, de 1996-1997 à 2003-2004, le budget des Forces armées est passé de 8,4 à 12,5 milliards \$, une augmentation de 47,9 %.



Source : Finances Canada

Or, en l'absence d'orientation claire et ciblée, plusieurs des dépenses effectuées sans débat ou réflexion se sont avérées être du pur gaspillage. Voici quelques exemples qui ont attiré l'attention de la vérificatrice générale :

- l'achat de sous-marins au coût de 800 millions \$ qui nous apparaît aujourd'hui comme une folie;
- un système de communications par satellite de 174 millions \$ qui n'a jamais quitté les hangars où il est entreposé;

De même, le gouvernement s'apprêtait, en novembre 2005, à acheter sans consultation ni appel d'offres, des aéronefs à un coût estimé à 12 milliards \$.

C'est pourquoi le Bloc Québécois exige que le gouvernement fédéral dépose au Comité permanent de la défense, pour étude, toute proposition d'achat d'équipement militaire de plus de 100 millions \$ avant de procéder.

Le Bloc Québécois ne conteste évidemment pas certaines hausses du budget de l'armée, notamment en ce qui a trait aux conditions de vie des militaires. Dans un récent rapport, notons que l'ombudsman des Forces note l'existence de problèmes de nature systémique concernant le syndrome du stress post-traumatique. Nous souscrivons d'ailleurs pleinement aux recommandations du rapport du Comité permanent de la défense sur l'état de préparation des Forces (mai 2002) qui touchent les améliorations aux conditions de vie des militaires.

Le Bloc Québécois demande que le processus de grief soit modifié de façon à répondre adéquatement aux plaintes formulées par les militaires.

Les missions de paix : le rôle primordial de l'armée

Le Canada manque d'effectifs et d'équipements adéquats pour effectuer des missions de paix pour lesquelles il a pourtant une longue tradition et une bonne expertise.

Le Bloc Québécois, en phase avec les aspirations des Québécoises et des Québécois, proposait que la mission prioritaire des Forces armées soit la participation aux missions internationales de paix. Le Canada, fort d'une tradition qui remonte aux années cinquante, dispose d'une expertise dans le domaine. Il pourrait contribuer bien davantage aux missions de paix et à l'apaisement des conflits, dans l'esprit de la Charte des Nations Unies. Les investissements militaires devraient principalement être effectués en vue de remplir cette mission prioritaire. Évidemment, des sous-marins hérités de la guerre froide n'en font pas partie.

Mais c'est tout le contraire qui s'est produit. La grande priorité du ministère de la Défense quand il fait des achats, c'est de s'assurer que ses équipements puissent être compatibles avec ceux des États-Unis pour que l'armée canadienne puisse travailler plus étroitement avec ce pays, à leur manière et selon leur conception du monde. Nous sommes loin du maintien de la paix!

Le gouvernement avait déjà confié aux Forces armées un mandat qu'elles peinaient à remplir : elles devaient demeurer aptes au combat pour la défense du territoire et maintenir leur capacité de contribuer à la paix et la sécurité internationale. Au fil des ans, faute de direction claire, le Canada est devenu un acteur marginal dans sa participation aux efforts de maintien de la paix de l'ONU. La nouvelle politique de défense, en ne donnant toujours pas d'orientation, laisse à croire que cette marginalisation va se poursuivre et que, pendant ce temps, le ministère de la Défense continuera à dépenser des fortunes pour des merveilles technologiques dont la nécessité est loin d'être démontrée.

Cette opinion est renforcée par le fait que les consultations menées au Comité de la défense sont superficielles et relèvent plus de l'opération de diversion que d'une réelle volonté de résorber le déficit démocratique au Parlement.

Le Bloc Québécois demande que le gouvernement tienne des audiences véritables sur sa politique étrangère et de défense et entend y proposer que les missions de maintien de la paix soient clairement identifiées comme la priorité de l'armée.

Le syndrome du stress post-traumatique

Le syndrome du stress post-traumatique est une forme de détresse psychologique qui touche les personnes ayant été témoins d'événements insoutenables ou qui ont été placées dans des situations prolongées de tension. Au nombre des conséquences possibles, on retrouve le développement de comportements colériques, l'isolement et plus rarement, le suicide.

Jusqu'à 50 % des soldats qui participent à des missions difficiles peuvent souffrir de séquelles psychologiques à leur retour alors qu'un sur cinq va souffrir du syndrome de stress post-traumatique. Cependant, la situation risque moins de dégénérer si des soins adéquats sont prodigués rapidement.

Pourtant, les Forces armées, au lieu de fournir de l'aide psychologique aux militaires, minimisent ou nient le problème. Ainsi, l'ombudsman des Forces déplore le fait que bon nombre de militaires n'obtiennent pas les soins nécessaires. Le Bloc Québécois trouve inacceptable que le gouvernement fédéral refuse de prendre des mesures plus humaines pour venir en aide à des gens qui risquent leur vie pour défendre des valeurs fondamentales.

Cette situation est inacceptable et le Bloc Québécois entend faire pression afin que l'on n'abandonne pas les militaires au retour des missions difficiles.

Agent Orange

L'épandage de défoliants sur la base militaire de Gagetown a provoqué une panoplie de maladies autant chez les militaires que chez les civils. Longtemps, le ministère de la Défense a tenté de minimiser la situation avant de reconnaître sa responsabilité.

À la suite de pressions, le gouvernement fédéral a mis en place un processus d'enquête. Cependant, le Bloc Québécois s'assurera que les victimes militaires et civiles soient rapidement et équitablement compensées.

Un montant forfaitaire pour les réservistes

Depuis le 1^{er} avril 1997, le gouvernement accorde aux réservistes qui quittent les Forces armées un montant forfaitaire de départ, basé sur le nombre d'années de service. Ce faisant, le gouvernement oublie tous ceux et celles qui ont quitté le service entre cette date et le 1^{er} avril 1992, moment où cette mesure a été pour la première fois soumise au Conseil du Trésor. Par souci d'équité, le Bloc Québécois demande au gouvernement de reconnaître l'effort fourni par les réservistes qui ont quitté les Forces armées entre ces deux dates en leur versant une allocation de départ équivalente.

CHAPITRE VI - CADRE FINANCIER

Le cadre financier du Bloc Québécois prévoit des budgets équilibrés et porte sur les trois prochaines années financières (2006-2007 à 2008-2009).

Au cours de cette période, la marge de manœuvre financière du gouvernement fédéral s'élèvera cumulativement à 64,8 milliards \$, soit les 41,6 milliards \$ de surplus annoncés dans la Mise à jour de novembre et 23,2 milliards \$ à partir de modifications fiscales et budgétaires proposées par le Bloc Québécois.

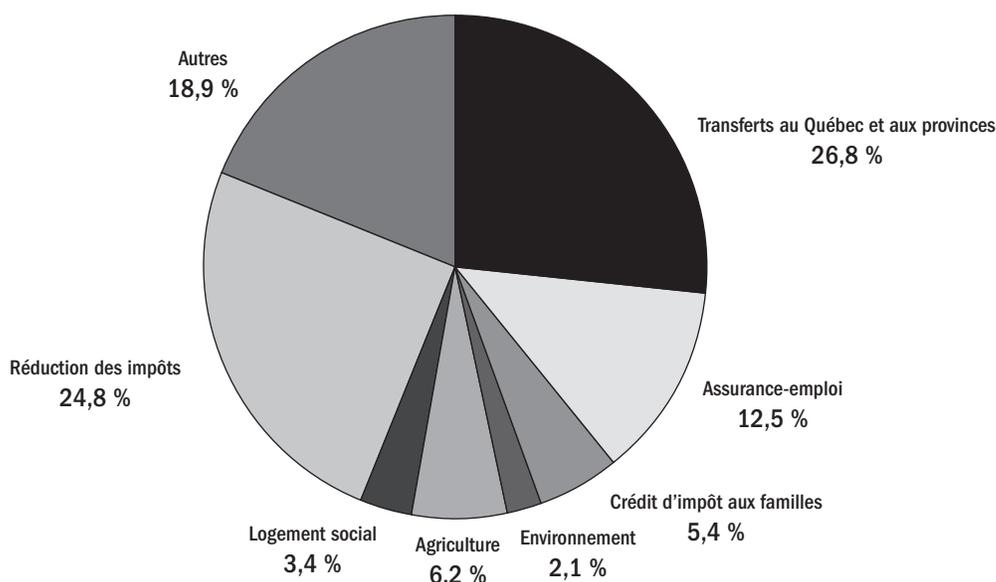
Le Bloc Québécois propose un ensemble d'initiatives fiscales et budgétaires totalisant 55,8 milliards \$.

Une réserve de 3 milliards \$ par année a été mise de côté pour éventualités.

Ce cadre financier ne tient pas compte des initiatives annoncées dans la Mise à jour économique et financière présentée le 14 novembre 2005, sauf en ce qui concerne les réductions d'impôts que nous avons intégrées dans nos propositions.

Ventilation des propositions du Bloc Québécois

Au total, le Bloc Québécois propose que 26,8 % des nouvelles initiatives soient consacrées aux transferts au Québec et aux provinces pour l'éducation postsecondaire et pour les autres programmes sociaux, ainsi qu'à la péréquation; 21,3 % au crédit d'impôt pour la famille, au logement social et à l'assurance-emploi. Les réductions d'impôts qui ont été annoncées dans le cadre de la Mise à jour 2005 représentent le quart (24,8 %) des initiatives proposées par le Bloc Québécois.



Propositions du Bloc Québécois

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Total — 3 ans
Transferts aux provinces				
Relèvement TCPS	3 097	4 240	4 240	11 577
Péréquation	0	1 459	1 901	3 360
<i>Sous-total — transferts</i>	3 097	5 698	6 141	14 936
Mesures budgétaires				
Logement social	200	200	1 500	1 900
Assurance-emploi (caisse autonome et remboursement)	2 000	2 500	2 500	7 000
Programme de soutien au revenu pour les travailleurs âgés	55	75	75	205
Premières nations	400	400	400	1 200
Garderies (compensation)	264	264	264	792
Aide internationale	0	0	250	250
Mesures relatives à l'environnement	390	390	390	1 170
Agriculture	1 148	1 147	1 140	3 435
Infrastructures	234	234	234	702
Développement économique	385	385	385	1 155
Supplément de revenu garanti (SRG) (remboursement)	500	1 000	500	2 000
<i>Sous-total</i>	5 576	6 595	7 638	19 809
Mesures fiscales				
Impôt des particuliers	4 470	4 450	4 070	12 990
Impôt des sociétés	580	245	25	850
Crédit d'impôt pour la famille	0	1 000	2 000	3 000
Crédit d'impôt pour nouveaux diplômés en région	45	45	45	135
Congé fiscal pour les nouvelles PME de transformation	64	148	150	362
Crédit d'impôt pour la 2 ^e et 3 ^e transformation	36	136	192	364
Statut fiscal pour les propriétaires de boisés privés	50	75	100	225
Élimination de la TPS sur les livres	140	140	140	420
Autres mesures fiscales	155	155	155	465
<i>Sous-total</i>	5 540	6 394	6 877	18 811
Autres mesures	731	738	804	2 274
Réserves	3 000	3 000	3 000	9 000
Total	17 945	22 425	24 460	64 830
Marge de manoeuvre	17 945	22 425	24 460	64 830

Certains montants ayant été arrondis,
leur somme peut ne pas correspondre
au total indiqué.

EN MILLIONS DE DOLLARS

Les investissements de 2,3 milliards \$ sur trois ans dans le rétablissement d'un programme d'infrastructures municipales et stratégiques sont considérés comme des immobilisations imputées à la dette, ce qui implique des dépenses de 234 millions \$ par année. Cette façon de procéder est conforme aux nouvelles règles comptables du gouvernement fédéral. Par ailleurs, au-delà de ce que prévoit le cadre financier, les sommes nécessaires pour rembourser le Supplément de revenu garanti (SRG) pourraient être tirées de la réserve pour éventualités.

La marge de manœuvre financière d'Ottawa

Depuis de nombreuses années, le gouvernement fédéral laissait entendre qu'il ne disposait d'aucune marge de manœuvre et continuait de nier l'existence du déséquilibre fiscal. Or, dans la récente Mise à jour, il a enfin admis qu'il disposait de surplus substantiels, surplus qu'il évalue à 41,6 milliards \$ pour les trois prochaines années. Les diverses mesures proposées par le Bloc Québécois permettront d'élargir cette marge de manœuvre à une somme totale de 64,8 milliards \$ sur trois ans.

Des surplus budgétaires de 41,6 milliards \$

L'année fiscale 2005-2006 n'est pas encore close mais le gouvernement fédéral a revu à la hausse les prévisions de ses surplus lors de la Mise à jour économique et financière de 2005. Ainsi, il bénéficiera de surplus de 11,2 milliards \$ pour l'année 2005-2006. Pour les trois années suivantes, les prévisions font état de surplus budgétaires totaux de 41,6 milliards \$.

Opérations budgétaires du gouvernement fédéral

En milliards	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Revenus	207,6	217,4	226,8	224,0
Croissance p/r à l'année précédente	4,6 %	4,7 %	4,3 %	3,2 %
Dépenses de programmes	160,2	168,0	175,6	183,7
Croissance p/r à l'année précédente	-1,5 %	4,9 %	4,5 %	4,6 %
Frais de la dette publique	34,0	34,4	34,8	34,6
Croissance p/r à l'année précédente	-0,3 %	1,2 %	1,2 %	-0,6 %
Moins : nouvelles initiatives annoncées entre le budget 2005 et la mise à jour de novembre	2,3	1,8	1,8	1,9
Surplus	11,2	13,2	14,5	13,9

Certains montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les revenus

Les prévisions de croissance des revenus sont basées sur les données du ministère des Finances du Canada qui ont été publiées dans la Mise à jour économique et financière 2005. Ces projections financières ont été effectuées en faisant la moyenne des prévisions économiques de quatre

organismes du secteur privé. Ainsi, les revenus croîtront de 4,7 % en 2006-2007, de 4,3 % en 2007-2008 et de 3,2 % en 2008-2009. Notons que ces prévisions de recettes sont conservatrices.

Les dépenses

Les dépenses du présent exercice tiennent compte du budget 2005 ainsi que de toutes les initiatives budgétaires adoptées par la Chambre des communes, et ce jusqu'au 14 novembre 2005.

La Mise à jour de 2005 prévoit que la croissance des dépenses pour 2006-2007 sera de 4,9 %, alors que pour les années 2007-2008 et 2008-2009, elle sera respectivement de 4,5 % et 4,6 %.

Le service de la dette

Afin de prévoir les dépenses qui seront encourues par le service de la dette, le Bloc Québécois s'est basé sur les estimations du ministère des Finances dans sa plus récente Mise à jour, et ce même si le gouvernement fédéral a toujours surestimé les frais de la dette.

Les changements proposés par le Bloc Québécois

Le Bloc Québécois propose plusieurs changements visant à réduire les dépenses du gouvernement et à augmenter ses revenus. Ces mesures, combinées aux surplus budgétaires, permettraient au gouvernement fédéral de disposer d'une marge de manœuvre totale de 64,8 milliards \$ au cours des trois prochaines années.

Fonds disponibles (en milliards \$)	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Total - 3 ans
Surplus budgétaires	13 200	14 500	13 900	41 600
Comité Léonard – Volet 1	3 200	4 500	5 700	13 400
Fondations (6 MM \$ sur trois ans)	485	2 065	3 450	6 000
Changement de fiscalité	1 060	1 360	1 410	3 830
TOTAL	17 945	22 425	24 460	64 830

Comité Léonard

Les propositions du comité Léonard⁷² sont précisées à l'intérieur de la plateforme et dans le premier volet du rapport du Comité, disponible sur le site Internet du Bloc Québécois. Rappelons que le comité a démontré que les dépenses de fonctionnement du gouvernement fédéral ont augmenté de 39 % en cinq ans, entre 1997-1998 et 2002-2003. Il proposait en conséquence un plan de réduction des dépenses fédérales qui, à terme, permettrait des économies annuelles de 5,7 milliards \$. Les mesures proposées par le Comité Léonard permettront donc de réallouer à d'autres fins la somme de 13,4 milliards \$ sur trois ans.

⁷² Comité de révision des programmes fédéraux du Bloc Québécois. *La perte de contrôle des dépenses de fonctionnement du gouvernement fédéral* sous Paul Martin, Janvier 2004.

Les fondations

Le remboursement des sommes actuellement déposées dans les coffres des fondations se fera graduellement, au cours des années fiscales 2006-2007 et 2007-2008. Quant au chiffre de 6 milliards \$, il est basé sur un rapport de la vérificatrice générale publié en septembre 2004 indiquant, qu'au 31 mars 2004, le solde des fondations était de 7,7 milliards \$. Depuis lors, il est probable que certaines des fondations ont connu une baisse de leur actif, (certains engagements ayant été honorés). Nous estimons que 6 milliards \$ pourraient être rapatriés dans les coffres du gouvernement dans un délai de trois ans.

Mesures fiscales et budgétaires

Le Bloc Québécois propose trois modifications fiscales et budgétaires qui auront pour effet de dégager plus d'un milliard \$ annuellement :

- nouvelle surtaxe applicable seulement aux grandes sociétés pétrolières qui passerait de 4 % à 12 %. Ainsi, le taux d'imposition sur les bénéficiaires des grandes pétrolières passerait de 29,12 % à 31,36 %. Cette mesure vise à rapporter environ 500 millions \$ de plus par année selon les règles actuelles de l'impôt;
- la suppression des mesures d'appui budgétaire à Énergie atomique Canada évaluées à 163 millions \$ par année⁷³;
- enfin, la modification des règles et la révision des conventions fiscales dans le but de mettre fin à l'utilisation des paradis fiscaux permettront des rentrées fiscales minimales de 1,85 milliard \$ en trois ans. Selon Statistique Canada, les investissements canadiens à la Barbade ont augmenté en moyenne de 21,3 % par année entre 2000 et 2004. Il n'est donc pas exagéré de penser que le gouvernement fédéral pourrait récupérer ce montant. Rappelons que dans son rapport de décembre 2002, la vérificatrice générale écrivait : « Selon des renseignements que nous avons obtenus de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, les sociétés canadiennes ont reçu en 2000, de leurs sociétés affiliées à la Barbade, 1,5 milliard de dollars en dividendes pratiquement exonérés d'impôt (comparativement à 400 millions de dollars en 1990). »

73 Pour l'année 2004-2005, l'appui financier à Énergie atomique Canada était de 162,8 millions \$. Ce montant provient du budget principal des dépenses ainsi que des budgets supplémentaires des dépenses A et B pour 2004-2005.